

RAPPORT SUR
L'HOMOPHOBIE
2019

**LUTTE CONTRE
LA LESBOPHOBIE,
LA GAYPHOBIE,
LA BIPHOBIE
ET LA TRANSPHOBIE**



SOShomophobie

RAPPORT SUR
L'HOMOPHOBIE
2019

Vous êtes victime ou témoin de discriminations
homophobes, biphobes ou transphobes
par votre entourage, sur votre lieu de travail,
dans un lieu public...

Vous êtes victime ou témoin d'insultes,
de violences ou de menaces
homophobes, biphobes ou transphobes

Vous avez besoin d'être écouté-e
Vous recherchez des informations
Vous vous posez des questions...

APPELEZ OU TÉMOIGNEZ

Ligne d'écoute anonyme

SOShomophobie 

Ligne d'écoute anonyme

01 48 06 42 41

Du lundi au vendredi 18 h – 22 h
Samedi 14 h – 16 h
Dimanche 8 h – 20 h
(Hors jours fériés)

Ou sur sos-homophobie.org/temoigner

Ou chattez sur notre site
www.sos-homophobie.org
Tous les jeudis 21 h – 22 h 30
Dimanche 18 h – 19 h 30
(Hors jours fériés)

TÉMOIGNER, C'EST AGIR ADHÉRER, C'EST AGIR

Adhésion possible en ligne sur notre site
(paiement sécurisé par CB)

Vous souhaitez devenir bénévole
Contactez-nous : nousrejoindre@sos-homophobie.org

HOMMAGE À VANESSA CAMPOS

Vanessa Campos, une femme assassinée

Dans la nuit du 16 au 17 août 2018, Vanessa Campos a été assassinée par une bande d'hommes qui agressaient les travailleuses du sexe et leurs clients pour les voler. Depuis quelques mois, cette bande avait instauré un véritable climat de terreur au cœur du bois de Boulogne. Vanessa a osé affronter ses assassins pour protéger son client et elle-même. L'enquête a d'ailleurs démontré que la Police nationale avait déjà été alertée des agissements de cette bande.

À l'époque, ce meurtre a suscité peu d'émois et de réactions spontanées de la classe politique et du Gouvernement. Il est vrai que l'assassinat d'une prostituée trans et sans papiers provoque davantage l'indifférence que l'indignation. Acceptess Transgenres et le Strass ont organisé une marche blanche en mémoire à Vanessa Campos. Ce rassemblement avait aussi pour objectif de sensibiliser l'opinion publique aux violences quotidiennes subies par les travailleur-se-s du sexe.

Et que dire de Paris Match, condamné depuis, qui a honteusement exploité les photos du cadavre de Vanessa Campos. Un fait divers d'autant plus vendeur que cette femme était sciemment genrée au masculin dans les colonnes du journal...

Cet assassinat donne malheureusement raison à de nombreuses associations (Existrans, Médecins du Monde, le Planning Familial le Syndicat du travail sexuel) qui, depuis des années, dénoncent auprès des pouvoirs publics la loi du 13 mars 2016 qui pénalise les clients de la prostitution. Cette loi précarise plus encore les travailleur-se-s du sexe. Elle les oblige à la clandestinité et à une plus grande vulnérabilité à la violence et aux IST.

Enfin, le traitement médiatique et politique du meurtre de Vanessa Campos doit aussi conduire le Gouvernement à avoir le courage d'entendre les revendications des trans. Il est urgent qu'il légifère et autorise les personnes trans à s'autodéterminer librement, sans juge et sans psychiatre, et gratuitement.

SOS homophobie salue la mémoire de Vanessa Campos et tient à rendre hommage à son courage.

SOMMAIRE INTERACTIF

ÉDITORIAL	7	MILIEU SCOLAIRE,	84
L'ASSOCIATION	8	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
SOS HOMOPHOBIE		POLICE, JUSTICE,	90
DÉFINITIONS	10	GENDARMERIE	
ÉLABORATION	12	POLITIQUE	96
DU RAPPORT 2019		RELIGIONS	100
ANALYSE ET TÉMOIGNAGES		SANTÉ, MÉDECINE	106
SYNTHÈSE GÉNÉRALE	14	SPORT	112
AGRESSIONS PHYSIQUES	18	TRAVAIL	118
LESBOPHOBIE	24	VOISINAGE	124
GAYPHOBIE	30	INTERNATIONAL	130
BIPHOBIE	34	DISCRIMINATIONS	138
TRANSPHOBIE	40	CROISÉES	
COMMERCES, SERVICES	46	UN REGARD SUR	143
FAMILLE,	52	LES LGBT RACISÉ·E·S	
ENTOURAGE PROCHE		UN REGARD SUR	149
INTERNET	58	LA SÉROPHOBIE	
LIEUX PUBLICS	66	ANNEXES	
MAL DE VIVRE	72	LE DROIT FRANÇAIS	156
MÉDIAS,	78	REMERCIEMENTS	160
COMMUNICATION			

NOUS NE BAISSERONS NI LES YEUX NI LES BRAS

L'année 2019 marque les 25 ans de SOS homophobie. 25 années de prévention des LGBTphobies et de militantisme pour l'égalité des droits n'auront pas suffi à éradiquer les violences envers les personnes lesbiennes, gays, bies, trans et intersexes et construire une société libre, inclusive et ouverte. 2018 a été une année noire pour les personnes LGBT+.

1 905 témoignages d'actes LGBTphobes ont été recueillis par SOS homophobie, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2017. Ces 1 905 témoignages correspondent à 1 634 cas. Internet reste depuis plusieurs années le premier lieu d'expression des LGBTphobies. La lesbophobie ne cesse de progresser : +42 % en un an. Quant aux agressions physiques rapportées à SOS homophobie, leur nombre est passé de 139 en 2017 à 231 en 2018, soit une augmentation de 66 %. Plus inquiétant encore : les signalements ont fortement augmenté au dernier trimestre de l'année 2018, avec une agression physique par jour signalée à SOS homophobie.

Nous saluons le courage des victimes, qui, désormais, brisent la loi du silence et osent témoigner.

Alarmants, ces chiffres attestent de LGBTphobies durablement ancrées dans notre société en dépit de l'évolution législative. Les lois instituant le Pacs, créant la circonstance aggravante pour les infractions LGBTphobes, donnant la possibilité aux associations de lutte contre les discriminations de se porter partie civile à un procès, ouvrant le mariage et l'adoption à toutes et tous, facilitant, même insuffisamment, le changement d'état civil des personnes trans : toutes ont contribué à une plus grande inclusion des personnes LGBT+ dans la société. Mais l'égalité des droits n'est pas achevée en France et la loi de la République continue de discriminer des milliers de personnes, de couples et de familles. Toute discrimination légale entretient les violences commises à l'encontre des personnes LGBT+. Un Gouvernement qui n'agit pas pour mettre un

terme aux discriminations inscrites dans la loi se rend complice des violences commises à l'encontre des personnes LGBT+.

Face à l'aggravation des violences, nous avons dès la fin de l'été 2018 tiré la sonnette d'alarme alors que pas un jour ne passait sans la révélation d'une agression. Alors que des faits de plus en plus violents se succédaient sur l'ensemble du territoire, nous avons appelé le 21 octobre 2018 à une grande mobilisation, place de la République à Paris. Plusieurs dizaines de rassemblements ont également eu lieu partout en France pour dire non aux LGBTphobies. Sous la pression populaire et à force d'interpellation des pouvoirs publics, trois ministres se sont déplacé·e·s au siège de SOS homophobie : au mois de novembre, des mesures d'urgence ont été annoncées par le Gouvernement. Si nous pouvons saluer certaines mesures telles que la possibilité de porter plainte en ligne ou encore le lancement d'une campagne contre l'homophobie et la transphobie par le ministère de l'Éducation nationale, nous déplorons que trop de mesures restent lettre morte, laissant seules les victimes face aux violences, notamment sur les réseaux sociaux.

SOS homophobie reste pleinement mobilisée contre ces violences, pour les libertés et les droits des personnes LGBT. Nos 1 500 membres dans toute la France continueront d'apporter leur aide et leur soutien aux victimes, poursuivront la sensibilisation dans les écoles et le monde du travail, se mobiliseront pour porter nos revendications qu'il s'agisse de l'ouverture de la PMA, du combat contre la haine sur Internet, d'un changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes trans, et de la fin des mutilations génitales pour les personnes intersexes.

Nous ne céderons jamais cette part de soleil que nous avons conquise. Nous ne baisserons ni les yeux, ni les bras. ▲

Véronique Godet et Joël Deumier,
coprésident·e·s de SOS homophobie

L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE



SOShomophobie

SOUTENIR LES VICTIMES D'ACTES LGBTPHOBES

ÉCOUTER

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé·e·s recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat·e·s...) peuvent être communiquées.

RÉPONDRE

Les courriels et témoignages déposés sur notre site internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteur·rice·s reçoivent une réponse.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant·e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettres de soutien, accompagnements, interpellations d'employeur·se·s, de voisin·e·s ou autres personnes commettant des actes LGBTphobes.

AGIR EN JUSTICE

L'association SOS homophobie, ayant plus de cinq ans d'existence, est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes LGBTphobes.

PRÉVENIR L'HOMOPHOBIE

INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé·e·s. Objectif : la déconstruction des stéréotypes et des idées reçues qui forment le terreau de l'homophobie, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée au niveau national par le ministère de l'Éducation nationale.

FORMER LES PROFESSIONNEL·LE·S

La formation pour adultes sensibilise les professionnel·le·s des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la Justice, de la Police, de la Gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations...) ainsi que les entreprises à la prise en compte des phénomènes de discrimination LGBTphobe.

D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, la banalisation de l'injure homophobe, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations LGBTphobes aux différentes pratiques professionnelles.

INFORMER LES ADOLESCENT·E·S

Offrir aux adolescent·e·s LGBT un soutien spécifique par l'entremise du site internet C'est comme ça (<http://www.cestcommeca.net>) : il met à disposition de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc., et permet des réactions personnalisées dans des situations scolaires ou familiales difficiles (en écrivant à temoignage@sos-homophobie.org).

INTERVENIR SUR LES LIEUX DE DRAGUE

Dans les lieux de drague en plein air fréquentés par des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des interventions de trois à quatre bénévoles de l'association permettent d'informer les

hommes qui fréquentent ces espaces des possibles dangers et sur la conduite à tenir en cas d'agression. Des outils de prévention sont distribués.

MILITER POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

RECENSER ET ANALYSER

À travers le rapport sur l'homophobie publié tous les ans.

MANIFESTER

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations : Journée internationale de lutte contre l'homophobie, Marches des fiertés, Printemps des associations, Solidays et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

LUTTER SPÉCIFIQUEMENT CONTRE LA LESBOPHOBIE, LA BIPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Des commissions et groupes de SOS homophobie travaillent sur ces axes particuliers. Ils coopèrent avec les associations spécialisées, publient du matériel d'information (enquêtes sur la lesbophobie en 2008 et sur la visibilité des lesbiennes en 2015, enquête à venir sur la biphobie, etc.) et participent à des débats, manifestations et animations.

TRAQUER L'HOMOPHOBIE SUR INTERNET

SOS homophobie compte un groupe de suivi, retrait et prévention des propos homophobes sur Internet.

PRENDRE POSITION

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, du Défenseur des droits, et des médias pour porter notre combat pour l'égalité des droits quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité de genre. ▲

DÉFINITIONS

BIPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à la bisexualité. Si la biphobie a bien ses spécificités, les personnes bies avec des partenaires du même genre sont souvent perçues comme homos et subissent aussi de la gayphobie ou de la lesbophobie.

BISEXUEL·LE

Qui peut avoir du désir ou éprouver des sentiments amoureux pour des hommes ou des femmes. On emploie souvent l'abréviation bi·e.

CIS(GENRE)

Qui adhère au genre assigné à la naissance. C'est le pendant du terme trans.

COMING OUT

Annnonce d'une orientation sexuelle et/ou d'une identité de genre LGBT. Il revient aux personnes LGBT de faire leur coming out si, quand et comme elles le souhaitent en fonction des circonstances et des risques. Une fois son coming out effectué, un individu est dit « out ». À ne pas confondre avec Outing.

DISCRIMINATION

Attitude, action ou loi qui visent à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération. Il ne s'agit pas d'obtenir des faveurs particulières.

FSF

Femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes. Ce terme d'épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les FSF peuvent se déclarer lesbiennes, bies ou hétéros.

GAYPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les hommes. Elle vise aussi bien les hommes gays et bis que les hétéros.

HOMOPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à l'homosexualité. Frontale ou diffuse, l'homophobie ne touche pas que les gays et les lesbiennes, mais affecte aussi les personnes bisexuelles et hétérosexuelles. Dans « SOS homophobie » comme dans ce rapport, le mot homophobie renvoie parfois à l'ensemble des LGBTphobies.

HÉTÉROCENTRISME

Système de représentations et de valeurs faisant de l'hétérosexualité la norme évidente, unique et supérieure sur les plans symbolique, sexuel et affectif. Il traduit et renforce les privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des gays, lesbiennes et bi·e·s.

HSH

Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Ce terme d'épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les HSH peuvent se déclarer gays, bis ou hétéros.

IDENTITÉ DE GENRE

Expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun·e. Cette identité peut coïncider ou non avec le genre assigné à la naissance ou avec le système binaire du genre en vigueur dans la plupart des pays, dont la France.

INTERSEXE

Qui présente des caractéristiques sexuelles (génitales, gonadiques ou chromosomiques) ne correspondant pas aux définitions binaires typiquement mâle ou typiquement femelle, que ces caractéristiques soient visibles à la naissance ou apparaissent plus tard au cours de la vie.

LESBOPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les femmes.

Ces femmes peuvent être lesbiennes, bies ou hétéros. L'homophobie s'y conjugue au sexisme.

LGBTPHOBIES

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes perçues comme LGBT et tout ce qui est supposé s'y rattacher.

NON BINAIRE

Qui ne se reconnaît pas dans un ou plusieurs des systèmes binaires homme-femme, masculin-féminin, homo-hétéro.

Les personnes non binaires peuvent rejeter ces catégories, contester leur caractère figé ou exclusif, transcender l'idée de norme, ou se reconnaître dans des catégories différentes.

OUTING

Révéléation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBT à l'insu de cette dernière ou contre son gré.

PANSEXUEL-LE

Qui peut éprouver du désir ou des sentiments amoureux pour une personne sans considération pour son sexe ou son genre. Cette notion se distingue de la bisexualité en ceci qu'elle transcende complètement la notion de genre. Les personnes pans (abréviation courante) peuvent être victimes de panphobie.

RACISÉ-E

Qui est assigné-e à une « race » du fait de certaines caractéristiques subjectives, et qui subit les oppressions qui viennent avec ces caractéristiques.

TRANS

Qui ne se reconnaît pas, ou pas exclusivement, dans le genre assigné à la naissance. Les transidentités désignent les nombreux parcours qui vont à l'encontre des normes régissant le corps et le genre.

TRANSPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés aux transidentités.

Toute personne cis ou trans qui exprime, ponctuellement ou non, un genre perçu comme non conforme peut être victime de manifestations transphobes et/ou homophobes.

LES LGBTPHOBIES, ÇA SE MANIFESTE COMMENT ?

Ces dernières années l'ont bien montré en matière de sexisme : les discriminations ne sont pas que le fait d'individus et revêtent bien un caractère systémique. Sexisme et LGBTphobies résultent des mêmes normes de genre, qui restreignent et hiérarchisent la diversité des corps, des désirs, des comportements et des modes d'expression. Symbolique, culturel voire juridique, ce système normatif opère à de multiples niveaux et peut avoir des conséquences très concrètes pour les personnes LGBT, en termes d'intégrité physique ou psychologique, mais aussi sur les plans social et matériel.

Dans leur forme la plus violente, l'homophobie, la biphobie et la transphobie peuvent aller des crachats et bousculades aux passages à tabac, viols et meurtres. Dans une forme plus quotidienne, elles se traduisent par des réactions, avouées ou non, de rejet ou d'exclusion : injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations, harcèlement, refus de service, dégradations de biens et discriminations. Elles peuvent aussi se manifester par des formes de commisération, de dédain ou faire l'objet d'un tabou.

Les LGBTphobies peuvent affecter tous les domaines de la vie : famille, ami·e·s, entourage, voisinage, travail, études, commerces, services, administrations, lieux publics... Le présent rapport fait le point sur ces manifestations et leurs répercussions. Elles montrent qu'en 2019, il est plus que jamais nécessaire de combattre les LGBTphobies et leurs racines. ▲

ÉLABORATION DU RAPPORT SUR L'HOMOPHOBIE 2019

Le Rapport sur l'homophobie 2019 est élaboré à partir de quatre sources :

- les témoignages reçus par SOS homophobie au cours de l'année 2018 (sur notre ligne d'écoute, par courriel via un formulaire en ligne, par chat) ;
- le travail et l'expertise des différents groupes et commissions de l'association ;
- le suivi de l'actualité, notamment politique, de janvier 2018 à décembre 2018 ;
- l'analyse des médias au cours de cette même période.

Ce rapport prend appui sur les témoignages et demandes de soutien reçues par l'association. Ce sont ces récits qui alimentent les analyses thématiques et servent à élaborer les statistiques présentées dans les différents chapitres. Le présent document n'est donc pas le recensement exhaustif des manifestations d'homophobie, de biphobie et de transphobie survenues en 2018, mais le reflet d'une partie de ces LGBTphobies, perçues à travers les outils de l'association et sa connaissance du terrain. Aujourd'hui encore, de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les discriminations et les violences dont elles font l'objet.

Dans la continuité des années précédentes, le rapport 2019 se penche sur des violences transversales avec cinq chapitres consacrés aux agressions physiques, à la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie.

Quinze autres rubriques étudient les contextes dans lesquels se manifestent les LGBTphobies : Commerces et services ; Famille et entourage proche ; Internet ; Justice, Police et Gendarmerie ; Lieux publics ; Mal de vivre ; Médias et communication ; Milieu scolaire et enseignement

supérieur ; Politique ; Religions ; Santé et médecine ; Sport ; Travail ; Voisinage ; International.

Deux « Regard sur... » apportent un éclairage sur les discriminations subies par les personnes vivant avec le VIH/sida et sur le vécu des LGBT racisé-e-s. Ces textes ont été rédigés respectivement par un collectif d'associations et par le groupe Racisme et Diversité ethnique de SOS homophobie.

Ces contributions prolongent la volonté d'ouverture dont l'édition 2018 portait déjà la marque, avec des « Regard sur... » consacrés aux parentalités, aux LGBT senior-e-s et aux Outre-mer. Afin de continuer à mettre ces thèmes en lumière, un nouveau chapitre fait son apparition dans la présente édition, intitulé Discriminations croisées. Ce chapitre s'intéresse aux autres facteurs de discrimination pouvant affecter la situation des LGBT, comme l'expression de genre, le handicap ou la précarité. Si les « Regard sur... » offrent chaque année la possibilité d'aborder en profondeur certaines de ces discriminations, ils ne le font pas de façon pérenne. Désormais, une analyse affinée des témoignages permet l'identification de ces problématiques et de porter attention à leurs conséquences sur les personnes LGBT.

Chaque témoignage fournit des informations qui sont analysées : profil des victimes et des agresseur-se-s, identification des contextes et des diverses manifestations de LGBTphobie. Ces données permettent de quantifier et d'étudier, depuis 23 ans maintenant, les faits d'homophobie et de transphobie signalés à SOS homophobie. Cette année, une attention particulière a été apportée au traitement de ces données. Le rapport 2019 intègre des statistiques et des représentations graphiques différenciées selon les chapitres. Seuls les thèmes correspondant à plus de trente témoignages donnent lieu à ces analyses. Tous les chiffres sont arrondis à l'unité, si bien que le total des proportions correspond parfois à 99 % ou 101 %.

Depuis plusieurs années, SOS homophobie utilise l'écriture inclusive avec le recours au point médian. Pour aller plus loin dans l'égalité des représentations entre les femmes et les hommes, le rapport 2019 privilégie la grammaire égalitaire qui accorde adjectifs et participes passés en genre et en nombre avec le dernier terme d'une énumération.

Enfin, en ce 25^e anniversaire de SOS homophobie, le rapport fait peau neuve avec une maquette entièrement repensée. Cette refonte vise à assurer une meilleure lisibilité de l'ensemble du document et à mieux identifier les contenus de chaque chapitre : statistiques, analyse, témoignages, éléments saillants ou contributions d'expert·e·s.

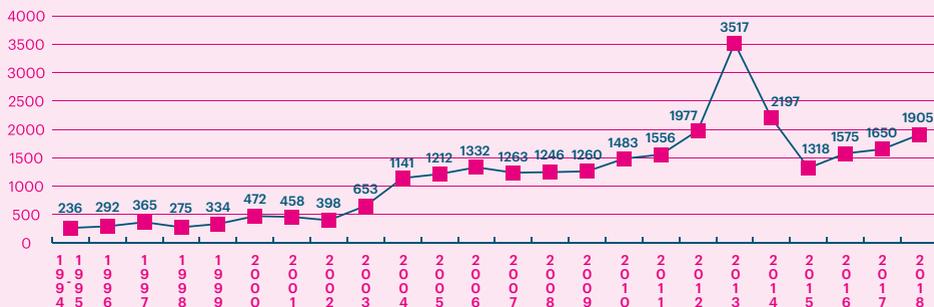
Ce rapport, comme les précédents, est entièrement rédigé par les bénévoles de l'association : les différences d'approche et de style en font toute la richesse.

Les prénoms utilisés dans les extraits de témoignages sont fictifs afin de préserver l'anonymat des victimes. ▲

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

TOUJOURS PLUS!

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TÉMOIGNAGES



En 2018, SOS homophobie a recueilli 1 905 témoignages d'actes LGBTphobes, soit une augmentation de 15 % par rapport aux données de 2017 (1 650). L'augmentation importante constatée cette année fait suite à la progression de 2017 (+4,8 %) et à celle très conséquente de 2016 (+19,5 %). Le nombre de ces témoignages est proche des 1 977 enregistrés en 2012, lors du début des débats sur l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe.

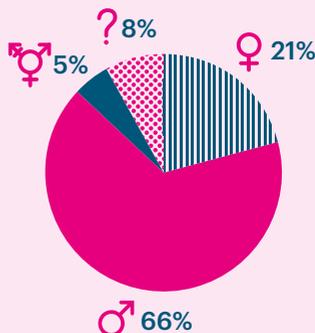
En 2018, ces 1 905 témoignages font état de 1 634 actes LGBTphobes. Les analyses statistiques de ce rapport s'appuient sur le nombre d'actes signalés, désignés « cas » dans le rapport. Les 1 634 cas recensés en 2018 constituent une augmentation de 9 % par rapport à 2017, année pour laquelle SOS homophobie avait enregistré 1 505 cas.

L'augmentation du nombre de cas s'accompagne d'une hausse alarmante des signalements d'agressions physiques, pour l'essentiel des coups et blessures. Le nombre de cas d'agressions physiques rapportés à SOS homophobie est passé de 139 en 2017 à 231 en 2018, soit une augmentation de 66 %. Ces signalements ont dramatiquement progressé au dernier

trimestre de l'année 2018, où une agression physique par jour était signalée à SOS homophobie. Ces 231 agressions LGBTphobes représentent 14 % de l'ensemble des situations recueillies en 2018 (9 % en 2017).

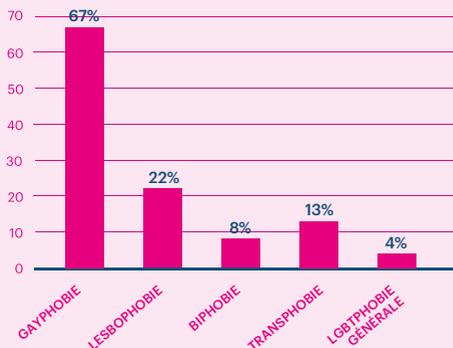
Ces chiffres confirment la réalité des violences vécues par les personnes LGBT.

GENRE DES VICTIMES ET TYPE DE LGBTPHOBIE



Les hommes témoignent beaucoup plus des discriminations dont ils sont victimes (deux tiers des cas), tandis que 21 % des cas sont rapportés par des femmes.

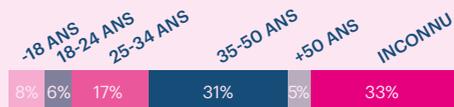
Les cas qui touchent des personnes trans représentent 5 % du total. Ces pourcentages sont relativement comparables à 2017.



Des évolutions sont toutefois à noter : le nombre de faits de lesbophobie recensés est passé de 257 en 2017 à 365 en 2018, soit une augmentation spectaculaire de 42 %. Les cas spécifiquement gayphobes progressent également de 10 % par rapport à 2017 ; ils représentent 67 % du total. La biphobie et la transphobie sont présentes dans 8 % et 13 % des cas, respectivement. Plus spécifiquement, il apparaît que la proportion de victimes trans ou lesbiennes est supérieure dans le domaine de la santé, où leurs témoignages cumulés comptent pour la moitié des cas signalés. De la même façon, les manifestations lesbophobes atteignent 39 % des cas rapportés dans les médias.

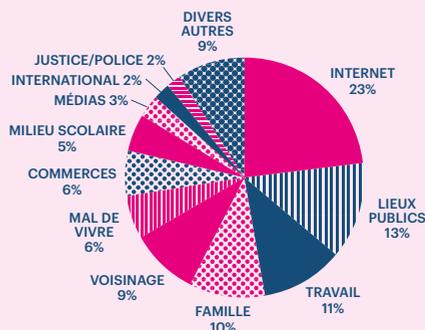
Ces chiffres, qui sont le reflet des témoignages reçus à SOS homophobie, attestent de la forte persistance des LGBTphobies en France, mais également de leur caractère intolérable pour les personnes qui en ont victimes. Qu’elles soient bies, lesbiennes, gays ou trans, celles-ci hésitent sans doute moins qu’auparavant à signaler le rejet, les discriminations et les violences qu’elles subissent. Chaque parole libérée contribue à rompre le silence et à rendre illégitime toutes les formes de gayphobie, de lesbophobie, de biphobie et de transphobie.

ÂGE DES VICTIMES



Comme l’an dernier, l’âge des victimes reste inconnu dans un tiers des cas, et ce sont toujours les personnes de 35 à 50 ans qui rapportent le plus de LGBTphobies (31 %), de façon plus massive qu’en 2017 (24 %). Les adultes de 25 à 34 ans concernent 17 % des cas (21 % en 2017), et 14 % des situations signalées touchent les jeunes : 8 % sont mineur·e·s et 6 % de jeunes adultes (18-24 ans). Les plus de 50 ans sont victimes, comme l’an dernier, de 5 % des faits.

CONTEXTES DES LGBTPHOBIES



D’une façon générale, la répartition statistique des données selon les contextes est stable avec des évolutions mineures de 1 à 2 points .

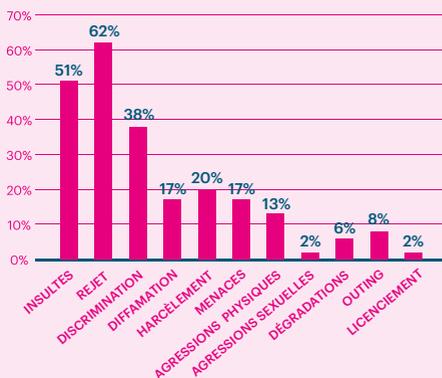
En 2018, 23 % des cas enregistrés par l’association font état de LGBTphobies sur Internet. Cela fait plusieurs années que le Web, notamment les réseaux sociaux, demeure le principal contexte des LGBTphobies. Viennent ensuite Lieux publics (13%), Travail (11%), Famille (10%), Voisinage (9%), Commerces (6%) et Milieu scolaire (5%). Il convient de souligner la moindre part des manifestations d’homophobie et de transphobie dans le milieu scolaire, en recul

de deux points par rapport à 2017. Cependant, force est de constater que les LGBTphobies dans la vie quotidienne restent à un niveau élevé car, mis bout à bout, l'ensemble de ces contextes représentent près de 54 % des situations. Autrement dit, les personnes LGBT subissent des manifestations de rejet, de discrimination et de violence qui s'ancrent dans leur environnement proche, familial, voire intime. Ces atteintes personnelles constituent sans aucun doute un facteur d'insécurité.

Même si ces chiffres peuvent surprendre, certains contextes ne concernent que 3 %, ou moins, des situations rapportées à SOS homophobie : Médias (3 %), Police-Justice-Gendarmerie (2 %), Sports (1 %), Santé (1 %), Religion (1 %) et Politique (< 1 %).

Il est certain que l'ensemble de ces situations discriminatoires viennent alimenter un mal de vivre prégnant dans 6 % des cas.

MANIFESTATION DES LGBTPHOBIES



Chaque année, SOS homophobie analyse les diverses manifestations de LGBTphobies qui lui sont signalées*. Le rejet et l'ignorance sont les formes les plus dénoncées par les victimes (62%). Le profil de 2018 est similaire à celui de l'an dernier. Les personnes bies sont particulièrement la cible de rejet (92 %) ainsi que les personnes trans (85%). C'est sur Internet que

rejet et ignorance sont presque omniprésents dans les cas rapportés.

Comme en 2017, des insultes sont proférées dans 51 % des faits signalés, en particulier dans le voisinage (89 %) et les lieux publics (80 %).

Des discriminations et harcèlements sont dénoncés dans respectivement 38 % et 20 % des cas. Les faits relevant du harcèlement sont particulièrement présents dans les milieux scolaire et professionnel (44 % et 42 %).

L'outing touche 8 % des victimes ayant contacté SOS homophobie, surtout dans le milieu scolaire et l'univers professionnel (21 %), contextes que l'on peut qualifier de contraints. Ces révélations peuvent avoir des conséquences dramatiques, notamment pour des jeunes, d'autant plus que de telles divulgations ont également lieu dans les familles (13 %).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	CAS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	107
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	43
BRETAGNE	44
CENTRE-VAL DE LOIRE	29
CORSE	2
GRAND EST	69
HAUTS-DE-FRANCE	76
ÎLE-DE-FRANCE	371
NORMANDIE	24
NOUVELLE AQUITAINE	77
OCCITANIE	105
PAYS DE LA LOIRE	37
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	90
OUTRE-MER	12
INCONNU	519
ÉTRANGER	29

Dans près d'un tiers des situations, le département n'est pas connu, notamment parce que les faits rapportés concernent les médias ou Internet. La région parisienne, qui est la plus peuplée de France, concentre à elle seule une bonne partie

des faits signalés à SOS homophobie. Les départements dans lesquels plus de 30 faits sont répertoriés sont, dans l'ordre, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, le Nord et l'Hérault. Dans certains territoires d'Outre-mer ou ruraux, il arrive que très peu, voire aucun fait d'homophobie et de transphobie n'ait été signalé à notre association.

Ces constats mettent en évidence la faible validité d'un « palmarès » ou d'une carte des espaces que l'on aurait tôt fait d'interpréter comme accueillants ou au contraire discriminants. Ces chiffres résultent uniquement des témoignages reçus. Ils n'offrent qu'une image partielle des LGBT-phobies en France et dépendent aussi de la présence sur un territoire donné d'associations de lutte contre les LGBTphobies. Il existe par ailleurs de grandes variations de la densité de population, auxquelles s'ajoutent des variations dans la répartition

des personnes LGBT. Faute de connaître et de pouvoir croiser ces facteurs, toute interprétation apparaît hasardeuse. ▲



Insultes : propos à caractère injurieux
Rejet et ignorance : moqueries, brimades, appels à la haine, dénigrements et préjugés véhiculés sur les personnes LGBT
Diffamation : imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'une personne LGBT, de nature à porter atteinte à sa dignité
Discrimination : traitement particulier et défavorable des homosexuel-le-s, bisexuel-le-s ou trans par rapport aux personnes non LGBT
Harcèlement : agressions revêtant un caractère répété
Outing : révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBT à l'insu de cette dernière ou contre son gré

COMMENT LIRE LES DONNÉES DU RAPPORT SUR L'HOMOPHOBIE 2019?

Le Rapport sur l'homophobie est depuis longtemps une référence sur les LGBT-phobies en France. Mais comme il ne s'agit pas d'une enquête reposant sur un échantillon représentatif, les données doivent être citées et interprétées avec précaution. Voici quelques clés de lecture à ne pas oublier.

Nature de l'échantillon

Les données découlent des témoignages reçus par SOS homophobie pendant l'année 2018. Il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif des LGBTphobies ayant eu lieu en France pendant cette année, et divers facteurs font que certaines catégories de victimes nous contactent plus que d'autres. Les hommes sont plus enclins à s'exprimer et à se tourner vers SOS homophobie pour dénoncer ce qu'ils ont subi, ce qui explique leur surreprésentation, là où les femmes et les personnes trans ont

tendance à s'autocensurer ou à se tourner vers d'autres associations.

Différence entre témoignages et cas

Un témoignage correspond à une prise de contact par une victime ou un témoin relatant un cas particulier. Il arrive que plusieurs personnes signalent la même situation, ou qu'une victime nous contacte plusieurs fois pour une même affaire : un seul cas est alors comptabilisé. Ainsi, un cas peut correspondre à plusieurs témoignages. Cette année, SOS homophobie a comptabilisé 1 634 cas répartis sur 1 905 témoignages.

Lecture des données

Il faut garder certains principes à l'esprit : plus la quantité de données est élevée, plus l'analyse est pointue ; un pourcentage n'est pas une valeur absolue ; une variable peut croître en valeur absolue mais diminuer en pourcentage par rapport au total, et vice versa ; les pourcentages peuvent se rapporter à des ensembles différents (total des cas, total par genre, total par contexte, etc.). ▲

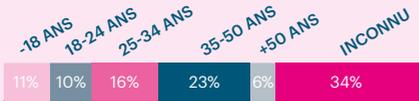
AGRESSIONS PHYSIQUES

L'AMOUR FRAPPERA PLUS FORT QUE LA HAINE

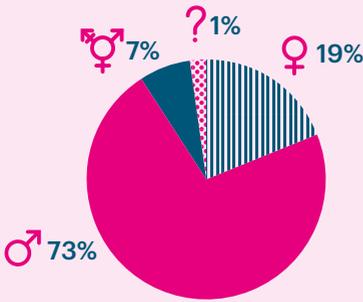
**NOMBRE DE CAS
RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

231 (14%)

ÂGE DES VICTIMES



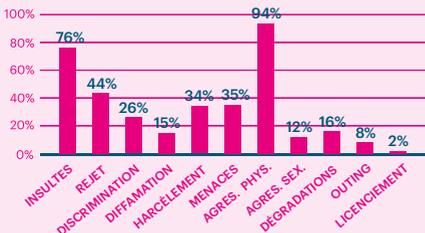
GENRE DES VICTIMES



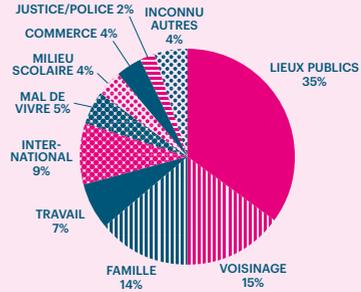
% DU CONTEXTE PAR GENRE



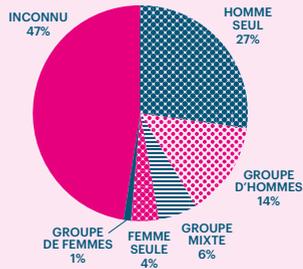
MANIFESTATION



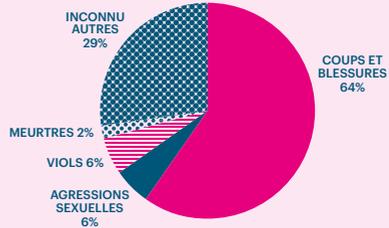
CONTEXTE



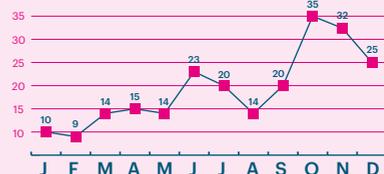
TYPE D'AGRESSEUR-SE-S



TYPES D'AGRESSIONS



AGRESSIONS PAR MOIS



En 2018, SOS homophobie déplore un triste record : celui du nombre d'agressions physiques rapportés à notre association. Avec 231 cas répertoriés, nous constatons un bond de 66 % par rapport à l'année précédente (139 cas). Rapproché de la progression de 9 % du total des cas enregistrés par SOS homophobie, ce constat est inquiétant... De fait, l'augmentation des agressions rapportées est particulièrement manifeste sur la fin de l'année 2018.

UNE AGRESSION RAPPORTÉE CHAQUE JOUR SUR LE DERNIER TRIMESTRE DE 2018

Plus précisément, sur le dernier trimestre de l'année, c'est une agression LGBTphobe par jour qui a été portée à la connaissance de SOS homophobie, représentant près de 20 % des motifs de contact des victimes ou témoins d'actes lesbophobes, gayphobes, biphobes et transphobes. Sur l'année, c'est une agression physique toutes les 36 heures que SOS homophobie enregistre. Un bien triste record.

DES CONTEXTES D'AGRESSION QUI N'ÉVOLUENT PAS

La majorité des agressions dénoncées à SOS homophobie visaient des hommes (73 % des cas signalés, pourcentage identique à la situation de l'année précédente). Cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont les plus touchés, car la proportion des agressions physiques est comparable dans les témoignages de femmes et d'hommes, soit respectivement 13 % et 16 %. Ce chiffre atteint 19 % pour les personnes trans. Parmi les cas recensés, aucune classe d'âge n'est épargnée : 11 % des victimes d'agressions physiques LGBTphobes ont moins de 18 ans, 6 % ont plus de 50 ans.

Même constat que dans la précédente édition du Rapport sur l'homophobie : les lieux publics représentent le premier contexte

dans lequel des agressions physiques ont lieu (35 % des cas). Le voisinage et l'environnement familial arrivent en deuxième et troisième positions avec respectivement 15 et 14 % des cas.

LA DIFFÉRENCE, DÉCLENCHEUR DE HAINE ?

Très souvent, un simple baiser ou un geste d'affection dans la rue ou dans un parc suffit à ce que des personnes LGBT subissent un déchaînement de violences. Comme si, dans un pays qui a légalisé le mariage pour tou-te-s, ces gestes pourtant complètement banals pour les couples hétérosexuels étaient proscrits pour les couples de même sexe. Évidemment non, mais cette situation suffit à démontrer que si des avancées majeures ont bien eu lieu d'un point de vue législatif, les consciences d'un certain nombre d'individus n'ont, elles, pas évolué. Et les exemples ont été nombreux cette année : dans une gare, à la sortie d'un théâtre, dans les rues de Paris, à la Braderie de Lille... Parfois les victimes sont prises à partie sans même qu'elles manifestent le moindre signe de tendresse.

Au-delà de ces agressions dans des lieux pourtant publics, les victimes sont très fragilisées et affectées dès lors que le contexte est celui du quotidien (voir chapitre Voisinage), ou encore que le contexte devrait au contraire être protecteur, comme c'est le cas de l'environnement familial.

LES RÉSEAUX SOCIAUX : UN ESPACE D'EXPRESSION, UNE CAISSE DE RÉSONANCE

Fait nouveau, 2018 a été une année où les victimes ont osé parler face à ces situations inacceptables. SOS homophobie les encourage d'ailleurs à porter plainte, même si la démarche n'est pas toujours

vécue comme étant aisée, et à ne pas rester isolées. Ainsi, même si les réseaux sociaux servent aussi malheureusement de déversoir de haine (voir chapitre Internet), ils constituent un espace d'expression. Et cet espace est utilisé par les victimes pour faire connaître et dénoncer les faits subis. Les faits d'agression qui y sont relatés donnent une caisse de résonance à ces réalités et encouragent la dénonciation de ces violences. Cet espace permet aussi de donner un visage aux actes LGBTphobes : les victimes sont de plus en plus nombreuses à diffuser sur les réseaux sociaux des photographies de visages tuméfiés suite aux agressions. Cela peut créer un effet d'entraînement, et les médias se sont saisis du sujet, principalement au dernier semestre de 2018. Cet écho s'est propagé dans la sphère politique, où l'on a constaté un mouvement pour condamner ces agressions et soutenir les victimes. SOS homophobie a tiré le signal d'alarme dès septembre 2018 en demandant que des politiques publiques ambitieuses de prévention et de lutte contre les LGBTphobies soient mises en place. Des faits terribles ont marqué l'été 2018 : Ajda, étudiante trans agressée à Limoges début août, Vanessa Campos, migrante et travailleuse du sexe trans tuée à Paris mi-août, un couple de femmes aspergé d'eau de javel et de peinture noire à la Braderie de Lille, plusieurs hommes piégés sur Grindr puis agressés à Nîmes, Arnaud agressé car il embrassait son compagnon dans la rue à Paris... Le climat est tel que SOS homophobie et l'Inter-LGBT ont organisé un grand rassemblement contre les LGBTphobies le dimanche 21 octobre 2018, place de la République à Paris. Plus de 30 associations et organisations ont apporté leur soutien à cet événement qui a regroupé plusieurs milliers de personnes. De nombreux rassemblements sur le même modèle ont ensuite eu lieu un peu partout en France.

DES RASSEMBLEMENTS ET DES PRISES DE POSITION MINISTÉRIELLES

Quelques jours après le rassemblement parisien, le 30 octobre 2018, SOS homophobie recevait dans ses locaux Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, Nicole Belloubet, ministre de la Justice et Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée notamment de la lutte contre les discriminations. Les ministres ont écouté les messages d'alerte d'associations face à la série d'agressions LGBTphobes apparues au grand jour. Ces responsables y ont répondu en évoquant divers outils : campagne de sensibilisation contre les LGBTphobies du ministère de l'Éducation nationale, possibilité de déposer plainte en ligne (et non plus simplement des pré-plaintes), amélioration de la formation des magistrats, développement du référé civil et des ordonnances pénales.

SOS homophobie reste attentive à la concrétisation des annonces ministérielles et agit concrètement en faveur des victimes avec ses propres outils, dont un nouveau fonds d'aide en 2019. ▲

TÉMOIGNAGES

EN TRANSPORT EN COMMUN

À Troyes, le soir de la Saint-Valentin, **Jean-Charles** partage un baiser avec son compagnon dans un bus. Ce simple baiser fera naître un acharnement de violences sur le couple.

Sofia et Christelle échangent un seul baiser dans un bus parisien. Immédiatement, elles sont prises à partie par un homme et une femme, qui hurlent « C'est à cause de vous qu'on descend, il y a des hôtels pour ça ». Sofia et Christelle répondent poliment mais fermement qu'elles n'ont aucun problème, elles. En réponse, l'homme adresse un doigt d'honneur au couple de femmes, lesquelles s'embrassent alors de nouveau. La femme revient cracher sur le couple, la violence augmente... Aidées d'un autre passager, Sofia et Christelle parviennent à chasser le couple hors du bus. Elles sont très choquées par la scène de violence qu'elles viennent de subir.

Jason et Kevin, deux amoureux de moins de 25 ans, se rendent à une soirée en RER A. Assis côte à côte, ils écoutent de la musique ensemble. Ils étaient proches l'un de l'autre mais Jason insiste sur le fait qu'ils « n'exposaient pas » leur amour. Kevin reçoit un crachat sur une chaussure. Les deux hommes sont surpris mais pensent à un « accident ». Les crachats se font de plus en plus fréquents. Ils décident de s'éloigner de l'agresseur et de se rapprocher du seul autre passager de la rame. L'agresseur les suit et les insultes fusent. L'autre passager intervient et demande à l'agresseur de stopper ses agissements. Jason et Kevin sont très perturbés et ont désormais peur de sortir, y compris dans la rue.

DANS LA RUE

Dans une grande ville de Gironde, **Marc** et son conjoint font demi-tour face à un groupe menaçant, dont les individus sont visiblement alcoolisés. Le conjoint de Marc l'agrippe par le bras pour presser le pas. Le groupe remarque ce geste et se met à poursuivre et traiter les deux hommes de « sales PD » et de « tafioles ». Les deux amoureux courent et se réfugient dans un bar. Ils pensent avoir semé le groupe. Ils commandent une VTC pour rentrer chez eux, mais constatent que le groupe est non loin. Le couple monte dans le véhicule, le groupe s'approche, les insultent de nouveau et lancent des projectiles contre le véhicule qui démarre.

En pleine nuit, **Joanne** rentre de soirée à Paris avec une amie. Elles descendent du bus et discutent un peu sur le trottoir lorsqu'elles entendent un homme les interpellé au loin. D'abord, elles n'y prêtent pas attention. Mais l'homme se rapproche et crie à Joanne « Eh toi, ça fait 50 mètres que j'ai vu que tu étais une grosse gouine ». Elle répond « Et alors, ça te fait quoi ? ». L'homme renchérit « Beh tu es un bonhomme » et la gifle. Les deux amies s'écartent rapidement hors de portée de l'homme. Joanne est choquée d'avoir été agressée de la sorte en pleine rue et d'avoir le visage touché.

Dans les Alpes-Maritimes, **Christophe et Olivier** sortent de boîte de nuit. Ils ont assisté à une soirée à thème et sont vêtus de cuir. Ils croisent dans la rue un homme et une femme. La femme commence à faire des remarques sur leurs tenues. Christophe et Olivier répondent qu'ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent. Soudainement, l'homme en vient aux mains : Olivier reçoit une claque et Christophe un coup de poing qui le met à terre. La femme se met à hurler dans la rue, peut-être étonnée de ce déferlement de haine de la part de l'homme qui l'accompagne. Le couple agresseur prend alors

la fuite. Des témoins présents ont appelé les secours. Christophe et Olivier sont conduits aux urgences.

En région parisienne, **Kamel** vient d'avoir 20 ans. Il a reçu des jets de pierres en provenance d'un groupe de jeunes hommes de son quartier. En mimant une sodomie, ils l'ont traité de « PD » en pleine rue. Kamel a eu le réflexe d'appeler les forces de l'ordre mais celles-ci lui ont dit que, même s'il déposait plainte, il n'y aurait probablement de suite car il n'y avait aucun témoin.

DANS UN PARC

Sofia et Emma sont deux adolescentes vivant dans la métropole lilloise. Les deux filles, en couple, sont assises dans un parc de leur ville. Un groupe de jeunes, de 7 à 15 ans selon elles, les aborde et les traite de « salopes, sales lesbiennes... ». Au départ, Sofia et Emma ne disent rien. Mais les insultes continuant de fuser, elles décident de se lever et de répondre. Le groupe de jeunes tente de voler les sacs des filles. Elles décident de quitter le parc, mais reçoivent au passage des jets de pierres et de terre. Sofia et Emma sont traumatisées et interpellées à la fois par le jeune âge et la dureté du comportement de leurs agresseurs.

DANS LE VOISINAGE

Jean-Claude, la cinquantaine, vit dans les Hauts-de-France au sein d'une structure sociale. Il y a quelques jours, il s'est fait agresser par un homme vivant à l'étage en dessous. Ce dernier a frappé à la porte de Jean-Claude, lequel a ouvert sa porte. Immédiatement, l'agresseur, manifestement en état d'ébriété, s'est jeté sur Jean-Claude en le qualifiant de « PD », « tapette » et « tarlouze ». Durant l'altercation, Jean-Claude a reçu de nombreux coups de pieds dans les côtes. Choqué, il a fait part de cette agression au directeur de la structure. Ce dernier a annoncé attendre la plainte de Jean-Claude

pour étudier les suites à donner à l'affaire. Jean-Claude est surpris de cette réaction, mais il ira consulter son médecin pour faire reconnaître ses blessures et porter plainte.

En Île-de-France, **Messaoud**, la trentaine, vit en colocation. Depuis que l'homosexualité de Messaoud est connue au sein de la colocation, un colocataire a changé son comportement. Messaoud est victime d'insultes homophobes et de menaces depuis plusieurs mois. Une nuit, alors qu'il reçoit son compagnon, il fait un peu de bruit. Le colocataire vient frapper à la porte, et au travers de celle-ci, exige que le bruit cesse et se fait menaçant. Messaoud ouvre la porte pour le calmer. Le colocataire se déchaîne sur Messaoud qui reçoit plusieurs coups au visage et au thorax. Son compagnon hurle et le supplie d'arrêter. Messaoud est couvert de bleus sur tout le corps, a des douleurs à la mâchoire, une oreille violette... Il a peur d'aller au commissariat, car il craint les représailles de son colocataire.

AU SEIN DE LA FAMILLE

En Alsace, **Inès**, pas encore majeure, est très inquiète pour sa petite amie. Inès a des parents qui ne sont pas homophobes. Elle a pu leur parler de son histoire d'amour avec Marion. Pour cette dernière, le coming out a en revanche été dramatique. Sa mère lui a confisqué son téléphone portable, lui a interdit de revoir Inès, l'a privée de repas et l'a même enfermée des après-midis entiers dans la cave. Pour se protéger, Marion a dû dire à sa mère qu'il s'agissait d'une histoire sans lendemain et qu'elle était bien hétérosexuelle. Sa mère y a cru tout en ayant quelques doutes. Mais Marion a séché les cours pour passer du temps avec Inès, et sa mère l'a appris. Plus encore que la fois précédente, elle a « pété les plombs » ! Elle a cassé le téléphone de Marion, l'a déscolarisée et l'a battue jusqu'au sang. Inès cherche un moyen de protéger Marion de sa mère...

JUSQU'AUX AGRESSIONS ARMÉES

Elena, trentenaire originaire du Pas-de-Calais, annonce avoir quitté la France suite à une nouvelle agression transphobe : elle a été poignardée au visage et garde une cicatrice de plusieurs centimètres au niveau de la mâchoire. Sa famille l'ayant mise à la rue, elle a décidé de partir hors de France.

En Normandie, **Jean-François**, âgé d'une trentaine d'années, a rencontré un autre homme via un réseau de rencontres. C'est la deuxième fois qu'il l'invite chez lui. Mais cette fois, son invité arrive accompagné d'un homme armé. Jean-François est frappé à la tête avec la crosse du pistolet. L'homme qu'il avait rencontré demande au porteur de pistolet de tuer Jean-François. Finalement, ils se rendent compte de la gravité de leur comportement et préfèrent fuir. Jean-François a porté plainte et s'est rendu à l'hôpital pour faire soigner ses plaies. ▲

Thierry, quadragénaire vivant dans le département du Nord, est homosexuel. Il contacte SOS homophobie quelques jours après avoir été invité pour un dîner chez un ami. Une fois sur place, il retrouve plusieurs connaissances, dont l'un de ses voisins. Thierry relate que celui-ci a déjà eu affaire avec la Justice pour des faits passés. Il précise aussi qu'il est connu dans sa commune pour tenir régulièrement des propos homophobes. Au cours de la soirée, Thierry est d'ailleurs à nouveau insulté par cet individu. Mais cette fois, Thierry répond à cet homme alcoolisé. En guise de réponse, Thierry se fait sauter dessus par ce voisin qui, dans un accès de violence, le frappe et l'étrangle tout en l'insultant et en le menaçant : « Je vais te tuer sale PD ». Quelques heures après, l'agresseur vient devant le domicile de Thierry et lance de nouvelles insultes.

Dans les jours suivant l'agression, un proche de l'organisateur de la soirée vient rendre visite à Thierry. Ce proche lui montre une vidéo prise lors de la soirée sur laquelle on voit clairement l'agression de Thierry.

Avec cette preuve, Thierry décide d'aller porter plainte. Pourtant, l'officier enregistrant la plainte ne prendra pas en compte le caractère homophobe de l'agression lors de la déposition. Thierry revient donc vers la gendarmerie en question pour que cette dimension des faits soit enregistrée. L'officier lui précise que ça sera le cas.

Thierry se rend également chez son médecin qui constate une entorse. Il l'invite également à aller consulter un·e ophtalmologue.

Lorsqu'il se rend au tribunal pour suivre l'avancée de l'affaire, Thierry constate que le facteur aggravant d'homophobie n'a finalement pas été pris en compte... ▲

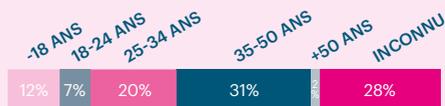
LESBOPHOBIE

#LESBIANSTOO

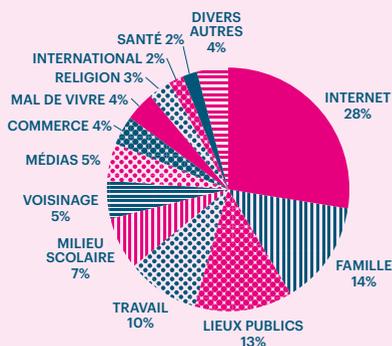
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

365
(22%)

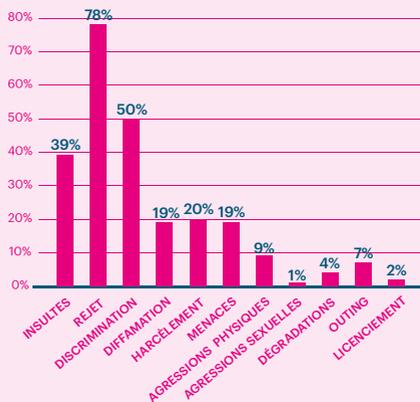
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTE DE L'AGRESSION



MANIFESTATION



QUELQUES CHIFFRES

Le nombre d'actes haineux à l'encontre des lesbiennes rapporté à SOS homophobie **La bondi de 42 %**, passant de 257 en 2017 à 365 en 2018. Les cas de lesbophobie représentent ainsi **22 % de l'ensemble des situations enregistrées**, contre 16 % en 2017. Ces chiffres sont probablement davantage révélateurs de la **prise de parole des lesbiennes** que le reflet d'une augmentation de la lesbophobie. Fin 2017, les mouvements **#MeToo** et **#BalanceTonPorc**, suivis de nombreuses autres mobilisations, ont permis la dénonciation d'actes de harcèlement et d'agression envers les femmes, révélant l'ampleur de **situations jusqu'alors minimisées**. Les témoignages de lesbiennes s'inscrivent donc assurément dans cette **vague revendicative**.

Les actes lesbophobes dans les lieux publics passent de 9 % à 13 %. Dans ces espaces, les cas d'agressions physiques concernent autant les lesbiennes que les gays, respectivement 38 % et 36 % des agressions.

Les témoignages recueillis à SOS homophobie mettent également en évidence les diverses formes d'agressions vécues par les lesbiennes.

DES ESPACES PUBLICS POUR TOUS ET... TOUTES?

La fin de l'année 2018 a été marquée par une forte médiatisation d'actes de violence à l'encontre de personnes LGBT, révélant ainsi au grand public les agressions dont elles peuvent être victimes. Les lesbiennes ne sont pas épargnées par ces manifestations d'homophobie dans des lieux publics comme la rue, les transports, les cafés ou les salles de spectacle.

La presse s'est notamment fait l'écho de trois situations : un couple de jeunes filles agressées dans le RER à Conflans-Sainte-Honorine, deux femmes aspergées d'eau de javel à la braderie de Lille et un autre couple lesbien insulté place de la République à Paris. Elles ont contacté SOS homophobie pour recevoir soutien moral, conseils sur les démarches à entreprendre ou aide juridique.

Les témoignages reçus confirment la réalité des agressions dont peuvent être victimes les lesbiennes lorsqu'elles sont identifiées en tant que telles. Elles subissent des regards insistants ou haineux, des insultes, diverses formes d'intimidation, des menaces, des propositions sexuelles ou des attouchements, voire des violences physiques. Le plus souvent, ces actes sont le fait d'hommes, mais parfois aussi de femmes, jeunes ou âgé·e·s, d'individus isolés ou en groupe.

Bon nombre de manifestations de lesbophobie sont minimisées et ne font pas l'objet d'un témoignage ou d'une plainte. Pourtant, toutes ces agressions constituent, au fil du temps, des entraves à la liberté de vivre son orientation sexuelle sereinement : « Pour la première fois, j'ai ressenti de la honte à aimer une fille, une personne ». Les insultes ne sont pas à prendre à la légère car elles participent d'un continuum allant jusqu'aux actes de brutalité. Un simple geste de tendresse, comme se tenir par la main ou s'embras-

ser, suffit pour s'en prendre à une conduite qualifiée d'immorale et provoquer des réactions de rejet : « Vous êtes gouines ? Car si c'est le cas on n'accepte pas ça ici ! Ici, c'est ma plage et c'est fait pour les familles. Il y a des enfants ».

Les lesbiennes sont particulièrement la cible d'hommes, seuls ou en groupe, qui non seulement tiennent des propos injurieux, mais leur font des avances sexuelles : sifflements, propositions, attouchements, agressions, menaces de viol.

Qu'il s'agisse de la proposition de s'immiscer dans le couple ou du déni de leur sexualité, ces agresseurs tentent de se

"LES LESBIENNES SONT DES MERDES"

réapproprier le corps et la sexualité de femmes qui leur échappent. L'homosexualité féminine reste l'objet de

fantasme : « Vous baisez comment ? », « Il nous propose une "bonne baise" ». Toutes ces situations constituent des formes de rappel à la norme, norme de l'hétérosexualité et de la domination masculine : « Profite de ne plus être dans une société patriarcale mais dans une société de flottes ».

Le risque d'être agressée est bien présent, et fait peur : « On entend un homme qui crie "les gouines" et on décide de quitter l'endroit rapidement ». Certaines femmes font face, ou tentent de faire face, à cette violence qui menace leur intégrité physique, comme dans le témoignage d'une lesbienne qui a été très sérieusement blessée, ce qui lui a valu 6 jours d'ITT. Parfois, il n'y a pas d'autre alternative que de laisser la place aux provocateurs et provocatrices car la situation apparaît trop menaçante. Comme de nombreuses femmes, les lesbiennes mettent en œuvre une stratégie d'abandon de l'espace public au profit de ceux, et parfois celles, qui les agressent. On « reproche » souvent aux lesbiennes leur invisibilité ; mais cette invisibilité peut être analysée comme une prise en compte des risques réels encourus dans les lieux publics et comme l'anticipation d'une violence lesbophobe, réelle mais souvent minorée, ignorée, voire niée.

La rue est aussi le lieu d'une autre forme de lesbophobie quand s'y étalent des tags contre l'ouverture de la PMA, notamment aux couples de femmes : « À part d'un père, je ne manque de rien », « PMA sans père, douleur sans fin ». L'homoparentalité est une réalité, la filiation d'un enfant peut être établie à l'égard de deux femmes depuis l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe. Mais elles sont dénigrées dans leur capacité à fonder une famille. Les mères lesbiennes deviennent sans doute plus visibles qu'auparavant, elles ont une existence officielle, leurs enfants vont en crèche ou sont scolarisé·e·s. Cette visibilité provoque des formes de rejet et de discrimination qui les atteignent, elles et leurs enfants. Des témoignages en font état, au sein des familles, au travail mais également dans les établissements scolaires : « Nous subissons de plein fouet une homophobie à l'école ».

"NOUS SOMMES PARTIES SOUS LES JETS DE GAILLOUX"

ET DANS LES FAMILLES ?

Le second espace où les violences à l'encontre des lesbiennes sont les plus fortes pourrait surprendre, car il s'agit du cercle familial, espace dans lequel elles devraient pourtant se sentir en sécurité. Les discriminations dans la sphère privée, exercées par la famille, sont difficiles à révéler et très fortement minimisées en raison de la pression familiale, du malaise et de la honte que ces situations peuvent engendrer. Dans les témoignages reçus en 2018, 20 % des agressions physiques à l'encontre des lesbiennes ont lieu au sein de cet univers et la moitié d'entre elles concernent des jeunes femmes mineures au moment de leur coming out.

Les réactions familiales peuvent alors être très violentes. Dans la majorité des cas, il s'agit de rejet, d'insultes ou de dégoût, dans d'autres, l'hostilité conduit au dénigrement et à l'agression physique de sa propre fille ou de sa sœur. « Ma mère

ne veut pas de moi tant que je ne serai pas avec un homme. » L'homosexualité, par définition non conforme au modèle hétérosexuel dominant, est perçue comme une remise en cause de l'éducation, de la religion, de la famille traditionnelle. Sentiment qui peut amener des parents à proférer des menaces ou à exercer des chantages ou de la violence envers leur fille. Dans cette sphère privée, souvent idéalisée comme protectrice, ces remarques, insultes, agressions sont extrêmement blessantes et entraînent une perte de confiance en soi : « J'espère que tu n'es pas homosexuelle, ce serait une honte ». Les jeunes filles qui en sont victimes sont d'autant plus vulnérables qu'elles sont dépendantes financièrement et affectivement de leur entourage proche. ▲



TÉMOIGNAGES

DANS LES LIEUX PUBLICS

Valérie dîne au restaurant avec son amie et sa famille dans un village de Haute-Garonne quand elles sont victimes d'une violente agression : « Vers 23 h 30, nous nous tenions la main en faisant la queue aux toilettes quand un rugbyman a commencé à nous insulter. Aurélie a eu peur, elle est allée chercher quelqu'un pour le faire partir mais il est revenu en lui disant qu'elle ne pourrait pas avoir d'enfant. Je lui ai demandé d'arrêter de nous juger. Et là, il m'a donné un coup de poing au visage, je suis tombée et il a continué à me taper. Aurélie l'a tiré en arrière, il s'en est pris à elle. Elle a des bleus partout. Moi, j'ai la pommette gonflée, l'oreille bleue, mal aux cervicales. Il était parti lorsque les gendarmes sont intervenus. On a déposé plainte et fait constater nos blessures par un légiste. On a ressenti cette haine pour notre orientation sexuelle. »

« Samedi soir, avec un ami, nous sommes allées chez ma copine, **Adeline**, qui habite Toulouse. Des jeunes attendaient près de chez elle. J'étais en train de lui donner un petit bisou quand une fille nous lance : "Eh, vas-y, on est dans un lieu public !". Un garçon essaie de la calmer mais c'est une vraie furie. Une autre arrive et nous décoche des coups de poing sur le nez, les joues. Je fais tout pour garder mes bras autour de ma copine, notre ami essaie de contenir cette fille. On arrive à se dégager et à rentrer chez nous. Le lendemain, j'ai la peur au ventre et la haine. Je regarde des vidéos d'autodéfense. Je peux le dire à vous, fais chier, fais chier, merde ! »

Assises sur un banc à Marseille, **Fabienne et Mathilde** se tiennent par les épaules et s'embrassent. Un groupe d'adolescents trouve hilarant d'envoyer l'un d'entre eux les provoquer : « Il a bondi dans notre dos, en hurlant, "Allez prendre des bites. Dégagez !" et

autres propos de la même farine. J'ai été sonnée mais lui ai dit que c'était à lui de dégager. Nous sommes néanmoins parties. Qu'est-ce que nous aurions pu faire : aller à l'affrontement ? Tenir la dispute ? Nous avons été l'attraction de leur après-midi, c'est inadmissible mais je ne savais pas quoi faire d'autre. »

Mélanie et sa copine sont dans un bar parisien. Elles s'embrassent et un homme leur demande de « rejoindre le bisou ». Surprises, elles rétorquent sans ambiguïté : « Wow, non ! ». L'homme leur dit alors que « deux meufs ensemble c'est du gâchis ». Ses potes essaient de le calmer. Plus tard, il essaie encore de « rejoindre le bisou ». Le barman lui demande de les laisser tranquilles. Ce à quoi l'agresseur répond : « C'est pas moi le problème, c'est elles ». Il sort en proférant de jolies insultes lesbophobes : « Sales gouines, ça devrait pas exister, aller vous brouter la chatte ailleurs ».

DANS LA FAMILLE

Camille est une jeune femme qui a toujours été attirée par les femmes, mais elle s'est murée dans le silence par peur du rejet de sa famille. Lorsqu'elle a assumé son homosexualité, cela a été le drame, un rejet violent, autant moral que psychologique : « J'ai certainement mal fait mon coming out, mais y a-t-il un bon moyen de le faire ? Je pressentais que j'allais être rejetée si j'étais moi-même. Je ne m'étais pas trompée hélas ! Quand j'ai eu ma première relation avec une femme, j'étais tellement heureuse, mais cela n'a pas été accepté. Je me sens amoindrie, humiliée, je dois jouer à l'hétéro. »

Emma est une lycéenne qui habite en Moselle. Sa petite amie a fait son coming out et depuis sa mère l'empêche de sortir. Cette femme s'est même rendue chez Emma pour insulter ses parents. Son amie subit une véritable torture psychologique ; elle n'a plus d'ordinateur ni de téléphone, elle doit dormir avec sa petite sœur. Sa mère la réveille la nuit, l'oblige à faire des tâches ménagères dégra-

dantes comme laver le carrelage de la salle de bains avec une petite éponge, elle l'insulte et lui donne des coups de pied. Son père laisse faire et sa grand-mère s'est rangée du côté de la mère. Seules ses tantes la soutiennent.

Amélie, qui a 17 ans, habite en Seine-Saint-Denis. Aujourd'hui, sa mère l'a surprise en train d'embrasser sa petite amie. La mère d'Amélie a crié et lui a dit qu'elle la détestait. Elle s'est ensuite excusée avant de lui demander de cesser cette relation. Elle veut bien qu'elle voie cette fille, mais uniquement en tant qu'amie.

La copine d'**Anna** a un frère qui lui a interdit de venir chez eux, ce qu'elle a fait pour éviter les problèmes : « J'avais l'habitude d'attendre Anna en bas de son bâtiment mais comme il a menacé de descendre et de me frapper, je l'attendais plus loin. Mais hier soir, il est descendu m'insulter, il m'a poussée, m'a donné un violent coup de poing à la tempe. Je me suis alors défendue, Anna m'a aidée mais je me suis pris plusieurs coups au visage.

Aujourd'hui, elle est restée enfermée dans sa chambre car elle était seule avec lui. Maintenant toutes les deux nous avons peur de le croiser en ville ».

L'HOMOPARENTALITÉ

C'est un couple de femmes qui vit dans un petit village de l'Isère. L'une d'entre elles a une altercation avec une voisine qui, entre autres insultes, lui dit « sale gouine » devant sa fille de 10 ans. **Karine** s'inquiète pour sa fille : « elle n'arrive pas à dormir, elle a peur de cette dame. Ce n'est qu'une petite infraction, mais je ne voudrais pas que ce soit classé sans suite. Comment faire ? »

C'est une famille homoparentale victime de lesbophobie. **Michèle et Élisabeth** ont un fils scolarisé dans une école primaire, près d'Arcachon. Elles contactent SOS homophobie car elles ont peur que la maîtresse ne s'en prenne à lui physiquement.

Je vous appelle car, dans la même soirée, avec ma petite amie, nous avons vécu deux situations qui nous ont bouleversées. Nous assistions à un spectacle dans un cabaret parisien et au moment de sortir, un couple d'une soixantaine d'années nous a bloqué le passage. Ils voulaient nous sermonner car nous nous étions embrassées durant la représentation : « Je n'ai rien contre les couples comme vous mais vous devriez avoir honte ».

Pour nous changer les idées, avec des amis nous sommes allées en boîte. Et là, deuxième situation pénible ! Nous nous tenions la main et nous nous embrassions. On ne pensait pas que cela dérangerait mais on voyait qu'on parlait de nous, qu'on n'était pas « normales ». Un ami de ma copine se colle à nous et nous devons subir ses questions : « Vous faites quoi au lit sinon ? Vous utilisez les doigts ? Vous savez, vous

êtes le fantasme de tous les mecs ici. Si vous voulez faire un plan à trois, je veux bien ». Clairement gênées, nous essayons d'éviter ses questions. Pendant tout cet interrogatoire, le garçon se frottait à moi, son entrejambe me touchait la cuisse. J'étais dégoûtée ! Quand je m'éloignais, il se rapprochait à chaque fois et il était entouré de ses autres potes. On ne s'est jamais senties aussi salées, aussi sexualisées, on était comme un plat présenté aux hommes de la salle !

Finalement, on se sent chanceuses de ne pas avoir subi de violence physique mais on sent que l'homosexualité féminine est liée au fantasme masculin. On nous demande constamment des plans à trois ! Ces expériences sont nombreuses, je les vis depuis deux ans et demi. Elles m'ont convaincue que je ne devais pas embrasser ma copine en public. ▲

LA PAROLE À... IRENE ZEILINGER

Directrice de l'association belge *Garance*

Vous êtes l'auteurice d'un article sur les violences faites aux lesbiennes dans les espaces publics¹ qui rend compte d'un projet européen de recherche. Qu'est-ce qui fonde ces violences ?

Les lesbiennes sont victimes à la fois du sexisme et de l'hétéronormativité. Elles sont raillées, insultées, agressées quand elles ne correspondent pas aux stéréotypes de la féminité et parce qu'elles s'affranchissent de la norme hétérosexuelle. La sexualité lesbienne est dénigrée, elle est perçue comme immature, incomplète car le phallus en est absent. Cela est manifeste dans les diverses formes de la lesbophobie, qu'il s'agisse des petites phrases qui discréditent notre sexualité, des violences sexuelles pouvant aller jusqu'au viol punitif. Au final, ces manifestations constituent des tentatives de se réattribuer sexuellement les lesbiennes. De mon point de vue, toutes les femmes devraient être solidaires de la lutte contre la lesbophobie car celle-ci entrave la liberté de toutes les femmes de transgresser les stéréotypes de genre. C'est une cause féministe.

Comment expliquez-vous que les lesbiennes restent encore peu visibles dans les espaces publics ?

Les espaces publics ne sont pas un lieu sûr pour les lesbiennes et elles le savent ! Vivre ouvertement son lesbianisme comporte des risques, la visibilité dans ces espaces a donc un coût. Et ce d'autant plus que la violence envers les lesbiennes est elle aussi invisibilisée. Il s'agit là d'un problème collectif et politique qu'on ne peut reprocher aux victimes. La lesbophobie existe, qu'importe si on est trop ou peu visible.

Si on interroge la visibilité des femmes homosexuelles, force est de constater que le mouvement LGBT lui-même

n'est pas très visible pour les lesbiennes. Encore aujourd'hui, il n'y a que peu d'attention aux problématiques des discriminations croisées, de l'intersectionnalité, notamment lorsque celles-ci concernent le genre. Ainsi, n'est pas pris en compte le fait que les lesbiennes n'ont pas les mêmes moyens économiques que les gays, qu'en tant que femmes, elles sont peu préparées, depuis toutes petites, à prendre la parole, à faire valoir leur point de vue, à défendre leurs droits. La conséquence est qu'elles sont invisibilisées au sein même de la communauté LGBT. Les associations pourraient être de ce point de vue plus actives et attentives à leur place dans leurs revendications et aux discriminations qui leur sont spécifiques.

Nous avons constaté dans les témoignages reçus à SOS homophobie que les lesbiennes laissent souvent l'espace aux agresseurs. Qu'en pensez-vous ?

Nous sommes socialisées en tant que femmes et cette socialisation nous apprend que ces espaces publics sont potentiellement dangereux. Ils sont pensés, conçus par et pour des hommes et renvoient, de façon subliminale, que ces lieux ne sont pas faits pour nous, que nous n'y sommes pas les bienvenues. Nous avons intégré que nous ne devons pas nous y attarder sans bonne raison ! Les gays ne découvrent le plus souvent cette réalité qu'avec les premières expériences de violences homophobes.

On apprend aux femmes à céder le passage, ne pas se faire remarquer, ne pas faire de vagues, ne pas avoir confiance en leur capacité d'action. Il n'est alors pas étonnant que la stratégie de prévention privilégiée soit l'évitement et que la plupart des lesbiennes mettent elles aussi en œuvre de telles conduites . ▲

1. Irene Zeilinger, « Entre visibilité et invisibilité : les lesbiennes face à la violence dans l'espace public », in *Femmes et villes*, Presses universitaires François-Rabelais, 2004.

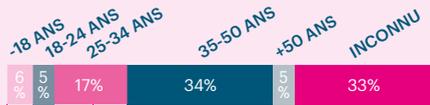
GAYPHOBIE

«DIS, ÇA FAIT QUOI D'ÊTRE HAÏ?»

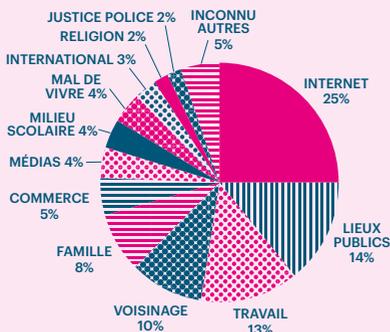
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

1 093
(67%)

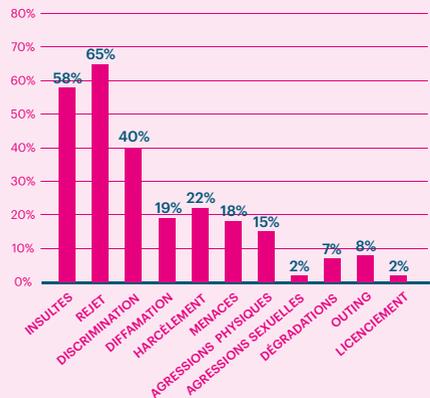
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTE



MANIFESTATION



ET ÇA CONTINUE!

Depuis plusieurs années, SOS homophobie enregistre une hausse des situations de gayphobie rapportées par les victimes ou des témoins. Après une **augmentation de 20 % l'an dernier**, 2018 voit encore une fois croître le nombre de cas recensés de 10 % (1 093 en 2018 contre 994 cas en 2017). Est-ce la marque d'une homophobie plus intense ? Les hommes gays sont avant tout des hommes, ce qui leur a historiquement donné plus de visibilité médiatique et de poids politique. **Au sein des populations LGBT, les gays sont ainsi les premiers bénéficiaires des avancées des droits et des gains de visibilité, mais cristallisent en contrepartie une haine particulière, souvent adressées à toutes les personnes LGBT à travers eux.** Alors que les crispations envers les minorités ne faiblissent pas, et semblent même s'accroître dans les paroles publiques, **les gays servent encore de boucs émissaires.**

Une autre piste d'interprétation est plus encourageante, avec ce qui ressemble à un véritable **mouvement de libération de la parole des victimes**. Utilisant les réseaux sociaux comme caisse de résonance, les personnes LGBT font preuve d'une **volonté manifeste de témoigner**, probablement inspirées par le mouvement #MeToo.

PORTRAIT DE LA GAYPHOBIE

Cette présence en ligne a ses inconvénients. Comme l'an passé, Internet reste le premier vecteur des actes de gayphobie recensés par SOS homophobie, avec 25 % des cas de 2018. L'anonymat, le confort d'un écran qui sépare des victimes et le sentiment d'impunité qui en découle semblent être les principaux facteurs de cette explosion haineuse, que personne aujourd'hui ne sait endiguer et qui a des conséquences réelles (voir chapitre Internet).

Hors de la Toile, les manifestations de gayphobie les plus fréquentes se déroulent dans des lieux publics (14 % des cas). Ainsi, David et son compagnon se sont fait tabasser par des inconnus en pleine rue alors qu'ils se baladaient dans une ville du Sud pendant leurs vacances. Viennent ensuite des situations où la proximité avec les agresseur-se-s peut être quotidienne avec, dans l'ordre, le travail (13 %), le voisinage (10 %) puis la famille (8 %).

Si dans un tiers des cas l'âge n'est pas précisé, les victimes qui témoignent le plus se situent dans les tranches d'âge 35-50 ans (34 %) et 25-34 ans (17 %). Aucun gay n'est cependant à l'abri de manifestations de violences, à l'instar de Jean, 65 ans, frappé par un inconnu avec un bâton.

Les manifestations gayphobes les plus fréquemment rapportées sont le rejet (65 % des cas) et les insultes (58 %), mais elles se doublent souvent d'autres violences (15 % d'agressions physiques rapportées, 40 % de cas de discrimination, 18 % de menaces, 8 % d'outing).

POURQUOI TANT DE HAINE ?

À travers les témoignages reçus par SOS homophobie, il est possible d'établir une liste des « justifications » invoquées par les agresseurs et les agresseuses. En premier lieu, « l'habitude » semble pouvoir tout légitimer. Brandi en particulier dans le cas d'insultes, cet argument plaide

que « PD » ou « enclulé » sont passés dans le langage courant et ne portent donc pas à conséquence. Ces termes servent pourtant à rabaisser, moquer ou humilier la victime et ce à l'école, au travail, entre ami-e-s, en famille et dans bien d'autres circonstances, comme l'explique Hakim, traité de « tapette » par son boucher. Tous les hommes sont visés, qu'ils soient gays, bisexuels ou hétérosexuels, et si ces vocables font en effet partie du décor, ils puisent dans un vieux fond de haine qu'ils contribuent à perpétuer à chaque réemploi. Autre justification : la « provocation ». Que ce soit sur Internet ou dans des cadres plus intimistes (familles, amis, voisins), les agresseur-se-s semblent considérer que la violence envers les gays est pleinement justifiée par des comportements « provocants » ou un manque de « discrétion ». Les gays sont accusés de « faire la promotion de l'homosexualité » et la victime est jugée responsable de l'acte qu'elle subit. Vain prétexte : exister semble être une provocation suffisante, et les gays sont agressés quel que soit leur comportement et où qu'ils soient, jusque dans le calme de leur foyer (voir chapitres Voisinage et Famille). En dernier lieu vient la liberté d'expression. Liberté fondamentale à valeur constitutionnelle, elle est l'argument récurrent pour justifier les insultes et les discours discriminants, notamment dans les médias. Pour nombre de personnalités politiques, polémistes et autres « intellectuel-le-s », la liberté de parole et la lutte contre « la bien-pensance » excusent les discours les plus toxiques. Le droit de « mal penser » est porté comme un étendard.

Quelles que soient les formes et les raisons de ces propos et actes violents, les conséquences sur les victimes sont toujours profondes. Peur, colère, sentiment d'humiliation, licenciement, hospitalisation, tentative de suicide ne sont que quelques exemples de ce que vivent les gays en France. Finalement, beaucoup de gays, comme Antoine, en viennent à se demander si un jour « les hétéros feront la paix avec les gays ». ▲

TÉMOIGNAGES

CHASSE AUX PD AU GRAND JOUR

Dans une grande ville de l'Est, **Paul et son copain** se promènent dans une rue très passante. À leur passage, deux jeunes s'exclament « Il faut supprimer cette sale race ! ». Pourtant, le couple « ne se tenait ni par la main, ni par les épaules ou les hanches. Aucune sorte de provocation ». Ils poursuivent leur chemin sous le choc. Le fait que Paul emploie le mot « provocation » montre combien certaines stratégies sont intériorisées, même si elles n'empêchent nullement les agressions de toutes sortes.

Cédric, la vingtaine, a rendez-vous avec un garçon. C'est la deuxième fois qu'ils se voient et la soirée se termine par un baiser. Alors qu'il raccompagne son copain au métro, Cédric entend « Oh bande de petits PD ! ». Il lève les yeux vers les escaliers et aperçoit quatre hommes d'environ 30 ans qui les regardent. L'un d'eux commence à descendre les marches, l'air menaçant. Paniqué, Cédric tire vers lui son copain et lui fait rapidement passer les tourniquets afin de fuir et se mettre en sécurité.

De sortie dans un bar avec des amis, **Moussa** se fait aborder par un homme qui lui demande de la monnaie. Après lui avoir indiqué qu'il n'en avait pas sur lui, Moussa est la cible de hurlements : « PD ! Salope ! Suce-moi salope ! ». Très choqué et paralysé par la peur de se faire violent, Moussa ne répond rien mais finit par se mettre à l'abri avec ses amis.

UN QUOTIDIEN EMPOISONNÉ

Mamadou, la cinquantaine, travaille comme aide dans le centre d'hébergement d'urgence d'une grande ville. L'un de ses collègues apprend qu'il est gay en consultant son site web personnel et en fait part à certain·e·s résident·e·s du centre. Quelques jours plus tard, Mamadou est insulté par l'une des personnes hébergées au foyer. Heureusement, il peut compter sur le soutien de la direction.

Alexandre est marié à un homme et très heureux en ménage. Mais il a la boule au ventre à chaque fois qu'il part au travail. Ouvrier dans le service des parcs et jardins d'une collectivité territoriale, il subit un véritable harcèlement de la part d'une collègue. Non contente de l'outer devant d'autres agent·e·s, elle l'insulte presque quotidiennement avec des remarques très violentes : « Alors, c'est comme ça qu'on marche quand se prend une bite dans le cul ? ». Déprimé et nullement soutenu par ses collègues, Alexandre a été obligé de cesser le travail pendant un mois. Certain qu'aucun de ses collègues ne l'appuiera, Alexandre n'envisage pourtant pas de porter plainte.

Fabien, âgé de 24 ans, nous contacte pour nous demander des conseils à propos d'une situation de harcèlement au travail. L'une de ses collègues a commencé à le harceler quand il a évoqué un film qui l'avait particulièrement touché. Elle se montre très agressive et lui pose des questions directes et très crues sur sa sexualité. Puis viennent les insultes : « pleurer devant un film c'est un truc de PD », « PD », « Fils de pute », « J'espère que j'aurai pas de gosses comme toi ». Le pire est que les collègues de Fabien suivent le mouvement et contribuent au harcèlement qu'il subit au quotidien. Il en a parlé à son patron qui semble le soutenir. Son appel révèle un second problème qui concerne cette fois son coming out, qu'il

n'a pas encore fait notamment auprès de son père, et qui l'inquiète. Il est gêné par son homosexualité, explique avoir du mal à regarder les garçons dans la rue et semble mal à l'aise, même s'il affirme travailler sur lui. Fabien termine son appel soulagé d'avoir pu se confier.

Alors qu'il emménage dans son nouvel appartement, **Julien**, 23 ans, invite régulièrement son compagnon. Au bout de quelques jours, devinant leur relation, la voisine de Julien se met à les insulter et à les menacer : « Sales PD ! Fils de putes ! Je vais vous faire casser la gueule ! ». Julien, qui n'a pas eu le temps de faire connaissance avec le reste de ses voisins, décide de contacter le syndic qui n'est pas très réactif, au point qu'une violente altercation entre Julien et sa voisine se produit devant témoin. Après avoir déposé plainte, ne supportant plus ces injures et menaces quotidiennes, Julien se résout à emménager chez son compagnon à peine deux mois après son arrivée.

À 17 ans, **Gabriel** souffre de la situation qu'il vit chaque jour au lycée. Moqué, insulté et harcelé par d'autres élèves, il subit un véritable calvaire dans l'établissement dans lequel il est scolarisé et en internat. Alors que nous évoquons la possibilité d'en parler aux responsables du lycée, Gabriel évoque « la loi du silence » et la crainte de représailles de la part de ses harceleurs. Il n'en parle pas non plus à sa famille qu'il ne veut pas inquiéter.

Alors qu'il est installé au comptoir d'un bar à siroter son café, **Pascal** entend le patron du bar proférer des insultes homophobes en désignant la télévision : « C'est un gros PD ! Ils veulent qu'on devienne tous PD, regardez les mecs de maintenant ! ». Quand la paranoïa le dispute à l'homophobie. ▲

Pendant les trois années qu'a duré le lycée, Arnaud a subi un véritable harcèlement lié à son homosexualité de la part d'autres élèves. Insultes et discriminations étaient son lot quotidien. Pendant très longtemps, traumatisé par cet enfer, il est resté incapable de faire des gestes de tendresse en public envers son amoureux. Se tenir la main, échanger un baiser ou toute autre marque d'affection devant des inconnu-e-s étaient impossibles. Plusieurs années ont passé. Au printemps dernier, alors que le soleil est de la partie, Arnaud et Mohamed, son compagnon, décident de s'installer tranquillement pour admirer la tour Eiffel. Ils s'enlacent et savourent cet instant paisible sur l'herbe. C'est alors qu'une petite fille s'arrête devant eux : « Aaaaah ! Mais qu'est-ce que vous faites ? Pourquoi vous êtes

comme ça ? T'es une fille ? Et toi t'es une fille ? Bah alors pourquoi vous êtes comme ça ? ! ». La gamine ponctue ses propos en mimant un acte sexuel et demande aux deux jeunes gens s'ils font ce genre de choses. Ensuite, la petite fille appelle une de ses copines. Arnaud et Mohamed ont la sensation d'être « des bêtes de foire ». La scène dure plusieurs minutes et devient insupportable pour Arnaud. Toute la violence qu'il a subie adolescent lui revient en pleine figure. D'abord mal à l'aise, il sent la panique s'emparer de lui et finit par supplier Mohamed de partir. Arnaud pensait avoir fait le deuil de cette terrible période et aspirait à vivre son amour avec Mohamed paisiblement. Depuis ce jour, il refuse toute manifestation de tendresse en public de la part de son compagnon. ▲

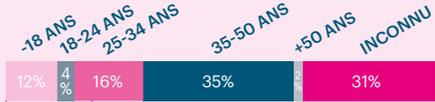
BIPHOBIE

OUI, LA BISEXUALITÉ ÇA EXISTE

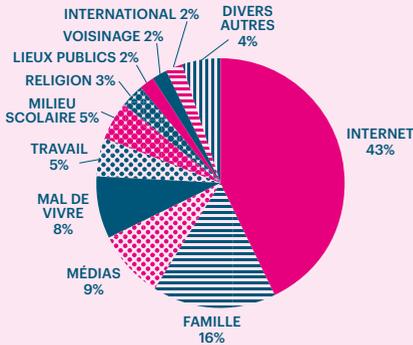
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

130
(8%)

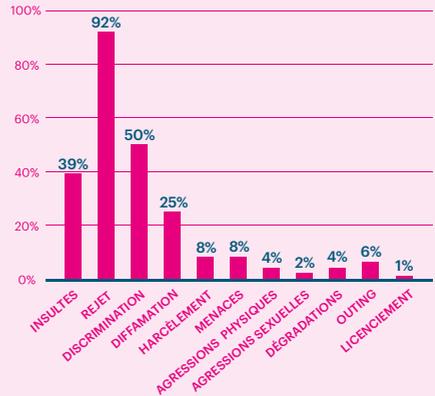
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTE



MANIFESTATION



PEU VISIBLES MAIS DISCRIMINÉ-E-S

En 2018, 130 cas concernant la biphobie ont été recensés, ce qui correspond à 8 % des situations recueillies par SOS homophobie. Ce sont 26 cas de plus que l'année précédente mais le pourcentage reste stable par rapport à l'ensemble des témoignages. Dans la récente enquête de l'INED¹ relative à la bisexualité des Français-es, 0,9 % des femmes et 0,6 % des hommes se déclarent bisexuel·le·s. Cela étant, les chiffres varient fortement selon que les questions portent sur les attirances, les pratiques ou l'identification : dans une autre étude réalisée par l'IFOP² en 2018, 3,9 % des personnes interrogées se disent bisexuelles assumées, et 0,9 % non assumées. Fait notable : 4,8 % des répondant-e-s se définissent comme hétéros en dépit d'attirances pour des personnes du même sexe.

Malgré ces chiffres, la bisexualité souffre d'un manque de reconnaissance sociale par rapport à l'hétérosexualité, mais également par rapport à l'homosexualité, et l'identité bisexuelle demeure quasi invisible. La légalisation du mariage pour tou-te-s en 2013 a permis une reconnaissance juridique et sociale des couples de même sexe, ainsi qu'une réelle existence médiatique. Si les personnes bisexuelles peuvent ainsi, elles aussi, épouser qui elles souhaitent, force est de constater qu'elles ne profitent pas encore de la même reconnaissance que les personnes homosexuelles ; celle-ci les effleure tout juste. Pour autant, elles ne sont pas épargnées par les discriminations biphobes ! Ainsi, SOS homophobie est sollicitée par ces victimes pour des conseils, des interrogations ou encore un soutien face à des propos ou des actes parfois d'une extrême violence. Certains témoignages concernent des questionnements personnels, comme sur la façon de faire un coming out réussi, d'autres cherchent une oreille bienveillante pour évacuer les violences subies, d'autres encore s'interrogent sur leur sexualité et cherchent des réponses et des appuis...

DES CONSÉQUENCES SPÉCIFIQUES À LA BIPHOBIE

La biphobie est très présente sur Internet, et le rejet reste la manifestation la plus fréquemment signalée. Souvent les victimes subissent diverses formes de discrimination : insultes dans près de 40 % des cas, diffamations, menaces ou même agressions physiques et sexuelles. Cette année encore, les violences verbales et physiques sont présentes dans les témoignages des personnes bies. Elles affectent profondément les victimes. Pour Pascal, jeune homme habitant en Gironde, le danger est intrafamilial, son père l'ayant frappé en apprenant son orientation bisexuelle : « Il m'a dit "vaut mieux que tu crèves que tu sois comme ça", en

me mettant deux, trois coups de poing au visage et en m'insultant ». Pour les personnes bisexuelles, 16 % des agressions se déroulent au sein même de la famille. L'espace familial n'est dès lors plus sûr, notamment pour les mineur-e-s ou les jeunes adultes.

La bisexualité reste encore peu reconnue au sein de la société, tant pour les femmes

"SUIS-JE BIE?"

que pour les hommes. Pour beaucoup, cette orientation sexuelle n'existe pas, elle est déniée. Et de fait, elle demeure le plus souvent invisible. Ainsi, lorsqu'une femme bisexuelle a une relation avec une autre femme elle sera perçue comme lesbienne, et hétéro lorsqu'elle est avec un homme. Les bi-e-s ne sont pas identifié-e-s en tant que tel-le-s.

Les violences dont sont victimes les personnes bies, et l'ostracisme qui les entoure, les réduisent souvent au silence et provoquent leur isolement. Pas moins de 92 % des cas recensés par notre association font état de situations de rejet. Ce chiffre est significativement élevé, sans doute parce qu'elles vivent une forme de double peine et peuvent être rejetées aussi bien par les homosexuel-le-s que par les hétérosexuel-le-s. Régis, qui a 35 ans, souffre de ce rejet de la part de son père ; quant à sa mère, elle préfère ne pas savoir. Avec son meilleur ami catholique, la situation est difficile, leurs relations se sont dégradées depuis la Manif pour tous. Ces manifestations ont été un véritable traumatisme pour lui : elles lui ont fait prendre conscience de l'hostilité de certaines personnes à l'encontre de son orientation sexuelle, lui faisant perdre confiance en lui et en autrui. Il n'ose plus parler de sa vie avec quiconque, de peur d'être jugé et exclu. Il envisage même de mettre fin à ses jours. Les insultes, menaces et rejets isolent les personnes bies et pèsent sur l'image qu'elles peuvent avoir d'elles-mêmes, pouvant causer ainsi de lourds dommages psychologiques.

1. Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques, n° 561, décembre 2018
2. <https://jean-jaures.org/nos-productions/l-homophobie-dans-la-societe-francaise>

De nombreux appels témoignent de forts questionnements identitaires : « Suis-je bie ? » se demande Eli. Cette jeune femme de 22 ans s'interroge sur la bisexualité, l'hétérocentrisme, et ne sait pas comment se définir. Quant à Elsa, 32 ans, elle ne sait plus quoi penser de ses attirances : « Je me pose actuellement des questions sur mon orientation sexuelle. Je voudrais comprendre. Je suis actuellement très attirée par une femme, mais j'ai toujours eu des histoires avec des hommes. Dois-je en conclure que je suis bisexuelle ? » S'interroger sur son orientation sexuelle constitue une étape essentielle dans la construction de son identité et l'absence de représentations peut rendre ce processus compliqué et douloureux. Les questionnements, les doutes rencontrent quelquefois la crainte, l'appréhension des réactions des autres, notamment de l'entourage proche. Des témoignages font état de cette peur de dire, peur « d'avouer » qu'on est bisexuel-le, un peu comme s'il s'agissait d'une faute. Peur de perdre celles et ceux qu'on aime. Rose, jeune mineure, pose la question en ces termes : « Comment s'accepter quand les autres refusent de voir qui l'on est vraiment ? Ceux que nous aimons par exemple. Comment faire face à des réflexions quotidiennes de la personne à laquelle on tient le plus ? »

LES BI-E-S SORTENT DE L'OMBRE

La définition de la bisexualité est simple : elle concerne les personnes qui peuvent avoir du désir ou éprouver des sentiments amoureux pour des femmes ou des hommes, simultanément ou à différents moments de leur vie. La bisexualité existe depuis toujours et cette réalité se visibilise aujourd'hui, notamment grâce à des personnalités médiatiques qui se revendiquent en tant que telles. Mais cette orientation remet en cause une conception binaire et exclusive de la sexualité, selon laquelle on ne peut être qu'hétérosexuel-le ou homosexuel-le. Certaines personnes refusent la possibilité de la bisexualité

car elles estiment que dès qu'on est en couple, une orientation est actée. Ainsi, les témoignages font régulièrement état de ce genre de propos, venant aussi bien d'hétéros que d'homos : « C'est impossible d'aimer une fille et un garçon... c'est des gays et des lesbiennes qui ne s'assument pas ». La bisexualité est donc dérangement car elle met en question des conceptions très normées de la sexualité. Le rejet s'enracine, sans aucun doute, dans la peur que Réjane Sénac définit comme « la hantise de l'indifférenciation des sexes et des sexualités ». Notre vision du monde est tellement empreinte de la binarité des genres, de l'hétéronormativité, de la monosexualité que cette remise en cause de ce qui est considéré comme un des fondements de la société est, pour un grand nombre, choquante. C'est bien ce que sous-tend la bisexualité : penser la sexualité sous un angle différent. « Les minorités politisent ainsi la question sexuelle, la question des sexualités »³ ce qui implique d'élargir les conceptions traditionnelles des relations entre individus. Cette perspective constitue à la fois un atout et un risque. Un atout dans le sens où cette émergence politique ouvre la voie à la visibilité des bisexuel-le-s, à leur reconnaissance et leur acceptation. C'est un risque dans la mesure où cette visibilité rend plus vulnérables aux attaques, aux injures, aux discriminations.

Les interrogations relatives à la bisexualité et la dénonciation de la biphobie émergent timidement mais sûrement sur la scène sociale et politique. Il est clair qu'aujourd'hui la bisexualité sort de l'ombre en s'attirant, comme toutes minorités, les foudres des normo-pensants. Les réseaux sociaux focalisent l'attention, avec leurs flots de propos intolérants : 43 % des manifestations à caractère biphobe ont été recensées sur Internet. On peut ainsi penser que nous effleurons actuellement le sommet de l'« iceberg bisexuel » et que la base immergée reste encore à découvrir et à explorer. ▲

3. *Qu'est-ce que le genre ?* sous la direction de Lorie Lauffer et Florence Rochefort

TÉMOIGNAGES

LA SUSPICION D'HYPERSEXUALITÉ

Karine, qui vit en Saône-et-Loire, a annoncé sa bisexualité à son entourage. Ses relations amicales sont devenues compliquées : « Depuis que mes ami-e-s me savent bisexuelle, je ne peux pas être proche de quelqu'un sans qu'il ne me pense amoureuse. Le pire, c'est lorsque je suis près de ma meilleure amie et qu'elle a un mouvement de recul avec sa tête qui signifie "qu'est-ce que tu fais là ?". Ou les petites réflexions, "quand tu me touches, toi, je sais que c'est parce que tu as des idées pas très catholiques", parfois même devant des personnes qui n'étaient pas au courant de ma sexualité... J'ai envie de leur répondre que je suis bisexuelle mais pas une perverse sexuelle qui saute sur tout ce qui bouge. Mais à la place, je me tais. »

Fleur se fiche de qui elle tombe amoureuse : « peu importe son sexe, son genre, son âge... J'ai une amie à laquelle je tiens énormément, mais depuis qu'elle sait que je suis bisexuelle, elle ne cesse de faire des réflexions ».

Romain, 15 ans, est scolarisé dans une petite commune des Hauts-de-France. Il a annoncé sa bisexualité peu de temps après la rentrée des classes. Depuis il est victime de discriminations. Ce sont tout d'abord des remarques : « Tu as déjà fait des choses avec un homme ? ». Certain-e-s de ses camarades ont propagé des rumeurs sur son orientation sexuelle. Romain entend les pires propos : « On me dit que c'est immonde, que ma mère m'a donné une bite pour baiser des meufs, on me demande aussi si je n'ai pas honte de mon orientation sexuelle ».

Commentaire faisant suite à un article sur la bisexualité : « Je trouve qu'être bisexuel c'est choisir la solution de facilité, car moins de risques de prendre comparer aux hétéros et aux homos qui ont au moins les tripes de se lancer. Et en plus je trouve ça égoïste car si on peut "piocher" des deux côtés, ça en fait moins pour les autres. »

JUSTE UNE PASSADE

Jeanne, qui vit en Bourgogne, est une jeune femme bisexuelle qui n'a jamais pu faire part de son orientation sexuelle à son entourage. Lors d'un échange au sujet de la bisexualité d'une amie, sa sœur lui assène : « les filles qui sortent avec les filles, c'est juste pour essayer car elles sont hétéros ».

Erwan, jeune mineur résidant à Paris, raconte comment sa mère l'oblige à se taire et alterne injonctions et menaces : « Elle est alors entrée dans un accès de colère et a commencé à me crier dessus : "Nan mais c'est quoi ces conneries ? Tu vas me faire le plaisir d'arrêter tout ça. J'espère que tu as compris ! Plus jamais tu me reparles de ça, t'as compris ? T'as de la chance que je ne balance pas tout à ton père !" Le connaissant, je pense qu'il aurait eu la même réaction. Mais elle a ajouté, et c'est ce qui m'a fait le plus de mal : "Occupe-toi des filles avant de vouloir t'occuper des garçons !" Comme si c'était elle qui devait choisir avec qui je devais sortir. Aujourd'hui, je me suis repris ce genre de réflexion : "Tu vas repenser à ce que tu m'as dit hier, c'est du grand n'importe quoi !" ».

"C'EST PAS PARCE QU'ON N'EN PARLE PAS QUE ÇA N'EXISTE PAS!"

DE LA VIOLENCE DE LA BIPHOBIE

« Bonsoir, je m'appelle **Kelly** et je vais sur mes 14 ans cette année. Déjà en classe de 6^e je me sentais exclue par rapport aux autres... Mais cette année cela a empiré avec le fait que je sois bisexuelle. Par exemple, je reçois des lettres me mena-

çant de mort, je me fais souvent bousculer et la solitude est devenue un de mes passe-temps favoris... Malheureusement, je n'ai le courage d'en parler à personne, et encore moins à mes parents. Je suis rapidement tombée dans la mutilation parce que je souffre. Je ne sais pas comment enfin pouvoir sortir de cet enfer... » ▲

Cette jeune étudiante du Puy-de-Dôme relate une conversation angoissante avec une autre étudiante LGBTphobe :

« Bonjour, ceci s'est passé courant septembre, début octobre. Je suis une fille bise de 18 ans et lors d'un débat à table avec des filles de ma classe, une d'entre elles m'a dit les choses les plus homophobes que j'aie jamais entendues. Il se trouve que le débat est parti sur le racisme anti-Blancs. Cette fille-là est ouvertement islamophobe, elle a alors affirmé que son copain, cisgenre hétéro et blanc, subissait les pressions de la société en raison de son genre, de son orientation sexuelle et de sa couleur de peau. Faisant partie de la communauté LGBT et étant une femme cela m'a blessée, mais ce n'est rien comparé à la suite. (...)

J'ai parlé de mon coming out qui s'est mal passé avec mon père et lui ai dit que je ne me sentais pas acceptée dans ma propre famille, que cela m'avait fait beaucoup de mal d'en parler. Ensuite je lui ai parlé des vraies pressions : celles subies par les LGBT+ en général, ce à quoi elle répondait que les hétéros vivaient les mêmes choses. Pour qu'elle comprenne, je lui ai fait part du fait que dans certains pays je suis illégale, que la loi autorise à me discriminer, à me torturer et même à me tuer, ce à quoi elle a répondu en souriant : "oui, et ?". Au-delà de ses paroles méprisantes et de sa manière de me traiter, elle m'a clairement dit que je ne serai pas capable d'être une bonne mère, "mais imagine si tes enfants ont des enfants comme toi".

Le stress que j'ai ressenti m'a fait oublier certaines choses. J'ai commencé à ne plus voir clair et j'avais du mal à respirer, je suis donc partie me calmer. J'ai fait une crise d'angoisse. J'en ai même oublié à quoi je ressemblais, je me suis surprise en me voyant le soir dans la glace de mon appartement. Je pense aller voir un psychologue.

Je vois cette fille tous les jours à la fac, je l'entends tous les jours. Mes copines de fac ne comprendraient pas comment je l'ai vécu, elles sont toutes hétéros. Elles continuent à parler à cette fille, qui m'a brisée. La biphobie est là, même dans la tête de personnes qui ont 18 ans... »

Ce témoignage est caractéristique de ce que vivent les victimes de biphobie. La plupart du temps, il s'agit de discussions à priori anodines, autour d'un café, au travail, à la maison ou dans la rue, avec des personnes de l'entourage plus ou moins proche. Mais les propos tenus révèlent l'intolérance banalisée à l'égard des sexualités non normatives. Les mots sont reçus comme autant de coups de poing qui menacent l'intégrité de la personne, la plongent dans un mal-être. Lorsqu'une victime est atteinte au plus profond d'elle-même, elle risque d'opérer un repli sur soi et de s'isoler afin de se protéger. SOS homophobie est un premier soutien pour sortir de l'isolement, et une ressource qui permet aux victimes de trouver des réponses appropriées, que celles-ci soient pratiques, psychologiques, sociales ou juridiques. ▲

ENQUÊTE SUR LA BIPHOBIE

En 2017, un collectif inter-associatif regroupant SOS homophobie, Act-Up, les ActupienNEs, Le Mag Jeunes LGBT, FièrEs et Bi'Cause a lancé une enquête nationale sur la biphobie visant à détailler et mesurer toutes les formes de biphobie et de panphobie.

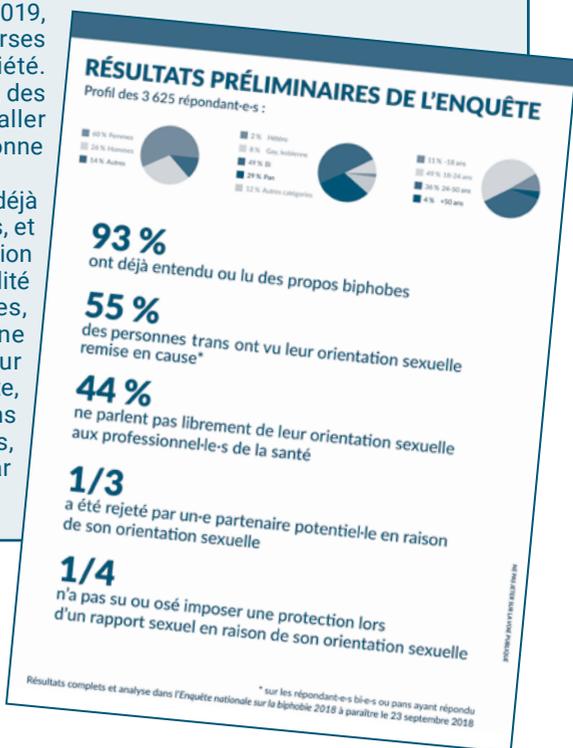
Le questionnaire comprenait cinq parties : vous, votre visibilité, les discriminations et/ou agressions en raison de votre orientation, votre santé, les phénomènes de biphobie. Il s'agissait de capter le plus largement possible les expériences vécues de biphobie et/ou de panphobie. Jusqu'en septembre 2018, 3 625 personnes ont renseigné le formulaire papier ou en ligne.

L'analyse de cette enquête, qui sera rendue publique en septembre 2019, met en évidence la réalité des diverses formes de biphobie dans la société. Elle se manifeste dans des propos, des écrits ou des actes qui peuvent aller jusqu'à l'agression physique. Personne n'est épargné !

Plus de 90 % des répondant-e-s ont déjà entendu ou lu des propos biphobes, et plus de la moitié ont vu leur orientation sexuelle remise en cause. La visibilité expose à des agressions verbales, dont 83 % surviennent suite à une discussion sur la bisexualité. Sur les 3 625 participant-e-s à l'enquête, 1 336 ont été victimes d'agressions sexuelles ou de viols. Dans 97 cas, ces agressions étaient motivées par la bisexualité de la victime.

Il en ressort clairement que les agressions surviennent lorsque les personnes bies et pans sont visibles. Pour elles, rester cachées est donc une forme d'autopréservation. Près de la moitié des personnes interrogées n'aborderont leur orientation ni avec leurs collègues de travail, ni avec le corps médical. Elles font également preuve d'une grande prudence lorsqu'il s'agit d'exprimer de l'affection publiquement envers un-e conjoint-e du même genre.

L'enquête a permis de collecter des éléments tangibles sur l'ampleur et les formes des agressions biphobes/panphobes. Ces données viendront appuyer les efforts de lutte contre ces discriminations, qui passent par une visibilité et une reconnaissance accrues des personnes bisexuelles et pansexuelles. ▲



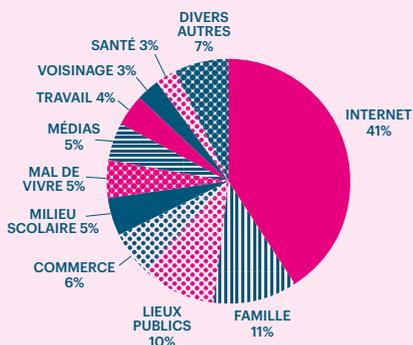
TRANSPHOBIE

LA HAINE JUSQU'AU MEURTRE

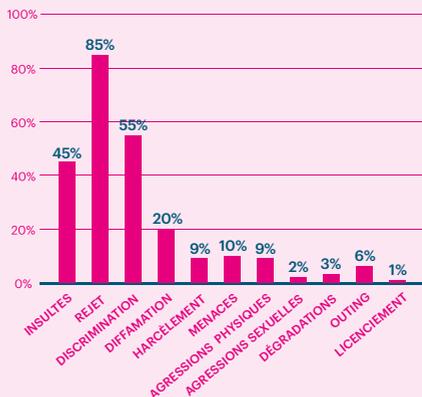
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

210
(13%)

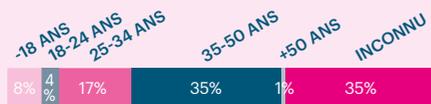
CONTEXTE



MANIFESTATION



ÂGE DES VICTIMES



En 2018, 210 cas de transphobie ont été signalés auprès de SOS homophobie. Dans presque toutes les situations, les victimes sont rejetées (85 %), et plus de la moitié d'entre elles subissent des discriminations liées à leur identité. Les insultes concernent plus de deux cas sur cinq, et les agressions physiques et/ou sexuelles sont liées dans un cas sur dix. L'actualité de 2018 et les témoignages reçus par SOS homophobie montrent que la transphobie est omniprésente – dans la rue, en ligne, dans les services administratifs, et au bois de Boulogne où Vanessa Campos en a été la victime mortelle – et se manifeste à tout âge.

BRIGADE ANTI-TRAV DANS PARIS, MEURTRE AU BOIS DE BOULOGNE

Au total, 21 faits (10 %) ont eu lieu dans des lieux publics. Certain·e·s se sentent ainsi légitimes à imposer leurs stéréotypes de genre, humiliant les personnes en face, ou les déshumanisant. Une victime non binaire s'entend dire à un passage piéton « C'est un être humain, ça ? ».

Au printemps 2018, Le Refuge révèle une vidéo postée sur Snapchat, montrant une

femme frappée dans la rue par des inconnus qui se revendiquent d'une « brigade anti-trav ».

D'après Le Parisien (mars 2018), l'un des agresseurs a été placé en garde à vue. Cinq associations ont porté plainte pour violences en réunion. En août, Vanessa Campos, travailleuse du sexe trans, est sauvagement assassinée au bois de Boulogne (voir La parole à Acceptess-T).

JUGÉ-E-S ET JAUGÉ-E-S

La transphobie s'exprime de façon décomplexée sur les réseaux sociaux et les forums en ligne : c'est le contexte le plus représenté, puisqu'il concerne 41 % des cas signalés, souvent dans le cadre d'une LGBT-phobie globale. Certaines personnes qui ont alerté la modération ont été moquées, et l'une d'elles a été bannie d'un forum.

Malgré un changement d'état civil simplifié par la loi de 2016, les difficultés administratives persistent. Des personnels de mairie jugent le genre du prénom choisi « trop féminin » pour le changement de prénom. Et après le changement d'état civil, il faut encore batailler pour faire modifier le numéro de sécurité sociale. D'autres difficultés administratives incluent le refus de modifier la civilité par les banques ou à Pôle Emploi. Certaines CPAM refusent le remboursement de soins lors des transitions¹. Des personnels humiliant des personnes trans sous prétexte de « confusion » devant

une situation nouvelle. Ainsi cette contrôlée des transports qui s'exclame devant un homme trans : « Vous êtes le premier qu'on rencontre comme ça ».

TRANSIDENTITÉS ET FAMILLE

Les témoignages 2018 montrent les souffrances subies par les parents trans. Parfois, l'administration décide d'outier un parent, comme cette directrice qui parle de

**“ENTREtenir LES DÉLUSIONS
D'UN HOMME SE PRENANT
POUR UNE FEMME N'EST
PAS LA BONNE SOLUTION”**

« cette maman se prend pour le papa et veut le remplacer ». Les difficultés se multiplient en cas de rupture. Une mère dénigre son ex-compagne auprès de leur

enfant : « Tu vas devenir comme ton père ». Les témoignages montrent que le soutien familial est important à tout âge. Même après avoir construit sa vie, avec des études brillantes, un cercle d'am·i·e·s et un engagement associatif, cette jeune femme de 23 ans continue de souffrir des « actes de méchanceté » de ses parents et de ses frères et sœurs. Le soutien est particulièrement important pour les enfants et ados trans, mais il ne suffit pas. Ainsi, 8 % de nos témoignages concernent des mineur·e·s. Une mère nous appelle pour évoquer les souffrances au quotidien de son fils lycéen, maltraité par ses camarades, et discriminé par ses encadrant·e·s lors d'un voyage scolaire où on lui refuse d'être avec les garçons de sa promo.

REPRÉSENTATION DES TRANSIDENTITÉS AU CINÉMA, LE JOUR ET LA NUIT

Il ou elle suit en douceur un·e ado non binaire à un moment où iel doit mettre fin à l'utilisation de bloqueurs de puberté. Il reçoit un succès d'estime. *Girl* est acclamé

¹. Le Tribunal des affaires de la Sécurité sociale a ainsi contraint la CPAM 29 en mai 2018 à rembourser la mastectomie d'un homme trans suite au dépôt de plainte par Ouest Trans.

par les critiques mais torpillé par les personnes trans qui le décrivent comme « un pas en arrière radical pour la représentation des trans à Hollywood », « voyeuriste », « sadiste » ; Karine Espinera « s'interroge sur cette façon de montrer tant d'intérêt pour la génitalité d'une adolescente. Les personnes trans y sont objectivées, fantasmées et ramenées de force à des imaginaires contre lesquels elles luttent. »

«3° SEXE» EN ALLEMAGNE: FAUSSE BONNE NOUVELLE

Au milieu de l'été, des annonces sur l'évolution du droit allemand ont pu être interprétées comme une avancée pour les personnes qui s'identifient dans un genre non binaire (ni homme, ni femme), mais la réalité est tout autre. L'Allemagne reconnaît en effet désormais l'existence d'un sexe « divers » à l'état civil, mais

"CETTE MAMAN SE PREND POUR LE PAPA ET VEUT LE REMPLACER"

seulement sur « condition médicale », pour enfants intersexué·e·s, c'est-à-dire né·e·s avec des caractéristiques sexuelles qui ne

correspondent pas aux définitions typiques de « mâle » et « femelle ». Cette loi est loin de réjouir les associations intersexes, qui jugent que cette catégorie est stigmatisante et risque d'augmenter la maltraitance médicale : craignant que leur enfant y soit inscrit·e, les parents seraient prêts à accepter toutes les opérations de « normalisation » (voir chapitre Santé). SOS homophobie s'associe à ces associations pour revendiquer l'abolition de la mention du genre à l'état civil, seule façon de mettre fin aux systèmes de classification et hiérarchisation légale qui sous-tendent la maltraitance médicale des personnes intersexes, mais aussi toutes les LGBTphobies. ▲

TÉMOIGNAGES

Cette maman d'un garçon trans de 7 ans nous appelle parce qu'elle rencontre de nombreuses difficultés avec l'école, qui refuse de prendre en considération le genre de son enfant (qui diffère de celui indiqué à l'état civil), désigné comme « une petite manipulatrice qui veut que le monde tourne comme elle l'entend ». Les instituteurs ne parlent de son enfant qu'au féminin et refusent de se remettre en question bien qu'ils reconnaissent un profond mal-être. Son enfant défie ses instituteurs de plus en plus, ce qui s'explique probablement par ce climat et l'injonction constante de « faire comme si c'était une fille » à l'école.

Chantal sort de son supermarché et se fait alors injurier sur le parking par un homme à bord de son véhicule. Ce dernier se vante de pouvoir s'en tirer même s'il la tuait parce que Chantal est trans. Il essaie ensuite de l'écraser avec son véhicule, puis la suit jusque dans le centre commercial le plus proche. La foule lui fait heureusement renoncer. La police n'a pas reconnu la gravité des faits et a laissé courir le délai pour l'exploitation des caméras d'enregistrement vidéo du centre commercial (30 jours), qui aurait pu permettre d'identifier l'agresseur.

Sylviane est au travail. Une femme qu'elle ne connaît pas mais qui sait que Sylviane est une personne trans vient les saluer dans le bureau car elle part en retraite. Pendant les échanges, cette dame ne cesse de la genrer au mascu-

lin. Sylviane reprend plusieurs fois son interlocutrice quand elle dit « il » au lieu d'« elle », mais cette dernière continue sans en tenir compte. « Je suis soulagée de ne plus jamais la revoir, mais j'ai encore cette impression qu'on m'a roulé dessus avec un semi-remorque. »

La famille de **Quentin**, 19 ans, a beaucoup de difficultés avec son coming out, en particulier son oncle. De longues discussions semblaient avoir fait avancer les choses, mais soudain cet oncle envoie à Quentin des messages niant son identité de genre. Le garçon est même exclu d'une réunion familiale, un isolement qui lui pèse énormément : « Je souhaitais juste passer du temps auprès de ma famille et faire le deuil de mon grand-père, comme les autres, mais cela m'a été enlevé. Ma famille est réunie, sans moi, sous prétexte que je suis transgenre. Je me sens actuellement comme un poids supplémentaire pour mes proches, même s'ils acceptent ma situation, et cela m'est insupportable. (...) le suicide commence à être une possibilité ».

Joëlle est la maman de trois enfants : deux lui ont été retirés en vertu d'un jugement qui évoque sa transition. Elle se bat pour conserver la garde de son troisième enfant, un garçon de 15 ans handicapé. Mais dans leurs rapports, l'éducatrice de l'adolescent et d'autres experts expriment une transphobie sans retenue, affirmant notamment que Joëlle ne vit que pour sa transition et qu'elle ne s'occupe pas de ses enfants. Joëlle vit très mal ces propos. L'éducatrice suggère que Joëlle recherche un traitement particulier : « Ce n'est pas parce que vous êtes comme ça que vous avez le droit de tout ».

Solène n'en peut plus. Ses parents l'empêchent d'exprimer son identité féminine, et elle est de plus en plus seule. La jeune fille de 17 ans et ses parents participent à des médiations où elle ne se sent pas

mieux entendue, avec des assistantes sociales qui lui donnent de mauvais conseils. Solène doit parfois reprendre leur vocabulaire inadapté, voire transphobe. Elles ont par exemple conseillé à l'adolescente de se « contenter de jeans skinny pour homme ». Solène commente : « Ça revient à dire à un homme gay de se contenter d'une femme masculine pour faire plaisir aux autres... »

Karim est un papa trans, suite à une PMA au Danemark avec son ex-compagne. Il y a fait reconnaître sa paternité à la naissance. Lors de leur rupture, il obtient un droit de garde des enfants. Néanmoins, son ancienne compagne décide de contester sa paternité. Le juge saisi tranche en faveur de la mère : il met fin au droit de garde et n'accorde à Karim qu'un droit de visite très court. Son ex-compagne a déménagé sans le prévenir et le nouveau conjoint de celle-ci est violent. Le papa essaie de faire intervenir un juge des enfants.

Il y a quelques mois, **Dylan** est outé par une amie pendant une soirée arrosée. L'ambiance change et il est victime d'une agression transphobe : il est insulté et frappé. Il a été suivi par un psy mais n'arrive pas à passer outre son agression qu'il vit comme sa responsabilité. Il était « efféminé », « androgyne » et, ayant pris de la drogue, n'était pas en pleine possession de ses moyens. Surtout, il avait menti sur le fait d'être trans. Aujourd'hui, il vit en cachant son identité de genre et se dit cis. ▲

**"IL S'AGIT D'UNE PETITE
MANIPULATRICE QUI VEUT
QUE LE MONDE TOURNE
COMME ELLE L'ENTEND"**

LA PAROLE À... ACCEPTESS-T

Acceptess-T est une association trans créée en 2010 qui se focalise sur la défense des personnes transgenres les plus précaires : les trans migrantes et travailleuses du sexe.

À ce titre, nous sommes particulièrement sensibles aux difficultés liées au droit au séjour des étranger-e-s, et notamment aux restrictions de l'accès au séjour pour soins et aux refus de renouvellement de titres de séjour auxquels font face une partie des personnes vivant avec le VIH. Alors que la dernière loi sur la prostitution met en avant les possibilités d'être régularisé-e sous réserve de sortie de la prostitution, les droits que nous avons acquis pour raisons de santé sont aujourd'hui remis en cause.

Nous sommes aussi particulièrement sensibles à la question du travail du sexe. Pour les personnes trans en situation d'exclusion sociale multifactorielle, le travail du sexe est une ressource accessible, le témoin d'une capacité à résister à la transphobie et à l'indifférence des institutions. Les réalités vécues par ces personnes sont récupérées, comme c'était le cas en août dernier après l'assassinat de Vanessa Campos, pour servir des discours trompeurs et des dénonciations de façade de la transphobie. Mais les individus qui tiennent ces discours sont aussi ceux qui refusent d'agir sur les facteurs les plus déterminants de la transphobie institutionnelle. Ils placent les personnes trans en situation de victimes à protéger, mais ne proposent rien de concret pour améliorer leur accès aux droits fondamentaux : le droit au logement, au travail, à l'éducation et à la santé. La violence structurelle et durable de cette transphobie institutionnelle n'est pas faite des meurtres ni même de maltraitance physique, mais elle n'en est pas moins violente et insidieuse.

Les trans migrantes font face à cette indifférence et ne bénéficient pas des lois

protectrices, comme celle qui a récemment permis la facilitation du changement d'état civil¹ : elles restent soumises aux lois de leur propre pays, à l'exception de celles qui ont obtenu le statut de réfugiées. C'est pourquoi nous continuons à nous battre pour le respect de l'autodétermination, pour le droit à disposer de son identité, de son corps, de son genre et de sa sexualité. Le fait qu'une personne trans s'autodétermine dans le travail du sexe est une chose que nous respectons et que nous défendons. Nous militons pour que ce droit soit reconnu et accepté. Nous nous battons pour apporter à ces personnes un accompagnement dans le domaine de la santé et, quand elles le souhaitent, un accompagnement visant la sortie du travail du sexe. C'est pour cette raison que nous nous sommes associées à la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) relative à la loi de pénalisation des clients². Le respect de l'autodétermination des adultes consentants est pour nous fondamental et nous savons, par expérience, que la plupart des personnes trans en situation d'exclusion sociale ne sont pas victimes du trafic des êtres humains. Elles ne sont pas les personnes pour qui cette loi a été votée, mais elles n'en subissent pas moins les conséquences. Les difficultés auxquelles elles font face sont récupérées dans une perspective misérabiliste par un féminisme abolitionniste institutionnel qui dit défendre le droit de toutes les femmes, mais qui refuse de reconnaître les identités de femmes trans comme de véritables identités féminines. Ce double discours montre à quel point la transphobie ne se manifeste pas seulement par des violences meurtrières et physiques.

Après l'assassinat de Vanessa Campos, la protection des trans étrangères s'impose comme une priorité. Cet assassinat est contemporain de la loi sur la pénalisation des clients, une loi qui se traduit par la perte de revenu, l'obligation de s'isoler, de se cacher. Ce drame traduit l'impact de législations inadaptées sur des populations infériorisées, invisibilisées et dont les droits fondamentaux ne sont pas reconnus. Nous avons accompagné la famille

de Vanessa Campos, à sa demande et à celle de ses amies, présentes au moment de l'assassinat. C'est un dossier symbolique sur le plan des luttes que nous menons en faveur des personnes trans les plus invisibilisées. Nous avons réussi à faire condamner Paris Match pour avoir utilisé ce meurtre dans une démarche sensationnaliste³ qui ne fait que renforcer une transphobie systémique bien ancrée dans les mentalités. Il s'agit maintenant de renforcer notre vigilance face aux violences. Nous soutenons jusque-là les victimes sans cadre ni moyens. Mais cette priorité

demande une vraie réflexion : ce que nous devons développer aujourd'hui est un outil qui nous permette de démontrer la transversalité et de la circularité de la transphobie institutionnelle et de la transphobie du quotidien. ▲

1. La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle, votée en 2016.
2. En septembre 2018, neuf associations, dont Acceptess-T et SOS homophobie, ont déposé au Conseil d'État une question prioritaire de constitutionnalité contre la loi qui pénalise les clients des prostitué·e·s. Leurs arguments ont toutefois été rejetés dans une décision (no 2018-761) rendue publique le 1^{er} février 2019.
3. Le magazine a publié des clichés du corps nu de la victime dans un article intitulé « Les nuits fauves du bois de Boulogne ».

PLAINE DE L'ASSOCIATION OUTRANS

APRÈS DE LA CNIL ET DU CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS CONTRE UN MÉDECIN DE LA SOFECT

La SoFECT (Société française d'étude et de prise en charge de la transidentité) est une association de médecins qui interviennent dans des équipes hospitalières pluridisciplinaires dans le suivi des personnes trans. Elle a été créée en 2010 dans un contexte de guerre ouverte entre les associations trans et le corps médical. Au même moment, la ministre de la Santé Roselyne Bachelot annonçait la dépsychiatriation des transidentités¹.

En septembre 2018, l'association OUTrans saisit la Commission nationale de l'informatique et des libertés et le Conseil de l'Ordre des médecins de la Ville de Paris. Le docteur Sébastien Machefaux, psychiatre de l'antenne parisienne de la SoFECT, exige que ses patient·e·s remplissent un questionnaire en vue d'obtenir un premier rendez-vous. OUTrans découvre que ce dernier inclut « des questions sur la religion, l'appartenance ethnique et l'orientation sexuelle de la personne en attente de rendez-vous, ainsi que des membres de sa famille »². La loi interdit pourtant de collecter ou de traiter ces données.

En réponse à cette plainte, le psychiatre assure qu'« aucun fichier n'était consti-

tué » et plaide que son « métier ne peut s'entendre sans comprendre le sujet en dehors de tout environnement ». Outrans au contraire considère que « ce questionnaire est une incarnation matérielle et tangible des pratiques des médecins de la SoFECT, créées dans la perspective pathologisante largement dénoncée par les associations trans, en particulier le fait de poser des questions intrusives de manière régulière en consultation. C'est une preuve que ces pratiques sont régulières et perpétuées en toute tranquillité »³. De nombreuses associations, mais aussi des universitaires et certains rapports officiels⁴, critiquent le monopole exercé par la SoFECT. Son fonctionnement est contraire au principe du libre choix du médecin. Ses pratiques⁵ font du psychiatre la pierre angulaire de la prise en charge. SOS homophobie et les associations du collectif Existrans revendiquent la dissolution de ces équipes hospitalières. ▲

1. « La transsexualité ne sera plus classée comme affection psychiatrique », Le Monde, 16 mai 2009
2. « SoFECT : OUTrans porte plainte auprès de la CNIL ! », OUTrans.org
3. « Prise en charge psy à Sainte-Anne : une association trans dénonce un questionnaire "intrusif" », Libération, 28 septembre 2018
4. Hayet Zeggag et Muriel Dahan, « Évaluation des conditions de prise en charge médicale et sociale des personnes trans et du transsexualisme ». La Documentation française, IGAS, décembre 2011.
5. « Quand on arrive devant les psys de la Sofect, il faut avoir envie de mourir » : enquête sur les équipes "officielles" du parcours trans », Komitid, 2 mai 2018

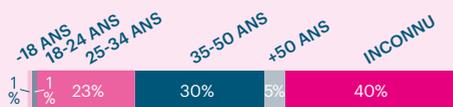
COMMERCES, SERVICES

ENTRÉE, PLAT, ENFER

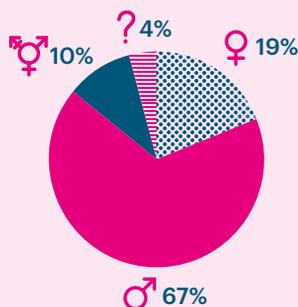
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

91 (6%)

ÂGE DES VICTIMES



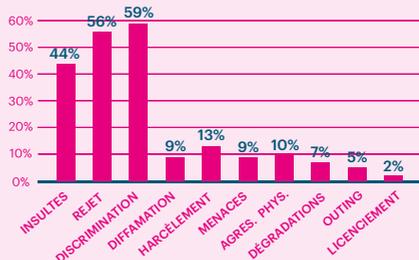
GENRE DES VICTIMES



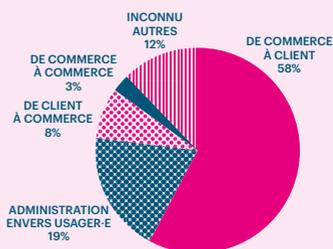
% DU CONTEXTE PAR GENRE



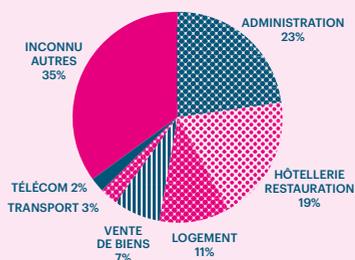
MANIFESTATION



RÉPARTITION DES ACTES



SECTEURS CONCERNÉS



Services refusés, attribution du mauvais genre sur des papiers d'identité, expulsion de domicile, insultes et parfois agressions physiques, voilà comment se déclinent les 91 faits de LGBTphobies dans les commerces et services rapportés en 2018, soit 6% de l'ensemble des cas. Ce pourcentage est stable depuis 2015. Les hommes sont plus nombreux à signaler les situations de LGBTphobie, à hauteur de 67%. Les menaces et agressions dans les commerces et services concernent, dans 10% des cas, une personne trans. Les actes de rejet et les insultes sont les faits les plus dénoncés par les victimes. Il est à noter que 23% des cas concernent l'administration.

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) renforce le droit des personnes quant à l'utilisation de leurs données à caractère personnel (cf. Encadré) Or, plusieurs témoignages signalent que cette réglementation n'est pas toujours respectée. Des personnes trans mégenrées ne parviennent pas à faire modifier leur état civil ou leur prénom. C'est le constat de cette trentenaire : « Cela induit une discrimination et des angoisses liées à des papiers de mon ancienne vie qui ressurgissent et dont je dois constamment me préoccuper ». Ou encore cette cliente dont la banque refuse de modifier l'état civil : « Sur le compte joint, je suis toujours identifiée comme Monsieur avec mon ancien prénom ».

Selon les témoignages reçus en 2018, les client·e·s ou usager·e·s sont toujours les principales victimes de LGBTphobies, avec 70 faits signalés.

Les mois de septembre et d'octobre ont été marqués par une recrudescence des agressions dans les services de VTC. Plusieurs couples se sont vus soit refuser une course, soit agressés par un chauffeur après avoir échangé un baiser, ce dernier arguant qu'il ne « transporte pas les gens comme eux ». Fin septembre, un père de famille contacte SOS homophobie. Après avoir réservé un taxi sur une application, il descend avec les premiers bagages à l'arrivée du véhicule. Il repart et revient quelques secondes plus tard avec son mari et leurs deux bébés. « Le chauffeur m'a alors indiqué qu'il ne ferait pas la course, sans motiver sa décision. Il a pris les bagages qui étaient dans le coffre et les a posés, non pas sur le trottoir, mais sur la route, me laissant avec les deux bébés et mes bagages. »

Les discriminations demeurent récurrentes dans les bars et les restaurants, comme le refus d'accorder une table, de servir ou de voir un couple montrer son

affection. Mais d'autres secteurs sont également concernés, qu'il s'agisse de services après-vente, de démarchage téléphonique, de lieux d'hébergement touristiques (hôtels, campings, etc.) ou même de services d'aide à la personne. En témoigne ce quadragénaire handicapé que l'auxiliaire de vie va laisser nu dans le couloir, une fois la toilette terminée, en lui lançant « Petit PD, tu te démerdes pour t'essuyer ».

Les problèmes relatifs au logement des personnes LGBT deviennent plus fréquents. Plusieurs témoignages font état de refus d'attribution d'appartement ou de maison prenant comme prétexte le refus de colocation, alors qu'il s'agit d'un couple. Mais les propriétaires LGBT ne sont pas épargné·e·s et font parfois les frais de discriminations venant de leurs locataires.

On peut s'inquiéter que la majorité des situations de LGBTphobie recueillies par SOS homophobie se produise dans l'administration, avec près d'un quart des cas recensés. Ces témoignages font état d'injures et de discriminations dans les services publics. Des faits d'insultes en agence Pôle emploi ou à La Poste ont été rapportés, par exemple « Vieux PD, va te faire enculer ». Des victimes se plaignent du traitement de leur demande auprès d'ambassades françaises à l'étranger : refus d'attribution de visa, lenteur dans la validation d'un

"L'INSPECTEUR A INTERDIT À MES ENFANTS DE DIRE QUE JE SUIS LESBIENNE"

Pacs avec une personne d'un pays où les droits LGBT sont inexistant... Les institutions françaises ont encore du chemin à faire en matière d'accueil des personnes LGBT et de traitement de leurs demandes. Et que dire quand les insultes viennent d'un représentant de la commune ? Comment réagir quand le maire de la ville gratifie, en public, un de ses administrés d'un « Tiens, voilà la pédale ! » ? Ou quand un autre élu municipal refuse de croire que des insultes et des tags homophobes sont adressés à un citoyen venu se plaindre : « Mais vous êtes PD ? ».

Si les actes LGBTphobes persistent, les témoins de ces discriminations réagissent aussi plus fréquemment. Ainsi, dans les commerces et services, des personnes sont intervenues pour venir en aide à une victime et lui apporter son soutien, comme ce responsable de magasin qui a mis fin au

stage de trois jeunes qui s'étaient moqués d'une personne trans. Par ailleurs, il est à noter que des professionnel-le-s, comme des avocat-e-s, mettent gratuitement leur expertise au service des victimes de LGBTphobies. ▲

LE RGPD (N° 2016/679)

Une des actualités importantes de 2018 est la mise en application du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Les principaux objectifs de ce règlement sont d'accroître à la fois la protection des données personnelles collectées et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.

Le RGPD devrait pousser les entreprises à être plus attentives aux données personnelles collectées. Depuis le 25 mai 2018, il s'impose à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son propre compte, ou en tant que sous-traitant, dès lors qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne ou que son activité cible directement des citoyen-ne-s européen-ne-s. Toute entreprise ayant une présence en Europe est donc concernée, ce qui inclut de fait les géants du Web, qu'ils soient américains ou chinois.

Le RGPD précise notamment que « la personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant. »

Une donnée à caractère personnel est une information qui permet d'identifier une personne physique unique, directement ou indirectement. Il peut s'agir d'un nom, d'une photographie, d'une adresse IP, d'un

numéro de téléphone, d'une adresse postale, d'un numéro de sécurité sociale, d'un mail, etc.

Certaines données sont sensibles, car elles touchent à des informations qui peuvent donner lieu à de la discrimination ou des préjugés : opinion politique, sensibilité religieuse ou philosophique, engagement syndical, appartenance ethnique, orientation sexuelle, situation médicale.

La rectification des données est la possibilité, pour la personne concernée, d'obtenir dans les meilleurs délais la modification d'informations inexactes la concernant. Ainsi, s'opposer à l'utilisation de son ancienne identité auprès d'une entreprise est possible, et ce d'autant plus que le RGPD crée un cadre unifié pour l'ensemble des États membres de l'UE et offre donc une même protection aux Européen-ne-s quant au traitement de leurs données personnelles.

Toutefois cette réglementation, notamment le droit de rectification, l'effacement ou la limitation du traitement, est loin d'être mise en œuvre par toutes les entreprises.

Il convient de rappeler qu'une entreprise ne respectant pas le RGPD encourt une amende pouvant aller jusqu'à 4 % de son chiffre d'affaires annuel mondial ou 20 millions d'euros (le montant le plus élevé étant retenu).

Pour plus d'informations : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

TÉMOIGNAGES

L'OUTING, UNE ARME POLITIQUE

David, 26 ans, est adjoint au maire de la ville où il réside, en Essonne, et a été victime d'outing par le maire lui-même. Ce dernier, qui sait depuis quatre ans que David est homosexuel, n'avait jamais abordé le sujet auparavant. Depuis 6 mois, ils sont en désaccord sur certaines des orientations de la commune. Le maire a essayé de le mettre à l'écart en lui retirant ses délégations d'adjoint, puis, lors d'une réunion du centre communal d'action sociale, il a révélé l'homosexualité de David à toute l'assemblée. Il a également affirmé qu'il était violent, qu'il avait tenté d'intimider une secrétaire, qu'il avait fait son coming out récemment auprès de ses parents et que cela s'était mal passé, alors que la famille de David est au courant depuis de nombreuses années sans que cela pose de problème. Pour David, le maire veut lui porter préjudice politiquement, pour qu'il ne soit pas réélu aux prochaines élections.

COMMENT GÂCHER UN MARIAGE

Jacques est un Parisien de 46 ans. En couple, il prépare son mariage prévu en décembre. Son futur mari et lui ont réservé un restaurant pour la célébration. Après la traditionnelle visite de repérage, le restaurant leur a envoyé un mail pour leur indiquer que la réservation était annulée, prétextant une erreur de double réservation.

Jacques a alors demandé à une amie de réserver ce restaurant à cette même date. Le restaurateur a donné une suite favorable aux deux demandes qu'elle a faites : il semble évident que le refus était lié à l'orientation sexuelle.

Jacques, qui possède tous les éléments de preuve par mail, ne souhaite pas porter plainte.

Il sollicite cependant l'aide de SOS homophobie pour procéder à un rappel à la loi.

QUAND UNE CONVERSATION DEVIENT DÉPLACÉE

Claire vit en Normandie. Elle se rend dans son agence de la Poste pour affranchir un recommandé. Un agent d'accueil lui propose son aide, ce qu'elle accepte très volontiers. Il commence à lui faire la conversation puis dit, en baissant la voix : « Le monde devient fou. Des hommes se marient avec des hommes, des femmes avec des femmes, c'est antichrétien ». Ce à quoi Claire répond : « Ça c'est votre opinion de monsieur ». Il insiste alors : « Mais c'est pas bien, une femme c'est fait pour être avec un homme ». Claire est tellement sous le choc qu'elle ne sait pas quoi dire. Elle le remercie et continue ses opérations. L'échange n'est pas anodin : « Je me suis sentie tellement agressée. En sortant de l'agence j'avais une boule au ventre. J'ai adressé un courriel de réclamation au service consommateur mais je ne connais pas les recours possibles contre ces propos homophobes ».

OUI, DEUX MÈRES/ PÈRES ONT L'AUTORITÉ PARENTALE!

Jennifer appelle le service d'état civil de la mairie de son domicile, dans le Gard, pour connaître les formalités pour faire établir une carte d'identité pour ses enfants. La personne lui demande alors si elle est mariée avec le papa, et Jennifer répond qu'elle est mariée avec l'autre maman. Sa réponse perturbe son interlocutrice, que Jennifer entend chuchoter avec sa collègue. Elle reprend alors le combiné pour demander à Jennifer si elle a l'autorité parentale. Celle-ci lui signale qu'en France, il existe des couples de même sexe avec des enfants qui sont reconnus à l'état civil et qu'elle devrait se mettre à jour.

SI LES ÉDUCATEURS S'Y METTENT AUSSI...

À 12 ans seulement, **Mehdi** subit déjà des discriminations. Heureusement, il a le réflexe de chercher du soutien en nous écrivant : « J'ai douze ans et je suis actuellement en mesure de placement. Je suis victime de propos et d'actes LGBTphobes depuis plusieurs semaines sur mon lieu de placement, en présence de témoins : la dame de ménage, la cheffe de service, le président du lieu de vie, etc. Tout a commencé quand un jeune est arrivé. Au début il était gentil, serviable mais maintenant il me fait des remarques par rapport à mon poids et il pense que je suis "PD, pédale, tapette"... Je me referme de plus en plus, les éducateurs ne disent rien, pire ils lui donnent raison ».

C'EST TOUJOURS PLUS FACILE PAR TÉLÉPHONE

Le 6 juin 2018, vers 14 h, **Fred** reçoit un appel d'une entreprise publicitaire. Il répond qu'il n'est pas intéressé et qu'il est occupé. Face à l'insistance du vendeur, il précise que ce coup de fil a réveillé le bébé et qu'il doit maintenant le calmer. C'est alors que son interlocuteur l'injurie, proférant « Sale tarlouze », « Je t'encule », et se fait un malin plaisir de mettre le haut-parleur afin que tous ses collaborateurs puissent profiter de l'échange. Ces derniers applaudissent et lancent également « PD, bon pour faire la vaisselle et la lessive... ». Fred souhaite attirer l'attention de l'association sur ces injures : « Nous sommes au XXI^e siècle et je pensais que ce style d'insultes était banni ». ▲

Je travaille en tant que conseiller financier dans une agence bancaire, dans les Alpes-Maritimes. Je suis en contact avec la clientèle. Vendredi, un client se présente auprès d'une de mes collègues afin d'obtenir un financement en X fois sans frais. En raison de son endettement élevé, elle ne peut lui accorder ce financement. Le client commence à élever le ton et demande à voir le responsable d'agence. Ce dernier étant à l'extérieur, ma collègue lui demande de patienter. Il refuse et lui ordonne d'appeler le responsable, ce qu'elle refuse de faire. Elle l'invite de nouveau à patienter.

À ce moment précis, le client se lève, se dirige vers mon bureau et m'interrompt alors que j'étais avec un autre client et me dit : « Toi là, appelle-moi ton chef ». Je lui réponds que je suis en rendez-vous clientèle et l'invite à patienter.

Sans avoir aucun indice ou information concernant mon orientation sexuelle, ce client a supposé que j'étais gay et m'a bombardé d'injures : « Toi t'as bien une gueule de pédale », « Grosse tarlouze », « Ça, ça doit aimer se faire enculer »...

La scène a bien duré 30 à 45 minutes, le tout devant mes collègues, des clients et des membres de la sécurité du centre commercial.

À son arrivée, notre responsable d'agence lui confirme qu'il ne peut pas avoir de financement et l'échange se termine relativement calmement. Mais avant de quitter l'agence, il se présente devant mon poste de travail et me lance un : « Et toi là, sale pédale, j'te préviens j'en ai pas terminé avec toi, tu vas me revoir. »

Je tiens à rappeler que je n'étais pas à l'origine du refus qui a contrarié ce client. Il m'a pris en grippe tout simplement parce qu'il avait décrété que j'étais homosexuel, ses insultes n'ont porté que mon homosexualité présumée.

Je me suis rendu au commissariat le plus proche. Après avoir entendu la raison de ma présence, l'agent de police à l'accueil m'a répondu qu'ils étaient débordés, qu'ils n'avaient pas le temps et que je ferais mieux de revenir le lundi suivant... ▲

LA PAROLE À...

ISABELLE DEFOLY & BENOÎT ARNUF

Directrice des relations clientèle de l'Office du tourisme de la métropole de Nice / coordonnateur des Ouvreurs

Comment faire en sorte que la clientèle LGBT soit accueillie comme les autres dans les commerces ? C'est la question à laquelle a voulu répondre l'association niçoise de commerçant-e-s LGBT Aglaé en sollicitant l'office du tourisme de Nice pour créer un label de qualité de service : « Nice irisée naturellement ».

Comment est né ce label ?

Le label « Nice irisée naturellement » s'est lancé en deux temps. Les premières réflexions ont commencé en 2011 à l'initiative de l'association Aglaé. Le but était de mettre en valeur l'offre touristique de Nice auprès de la clientèle LGBT.

Le label a pris ensuite de l'envergure en 2014, avec le souci d'apporter une valeur éthique, au-delà de l'aspect commercial du label, et de sensibiliser plus largement l'ensemble des professionnel-le-s. L'office de tourisme, Aglaé et des hôtelier-e-s et restaurateur-ice-s volontaires ont élaboré un référentiel et une grille d'évaluation pour mieux accueillir la clientèle LGBT. Deux associations, Les Ouvreurs et SIS Animation, ont rejoint ce comité pour mettre en place des formations.

Pourquoi proposer des sensibilisations à l'accueil des client-e-s LGBT ? Et comment se déroulent les ateliers de labellisation ?

L'idée était de dépasser le traditionnel catalogue des commerces gay friendly. Nous voulions que les personnels des hôtels et restaurants engagés soient sensibilisés à cette démarche. Ces derniers ont nommé un-e référent-e dans leur équipe pour suivre une formation de deux jours. Ces personnes s'engagent ensuite à assurer le respect du label sur le lieu de

travail et à partager les bonnes pratiques. L'établissement est labellisé à l'issue de la formation. Les ateliers de sensibilisation se déroulent sur deux jours. La formation est axée sur le principe d'accueillir la clientèle LGBT comme les autres. Notre objectif n'est pas de faire de la discrimination positive.

Les échanges visent à combattre les éventuels préjugés vis-à-vis d'un public que les salarié-e-s ne connaissent pas forcément. Nous insistons sur le fait que l'orientation sexuelle d'un-e client-e entrant dans un commerce labellisé ne peut être remise en cause, que ce soit par le personnel ou la clientèle.

Le ou la référent-e s'assure que ses collègues mettent en œuvre ce principe. Leurs missions concernent également la prévention de comportements LGBTphobes de la part de la clientèle. La dimension éthique du label engage les établissements à ne tolérer aucune discrimination de quelque sorte que ce soit.

Combien de commerces sont labellisés ? Et quelles sont les perspectives d'évolution du projet ?

Depuis mars 2015, cinq sessions de formation ont été réalisées, rassemblant à chaque fois entre dix et quinze personnes. Ces formations se font à la demande, à partir d'une démarche volontaire des commerçant-e-s, et ne sont donc pas régulières. De nouvelles seront dispensées en 2019. Elles peuvent être prises en charge via le compte personnel de formation des salarié-e-s. Aujourd'hui, environ quatre-vingts commerces sont labellisés « Nice irisée naturellement ».

Il n'y a pas vocation à élargir l'attribution du label à d'autres types de commerces, mais des perspectives d'évolution sont à l'étude avec la récente fusion des offices de tourisme de la métropole de Nice. ▲

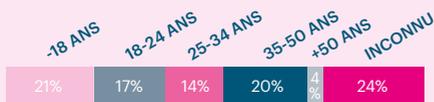
FAMILLE - ENTOURAGE PROCHE

HOMOPHOBIE FAMILIALE, LE REJET EN VASE CLOS

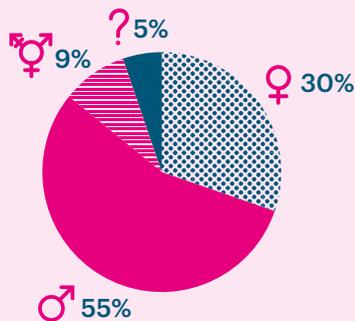
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

166 (10%)

ÂGE DES VICTIMES



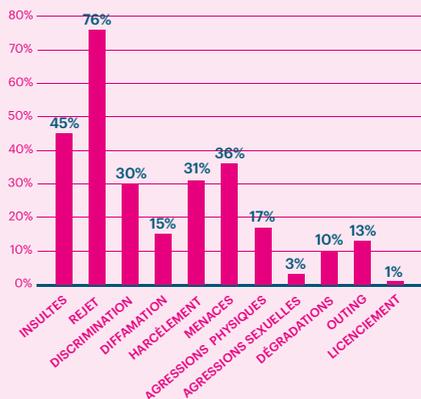
GENRE DES VICTIMES



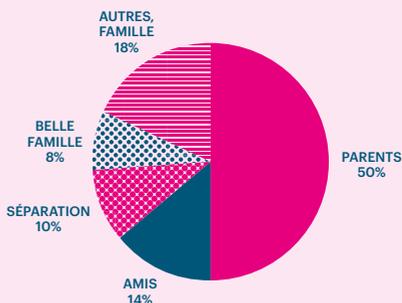
% DU CONTEXTE PAR GENRE



MANIFESTATION



RÉPARTITION DES ACTES



Passé de 149 à 166 entre 2017 et 2018, le nombre de situations concernant la famille et l'entourage proche est en hausse. Ces faits représentent, comme en 2017, 10 % des cas recueillis par SOS homophobie. Dans 68 % de ces cas, la famille est à l'origine des faits LGBTphobes dénoncés. Si l'on inclut la belle-famille, cette proportion atteint 76 %. Il est à noter que les moins de 24 ans totalisent plus d'un tiers des témoignages (38 %), tendance récurrente au fil des ans.

LA CELLULE FAMILIALE, CREUSET DE LA HAINE ET DU REJET

« Ce qui m'a fait le plus de mal, c'est le fait que ce soit ma propre mère qui m'insulte de la sorte, comme si je n'avais pas le droit à avoir ma propre vie. » Tel est bien, d'entrée de jeu, ce qui se joue entre la victime de LGBTphobies et les membres de sa famille. Au fil des années et des rapports publiés par SOS homophobie, les témoignages attestent de la violence, parfois extrême, qui s'exprime au sein de la cellule familiale. Chez les adolescent·e·s, la question du coming out se pose avec acuité. Elles et ils éprouvent la nécessité de faire reconnaître leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, et se heurtent à la peur paralysante, parfois confirmée, de devenir les cibles des manifestations les plus violentes du rejet et du mépris. Une jeune fille déclare ainsi : « Ma mère m'a dit qu'elle ne m'aimait pas et qu'elle le sentait depuis des années que j'étais lesbienne... À chaque fois que je veux voir des ami·e·s homosexuel·le·s, j'ai droit à des mots du genre : "Ils puent, va pas les voir, les gouinasses ça pue". Auprès de mon entourage, elle a tout raconté, disant que je n'étais qu'une salope ».

La violence subie de plein fouet par les victimes prend bien souvent la forme d'une véritable négation de leur identité : expulsion du domicile familial, agressions, dénigrements, insultes, injonctions à changer, tentatives de spoliation. Rien n'est épargné à celles et ceux qui baignent dans une atmosphère familiale homophobe, parfois larvée, hypocrite, sinon ouvertement déclarée. « Mon grand-père m'a dit que jamais il ne viendrait à mon mariage car deux femmes ensemble c'est dégueulasse, et que si j'ai un enfant il ne voudra pas le voir car deux femmes ne devraient pas pouvoir avoir des enfants. »

Les formes du rejet sont multiples et les questions financières n'en sont pas exclues. Le compagnon d'un appelant est victime de l'homophobie de ses parents,

prêts à le licencier de l'entreprise familiale, son unique source de revenus.

Un homme de 49 ans, en conflit depuis toujours avec son père en raison de son homosexualité, doit faire appel à la Justice pour faire valoir ses droits de succession sur l'héritage de sa mère, récemment décédée, face à un père déterminé à le déposséder.

Des ex-conjoint·e·s souvent prêt·e·s à tout pour faire payer sa « trahison » à leur ancien·ne partenaire prennent part à la cohorte des LGBTphobies familiales, avec divers harcèlements et représailles : ce sont intimidations verbales, insultes, menaces, détérioration de matériel,

voire violences physiques sur les personnes qui les ont remplacé·e·s dans le couple. « Il a sonné en menaçant ma compagne de tout casser dans le hall d'entrée [...] elle a eu peur et lui a donc ouvert [...] et le drame s'est produit. Il lui a cassé les dents, l'a frappée, elle est alitée et ne peut plus bouger. [...] Nous sommes obligées de vivre chez nos parents pour notre sécurité. »

FRATRIE ET HOMOPHOBIE

Les fratries ne sont pas en reste et l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'un frère ou d'une sœur deviennent prétexte et justification aux pires persécutions. Un homme de 37 ans est venu en France pour fuir la maltraitance de ses parents. Installé en région parisienne comme ses cinq frères et ses quatre sœurs, il doit encore subir leur homophobie sous forme d'actes réitérés de malveillance, comme les serrures de son appartement et de sa boîte aux lettres régulièrement scellées à la colle forte. Hospitalisé pour dépression, il voit l'un de ses frères se jeter sur lui pour le frapper devant le médecin qui a organisé la réunion familiale. Un autre appelant relate une agression infligée par son frère aîné, juste sorti de prison et en sursis, qui l'a roué de coups et l'a laissé le visage

**"MON FRÈRE ME
MENACE DE VOULOIR
ME FRAPPER"**

ensanglanté. Pris en charge aux urgences, il est rejoint par sa mère qui n'hésite pas à minimiser les faits et à mentir ouvertement devant la police pour protéger le frère agresseur. L'appelant a donc subi la double peine de l'agression et du déni de celle-ci.

LORSQUE DIEU EST « CONVOQUÉ »

Cette année encore, un certain nombre de témoignages viennent souligner combien la religion peut jouer un rôle amplificateur dans l'expression de la LGBTphobie intrafamiliale. Considérée comme une remise en question radicale, à la fois personnelle et collective, l'identité LGBT d'un-e membre de la famille est vécue par celle-ci comme une atteinte inacceptable. La religion est alors utilisée pour justifier toutes les exclusions et toutes les outrances. La peur, pour ne pas dire la terreur, qu'inspire le jugement d'autrui est d'autant plus forte que le sentiment d'appartenance communautaire est prégnant. S'en référant à Dieu et à sa loi, les membres de la famille se déresponsabilisent et se défaussent de leur homophobie ou de leur transphobie pour légitimer, par la référence au divin, la condamnation du ou de la « déviant-e » du clan familial. La religion devient alors la justification des comportements extrêmes les plus destructeurs. Un jeune homme de 25 ans nous dit : « Mes parents m'ont mis dehors quand ils ont su que j'étais homosexuel, cela pour des raisons religieuses ». Un autre déclare : « Depuis un an il m'arrive des choses très dures. Je voudrais que ma famille me laisse tranquille. C'est une horreur d'être à la fois musulman, gay et d'origine maghrébine ».

DES PROCHES TÉMOIGNENT

Un certain nombre de témoignages, émanant de proches, viennent dénoncer des faits de LGBTphobies intrafamiliales. Un retraité de 70 ans veut témoigner sur la ligne d'écoute de la discrimination dont sa fille lesbienne, en couple, est victime de la part de son propre frère et de sa belle-sœur très croyante. Il dénonce la mise à l'écart de sa fille et de sa compagne par le couple, notamment à l'occasion des fêtes familiales (mariage, baptême). L'appel à SOS homophobie lui permet d'affirmer sa détermination à faire cesser cet ostracisme familial qui le révolte et heurte ses convictions et son passé de militant.

**“ÇA ME FAIT PEUR
CAR JE NE VEUX
PAS PERDRE CES
PERSONNES”**

De même, une lycéenne de 16 ans contacte la ligne d'écoute pour faire part de son angoisse au sujet de son amie exposée à la réaction lesbophobe de ses parents depuis qu'elle a fait son coming out quelques semaines auparavant. L'appelante nous indique que la mère de sa copine a « pétié les plombs » et que les mesures de rétorsion déferlent depuis sur la jeune fille : suppression du téléphone et de l'accès à Internet, menaces, insultes, dénigrements... L'appelante se tourne vers SOS homophobie pour savoir comment venir en aide à son amie. ▲

TÉMOIGNAGES

Alice vit dans le Jura, elle va avoir 18 ans et rien ne va plus avec son père depuis qu'il a appris son homosexualité. Il lui a fait dire, par sa mère, qu'à sa majorité elle aurait sa valise devant la porte et qu'elle n'était plus sa fille. Ces paroles sont d'autant plus blessantes qu'ils étaient très complices auparavant. Il ne lui adresse plus la parole, sauf pour l'« envoyer chier ». Sa mère connaissait son homosexualité mais lui avait demandé de ne rien dire à son père. Alice s'est décidée à lui en parler car elle ne voulait plus présenter son amoureuse comme une simple amie. Après l'avoir soutenue, la mère s'est rangée du côté du père : « Ils m'ont reniée ». La tension familiale et le déchirement intérieur que vit Alice a abouti à une séparation d'avec sa copine.

Alice dort mal, se sent stressée. Elle n'a pas envie d'avoir 18 ans, même si une amie et sa famille peuvent l'accueillir. Elle n'a jamais confié son mal-être avant ce soir et se dit soulagée « de s'être enlevé un peu de poids des épaules ».

« J'ai dit à une amie que je suis lesbienne mais elle a très mal réagi et je ne sais pas quoi faire », nous écrit **Justine**, lycéenne. « Elle m'a dit que ça n'existe pas et que je suis dans l'erreur, malade, et qu'elle avait de la peine pour moi. Elle ne veut plus venir chez moi ou se mettre à côté de moi en cours. » Autrefois inséparable, cette amie a outé Justine auprès d'une autre camarade, heureusement bienveillante. Maintenant, Justine a peur que l'information se propage au lycée et parvienne à sa sœur : un ancien camarade gay a dû changer d'établissement à cause d'un climat hostile, et une amie hétéro a été traitée de « sale gouine ». Le frère de Justine est également homosexuel, ce qui rend le coming out familial de la jeune fille

plus délicat encore. Pourtant, elle tient à dire qui elle est à ses proches : « Ça me fait peur car je ne veux pas perdre ces personnes, mais en même temps je n'en peux plus de ne pas leur dire : c'est comme si elle ne me connaissait pas vraiment ».

Âgée de 23 ans, l'appelante se présente comme une bénévole de l'association LGBT ALERTES dans l'Aveyron. Elle souhaite témoigner des difficultés rencontrées au sein de sa famille après l'annonce de sa transidentité et de sa décision d'entamer sa transition. Elle exprime une grande lassitude face aux actes de méchanceté de ses parents, de son frère qu'elle pensait proche d'elle, et de sa jeune sœur. Alors qu'elle était encore étudiante, elle a dû quitter la maison familiale et demander de l'aide au Refuge. Avec l'aide de cette association, elle a pu obtenir une bourse, financer ses études et retrouver son autonomie.

Adrien se présente comme un homme noir, installé dans l'Allier, qui vient de perdre son compagnon avec qui il vivait en couple depuis une dizaine d'années. Très affecté par cette perte brutale, survenue en l'espace de quatre mois des suites d'un lymphome cérébral, Adrien souffre terriblement d'avoir été tenu à distance par la famille de ce dernier. Celle-ci l'a même empêché d'assister aux funérailles. Il indique avoir été soutenu dans ces moments par le personnel médical de l'hôpital, d'autant que son compagnon l'avait désigné comme personne de confiance. Il est resté présent auprès de lui pendant les quatre derniers mois de sa vie, la famille ne s'étant manifestée que dans les trois semaines précédant le décès. Il indique que la famille ne croit pas au lymphome mais pense qu'il est mort du sida, qui lui aurait été transmis par Adrien. Celui dernier précise que sa belle-famille est raciste, très religieuse, et que le corps du compagnon décédé a été envoyé à l'étranger dans les 48 heures suivant le décès. À

"IL NE VEUT PAS QU'ON DISE QU'IL EST LE FRÈRE D'UN PD"

Damien est un jeune homme de 19 ans vivant en Côte-d'Or avec sa mère et son frère, son père étant décédé. Après avoir fait son coming out, sa vie est devenue un enfer car il a dû subir les insultes répétées de sa mère et de son frère : « Va faire ta pute avec tes gays, petit PD ». Ne trouvant refuge que dans sa chambre, où il restait enfermé le plus souvent possible, il s'est finalement décidé à prendre contact avec une assistante sociale pour tenter de mettre en place un plan pour fuir de chez lui. Mais celle-ci lui a indiqué qu'elle ne pouvait rien faire pour l'aider. Damien a

même appelé le Samu social tant l'atmosphère familiale devenait insupportable pour lui. Sa mère l'ayant chassé du domicile familial, il s'est alors retrouvé brutalement à la rue, sans ressources et sans emploi. Il ne dispose pas d'autres parents pouvant l'accueillir. Sa grand-mère, homophobe, refuse de l'héberger et les rares ami·e·s qu'il connaît n'ont pas la possibilité de lui proposer un toit, même temporaire. Il a pu trouver un début d'aide auprès de l'Association dijonnaise d'entraide des familles ouvrières, mais pour quelques jours seulement. ▲

cette violence morale s'ajoute la négation de tout droit de succession, la belle-famille l'ayant fait expulser de l'appartement où il résidait et dont il n'était pas propriétaire.

Émilie est une femme de 50 ans, vivant dans l'Yonne, qui souhaite témoigner auprès de SOS homophobie d'une situation face à laquelle elle ne peut rester passive.

Lors de la fête de la musique, le groupe qui se produit sur scène, devant un public d'environ 250 personnes, est constitué de jeunes hommes de la région. Le refrain de la chanson dit : « Cette chanson est pour toutes les salopes, elles sont bien que dans un cercueil, cette chanson est pour toutes les lesbiennes ». Dans le public se trouve un couple de lesbiennes (25 et 27 ans) qu'elle connaît bien. L'une d'entre elles est l'ex d'un des membres du groupe dont elle s'est séparée pour vivre avec sa compagne actuelle. Depuis, cette jeune fille subit harcèlement, menaces de mort par téléphone, dégradation de véhicule. Le couple vit dans la peur et envisage de déménager.

Pour Émilie, le concert a été un déclencheur. Elle a peur d'un passage à l'acte de l'ex de la jeune femme. Lesbienne elle-même, elle est très troublée et déclare que cette situation soulève en elle beaucoup de « violence intérieure ». Cela lui rappelle les dangers des sorties de boîtes, à Lyon, durant ses jeunes années.

Benoît a 19 ans, ses parents sont séparés. Il est en conflit avec eux, car ils rejettent sa transidentité, alors même que l'encadrement scolaire soutient le lycéen. Sa mère tente même de le faire interner ! C'est une amie de Benoît qui nous appelle : le jeune homme a fait une tentative de suicide le matin même. ▲

**"ELLE CRAINT QUE
SES PARENTS
L'HOSPITALISENT
DE FORCE"**

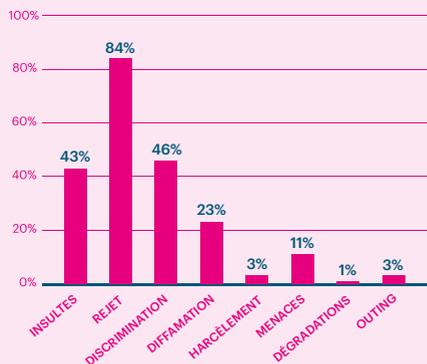
INTERNET

HAINES À HAUT DÉBIT

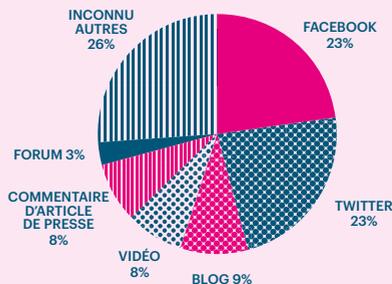
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

383
(23%)

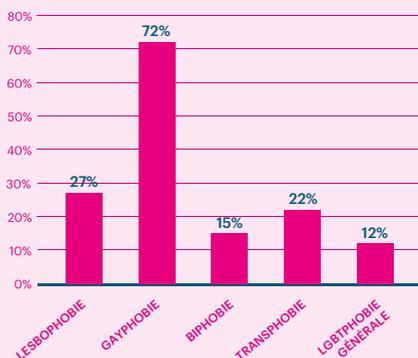
MANIFESTATION



TYPE DE SITE INTERNET



LGBTPHOBIES



Internet et les réseaux sociaux sont devenus omniprésents dans nos vies hyperconnectées. C'est encore plus vrai pour les plus jeunes, qui sont aussi les plus vulnérables. Les cas recensés dans ce chapitre ont la particularité d'émaner de témoins plutôt que de victimes directes, même si certaines personnes sont parfois directement visées. Cela étant, assister à de tels déchaînements de violence n'est pas anodin, ce qui motive d'ailleurs les internautes à nous signaler ce qui les choque particulièrement. En 2018, 383 cas de haine en ligne ont été rapportés à SOS homophobie, soit 23 % des signalements totaux, contre 326 l'année précédente. Ces chiffres traduisent non seulement une tendance croissante à dénoncer les contenus LGBTphobes, mais aussi la persistance des propos haineux contre la communauté LGBT. Et pourtant, il faut souligner que les cas signalés à SOS homophobie ne correspondent qu'à une infime partie des propos LGBTphobes en ligne, goutte dans le torrent de boue.

RÉSEAUX SOCIAUX: LA HAINE EN MEUTE

Facebook et Twitter représentent à eux seuls presque la moitié (46 %) des signalements reçus en 2018. Cela ne devrait pas surprendre vu le nombre d'utilisateur·rice·s de ces réseaux et la variété des contenus publiables, qui vont du simple texte aux images et vidéos. Les commentaires sont un lieu d'expression privilégié. Au pied des publications concernant la communauté LGBT fleurissent inmanquablement des commentaires lesbophobes, gayphobes, biphobes et transphobes (bien souvent tout cela à la fois), souvent défendus par leurs auteur·rice·s au nom de la liberté d'expression, mais aussi des insultes franches : « Y'a pas plus honteux qu'un LGBT. Des hommes qui font l'amour

entre eux comme des sauvages c'est trop dégueulasse ». Ces propos sont d'autant plus effroyables qu'ils commentent parfois des événements dramatiques, par exemple ce tweet qui accompagne l'annonce de la mort d'un jeune homosexuel en Côte d'Ivoire au cours d'une bagarre, et qui clame haineusement : « Si seulement la bagarre pouvait régler les comptes avec ces homos/PD le monde serait en paix. APOCALYPSE ». Le décès du mari de l'homme politique Jean-Luc Romero a également donné lieu à de nombreux commentaires orduriers, notamment après un article du site d'ultradroite Démocratie participative relayé sur Facebook, où il est resté accessible pendant plusieurs jours. Les actes LGBTphobes ne se limitent pas aux pages publiques des réseaux, mais pullulent aussi dans les espaces semi-publics, comme les groupes privés sur Facebook, qui peuvent réunir de vastes communautés. Prisées des plus jeunes, les conversations en groupe sur Snapchat peuvent aussi être le lieu de discriminations, notamment de la part de l'entourage. Les manifestations LGBTphobes observées dans ce cadre ont des effets terribles sur les victimes, parfois bannies ou harcelées à cause de leur

orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Ainsi, d'après nos témoignages, le rejet (84 %) et l'insulte (43 %) sont les principaux actes LGBTphobes.

QU'EST-CE QU'ON RIGOLE!

Au-delà de Facebook et Twitter, il ne faut pas négliger les contenus vidéo présents sur d'autres plateformes, comme YouTube, qui représentent 8 % des signalements (à l'instar des blogs et des commentaires d'articles de presse). Les attaques LGBTphobes s'y font sur tous les tons, là soutenues par des argumentations religieuses (voir chapitre Religion), ici enchâssées dans des considérations politiques et sociétales, sans compter

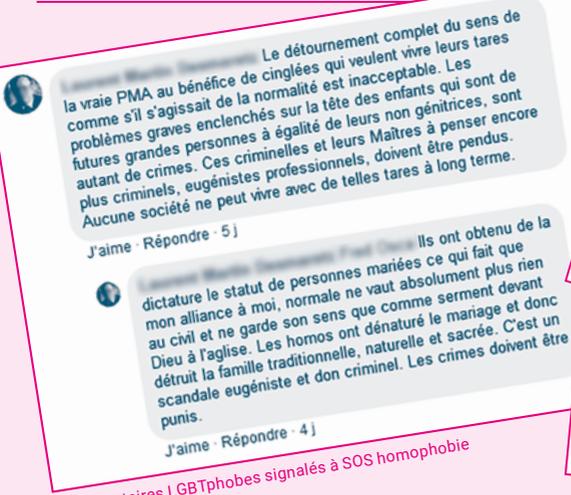
les contenus purement haineux, insultants ou incitant à la violence LGBTphobe. On trouve aussi des vidéos volées. D'apparence inoffensive, ces dernières sont toutefois aussi détestables et dangereuses à cause du message qu'elles véhiculent. Deux ricaneurs ont ainsi jugé cocasse de filmer une travailleuse du sexe trans à son insu. Ils lui posent des questions dégradantes, feignent d'être intéressés, puis expriment ostensiblement leur dégoût. D'autres jeunes filment une diatribe violemment gayphobe dans un bus, devant une assemblée partagée entre hilarité et indifférence face à des propos comme « Un homme qui couche avec un homme, il faut le tuer ! ». Protégées par leur aspect potache, ces vidéos sont aussi les plus difficiles à faire supprimer, et elles peuvent rester accessibles pendant des mois, voire des années.

**"IL FAUDRAIT BRÛLER
LES HOMOS"**

INERTIE DES HÉBERGEURS

Les témoins et les victimes qui rapportent ces contenus à SOS homophobie expriment souvent leur frustration et leur scepticisme quant aux effets des signalements en ligne. La plupart des appelant-e-s déclarent les avoir déjà dénoncés aux sites concernés avant de contacter SOS homophobie. Mais très souvent la réponse des opérateurs n'est pas immédiate, et il n'est pas rare qu'un contenu haineux reste accessible sans restriction aucune. À cet égard, les LGBTphobies semblent se déchaîner aussi librement que le racisme, le sexisme et autres attaques en ligne,

phénomènes dont l'intensité préoccupante commence à attirer l'attention au plus haut niveau des États, face à l'inaction ou l'inefficacité des opérateurs concernés. Nous attendons donc avec impatience les résultats du groupe de travail composé de représentant-e-s de Facebook et des autorités françaises pour lutter contre la haine sur Internet, dont la création a été annoncée par le Gouvernement en novembre 2018. Sur le terrain, l'équipe des Biches du Net (Brigade d'Intervention Contre l'Homophobie Et le Sexisme sur Internet) de SOS homophobie s'emploie à faire retirer les contenus LGBTphobes et à ne pas laisser le champ libre aux discours de haine. ▲



Commentaires LGBTphobes signalés à SOS homophobie

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, UNE HYDRE À MILLE TÊTES

Maintes fois signalé à SOS homophobie, Démocratie participative est un site raciste, antisémite, sexiste et LGBT-phobe d'une violence ahurissante qui a fait l'objet de neuf plaintes déposées par l'État. Profitant des méandres technico-juridiques d'un Internet mondial qui offre beaucoup d'échappatoires, le

site est longtemps resté hors d'atteinte des autorités françaises. Une nouvelle stratégie a toutefois été tentée, et le 27 novembre 2018, la Justice française a imposé à l'hébergeur de bloquer le nom de domaine du site. Las, il a suffi de trois jours pour que Démocratie participative réapparaisse via un autre canal. Un jeu du chat et de la souris est en cours entre la Justice et le site, qui continue pour l'heure de déverser des contenus nauséabonds. ▲

TÉMOIGNAGES

Une vidéo a été postée sur Facebook par **une drag queen** dans le cadre du projet Drag Queen Story Hour, séances de lecture offertes par des drag queens à des enfants dans les écoles et les bibliothèques. Le but est de proposer des modèles de genre plus fluides dès l'enfance. La vidéo est très bienveillante, mais elle déchaîne une série de commentaires insultants ou jugeant l'intention malsaine : « Il ne faut pas oublier que les enfants c'est comme une loupe, toutes les choses sont grossies, une simple musique peut les effrayer et voir un "Monsieur/Madame" maquillé à la truelle et ressemblant à une prostituée qui fait le trottoir venir s'adresser à eux, je ne trouve pas ça sain ».

Sur un blog d'extrême droite, un commentateur semble confus sur les conséquences de l'ouverture du mariage à tou-te-s et partage son délire : « Le mariage a toujours été le socle de notre société, bien avant le catholicisme ou autre. Et je ne veux pas qu'on m'assimile à un transgenre ou ma femme à un homme. Le mariage, c'est 1 homme 1 femme. »

Un article annonçant que la Cour européenne des droits de l'homme a condamné l'Italie pour son incapacité à ouvrir le mariage à tou-te-s suscite une série de commentaires LGBTphobes et machistes qui tournent en dérision ces évolutions de la société : « Dans un sens les hommes italiens ont encore un sens de leur dignité masculine. Ils n'arrivent pas à se reconnaître dans l'image d'un homme tombant à genoux devant un autre pour lui faire une gâterie de la bouche ou laisser tomber son pantalon, se pencher en avant pour se "faire faire un enfant dans le dos" ». Ou encore « Ce qu'un parlement d'enculés a voté, un parlement d'hommes peut l'abolir », qui rabaisse les hommes

homosexuels et bisexuels à une catégorie inférieure.

En feuilletant les pages de ses amis Facebook, **Bernard** se trouve devant ce propos : « COLÈRE. JE SUIS NÉ AVEC DES COUILLES D'HOMMES À L'USAGE EXCLUSIF DES FEMMES. Alors avis aux connards qui s'amuse à coller des photos de mecs se becotant sur mon journal. Ces gens-là font ce qu'ils veulent de leur c... mais les voir me donne envie de dégueuler. Je ne suis pas de cette nature-là et cela me révulse. » Bernard est hétérosexuel mais extrêmement troublé par cette animosité. Il décide de signaler le cas à SOS homophobie.

Sur la page Facebook de Slate, à l'annonce d'un article faisant état de l'invisibilité persistante des femmes qui aiment les femmes dans l'espace public et médiatique, la sentence tombe en commentaire : « Les lesbiennes c'est fait pour faire bander les mecs, rien d'autre ».

Sur Twitter, **un jeune Grenoblois** amusé raconte sa mésaventure à ses abonné-e-s : il s'est fait passer pour une lesbienne afin d'extorquer des photos dénudées à une jeune fille, et s'est rendu compte au fil de la conversation qu'il parlait avec un autre garçon ayant eu la même idée. Les deux jeunes prédateurs sont ravis de la situation et se congratulent. Un abonné partage la photo intime qu'une fille lui a envoyée, en gage de complicité masculine, d'autres crient au « génie », ça rit beaucoup. À une fille qui exprime sa désapprobation, un garçon rétorque : « Si vous les partagez direct sans casser les couilles, il ne serait pas obligé de faire ça ».

La mannequin **Inès Rau** passe dans l'émission de Yann Barthès, et la vidéo est publiée sur Facebook. Elle suscite un flot de propos transphobes : on fait des spéculations sur son anatomie, on plaint les

Coralie a une fille lesbienne de 19 ans. Sur Facebook, la jeune fille répond à la demande d'une femme qui l'interroge sur ses préférences sexuelles. Plusieurs mois s'écoulent avant que ne pleuvent soudainement des insultes d'une violence extrême ainsi que des menaces : « Il faudrait brûler les homosexuels », ces « erreurs de la nature », « Dommage qu'on ne soit pas dans les années 30 en Allemagne », « Les gens comme toi on les brûle, on les viole », « Il n'y a aucune différence entre toi et un cadavre, tu mérites la mort car tu es déjà morte ». Coralie est confrontée à une liste d'atrocités

qui s'enchaînent l'une après l'autre, 40 pages de haine dont elle et sa fille font des captures. Elle décide de contacter directement l'agresseuse, mais cette dernière l'insulte, prétexte que « C'est dans la nature de l'homme de rejeter ce qui est aberrant », explique qu'il en était ainsi sous les nazis ou au Moyen Âge, et se réfugie enfin derrière la liberté d'expression – et un pseudo anonyme. Quand Coralie nous contacte, elle est très affectée pour sa fille : elle veut que cette violence se sache, et ira porter plainte le lendemain, « pour toutes et tous ». ▲

hommes « trompés sur la marchandise », on nie son identité de genre, jusqu'au délire haineux : « Puisse le Seigneur dans toute sa colère punir ce genre de débauche avec tous ceux qui la soutiennent. Je n'ai pas pu regarder l'émission à cause d'elle car rien que de la regarder, j'ai l'impression que le diable est devant ma porte. Feu sur elle. »

Joachim publie une vidéo où il déclare ses difficultés de vivre en banlieue en étant gay. Depuis son coming out, il doit subir très souvent des insultes en se promenant dans les rues de son quartier. La vidéo reçoit des commentaires qui ne l'encouragent pas : « C'est dégoûtant d'être homosexuel à quoi sert la femme si les hommes doivent avoir les rapports sexuels entre eux pffff ».

Aminata est enceinte de sept mois. Une photo d'elle et sa compagne a été volée de son profil et repostée sur Facebook avec des propos lesbophobes, dans le but de les intimider et de les dénigrer. Elle nous écrit pour savoir comment réagir, s'avouant particulièrement sensible à ce stade de la grossesse.

Le 1^{er} avril, un site d'actualité des jeux vidéo annonce, en guise de canular, que le célèbre World of Warcraft permettra bientôt de choisir un personnage non binaire. La page parodie les discours d'ouverture en matière d'identités et d'expression de genre. Bon enfant ? Un commentaire rigolard traduit l'esprit et l'effet de la blague : « En gros on pourra choisir entre homme, femme et travelo ? ».

Fred trouve le commentaire suivant sous la vidéo d'un député brésilien homosexuel : « Moi je suis pour Bolsonaro l'homosexualité est un péché il faut l'éradiquer ». Il le signale à Facebook, qui fait cette réponse lénifiante : « Nous avons examiné le commentaire et, bien qu'il n'enfreigne aucun de nos standards de la communauté spécifiques, nous comprenons qu'il peut être offensant ». On propose simplement à Fred de bloquer l'auteur du commentaire, qui reste en ligne. ▲

**"LES PÈRES DEVRAIENT
POUVOIR TUER LEURS FILLES
LESBIENNES PUISQU'ELLES
N'AIMENT PAS LES HOMMES"**

TWITTER: L'OISEAU CHANGE DE TON?

Les paroles haineuses se propagent abondamment sur les réseaux sociaux. Le constat n'est malheureusement pas nouveau, mais les autorités comme la société civile commencent à s'impacienter. En novembre 2018, le cas de Bilal Hassani a encore permis de tirer la sonnette d'alarme. Ce jeune chanteur, choisi depuis pour représenter la France à l'Eurovision, a su s'attirer une large audience sur Twitter ou encore YouTube. Cette visibilité nouvelle est à double tranchant. Fils d'immigré·e·s marocain·e·s, ouvertement gay et à l'aise dans un style parfois androgyne, celui qui revendique simplement la liberté de vivre à sa manière est aussi devenu la cible d'attaques d'une extrême virulence. Le 13 novembre, Bilal publie une vidéo où il évoque les déferlements de haine subis « surtout sur Twitter », où aux habituels « sale PD » succèdent des appels au meurtre inspirés par les attentats terroristes de Paris et Orlando. L'artiste s'énerve : depuis des mois, il signale les comptes incriminés, captures d'écran à l'appui, et « rien ne se passe ». Le 15 novembre, deux députés appellent donc le réseau à mettre en œuvre une « politique plus volontariste et ferme » en matière de cyber-harcèlement.

Cette politique serait-elle arrivée ? Le 23 novembre, Twitter publie une nou-

velle Politique en matière de conduite haineuse. Le texte énonce : « Des études ont montré que les comportements inappropriés en ligne ciblent certains groupes de personnes de manière disproportionnée. Ces groupes sont notamment les suivants : femmes, personnes de couleur, lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexués, asexués, communautés marginalisées et historiquement sousreprésentées », et, plus spécifiquement « Nous interdisons le ciblage de personnes avec des insultes, clichés et autres contenus répétés visant à déshumaniser, dégrader ou renforcer les stéréotypes négatifs ou préjudiciables au sujet d'une catégorie protégée. Cela englobe le fait d'utiliser un genre incorrect pour les personnes transgenres, ou de s'adresser à elles avec leur ancien nom. » Sur le papier, il s'agit donc d'une reconnaissance importante, en particulier pour les personnes trans. Cette politique est assortie de conséquences graduées, allant jusqu'à la suspension définitive. Reste à savoir si elle sera bien mise en œuvre. D'après la vaste enquête Troll Patrol présentée par Amnesty International en décembre, le verdict est sans appel pour le réseau à l'oiseau bleu, « un espace où le racisme, la misogynie et l'homophobie prospèrent sans entrave ». ▲

Tweets LGBTphobes signalés à SOS homophobie



LA PAROLE À...

AMANDINE FABRÈQUE

Avocate au barreau de Lyon

Quelles sont les sanctions pour un auteur ou une autrice de contenus LGBTphobes sur Internet ?

La répression de tels contenus est prévue par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, modifiée en 2004 dans le but de rendre délictueux les propos visant spécifiquement les gays et les lesbiennes. Huit années de plus ont été nécessaires pour que les contenus transphobes soient logés à la même enseigne.

Les sanctions dépendent de la teneur des contenus et des conséquences qui en ont découlé. Ainsi, l'injure homophobe ou transphobe est punie d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Tandis que la provocation, non suivie d'effets, à commettre des atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité de la personne, ou des agressions sexuelles est punie de 5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Si cette provocation est suivie d'effets, l'auteur·rice du contenu est considéré·e comme complice de l'auteur·rice des faits et encourra alors la même peine que ce·tte dernier·e, par exemple 15 ans de détention pour un viol ou la perpétuité pour un assassinat.

Quelles sont les obligations des sites et réseaux en cas de publication LGBTphobe ?

La loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) ne fait pas obligation aux sites qui hébergent des contenus diffusés par les internautes de surveiller les publications mises en ligne. Par contre, ils doivent « mettre en place un dispositif facilement accessible et visible permettant à toute personne de porter à leur connaissance ce type de données ». Le non-respect de cette obligation de mise en place d'un système de signalement efficace est passible d'un an de prison et de 75 000 € d'amende.

Une fois les contenus signalés, l'article 6 de la LCEN prévoit que les sites internet hébergeurs ont l'obligation d'informer les autorités compétentes et de retirer « promptement » les publications illicites qui leur sont signalées. Si les sites ne retirent pas ces contenus, leur propre responsabilité pénale sera engagée. Le Conseil constitutionnel a néanmoins précisé que la responsabilité pénale des sites ne peut être en jeu que si les contenus signalés présentent un caractère manifestement illicite, ou que leur retrait a été ordonné par un juge.

Il est également possible de dénoncer les publications LGBTphobes via la plateforme publique du ministère de l'Intérieur : www.internet-signalement.gouv.fr. Afin que le contenu soit retiré le plus rapidement possible, il est toujours intéressant de faire un double signalement.

Est-ce que le RGPD protège les auteurs et autrices de publications haineuses ?

Le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) est un règlement de l'Union européenne applicable dans tous les États membres depuis le 25 mai 2018.

Il consacre notamment un « droit à l'oubli » permettant aux individus de demander aux sites l'effacement de leurs données à caractère personnel (art.17 §1). Néanmoins, le texte prévoit que cette possibilité n'est pas applicable si le traitement des données est « nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice » (art.17 §3.e).

Ainsi, dès lors que des propos haineux sont signalés, et comme les hébergeurs ont l'obligation d'informer les autorités compétentes, les auteur·rice·s de tels contenus ne peuvent bénéficier de l'effacement prévu par le RGPD, leurs données personnelles étant utiles au déroulement de la procédure judiciaire. ▲

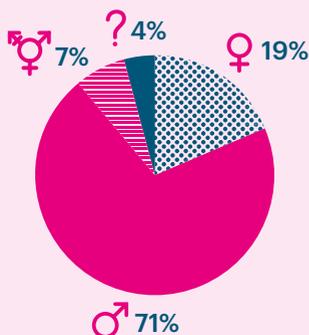
LIEUX PUBLICS

LA PEUR COURT LES RUES

NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

220 (13%)

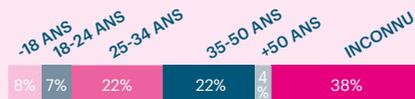
GENRE DES VICTIMES



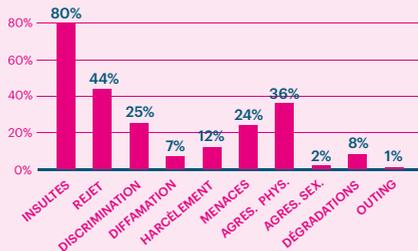
% DU CONTEXTE PAR GENRE



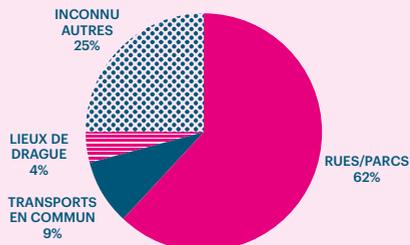
ÂGE DES VICTIMES



MANIFESTATION



TYPE DE LIEUX



L'espace public est, par définition, ouvert à tous et toutes. Mais en raison d'insultes et d'agressions parfois traumatisantes et répétées, **les personnes LGBT restreignent souvent leur façon d'être en public**, surveillent leurs gestes et renoncent à leur liberté de circuler. En 2018, SOS homophobie a constaté un **accroissement du nombre de témoignages signalant des faits LGBTphobes dans les lieux publics**. Ainsi, 220 cas ont été rapportés à l'association, soit **13 % de l'ensemble des situations recueillies**, alors que nous avons enregistré 142 cas en 2015 et 165 en 2017. Ces témoignages rendent compte essentiellement d'**insultes, présentes dans 80 % des cas** et toujours plus prégnantes au fil des années. Face à ces chiffres peu rassurants, nous constatons **toujours plus d'agressions physiques** signalées en 2018, avec pas moins de **79 témoignages**, même si leur pourcentage relatif a baissé cette année (36 % par rapport à 43 % en 2017). Les principales victimes qui témoignent sont des hommes (71 %), ce qui ne signifie pas pour autant que les lesbiennes sont miraculeusement épargnées de ces manifestations LGBTphobes dans les lieux publics. Enfin, ces actes se déroulent **très majoritairement dans les rues et les parcs, à 62 %**.

DES ACTES PRÉMÉDITÉS

Les actes d'homophobie et de transphobie sont fréquemment prémédités, comme en témoignent de nombreuses victimes. Il s'agit là d'une caractéristique des agressions à l'égard de la communauté LGBT. Mathieu s'est fait aborder par un passant qui voulait savoir l'heure, cette demande n'étant que le prétexte à une agression physique. Des guet-apens sont tendus à proximité des lieux de rencontre ou des bars LGBT, avec des agresseur-se-s qui cherchent à en découdre, à faire mal. Le harcèlement et le chantage exigent également une certaine préméditation, car de tels actes ne sont jamais le fruit du hasard. Une « brigade anti-trav » a ainsi sévi, à Paris, durant plusieurs mois. Les victimes sont rouées de coups, frappées à l'aide d'un bâton. Les agresseurs agissent le soir en groupe et visent explicitement des personnes trans, dans ce qui s'apparente à de véritables opérations commando.

Les agressions, qu'elles soient verbales ou physiques, constituent des expériences traumatisantes pour les victimes qui peuvent alors s'auto-exclure de l'espace public par peur d'avoir à revivre ces insultes, ces attaques. Certaines d'entre elles affirment être inquiètes en permanence dès qu'elles sont dehors, que ce soit sur le chemin du travail, ou pour profiter du week-end entre ami-e-s.

DES LGBTPHOBIES BANALISÉES

À cela s'ajoutent les LGBTphobies « ordinaires » que véhiculent les « blagues sur les PD », les dénigrement, les clichés éculés sur les personnes LGBT. Ainsi, Myriam, hétérosexuelle, s'inquiète à propos de son ami homosexuel, qui lors de soirées doit toujours faire face à des « remarques homophobes sur le ton de la plaisanterie ». Elle ne sait pas comment réagir mais perçoit combien cela affecte son ami, qui

ne veut pas faire son coming out dans un climat aussi peu accueillant. Des hommes hétérosexuels peuvent être également victimes d'insultes homophobes, car les clichés ont la vie dure ! Ainsi, Jules, qui porte du vernis pour aller à une soirée, se fait agresser dans les transports en commun. Avoir « l'air homosexuel », ne pas correspondre aux attendus du masculin ou du féminin suffisent pour être agressé-e.

SE RENDRE INVISIBLES

Enfin, des agressions sont commises parce que les comportements dérangent. Se tenir la main dans la rue, être assis-es « trop proches l'un-e de l'autre » ou s'embrasser suffisent à certain-e-s pour dénigrer, insulter, voire agresser. Ainsi, Léa et sa compagne ne peuvent même pas

échanger un baiser sans qu'on leur jette des cacahuètes au visage et que le serveur leur demande de quitter les lieux pour « apaiser les tensions ». La plupart des victimes de LGBTphobies sont choquées par la passivité des personnes qui assistent à ce qu'elles subissent, ce qui a pour effet de renforcer un sentiment d'humiliation. Fort heureusement, ce n'est pas une généralité, car certaines reçoivent aide et soutien de la part de témoins.

SOS homophobie conseille de manière systématique de témoigner, de faire constater les blessures éventuelles, de porter plainte et de faire valoir la circonstance aggravante en raison de l'orientation sexuelle. Cette reconnaissance des discriminations vécues, l'écoute, les conseils et le soutien juridique comptent beaucoup pour les victimes. ▲

"TU N'AS RIEN À FOUTRE ICI"

"LES PD ON LES SAIGNE"

TÉMOIGNAGES

Jacques, à l'aise avec sa sexualité, rapporte être depuis deux années suivi et pris à partie par un homme sur des lieux de rencontre et en ville. Il se sent menacé face à son harceleur, qui peut se montrer violent, et ne se sent pas soutenu par son entourage, ce qui accentue son mal-être. SOS homophobie l'informe qu'il peut porter plainte pour pouvoir agir.



Expo photo saccagée à Metz

Antoine, 39 ans, nous appelle désespéré. Il a assisté à une agression : un groupe de militaires s'est engouffré dans un sous-terrain servant de lieu de drague, à Paris, entre gays pour en ressortir aussitôt après y avoir jeté des bombes lacrymogènes. Il interpelle le groupe qui le croise pour demander ce qui se passe, on lui répond en riant « Tu sais très bien ce qui se passe ».

En sortant d'une boîte de nuit à Lyon, **Sébastien** a été qualifié de « sale PD » et « tarpouze », avant de se faire tabasser par un groupe de jeunes hommes. Il porte plainte au commissariat avec des témoins, où il est bien accueilli et où sa déposition tient compte de la circonstance aggravante de l'homophobie. Il reçoit 10 jours d'ITT. Nous lui proposons une aide juridique et psychologique.

Bertrand, hétérosexuel, et son ami gay invalide Denis, qui vivent en Haute-Loire, sortent se balader lorsqu'ils se font insulter par deux jeunes en scooter, qui les frappent avec leurs casques. Bertrand va se faire hospitaliser et reçoit 10 jours d'ITT, son ami 4. Les deux amis vont porter plainte en insistant sur le caractère homophobe de l'agression. Les deux agresseurs sont retrouvés par la police un peu plus tard.

Victor et son compagnon prennent le métro et reçoivent des crachats et des insultes pour s'être assis « trop près l'un de l'autre ». Cela rappelle de mauvais souvenirs d'adolescence à Victor qui vit désormais dans une inquiétude permanente dans la rue.

Véronique et sa compagne vont au restaurant, sur les bords du lac d'Annecy. Sur place, elles font l'objet d'un véritable appel au meurtre de la part d'une cliente anglaise, qui mime leur exécution en déclarant « Le M16 a été créé pour tuer les lesbiennes ». Les responsables du restaurant déplacent la cliente dans une autre salle, mais Véronique la revoit au moment de régler l'addition, et de nouveaux propos haineux fusent. « J'ai eu peur que cela se transforme en agression physique » confesse Véronique.

Pierre rend service à un ami en sortant le chien de ce dernier. Il est pris à partie par un couple en voiture, qui n'hésite pas à en sortir pour l'insulter : « Tu n'as rien à foutre ici sale PD. Je t'ai repéré plus d'une fois ». Suivent des menaces de mort, des coups de poing, de la strangulation. Après cette agression, Pierre va faire constater ses blessures à l'hôpital à Marseille où on lui donne 5 jours d'ITT et 30 jours d'incapacité permanente et totale (IPT). Il a pu porter plainte et déposer suffisamment de preuves pour que l'agresseur soit identifié. Malgré cette prise en charge, Pierre reste sous le choc.

POUR MON ANNIVERSAIRE, ON M'A OFFERT UNE AGRESSION HOMOPHOBE. ET VOUS?

« C'est mon anniversaire aujourd'hui, j'ai 34 ans. Avec deux amies, on va boire un verre et danser, puis on finit la soirée chez des gens. J'y rencontre Corentin et, lorsque la soirée se termine, il me propose d'aller chez lui, à dix minutes à pied.

Sur le chemin, quatre types arrachent la perruque que portait Corentin et le traitent de « travelo ». On essaie de récupérer la perruque. Ils nous encerclent et l'un d'eux me fait les poches et me vole mon paquet de tabac.

Les insultes continuent de fuser : « PD » par ci, « enculés » par là. C'en était trop et je ne pouvais pas la fermer une fois de plus. J'essaie de récupérer ce paquet de tabac. Les types se mettent à quatre sur moi, me mettent à terre et me frappent. Je déteste me battre mais je déteste encore plus encaisser, donc je me défends comme je peux. Je finis par récupérer mon tabac, sous les insultes et les coups. Les quatre types déguerpiissent et on

rentre chez Corentin. Je suis encore sous le choc. Au-delà des courbatures, des bleus, du coude qui saigne, des genoux égratignés, du pied qui fait mal, c'est surtout mon esprit qui souffre.

On ne prévoit pas si on va rentrer avec quelqu'un quand on est de sortie. Pour ma part, je ne prévois même pas si cette personne sera un homme ou une femme. Le sexe des personnes, ce qu'elles ont entre les jambes, leur taux de telle ou telle hormone m'importent peu.

Il y avait cette femme qui me plaisait beaucoup hier soir. Personne ne nous aurait agressé·e·s si j'étais rentré avec elle ou avec n'importe quelle personne d'un sexe différent du mien.

Le matin, nous allons déposer plainte avec Corentin au commissariat. Ce n'est pas la première agression physique ou verbale que je vis en raison de mon orientation sexuelle réelle ou supposée. Je m'étais juste promis la dernière fois que je ne le tairais plus et que je ne manquerais pas de déposer plainte la prochaine fois. C'est chose faite. » ▲

À la suite d'un conflit au travail entre sa femme et une autre femme, **Xavier**, hétérosexuel et retraité, est régulièrement harcelé par la collègue de son épouse, se faisant traiter de « pédale » et autres insultes, dans la rue où dans le lieu de travail. Il s'agit là d'injures pénalement réprimées, quelle que soit l'orientation sexuelle de la victime.

Élise et son épouse déjeunent calmement à Paris, mais un client en décide autrement. Ce dernier les insulte et leur crie dessus : « Les lesbiennes n'ont pas le droit d'être ici ». L'épouse d'Élise se fait même frapper au visage. Résultats, 2 jours d'ITT et une plainte déposée pour coups et blessures avec insultes en public en raison de l'orientation sexuelle. Élise reste choquée et ressent le contrecoup le len-

demain : « Je n'avais pas pris conscience jusqu'ici que la situation que nous avons vécue était grave ».

Léa, 24 ans, prend un verre avec sa copine dans la région lyonnaise. Le couple échange un baiser, ce qui interpelle l'un des clients qui se met à les insulter et à leur jeter des cacahuètes au visage. Quand elle demande de l'aide au serveur, celui-ci lui demande de quitter les lieux pour « apaiser les tensions ». Léa n'envisage pas de porter plainte, mais plutôt d'envoyer un rappel à la loi à cet établissement, avec l'aide de la délégation locale de SOS homophobie.

Sylvie marche dans son quartier, à Marseille, pour se détendre lorsqu'elle rencontre une bande de jeunes de 18 à 20 ans qui la menacent verbalement. Elle reconnaît parmi eux des jeunes l'ayant déjà insultée. Ils lui bloquent le passage et elle reçoit des coups, se retrouve au sol, mais parvient à s'enfuir. Elle croise alors un individu qui appelle les secours, qui ne se déplaceront cependant pas pour elle. « J'en ai conclu que personne ne m'aiderait après cette agression ». Sylvie fait constater ses blessures et reçoit 3 jours d'ITT, puis va porter plainte.

"C'EST QUI QUI FAIT LA MEUF?"

En Bretagne, **Anaïs** et sa compagne marchent main dans la main, avant d'être prises à partie par un groupe d'hommes qui leur font des remarques désobligeantes, puis les insultent. Les deux femmes pressent le pas pour rejoindre une rue plus animée où leurs agresseurs ne les suivent pas. « C'est passé très vite, nous avons pris conscience que ça aurait pu basculer rapidement », relève Anaïs.

Il est près de 23 h et **Mathieu** rentre chez lui, à Paris, lorsque deux hommes l'interpellent pour lui demander l'heure. Quelques pas plus tard, ils le hèlent à nouveau et lui demandent sur un ton un peu condescendant : « T'es gay ? ». Mathieu répond que oui. L'un des deux hommes sort un cutter et le lacère deux fois au visage. « Les PD, on les saigne. » Mathieu est resté quelques minutes sur place, tétanisé, pendant que ses agresseurs s'éloignaient.

"LE M16 A ÉTÉ CRÉÉ POUR TUER LES LESBIENNES"

À la sortie d'une boîte parisienne, un homme demande une cigarette à **Nicolas**, qui n'en a pas. L'homme lui répond alors l'avoï vu sortir du « bar à PD ».

Nicolas l'ignore, mais l'agresseur le rattrape et l'étrangle avec son bras, le jette au sol et le menace de mort s'il crie. Nicolas voit les voitures ralentir, les passants s'arrêter au loin... personne ne réagit. L'homme le relève, le plaque au mur et le tabasse. Quelqu'un arrive et fait fuir l'agresseur. Nicolas rejoint au plus vite le commissariat le plus proche qui le voit arriver en sang. Les urgences sont dépêchées sur place. Le corps et le visage couverts de contusions, Nicolas doit aussi porter une minerve. En arrêt maladie, il se cache plusieurs semaines de tous ses proches, de sa famille, de son travail. « Par honte qu'on me demande pourquoi ? », suppose-t-il. Nicolas vivait mal son orientation sexuelle et l'agression n'a rien arrangé. « Ce sentiment horrible d'être gay et d'être tabassé à cause de ça. Et que fait la société pour que ça change ? » ▲

LA PAROLE À...

MARIANNE BLIDON

Maîtresse de conférences et spécialiste des questions de genre et de sexualités

CONVERGENCE DES LUTTES ET ENSEIGNEMENTS CROISÉS

Suite à l'affaire Weinstein et à la diffusion internationale du mouvement #MeToo pour dénoncer plus largement toutes les formes de harcèlement sexuel, l'espace public entendu au sens de la rue et des transports en commun sont au centre de l'attention des décideur·se·s. Les pouvoirs publics et les régies de transport, face à la médiatisation et à la pression des associations, ont mis en place localement différentes actions de sensibilisation parmi lesquelles des débats publics, des marches exploratoires, des campagnes d'affichage, la diffusion de messages invitant à dénoncer toutes situations de harcèlement. Or, la libération de la parole des femmes montre que le harcèlement et les violences ne concernent pas que les espaces publics urbains mais plus largement tous les espaces du quotidien : du lieu de travail à l'espace familial ou domestique. De ce phénomène et de sa politisation, différents enseignements peuvent être tirés afin de lutter contre les manifestations LGBT-phobes dans les lieux publics.

En effet, l'ampleur internationale du mouvement #MeToo a permis de réaliser que ce type de comportement n'était ni le propre d'un espace-temps (la nuit et la figure du rôdeur), ni d'une classe sociale (les migrants, les pauvres, les sans-éducation), mais plus profondément la marque d'une culture sexiste et patriarcale dont les formes d'expression peuvent varier mais traversent l'ensemble des sociétés à des degrés divers. À la solitude, la honte et la culpabilité des victimes succède la découverte d'une condition collective et d'un continuum de violences (de la blague sexiste sous couvert d'humour à

l'agression sexuelle, de l'injure à la violence physique) qui appelle une prise de conscience et des transformations culturelles profondes. Néanmoins, les résistances sont nombreuses, comme l'attestent la mise en cause des victimes ou les stratégies de disqualification du mouvement. La rhétorique et les arguments mobilisés sont bien connus : de la confusion entre violence et liberté d'importuner à la classique défense de la grivoiserie à la française, de l'inversion des responsabilités à la minimisation des faits, de la dénonciation du politiquement correct à la menace du risque d'indifférenciation entre les sexes. Si les pouvoirs publics ont réagi par des actions ciblées, pour autant la réponse institutionnelle est insuffisante tout comme la saturation et l'oubli menacent une communication dispersée et mal comprise par l'opinion publique. Cette situation est transposable à l'homophobie. Elle ouvre donc la possibilité d'une convergence de luttes et plus largement elle appelle une transformation profonde des mentalités qui passe nécessairement par la mobilisation de tou·te·s et par une politique d'éducation ambitieuse.

En effet, si un effort important a été consacré à la mesure des violences interpersonnelles via la réalisation de l'enquête *VIRAGE*¹ notamment, il convient d'en tirer les leçons et de proposer une politique publique à la hauteur des enjeux. Cela passe nécessairement par la formation au sens large (des enseignant·e·s du primaire et du secondaire comme des services de ressources humaines des entreprises et des administrations), par des actions de sensibilisation locales et nationales mais plus largement par une communication non sexiste et non hétérosexiste dans tous les aspects de la vie quotidienne. Pour cela, il convient d'encourager et de valoriser les actions qui marchent au-delà de la seule dénonciation et de favoriser des actions à long terme plutôt que des coups de communication. C'est un préalable pour favoriser l'émergence d'espaces plus justes et ouverts à tou·te·s. ▲

1. Voir <https://virage.site.ined.fr/>

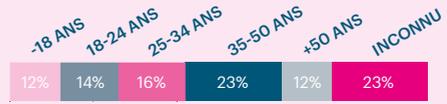
MAL DE VIVRE

UN CIEL PLUS GRIS QUE ROSE

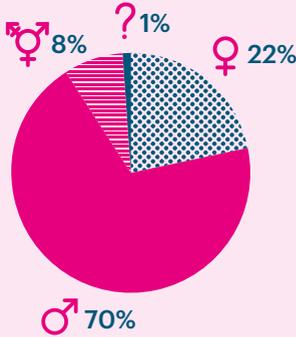
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

92
(6%)

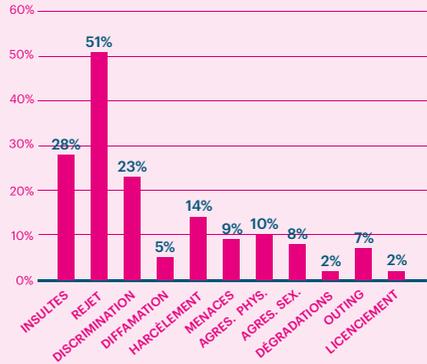
ÂGE DES VICTIMES



GENRE DES VICTIMES



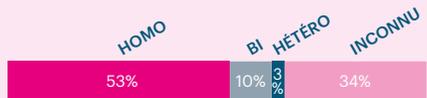
MANIFESTATION



% DU CONTEXTE PAR GENRE



ORIENTATION SEXUELLE



Les LGBTphobies n'épargnent ni les jeunes, ni les senior-e-s, et les personnes souffrant d'un mal-être qui ont contacté SOS homophobie en 2018 couvrent **toutes les tranches d'âge**. Les mineur-e-s et adultes de moins de 25 ans comptent pour 26 % des cas. Ce mal de vivre représente **6 % de l'ensemble des situations signalées**, avec une très forte **prédominance de témoignages émanant d'hommes**, 70 % des cas. Un-e appelant-e sur deux subit des expressions de rejet et d'ignorance qui créent ou accentuent une **détresse intérieure, souvent profonde**. Ce mal de vivre se traduit fréquemment par un éloignement ou une rupture vis-à-vis de l'environnement habituel (famille, travail, voisinage...), mais aussi par de la « **déprime** », voire des **tentations suicidaires**.

UN CLIMAT DE LGBTPHOBIE EXACERBÉ

Fait marquant de l'année 2018 : le climat d'homophobie ambiante, et plus généralement de LGBTphobie, est régulièrement mentionné dans les témoignages. Relayées par la presse et les réseaux sociaux, les agressions homophobes physiques et verbales s'ajoutent aux effets délétères toujours présents de la Manif pour tous. Cet ensemble crée un climat anxiogène qui développe le mal de vivre des personnes LGBT+.

Cette homophobie diffuse **"JE NE ME SENS NI ACCEPTÉ, NI AIMÉ"** génère chez certain·e·s un sentiment de mal-être et de grande anxiété. C'est la peur de sortir de chez soi, d'être agressé·e dans la rue, les magasins ou autres lieux publics. Cette anxiété peut entraîner une modification des comportements. Pour éviter la possible agression, des appelant·e·s choisissent d'adopter une attitude plus transparente et plus neutre, afin d'éviter de se faire remarquer. Certaines personnes LGBT+ déclarent ainsi ne plus oser sourire dans la rue ou, si elles sont en couple, ne plus afficher de signes de tendresse. On ne se tient plus par la main, on ne s'embrasse plus...

ET UN MAL DE VIVRE LATENT

Au-delà de ce climat d'homophobie ambiante, un nombre conséquent d'appelant·e·s déclarent être insulté·e·s régulièrement, voire harcelé·e·s par leur entourage direct (voisin·e·s, collègues, belle-famille, famille...) ou par des inconnu·e·s dans la rue. Ce cumul des discriminations et des agressions verbales crée un puissant mal de vivre chez des personnes qui déclarent être à bout, comme on l'est pour un burn-out, ou qui se sentent acculées à déménager (voir chapitre Voisinage). Quelques personnes s'interrogent sur une éventuelle « thérapie de conversion », avec le vain espoir que cela

mettra fin aux souffrances liées au rejet de leur homosexualité par des proches et par elles-mêmes. Des récits, parfois confus, mettent en évidence la difficulté qu'il peut y avoir à gérer son orientation sexuelle et des troubles mentaux comme la bipolarité. Dans d'autres témoignages, certain·e·s confient explicitement songer au suicide. Dans bien des cas, le sentiment de solitude est extrême, avec personne à qui parler.

Pour les personnes trans, le rejet des proches s'accompagne très souvent d'agressions verbales et physiques. Ce fardeau s'ajoute aux autres difficultés, déjà lourdes, des parcours de transition. Plusieurs jeunes déclarent ainsi vouloir vivre leur identité en s'éloignant de leur famille ou de leur environnement habituel.

Comme les années précédentes, nombre de femmes et d'hommes ont contacté SOS homophobie pour parler de leurs doutes sur leur orientation sexuelle et de leurs difficultés à assumer leur homosexualité ou bisexualité. ▲

**"JE ME FAIS INSULTER
TOUS LES JOURS.
JE N'EN PEUX PLUS"**

TÉMOIGNAGES

UN CLIMAT HOMOPHOBES PESANT

Pierre, jeune homme de 22 ans vivant en Auvergne-Rhône-Alpes, nous fait part des répercussions de l'homophobie ambiante : « Je n'ai jamais douté de mon orientation sexuelle. Je l'ai même très vite acceptée car c'était une évidence pour moi. Ce qui me fait peur aujourd'hui, c'est le climat homophobe et les agressions physiques. Je sors maintenant en ayant une crainte de ce qui va se passer dehors. Avec mon chéri, on est devenu moins démonstratifs dans la rue. On n'ose plus s'embrasser en public ni même se tenir la main, alors que ça ne nous gênait absolument pas jusqu'alors. »

Julien est un homme gay marié qui habite les Hauts-de-France. Il est très anxieux après avoir vu dans les médias l'agression d'un couple gay par une cliente dans un magasin Carrefour de Rueil-Malmaison. Il est d'autant plus choqué que lui aussi fait ses courses avec son conjoint dans un magasin Carrefour. Julien confie aussi avoir souffert des débats sur le mariage pour tou-te-s : « Ça m'a fait mal ».

Selon **Patrick**, la situation empire pour les LGBT, et son moral en pâtit : « J'habite à Paris depuis vingt ans et je me fais très souvent malmener, traiter de PD de manière consciente et stupide. Et c'est pire depuis deux ou trois ans avec le mariage pour tous. Je n'aime pas ça et tente vainement de me défendre. »

ÊTRE OUTÉ-E

Étudiante à l'université en Île-de-France, **Fathia** a 21 ans et vit dans une famille musulmane très homophobe. Aujourd'hui, elle n'ose pas révéler à ses parents qu'elle

est lesbienne, de peur d'une réaction très violente. Si elle n'a pas subi d'homophobie directement, elle entend leurs propos très souvent hostiles, notamment des commentaires sur des émissions télé. Fathia n'a personne à qui parler et craint de ne plus tenir longtemps à cacher son homosexualité à sa famille. Le mensonge et le silence lui pèsent.

Dans le Sud-Est, **Jennifer** souffre du changement d'attitude de ses proches. « Lors d'une soirée, je me suis confiée à une amie en lui parlant de mon orientation sexuelle. Depuis que cette amie a répété cette confidence à notre groupe d'amie-s, les choses ne sont plus pareilles. Je ne me sens plus à l'aise. Les liens avec les autres se sont refroidis. Il n'y a plus de partage des choses privées. On ne parle que de trucs en surface. »

INSULTÉ-E ET ISOLÉ-E

Laurent est un gay francilien qui se dit victime de son orientation. Depuis des années, il souffre de brimades dans la ville où il vit et dans le cadre de son travail. Ce harcèlement est quotidien, et Laurent est au bout du rouleau : « J'arrive au burn-out ».

Pour beaucoup de LGBT, le mal de vivre est le fruit d'une triste accumulation. C'est le cas de **Mathieu**, qui vit en Pays-de-la-Loire. « J'ai 26 ans. Gay et célibataire, je souffre actuellement du rejet des gens. On me repousse parce que j'ai un style différent des autres. Quand j'essaie d'aller vers les gens ou même vers un groupe, je me fais insulter. Je subis aussi des moqueries. Donc, je m'isole et je n'ose plus aller vers les autres. Je ne me sens ni accepté ni aimé. J'aimerais qu'on m'aide un peu. J'aimerais qu'on m'accepte tel que je suis, que les gens soient plus ouverts, plus tolérants. »

Camille est une femme trans qui, grâce à sa ténacité, a enfin obtenu des papiers conformes à son identité féminine. Installée dans les Hauts-de-France, elle vit dans une précarité et une insécurité certaines. Allocataire du RSA, elle bénéficie de médicaments distribués dans des centres pour réfugié·e·s. Et si elle n'évoque plus son envie de se suicider, comme elle avait pu le faire lors de précédents appels, tout son récit est empreint de mal de vivre. Elle souhaiterait poursuivre son processus de transition avec une intervention chirurgicale qui constitue, pour elle, une étape essentielle de son accomplissement. Un médecin généraliste assure son suivi médical, mais son parcours de transition ne semble pas faire l'objet d'un véritable protocole. Elle a encore

de nombreuses questions sur son traitement hormonal et n'a que peu confiance dans le corps médical. Elle attend des nouvelles d'un chirurgien mais doute de ses compétences car il n'a pas encore d'expérience dans ce domaine. Les délais sont longs, trop longs pour Camille qui trouve qu'elle n'est déjà plus une jeune fille et qui voudrait pouvoir vivre sa vie avant d'être grand-mère !

Elle appréhende son prochain rendez-vous avec un psychologue : elle en a assez de devoir raconter et encore raconter son histoire à chaque fois qu'elle rencontre de nouveaux ou nouvelles professionnel·le·s. Camille a également honte de devoir se prostituer pour avoir l'argent nécessaire à son opération. ▲

ÊTRE UNE PERSONNE TRANS AUJOURD'HUI

Léa est une jeune femme de 25 ans. Récemment, elle s'est fait opérer la poitrine et a obtenu sa nouvelle carte d'identité. Après cela, elle pensait que sa situation s'améliorerait. Mais ça n'a pas été le cas. Cette habitante de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été insultée dans la rue. Elle se sent seule et ses idées noires reviennent. Dans le passé, elle a fait plusieurs tentatives de suicide. Sa belle-famille lui en met « plein la gueule », les contacts avec sa propre famille sont assez froids. Léa a été adoptée et a subi de la violence dans sa petite enfance. Elle recommence à faire des cauchemars et repense au viol qu'elle a subi il y a deux ans par un collègue de sa petite amie de l'époque.

Âgée de 26 ans, **Paula** se sent rejetée par sa famille. Sa mère n'accepte pas sa féminité. Elle s'est séparée de son compagnon, avec qui elle avait pourtant un projet de mariage. L'importance qu'elle porte à sa féminité explique pour partie leur rupture. Aujourd'hui, elle sort souvent en boîte de nuit pour rencontrer des hommes et plaire.

Elle y subit de la transphobie, des injures et des agressions verbales. Certains hommes profitent aussi de sa vulnérabilité. Quant à ceux qui lui plaisent, elle ne sait pas comment dire qu'elle est trans.

PEUR DE SA SEXUALITÉ

Issue d'une famille religieuse catholique, **Carole** habite la région Grand-Est. À 18 ans, elle n'a jamais eu de relation avec un homme et se sent troublée émotionnellement par les femmes. Elle se sent en danger à l'idée même d'être homosexuelle et a peur du regard des autres pour plusieurs raisons. Sa mère lui a raconté que, dans sa jeunesse, un gay avait été poignardé par un homophobe. De plus, un psychiatre lui a parlé de risques physiques et psychiques à être homo, et puis elle a vu un garçon de son lycée se faire tabasser en raison de son homosexualité. Carole se demande si plonger dans la religion lui permettrait de faire taire ces émotions homosexuelles.

Parisien de 33 ans, **Benoît** ressent de la crispation et de la douleur. Il dit de lui-même qu'il « refoule une certaine forme d'homosexualité ». D'un côté, il n'a jamais eu de relations sérieuses avec les femmes et il ne se sent pas en osmose avec elles. De l'autre, il a du désir pour des hommes dans la rue. Depuis un an, Benoît a parlé de ce désir homosexuel à diverses personnes. Certaines, dont sa mère et un ami, ne l'ont pas bien accueilli. Tirailé, Benoît déclare que « l'homosexualité, ce n'est pas naturel ». Il voudrait savoir si on peut « corriger ça » par un travail en psychothérapie ou par la volonté.

Lycéen de 17 ans vivant en Auvergne-Rhône-Alpes, **Philippe** se sent en profonde détresse : il réalise à présent qu'il est gay mais n'accepte pas son homosexualité : « Ce n'est pas la vie que je voulais ». Il précise qu'en plus il est « adopté et noir », et que cela fait donc une autre différence qu'il doit surmonter. Il a toutefois parlé de son orientation sexuelle à ses parents et à quelques ami-e-s, lequel-le-s ont bien accepté son coming out.

À 63 ans, **Jacques** vit seul. Il n'a pas d'enfant et se dit mal intégré socialement dans la région du Grand-Est où il vit. Il précise de manière hésitante qu'il a un penchant homosexuel. Il se sent attiré par les hommes et a eu quelques relations homosexuelles quand il était jeune. Il veut « s'ouvrir aux autres » et recherche des espaces de rencontres pour les homosexuels, mais a du mal à « franchir le pas ». Il se sent seul et n'a pas d'amis à qui parler de ces questions. ▲

**"J'AI HONTE
D'ÊTRE GAY"**

**"JE N'OSE PLUS
SOURIRE
DANS LA RUE"**

LA PAROLE À...

STÉPHAN LERT

Secrétaire de l'association PsyGay

En 2018, plusieurs agressions homophobes ont été largement relayées par les médias et les réseaux sociaux. Ce climat homophobe a-t-il un effet sur les personnes LGBT+ ?

Oui, nous pouvons l'affirmer. Certaines personnes vont en conscience changer leur comportement pour se faire plus invisibles, y compris à Paris dans le Marais, ne plus prendre la main de leur partenaire ou s'embrasser dans la rue. C'est un problème sociétal et social, mais le plus grave est que ce climat homophobe a des conséquences psychiques parfois non conscientes pour les LGBT+.

Lesquelles ?

Ces actes homophobes créent un climat et des ressentis de peur, de stigmatisation, de rejet ou d'abandon. Ces ressentis ne sont pas forcément clairement identifiés, ni datés du lendemain d'une agression relatée dans la presse ou les réseaux sociaux. C'est beaucoup plus insidieux : la personne est victime d'un climat diffus et non de faits avérés sur elle. Elle n'est donc pas consciente qu'elle est victime.

Sur le plan psychique, ce climat va toucher au plus profond de l'être et de l'existence : il contribue à sabrer le socle de l'estime de soi et de la confiance en soi. La stigmatisation répétée depuis l'enfance par la famille, l'entourage et la société, accentuée récemment par la Manif pour tous, à laquelle s'ajoutent les agressions médiatisées, crée un déficit plus profond de l'estime de soi et de la confiance en soi. Nous avons là une différence, une discrimination par rapport aux hétéros qui n'ont pas de coming out à faire.

Quels sont les effets de ce déficit d'estime de soi et de confiance en soi ?

Concrètement, j'observe des symptômes de dépression, d'anxiété ou de soumission dans la vie familiale ou professionnelle.

C'est ce qu'on appelle l'homophobie intériorisée. Par peur du conflit ou du rejet, par exemple, on préfère ne pas affirmer son point de vue. Au travail, cela se traduit par des comportements très diplomatiques, certes appréciés pour leur courtoisie. Mais, au fond, cela n'est pas de la diplomatie. C'est juste que la personne a peur de s'affirmer ouvertement. C'est un déficit d'assertivité dérivé de la stigmatisation. Plus gravement, je vois des tendances autodestructrices à l'œuvre avec la croissance des pratiques à risques, comme peut l'être le chemsex, alliance de drogues et de sexe.

Les patients viennent pour un problème de dépression ou de manque d'estime de soi, et on s'aperçoit en cours de thérapie que la source de ce mal de vivre remonte souvent à l'enfance, en particulier au moment où les parents ou la société n'ont pas accepté l'homosexualité ou la transition identitaire. Le travail en thérapie permet de relier les phénomènes.

De quelle façon les personnes trans sont-elles victimes de ce climat ?

Homophobie et transphobie ne sont pas deux phénomènes identiques. Pour les homos, on assiste à une nouvelle peur alors que les droits progressent. Pour les personnes trans, il existe aujourd'hui plus de visibilité possible. Elles osent davantage se montrer et dire « Je suis trans ». Ce mouvement d'émancipation s'accompagne toutefois aussi de rejet et d'hostilité. J'observe une différence dans mon cabinet selon les parcours de transition. Les hommes trans s'insèrent dans une société qui offre plus de facilités aux hommes. Les femmes trans se heurtent, elles, à la double stigmatisation des trans et des femmes dans la société : domination, harcèlement...

La population LGBT+ est diverse. Leur point commun reste toutefois la peur du rejet et l'atteinte à l'estime de soi menant parfois à des comportements destructeurs. Avec son lot de dépression et de suicide, notamment chez les jeunes. ▲

Des consultations gratuites et anonymes sont assurées au centre LGBT, Paris
<https://centrelgtparis.org/Psychologue>

MÉDIAS-COMMUNICATION

HOMOPHOBIE ET MÉDIAS, ON N'EST PAS COUCHÉ!

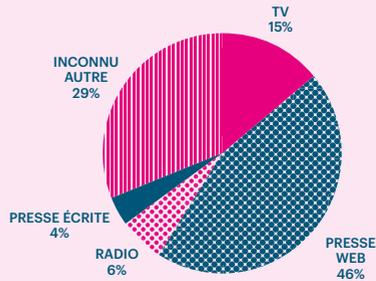
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

48
(3%)

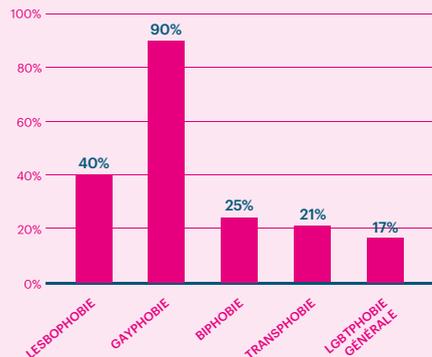
MANIFESTATION



TYPE DE MÉDIA



LGBTPHOBIES



L'année 2018 a été marquée par la **médiatisation importante des agressions envers les personnes LGBT+**, perpétrées tout autant en France qu'à l'étranger (notamment en Tchétchénie). L'évocation de l'élargissement de la PMA aux couples de même sexe a quant à elle été plus ou moins importante selon les médias. En dépit de cette médiatisation relative, les LGBTphobies demeurent bien présentes, tant sur le petit écran que dans les autres formats de médias (presse web, presse écrite, radio...). En 2018, SOS homophobie a recensé **48 cas de LGBTphobie dans les médias**, un chiffre comparable aux 45 situations signalées en 2017. Cette année se caractérise néanmoins par une **augmentation non négligeable des faits repérés dans la presse web**, qui passent de 16 % à 46 %, tandis que ceux relatifs aux LGBTphobies à la télévision et à la radio ont notoirement baissé. Avec **90 % des cas**, la **gayphobie** concentre la majorité du contenu des témoignages reçus en 2018. Ce pourcentage écrasant n'efface pourtant pas une **lesbophobie** significative dans **40 % des situations** signalées et une **transphobie** et une **biphobie** atteignant chacune **aux alentours de 20 %**. Quoi qu'il en soit, on ne peut que regretter la prégnance des manifestations de LGBTphobie dans les médias.

UNE TÉLÉVISION TOUJOURS SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

Bien que la télévision soit en recul dans les témoignages de 2018, il n'en demeure pas moins que les propos ou coups d'éclat de certains animateurs ou intervenants sur les plateaux ont une résonance très forte, du fait de la large audience de ces émissions. Les LGBTphobies sont toujours bien présentes dans le monde télévisuel. Plusieurs témoignages ont évoqué l'usage de stéréotypes et raccourcis flagrants. Les participant-e-s de l'émission « C à vous » sur France 5 n'ont, par exemple, pas hésité à faire le rapprochement entre la bisexualité de Nordal Lelandais et le crime dont il est l'auteur présumé dans « l'affaire Maëlys » : « être bi, c'est avoir du mal avec sa sexualité » ou encore « mordre l'oreille de son partenaire a quelque chose de troublant ». Une légère nuance, mais teintée d'ironie et d'homophobie, a tout de même été apportée : « avoir des tendances homosexuelles ne fait pas de vous un tueur en série ». L'émission « On n'est pas couché » sur France 2 a, elle aussi, été le théâtre de propos homophobes de la part de Jean-Claude Van Damme, alors que

Marlène Schiappa était invitée. Il n'a pas hésité à faire le parallèle entre la zoophilie et l'homosexualité, et a de suite été recadré par la ministre. Laurent Ruquier, modérateur de l'émission, n'a pourtant pas jugé opportun d'intervenir. Enfin, Laurent Delahousse, lors d'une interview avec le chanteur Eddy de Pretto dans l'émission « 20 h 30 le dimanche », a été très évasif pour aborder l'homosexualité de l'artiste. Il n'a pas utilisé une seule fois le terme d'homosexualité, lui préférant des périphrases : « afficher ses sensibilités », « se sentir libre de ses sentiments ».

Il est à noter que le Conseil d'État a validé, en juin 2018, les sanctions imposées à la chaîne C8 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Dans son émission TPMP, Cyril Hanouna avait en effet tendu un piège téléphonique à des hommes, gays ou bis, en se faisant passer lui-même pour homosexuel. Le Conseil d'État a souligné que « l'animateur a constamment adopté une attitude visant à donner une image caricaturale des homosexuels qui ne peut encourager que les préjugés et la discrimination à leur rencontre ».

DES MÉDIAS QUI S'INVESTISSENT

Les médias n'ont pas été le seul théâtre de LGBTphobies en 2018. On a pu voir fleurir nombre d'initiatives positives dans la lutte contre toutes les formes de LGBTphobies à travers différents canaux. Aussi, le clip *De l'amour*, réalisé par l'association Urgence Homophobie, a pu être relayé à la fois sur Internet, par la presse web, mais aussi par la télévision, notamment sur France 2. Ce clip dénonçant les agressions physiques et verbales dont font l'objet les personnes LGBT a permis de donner une résonance nationale aux luttes auxquelles SOS homophobie participe.

Cette progression des visibilitées LGBT+ dans les médias est aussi permise par des

émissions télévisées telles que « Je t'aime etc... », dans lesquelles sont abordées les problématiques et les difficultés rencontrées par les personnes LGBT. La médiatisation du chanteur gay, Bilal Hassani, a conduit plusieurs médias à exposer les agressions homophobes dont il est victime.

Enfin, la presse web incarne un espoir tout particulier dans la lutte contre toutes les formes de LGBTphobies. Le journal Libération a largement contribué à ce mouvement par l'intermédiaire du compte Twitter Libération LGBT+. L'année 2018 a enfin vu naître le site d'information Komitid. Cette arrivée est un véritable signe d'espoir et s'inscrit dans le développement d'une information LGBT déjà lancée par des magazines comme Têtu, qui a fait son retour en kiosque en novembre. ▲

UNE PMA EN ARRIÈRE-PLAN

L'ouverture de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes, qui devait avoir lieu en automne 2018, a été reportée. Les médias dits « de masse » (principalement la télévision) n'évoquent que peu le report du projet et, lorsqu'ils le font, on ne peut que regretter la quasi-absence de femmes lesbiennes sur les plateaux télévisés. Caroline Mécarry, Alice Coffin et Delphine Plantive sont les très rares femmes à apparaître dans les médias et à y porter la lutte en faveur de l'ouverture de la PMA. Au contraire, les opposant·e·s à l'ouverture de la PMA aux couples de femmes, dont les représentant·e·s de la Manif pour tous, occupent le terrain, que ce soit à la télévision, dans de nombreux journaux, ou de manière plus frappante encore dans la presse web, où leur parole est complaisamment relayée.

PRESSE ET PRESSE WEB: LOIN DE L'UNANIMITÉ

Comme l'illustre l'augmentation significative du nombre de témoignages recueillis par SOS homophobie, la presse, papier

mais aussi et surtout web, occupe une place centrale lorsqu'il s'agit des LGBTphobies. Des magazines conservateurs comme Causeur et Valeurs actuelles continuent allègrement de parler d'un « lobby LGBT », expression caractéristique d'une rhétorique LGBTphobe récurrente pourtant déjà critiquée et déconstruite par des sociologues à l'occasion de publications et d'interventions dans les médias. Plusieurs témoignages font part de l'utilisation de cette expression dans la presse web. D'autres journaux à grande diffusion prennent néanmoins le contrepied de cette triste tendance. C'est le cas de Libération, qui est historiquement de toutes les luttes contre les LGBTphobies et qui l'a encore été cette année, en abordant à de nombreuses reprises l'ouverture de la PMA et se faisant l'écho des actes LGBTphobes. L'hebdomadaire L'Obs a aussi mis en une le soutien des Français·es à l'ouverture de la PMA en mars 2018. C'est enfin, plus particulièrement au niveau de la presse web, le cas pour Konbini, qui a réalisé reportages et entretiens mettant en lumière les agressions contre les LGBT+ durant l'année 2018, par exemple avec le président d'Urgence Homophobie agressé en automne. ▲

C'EST QUOI, UN BON PARENT ?

#BonsParents, la campagne de SOS homophobie pour soutenir les familles homoparentales et l'extension de la PMA.

Alors que tous les sondages indépendants les plus récents indiquent que plus de 60 % des Français·es¹ sont favorables à l'ouverture de la PMA, et que toutes les institutions compétentes ont déjà statué, SOS homophobie s'inquiète de voir resurgir des propos et slogans particulièrement violents à l'égard des familles homoparentales.

Le film *C'est quoi, un bon parent ?*, réalisé par Aysel Altinok, vise à rappeler un message simple : être un bon parent, ce n'est

pas une question de genre ou d'orientation sexuelle, c'est avant tout la volonté de donner le meilleur à son enfant. SOS homophobie fera vivre cette campagne jusqu'à l'obtention de l'ouverture de la PMA, dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent actuellement pour les couples hétérosexuels. ▲

1. BVA pour l'Obs, Ifop pour La Croix, Ipsos-Sopra Steria



<https://www.youtube.com/watch?v=-A5AcLYEowY>

TÉMOIGNAGES

Alors qu'il regarde le journal du soir sur France 3, **Jean** est choqué par le montage « judicieusement choisi » d'un reportage consacré à la marche blanche faite en l'honneur de la petite Angélique. En effet, la chaîne met en avant la mère de l'enfant proférant l'insulte homophobe « Enculé ! ». Jean souhaite dénoncer ce choix éditorial.

Catherine signale à SOS homophobie le livre *La criminalité du lobby LGBT* écrit par Jean Robin et paru aux éditions Tata-mis. Elle évoque notamment la quatrième de couverture qui compare l'homosexualité à « se marier avec son chien, coucher avec ses enfants ou manger des fœtus avortés pour espérer rajeunir ».

Antonin, après avoir discuté avec une de ses amies, prend connaissance de propos homophobes écrits dans le livre *Amour et sexualité* d'Henri Joyeux : « être homosexuel, c'est se faire pénétrer », « l'homosexualité est contre-nature et il faut absolument l'éviter ». Antonin souligne que cet ouvrage est promu sur des sites tels que Famille chrétienne. Nombreux sont les témoignages parvenus à SOS homophobie dénonçant les propos de cet ouvrage.

Le site d'Alain Soral Égalité et réconciliation publie de nombreux articles aux relents LGBTphobes, au bas desquels fleurissent des commentaires nauséabonds (voir chapitre Internet). **Marie** nous signale un article relatant les propos du danseur Patrick Dupond dans Paris Match : « En ce qui me concerne, l'homosexualité a été une erreur ». Et la rédaction d'ajouter : « En tous les cas, ça prouve que tous les homosexuels ne le sont pas, ce que les pysys savent depuis toujours ».

Un article du site de presse web Égalité et réconciliation paru le 5 octobre 2018 a fait l'objet de témoignages pour homophobie auprès de notre association. En effet, cet article, évoquant la lettre teintée d'homophobie du philosophe Michel Onfray adressée au président de la République, rassemble de nombreux propos LGBTphobes. En sous-titre, on peut lire : « La main, puis tout le bras dans le c... », expression reprise de la lettre même du philosophe. Dès les premiers paragraphes, le rédacteur de l'article se veut insultant, en parlant de l'écrivain Philippe Besson, qu'il appelle : « l'écrivain naze mais pédé ». Le site participe ensuite des rumeurs en vogue dans les milieux LGBTphobes, visant à prouver l'homosexualité d'Emmanuel Macron, et ceci par des propos insidieux dans lesquels l'homophobie est toujours suggérée et l'homosexualité présentée

comme infamante : « Jean-Michel Apha-tie et Les Inrocks [...] ont traité Onfray "d'homophobe", mais pas le président "d'homosexuel". Pourtant les photos qui tournent semblent équivoques ». Quelques bribes de la lettre de Michel Onfray sont elles-mêmes relayées dans l'article, aux formulations ambiguës : « Mon Chéri, je me permets en effet cette familiarité, mon cher Manu, car des photos t'ont récemment montré partout sur la toile aux Antilles enlaçant un beau black, bodybuildé en prison et luisant de sueur tropicale, ce qui semblait te ravir jusqu'au plus profond – si tu me permets l'expression ». Cet article interroge, une fois encore, sur l'existence de cette presse web qui donne libre cours, en toute impunité, aux pires discours LGBTphobes. ▲

Sébastien s'étonne d'une publicité Cetelem diffusée à la télévision en avril 2018, qui a récemment été modifiée. La première mouture mettait en scène le bonhomme vert symbole de la marque dans une parfumerie, une vendeuse lui demandant : « C'est pour une femme ? » puis « C'est pour un homme ? ». Or, la seconde question a été supprimée.

Déborah nous informe de la présence d'un article homophobe sur le site d'information d'extrême droite Boulevard Voltaire, concernant un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme écartant le droit à l'objection de conscience pour les maires refusant de marier des couples de même sexe. Le site évoque une prétendue « très réactive "LGBTsphère" » qui se réjouirait et pour qui « l'homophobie commence dès la première divergence d'opinion ». L'article dénonce aussi le fameux « lobby LGBT », expression nettement liée aux LGBTphobies.

Louis prend contact avec notre association après la lecture d'un article publié sur le site de la revue Causeur. L'article contient un entretien avec une psychanalyste qui entend s'opposer, par des arguments homophobes, à l'ouverture de la PMA aux couples de femmes, évoquant « un chantage à l'homophobie » pour légitimer ses propos. Le titre de l'article est édifiant : « PMA : le lobby LGBT contre les parents ».

Dans l'émission « La République LCI » diffusée en février 2018, le présentateur Julien Arnaud lance à son invité : « Est-ce que vous réagiriez de la même façon s'il ne s'agissait pas de femmes, mais si on disait des Arabes, des PD, des Noirs ». Cela indigné **Eva**, particulièrement choquée par l'utilisation d'une insulte homophobe et par sa banalisation à la télévision, d'autant qu'aucun-e invité-e n'a repris le présentateur. Elle s'interroge sur la pertinence d'une telle désignation. Cet épisode a fait l'objet d'un signalement auprès du CSA.

Nedim rapporte à SOS homophobie sa stupéfaction à la lecture d'un article consacré à Henri III et ses mignons paru sur le site web du journal Le Point en octobre 2018. L'article insinue que les guerriers ne pouvaient pas être gays car ils se battaient féroce-ment.

Alice déplore la banalisation de l'homophobie à l'occasion de l'émission Boomerang sur France Inter en octobre 2018, à laquelle était invitée Nicole Croisille. L'animateur Augustin Trapenard lui demande : « Aucun mot interdit ? Vous dites tout ? », son invitée de répondre : « Il y en avait un qui était encore interdit, c'était PD... puis maintenant tout le monde le dit ou presque... mais ce n'est plus une insulte ».

Théo dénonce un article paru sur Égalité et réconciliation titrant : « Le "Jeremstar-Gate" révèle-t-il les liens profonds entre lobby LGBT et pédocriminalité ? ». Le texte évoque un « milieu culturo-mondain gay » ainsi qu'un « lobby [LGBT] anti-populaire aux ramifications étatiques et institutionnelles », et il n'hésite pas, tout du long, à faire le rapprochement entre l'homosexualité et la pédophilie. ▲

LA PAROLE À... MÆLLE LE CORRE

Rédactrice en chef adjointe de Komitid

Komitid vient de fêter son tout premier anniversaire et c'est non sans une certaine fierté que nous regardons le petit bout de chemin parcouru.

Lancer un nouveau média sur les questions LGBT+ un 23 avril 2018, le geste était symbolique à plus d'un titre. D'abord parce que cette date marquait le cinquième anniversaire du vote de la loi ouvrant le mariage et l'adoption à tous les couples en France. Mais aussi parce que les débats de 2012 et 2013, dont le souvenir reste douloureux pour beaucoup d'entre nous, ont été un moment charnière pour le traitement médiatique des questions LGBT+.

C'est en effet durant cette période que les médias généralistes ont commencé à saisir la grande richesse de nos vécus et de nos identités, sujets qu'ils avaient longtemps délaissés. Alors que les articles qui touchent aux personnes LGBT+ sont désormais bien plus présents dans l'espace médiatique, d'aucuns pourraient s'interroger sur ce que l'on peut attendre d'une presse communautaire. Si elle ne pallie plus une invisibilisation des minorités, à quoi peut-elle encore bien servir ? En lançant Komitid, nous avons voulu montrer qu'un nouveau média LGBT+ pouvait non seulement se faire une place, mais aussi être le support de sujets qu'on ne trouverait pas dans les médias traditionnels. Loin de vivre dans un monde à part, les personnes LGBT+ sont concernées par le Brexit, par la crise des gilets jaunes, ou encore par les questions de représentations dans le cinéma ou les séries. Voilà pourquoi nous traitons tous ces sujets, et bien d'autres, avec audace et créativité.

En tant que média, traduire la vitalité et la diversité de nos communautés, c'est aussi donner la parole aux personnes concer-

nées. Nous avons publié des témoignages, des coups de gueule, des analyses, des réflexions. Ici, une mère sociale qui raconte ses longues démarches d'adoption, car l'État ne la reconnaît pas automatiquement comme la parente de l'enfant qu'elle a eu avec sa compagne. Là, une enseignante trans qui explique en quoi l'Éducation nationale est à ce jour complètement absente sur les questions de transphobie. Et là, un couple gay témoigne de l'homophobie vécue en milieu rural.

Cette multitude de paroles a forgé l'ADN de Komitid. Ces voix viennent de militants et militantes de terrain, mais aussi de personnes investies hors des sentiers associatifs, par exemple celles qui créent un festival, font de la sensibilisation sur YouTube, ou simplement racontent leur vécu. À ces points de vue, nous avons aussi ajouté les nôtres. Car oui, faire partie d'un média LGBT+, c'est aussi l'occasion de faire de la pédagogie et de remettre en question des idées reçues, par exemple, en expliquant pourquoi le terme « enculé » est bien un élément de langage homophobe, ou bien en rappelant à toutes fins utiles que l'hétérophobie n'est pas une discrimination réelle.

Ces dernières années, nous ont montré la fragilité de la presse LGBT+, la difficulté à trouver un modèle économique viable et à pérenniser nos médias, en plus d'une défiance croissante à l'égard des médias et des journalistes en général. Malgré ces constats moroses, il est particulièrement enthousiasmant de constater qu'en 2019, plusieurs médias LGBT+ ou queers émergent ou renaissent, montrant ainsi que loin d'être monolithiques, nos communautés s'incarnent de multiples façons. Loin d'être une faiblesse, ou une preuve de division, cette diversité est une force. ▲

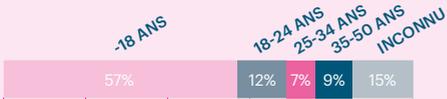
MILIEU SCOLAIRE

HOMOPHOBES: ZÉRO DE CONDUITE

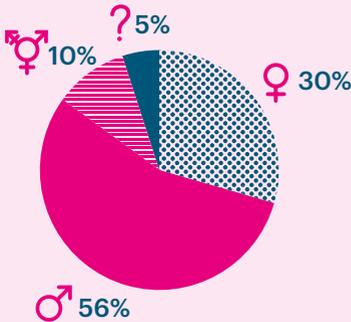
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

81 (5%)

ÂGE DES VICTIMES



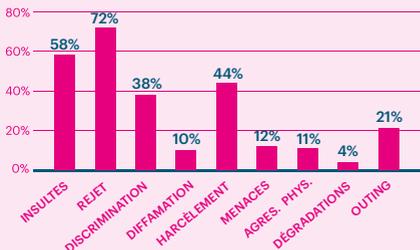
GENRE DES VICTIMES



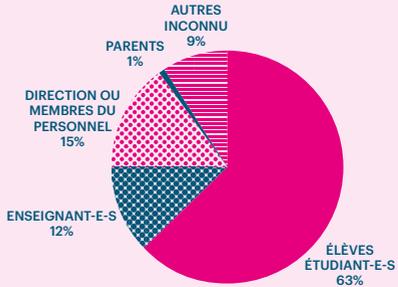
% DU CONTEXTE PAR GENRE



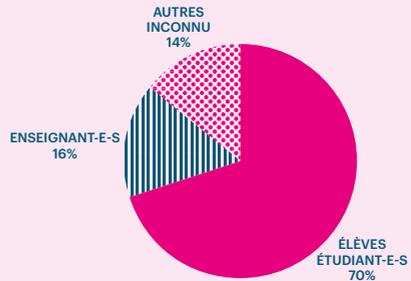
MANIFESTATION



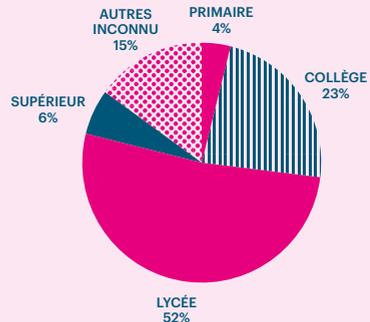
ORIGINE DES AGRESSIONS



STATUT DES VICTIMES



NIVEAU SCOLAIRE



QUELQUES CHIFFRES

Cette année, le nombre de cas signalé est en légère diminution par rapport à 2017. Les 81 situations de LGBTphobie en milieu scolaire représentent 5 % de l'ensemble des cas recensés en 2018. Plus de la moitié (57 %) des personnes concernées ont moins de 18 ans. Si les garçons et les hommes restent majoritaires dans nos témoignages (56 %), filles et femmes ne sont pas pour autant épargnées, bien au contraire : près d'un tiers des cas les concernent. Fait nouveau, les situations dénoncées par des personnes trans sont en augmentation, passant de 3 % en 2017 à 10 %. C'est dans le secondaire que les actes LGBTphobes sont le plus nombreux, lycées et collèges concentrant 75 % des cas. Autre constat inquiétant : dans plus d'un quart des cas, l'hostilité vient du corps enseignant ou de la direction.

LES FAITS

Très classiquement, l'homophobie au collège ou au lycée se manifeste par des insultes : « PD », « Va te faire enculer avec ta voix de PD », « Sale gouine ». Ces injures sont souvent accompagnées de mises à l'écart et d'agressions. Les filles ne sont pas épargnées, elles subissent moqueries, remarques dégradantes ou malveillantes : « C'est sale, qui fait quoi ? ». Cela débouche fréquemment sur le harcèlement, relayé par les réseaux sociaux : « Des jeunes de son lycée ont volé son téléphone, partagé des vidéos et des photos compromettantes d'elle et sa copine à tous les élèves du lycée ». Quant aux élèves trans, elles et ils sont moqué·e·s, rejeté·e·s et leur identité de genre reste toujours difficilement reconnue. Si ce n'est pas le refus, c'est la crainte d'être dans « l'illégalité » qui fait hésiter les adultes, telle cette enseignante qui souhaite savoir si elle peut genrer au masculin un garçon trans, et si elle doit en parler aux parents. Mais c'est oublier

que ne pas prendre en compte l'autodétermination des jeunes trans constitue une forme de transphobie. Dans le supérieur, SOS homophobie a reçu des témoignages relatant diverses formes d'agressions à l'encontre d'étudiant·e·s LGBT et des propos contre la « théorie du genre ».

"L'HOMME ET LA FEMME SONT DÉFINI·E·S PAR LE SEXE"

Les personnels en poste dans les établissements sont également victimes d'insultes et plusieurs témoignages font état de difficultés avec d'autres adultes. Plaisanteries stupides, « il ne peut pas avoir de femmes car il est

homo », suspicions, amalgames honteux de l'administration comme pour ce professeur des écoles, dont l'homosexualité est connue, qui est soupçonné de pédophilie. Les discriminations qui visent les familles homoparentales sont illustrées par ces deux mamans, brutalement congédiées par les enseignant·e·s de leur enfant en primaire et qui ont eu le sentiment d'être victimes de lesbophobie.

Les éléments déclencheurs de ces LGBTphobies sont principalement l'outing par des camarades ou collègues, et le fait d'avoir été vu en couple. L'autre phénomène qui conduit à des insultes, rebuffades et discriminations est lié aux stéréotypes de genre avec la pratique, par les garçons, d'activités « réservées » aux filles, sans parler de filles jugées trop « masculines » et des garçons aux allures trop « féminines » !

LA STRUCTURE DES LGBTPHOBIES EN MILIEU SCOLAIRE

Les ressorts de ces discriminations, tels qu'ils se dessinent à travers les témoignages, sont classiques. Dans une société encore très hétéronormée qui ne reconnaît que deux sexes et rejette l'idée de non-binarité, les LGBTphobies frappent celles et ceux qui ne correspondent pas à l'image attendue. « Vous ne vous habillez pas de façon assez féminine ! » dit le proviseur

à une élève. À cela s'ajoute le concept de « nature » qui réduit l'identité des individus à la biologie. « L'homme et la femme sont défini-e-s par le sexe », explique cette professeure de SVT. On comprend dès lors les difficultés des jeunes trans ! Enfin, notons que des arguments religieux peuvent être invoqués pour « justifier » de propos ou actes LGBTphobes. Et pour certain-e-s l'homosexualité, surtout masculine, demeure associée à la pédophilie, avec toutes les conséquences possibles pour des adultes ayant affaire à de jeunes enfants.

LES VICTIMES ET L'INSTITUTION SCOLAIRE

Les victimes de LGBTphobies éprouvent la plupart du temps un très grand désarroi qui les conduit à s'isoler. Elles n'osent pas en parler. Certaines évoquent la peur de représailles, et beaucoup ne veulent pas se confier à leur famille. Tout cela peut s'accompagner d'absentéisme, comme chez ce collégien qui simule la maladie, de dépression, de violences envers soi-même et de pensées suicidaires pouvant aller jusqu'au passage à l'acte. Certains témoignages y font référence, comme cette jeune fille qui évoque la situation de son amie lesbienne qui a mis fin à ses jours, ou cette autre qui a des « pensées suicidaires ». D'autres s'autocensurent, tels ces deux jeunes garçons qui se séparent pour éviter les ennuis.

S'agissant des enseignant-e-s victimes, les conséquences sont loin d'être négligeables. Si certain-e-s parviennent à se défendre, presque tou-te-s sont affecté-e-s, voire déstabilisé-e-s par ces faits d'homophobie. Malheureusement, trop peu de victimes, qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes, sont soutenues au sein de leur établissement. Certes, le ministère affiche sa volonté de lutter contre les LGBTphobies, dans le cadre de la lutte contre le harcèlement. En attestent la campagne ministérielle de sensibilisation (voir Encadré), le numéro d'appel, les agréments accordés aux associations, dont SOS homophobie, et les

actions volontaristes de certains établissements. Mais les violences LGBTphobes sont trop souvent encore passées sous silence. Parfois les adultes ne sont pas au courant car les faits se déroulent à l'écart, hors de la classe, parfois ils ferment les yeux, minimisent et laissent faire. Les victimes ont beaucoup de mal à trouver un-e adulte à leur écoute et qui les soutienne. Cette situation contribue à renforcer le désarroi des victimes, et ce d'autant plus qu'elles sont très jeunes. Les exemples ne manquent pas : « Ce sont des plaisanteries » dit cette proviseure ; tel surveillant, témoin de faits LGBTphobes, ne transmet pas de rapport ; une CPE fait semblant de ne pas entendre les propos malveillants et change de conversation ; l'administration refuse de sanctionner des élèves ayant insulté le professeur... Cela va parfois jusqu'à l'hostilité déclarée, comme cet outing d'une élève trans par une enseignante, voire un soupçon de fichage des élèves LGBT dans un établissement privé.

DES EFFORTS, PEUT MIEUX FAIRE

Il est nécessaire d'intensifier les efforts et, ce faisant, de ne pas oublier les catégories de victimes trop souvent passées sous silence et qui ont cette année davantage pris la parole : les lesbiennes et les trans, dont la visibilité est aujourd'hui manifeste. Les interventions d'associations comme SOS homophobie sont essentielles mais ne suffisent pas. Des actions de longue haleine doivent être engagées, incluant l'indispensable formation des adultes au premier rang desquels les enseignant-e-s, CPE, infirmier-e-s, surveillant-e-s et chef-fe-s d'établissement. Beaucoup nous disent : « Je voudrais intervenir, mais je ne sais pas comment m'y prendre ». Pourtant, de nombreuses disciplines permettent d'aborder le sujet : la philosophie, les lettres, mais aussi l'histoire. En Écosse par exemple, l'histoire des luttes LGBT est enseignée.

Nous le disions l'an dernier, le constat est toujours vrai : un peu a été fait, beaucoup reste à faire. ▲

TÉMOIGNAGES

Jeune collégien, **Quentin** a été outé par son « meilleur ami ». Depuis, il subit injures et humiliations : « Tapette, va dans les toilettes des filles », on le menace de représailles s'il se plaint. Il a été victime de vols, s'est retrouvé enfermé dans les toilettes, on a renversé volontairement son plateau-repas... Pire, il a subi de graves agressions physiques : étranglements, coups, compas planté dans la main !

Il n'ose pas parler à sa famille, le CPE et l'assistante sociale n'ont pas pris au sérieux ces agressions dont il a été victime. Il n'a qu'un seul espoir : l'infirmière. Quentin souffre énormément mais il minimise et ne semble pas avoir conscience de la gravité de la situation.

Karine est une lycéenne lesbienne de 20 ans. C'est une de ses parentes qui a appelé SOS homophobie. La jeune fille est en couple et semble heureuse. Malheureusement, elle subit des remarques lesbophobes « tout à fait inadmissibles » dans son établissement. Elle a certes le soutien de sa compagne, de sa famille et d'un professeur qui s'est engagé à en parler au proviseur. Mais ce dernier a tenu des propos douteux : Karine ne s'habillerait pas de façon « assez féminine » ! La jeune fille est très affectée par cette remarque, elle a beaucoup pleuré. ▲

**"TU N'AS QU'À
T'HABILLER EN FILLE"**

Tania est une jeune lycéenne trans. Au départ, l'établissement s'est montré assez compréhensif et a accepté l'utilisation du prénom choisi par l'élève. Seul-e-s les enseignant-e-s et l'administration étaient au courant. Tania était heureuse, malheureusement cela n'a pas duré. Profitant de son absence, une enseignante l'a outée auprès de ses camarades en utilisant le prénom enregistré à l'état civil. Et, selon les témoignages recueillis, il ne s'agissait pas d'un lapsus. Alerté, le chef d'établissement a eu cette réaction : « Puisque c'est comme ça, nous ne ferons plus rien ». Les conséquences ont été dramatiques : peur d'aller au lycée, absentéisme, dépression, dégradation importante de l'état de santé de Tania, scarifications.

La famille, elle-même très affectée et désemparée, a voulu porter plainte mais celle-ci a été, dans un premier temps, refusée au mépris de la loi qui oblige pourtant commissariats et gendarmeries à enregistrer toute plainte, sans exception. Avec l'aide d'une association de soutien aux personnes trans, la famille a finale-

ment pu déposer plainte. Des actions de sensibilisation auprès des élèves sont envisagées, mais même si cela améliore le quotidien de Tania au lycée, ce sera probablement insuffisant pour effacer le traumatisme qu'a provoqué cette situation.

Ce témoignage démontre les difficultés particulièrement importantes liées à la prise en compte des transidentités dans le milieu scolaire. Ces obstacles se manifestent au quotidien mais également lors des démarches administratives. Ainsi Tania aurait, sans aucun doute, été en butte à des refus pour faire reconnaître son prénom lors de la passation d'examens scolaires. En effet, dans l'état actuel du droit, seules les indications portées sur la carte d'identité ont valeur officielle. Et la prise en compte de la nouvelle identité est quasiment impossible à cet âge-là. Dès lors, les élèves trans ne peuvent compter que sur l'ouverture d'esprit et la bonne volonté des surveillant-e-s et des professeur-e-s constituant le jury. ▲

LA PAROLE À... GAËLLE DUBOIS

Conseillère principale d'éducation

Comment en êtes-vous venue à collaborer avec SOS homophobie ?

Conseillère principale d'éducation (CPE) dans un collège rural de Loire-Atlantique depuis la rentrée 2018, je viens de renouveler un partenariat avec l'association SOS homophobie. Avant cette année, j'ai été CPE pendant 10 ans dans un lycée professionnel à Paris. Et, dès les premiers mois dans cet établissement, il y a eu pour moi une évidence et une urgence à mettre en place des actions de sensibilisation sur les discriminations homophobes. Ce lycée accueille 90 % de garçons. Le type de masculinité dominant et valorisé par les élèves est plutôt calqué sur un modèle machiste, associé à la force physique, et laissant peu de place à d'autres types de masculinité. Outre la lutte contre les actes et les paroles sexistes envers les hommes et les femmes, je me suis souciée des garçons qui pouvaient ne pas se retrouver dans ce modèle dominant, susceptibles d'en souffrir ou de se faire importuner ou agresser. J'ai donc contacté l'association SOS homophobie et durant dix ans, nous avons organisé des séances de sensibilisation dans les classes de 1^{re} de bac pro et de Terminale CAP. Durant les deux ou quatre années passées au lycée, tous les élèves ont donc pu assister à une séance de sensibilisation contre les LGBTphobies.

Comment ces interventions sont-elles reçues ?

Le projet a été très bien accueilli par les collègues et, au fil des années, les interventions qui étaient intégrées au programme annuel des actions de prévention, de santé et de citoyenneté ont été appréciées, jugées utiles, voire nécessaires dès que des propos homophobes étaient constatés dans une classe. Nous avons conscience de la difficulté du projet et des limites de son impact. Les

interventions ne changeaient pas immédiatement l'avis des élèves homophobes mais elles permettaient au moins d'en parler et de rappeler la loi.

La qualité des interventions est également liée à la possibilité de débattre, d'exprimer son point de vue. Les élèves ne se sentaient pas jugé·e·s dans ce qu'elles et ils pensaient ou exprimaient. Tou·te·s pouvaient parler librement avec les intervenant·e·s, discuter entre eux, confronter leurs craintes et leurs arguments. Parfois, à la fin des séances, après deux heures de discussions, certain·e·s élèves s'étonnaient de pouvoir serrer la main à des personnes ayant une orientation sexuelle qu'à priori ils ou elles ne toléraient pas ! Ces élèves se rendaient compte que l'homosexualité n'était pas visible sur leur interlocuteur·rice et qu'il s'agissait avant tout d'une personne.

Il est évident pour moi qu'il faut parler d'orientation sexuelle, d'homosexualité et de discrimination de genre dès le collège, et même avant. En effet, durant leurs quatre années de collège, les élèves sont immanquablement préoccupé·e·s par leur vie affective et sexuelle. Ces jeunes ont des interrogations concrètes sur la sexualité, exprimées ou non.

Après dix ans de collaboration avec SOS homophobie, avez-vous perçu un changement dans le climat scolaire du lycée ?

C'est évidemment difficile à mesurer, mais il me semble que oui. Ces séances de sensibilisation permettent d'offrir aux élèves des lieux de débats et de discussions sans juger leurs opinions, des temps d'information sur les lois qui condamnent et protègent et, plus largement, sur les valeurs républicaines que sont liberté, fraternité, laïcité, absence de discrimination, égalité. Ces interventions en milieu scolaire proposent des temps d'écoute et de disponibilité pour tou·te·s. Je ne sais pas à quel point cela contribue à un changement favorable au climat scolaire, mais si on ne se donne pas la possibilité de le faire, on passe à côté de nos missions d'épanouissement, de bien-être à l'école et de formation auprès des élèves. ▲

COLLÈGES ET LYCÉES ENGAGÉS CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE: TOUS ÉGAUX, TOUS ALLIÉS

Une campagne nationale pour prévenir les LGBTphobies en milieu scolaire

En réponse à la recrudescence d'actes homophobes constatée en 2018, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé, en janvier 2019, une campagne de sensibilisation contre la haine anti-LGBT. Plusieurs enquêtes récentes mettent en évidence qu'insultes et agressions LGBTphobes demeurent extrêmement courantes dans les collèges et lycées : « Parfois banalisées, ces violences homophobes et transphobes se sont installées dans le quotidien des classes et peu d'élèves osent en parler ». Les conséquences de ces comportements sur les victimes sont bien connues : repli sur soi, échec scolaire, décrochage, tendances suicidaires.

Les objectifs de la campagne

La lutte contre les violences et les discriminations, notamment sexistes et LGBTphobes, participe pleinement de la formation des jeunes citoyen-ne-s.

Ainsi, cette campagne vise plusieurs objectifs :

- affirmer l'opposition de l'institution scolaire à toute forme de discrimination et de violence LGBTphobe ;
- mobiliser l'ensemble de la communauté éducative en engageant chacune à soutenir les jeunes LGBT face aux difficultés qu'elles et ils sont susceptibles de rencontrer dans le cadre scolaire ;
- lutter contre l'invisibilisation des jeunes LGBT ;
- engager une dynamique positive en matière de climat scolaire en créant un contexte sécurisant pour tou-te-s ;
- développer des solidarités, notamment entre élèves, et des initiatives contre les discriminations ;
- promouvoir la « tolérance zéro » à l'égard des injures sexistes et LGBTphobes ;
- rappeler l'existence du service d'aide distance, accessible à tou-te-s par téléphone, courriel et chat.

Pour permettre à chaque établissement de s'engager dans cette campagne, le ministère déploie une campagne d'affichage et des prospectus, un guide d'accompagnement pour les personnels, ainsi que le service d'écoute et d'aide ecoute.controlhomophobie.org (0810 20 30 40 ou 01 41 83 42 81).

Comment réagir quand on se fait harceler en nous disant qu'on est lesbien alors qu'on est hétéro ?

dois-je en parler à mes amis qui s'insultent souvent de "sale gay" etc. ?

Combien de personnes sont mortes à cause du harcèlement ?
Imaginons que je sois gay/BI/trans... et que j'ai été harcelé(e) comment dois-je en parler ?

POLICE - JUSTICE GENDARMERIE

L'HOMOPHOBIE EN UNIFORME

En 2018, les situations relatant des faits mettant en cause une attitude ou un comportement homophobe, biphobe ou transphobe de la part des instances judiciaires et policières est stable, avec **2 % de l'ensemble des cas recensés** : **26 situations** nous ont été rapportées, contre 24 l'année précédente. Elles proviennent le plus souvent de la **Police et la Gendarmerie, 77 % des cas**, la Justice étant concernée à hauteur de 23 %. Ces témoignages sont **majoritairement le fait d'hommes**, entre 35 et 50 ans, victimes d'**insultes**, de **discrimination** ou de **rejet**.

Malgré l'obligation prévue par le Code de procédure pénale (art. 15-3), **des agent-e-s refusent encore de prendre une plainte déposée par une victime**. Alors que cette dernière vient de subir une discrimination ou une agression liée à son orientation sexuelle ou son identité de genre, elle peut courir de nouveau le risque s'être **rejetée, moquée ou incomprise**. Commissariats, gendarmeries et tribunaux devraient être des lieux d'équité sans distinction entre êtres humains, mais il en est parfois tout autre quand les victimes de LGBTphobies en franchissent le seuil. Elles peuvent s'y heurter à des **discriminations** supplémentaires de la part des représentant-e-s de l'État, **violences** qui s'ajoutent aux faits qu'elles viennent dénoncer.

LA BANALISATION DES FAITS, LA DOUBLE PEINE

En particulier, le refus d'enregistrer des plaintes pour des propos LGBTphobes reste fréquent. Dans certains services, des insultes comme « PD » ou « suceur de bite » ne sont pas considérées comme homophobes et ne justifient donc pas de circonstance aggravante. Même lorsque ces discriminations sont accompagnées de violences physiques, de coups ou même d'agression sexuelle, la situation n'est pas toujours jugée importante lors du dépôt de plainte.

De nombreux articles s'en sont fait écho dans la presse cette année. C'est le cas de ce couple d'hommes à Lille qui, victimes d'insultes et de violences après s'être pris par le bras, se virent refoulés à l'interphone du commissariat sous prétexte que leur plainte n'est pas recevable, l'officier à l'intérieur arguant qu'ils « n'avaient qu'à pas se tenir par le bras », une « provo-

cation »¹. La situation se répète à Lyon où, après une agression physique gayphobe, un policier refuse de se déplacer et d'intervenir car selon lui, les agresseurs sont déjà partis². C'est aussi le cas de cet habitant de Dordogne, qui tente de déposer plainte suite à de nombreuses injures homophobes sur Internet et qui essuie un refus de la part de l'officier de police judiciaire. Ce dernier estime que « lopette » n'est pas une insulte caractérisée³.

Pourtant, le fait, pour une personne dépositaire de l'autorité publique, de pratiquer une discrimination envers des usager-e-s du service public en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ayant pour effet de les priver du bénéfice d'un droit accordé par la loi constitue une infraction passible de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende, selon l'article 437-7 du Code pénal. Cette obligation d'impartialité est notamment rappelée dans le Code de déontologie commun à la Police et à la Gendarmerie.

POUR QUE LE SYSTÈME JOUE SON RÔLE

Néanmoins, il y a aussi des témoignages positifs qui émanent des différentes expériences des victimes d'homophobie. Par exemple, Vincent et son mari, sexagénaires en couple depuis 37 ans, agressés en octobre 2018 dans le 19^e arrondissement de Paris. Ils témoignent avoir été « très bien reçus par la police » et être « extrêmement touchés ». Le caractère homophobe de l'agression a tout de suite été pris en compte et les victimes ont été reconnues comme telles. Grâce au travail des représentant-e-s de la sécurité, l'un des deux agresseurs a été interpellé, jugé en comparution immédiate et condamné à un an de prison⁴. C'est la preuve que le dispositif judiciaire peut fonctionner quand les victimes sont prises au sérieux.

À cet égard, une véritable formation contre les LGBTphobies à destination des membres de la Justice, de la Police et de la Gendarmerie permettrait d'éviter les négligences et de favoriser un bon accueil des victimes : c'est une revendication de plusieurs associations de défense des droits LGBT. Une porte s'est ouverte grâce aux

nouvelles propositions du Gouvernement en place (voir Encadré), mais aussi grâce à l'accueil, en juin 2018, de la 8^e conférence internationale de l'European LGBT Police Association (EGPA). Près de 200 policier-e-s originaires de 16 pays sont en effet venu-e-s à Paris pour se rencontrer, mais aussi partager des bonnes pratiques et participer à des ateliers de lutte contre l'homophobie et les discriminations au sein des forces de la sécurité intérieure. ▲

1. La Voix du Nord, 28 décembre 2018.
2. France Info, 10 octobre 2018.
3. France Bleu Périgord, 6 novembre 2018.
4. France Info, 19 octobre 2018.

**"PRENDS UNE VOIX
DE MEC ET
COMPORTE-TOI
COMME UN HOMME"**

NOUVELLES PROPOSITIONS DE L'ÉTAT POUR 2019

Afin de combattre les violences homophobes, le Gouvernement a annoncé en novembre 2018 une série de mesures de lutte contre les LGBTphobies. La secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, Marlène Schiappa, avec le soutien d'associations de défense des LGBT, a proposé plusieurs lignes d'action contre l'homophobie, dont certaines visent spécifiquement la Justice, la Police et la Gendarmerie, conjointement avec la ministre de la Justice. Parmi les mesures proposées figure une circu-

laire adressée aux parquets rappelant l'arsenal législatif et pénal en place et appelant à une mobilisation accrue des pôles antidiscrimination contre les LGBTphobies. Des référent-e-s accueil luttant contre la haine anti-LGBT sont annoncé-e-s dans toutes les brigades de gendarmerie et les commissariats de police, et devraient être formé-e-s à l'accueil des victimes d'actes de haine. Enfin, la lutte contre les LGBTphobies devraient intégrer les cursus de formation initiale et continue des forces de police et de gendarmerie, des magistrats et du personnel pénitentiaire. SOS homophobie veillera à ce que ces annonces soient suivies d'effets. ▲

1. Compte rendu du Conseil des ministres du 26 novembre 2018.

TÉMOIGNAGES

SENTIMENT DE NON-RECONNAISSANCE ET D'IMPUISSANCE

Christian, la quarantaine, se fait insulter quotidiennement par son voisin (« Vas te faire enculer », « Tu as le cul sale », « On sait qui rentre dedans », « Toi ma grande, je t'encule ») et ce, même devant sa propre mère, octogénaire. Après un dépôt de plainte, le juge a classé l'affaire, considérant que l'appelant n'avait pas été victime de propos homophobes et qu'il n'avait pas fourni de preuves suffisantes. Christian, gravement malade, a vu son état se détériorer. La mère et le fils n'osent plus sortir de peur que la situation s'aggrave. Aujourd'hui, ils voudraient juste que ces voisins soient convoqués et aient un rappel à la loi pour qu'enfin cela cesse.

Gérante d'un gîte dans le Tarn-et-Garonne, **Maria** subit la lesbophobie virulente de sa voisine. Celle-ci tient des propos comme « Ça sent la gouine », la harcèle et lui a déjà craché dessus. Lasse, Maria est allée au commissariat, mais l'accueil n'a pas été bon. « J'ai des plaintes plus urgentes », a minimisé l'agent.

Après avoir porté plainte pour des insultes reçues par un voisin sur son balcon, **Mustapha** est choqué, dégoûté et découragé. En effet, la Justice a qualifié les insultes de « non publiques » et a classé l'affaire. Cette histoire le pèse car désormais, dans sa résidence, « tout le monde est au courant ». Aujourd'hui, Mustapha ne se sent pas reconnu en tant que victime et le voisin continue de le fixer en lui faisant des gestes obscènes. Il ne veut pas baisser les bras et compte se battre pour obtenir justice et dédommagement.

Quinquagénaire originaire du nord de la France, **Yannick** est sonné. Il a appris que l'un de ses collègues, qui a profité d'une absence à son travail, l'a traité de « PD qui aime bien se faire enfiler » pendant une réunion devant collaborateurs et hiérarchie, en joignant des gestes obscènes aux propos. Grâce à une personne qui accepte de témoigner, Yannick a de quoi porter plainte. Mais il doit s'y prendre à trois fois, après un premier, puis un second refus de la police.

C'est à bout que **Clémentine** nous appelle. Depuis des années, elle est victime d'actes de lesbophobie et d'insultes racistes. Son voisinage est particulièrement hostile. L'un de ses voisins lui ayant laissé un œil au beurre noir a bien été condamné, mais symboliquement. En revanche, une autre agression autrement plus violente (15 jours d'ITT, strangulation, agression sexuelle) a été classée sans suite. Dans une autre agression, elle est parvenue à se défendre ; mais c'est elle qui a été condamnée malgré le témoignage favorable d'une voisine ! Aujourd'hui, Clémentine se sent toujours menacée par cet agresseur impuni.

Éric, Alsacien de 62 ans, vit une situation infernale. Des individus s'amuse quotidiennement à l'insulter quand il quitte son domicile pour aller au travail. Le harcèlement vire à l'agression physique quand il reçoit deux gifles, et Éric dépose plainte dans l'espoir que tout s'arrête. Mais seule une main courante est retenue. Il est bouleversé par tant d'agressivité et ne se sent pas soutenu.

"VOUS N'AVIEZ QU'À PAS AVOIR D'AMIS HOMOSEXUELS!"

Miguel et Samuel, la trentaine, sont victimes d'un accrochage en voiture près de leur domicile, dans une grande ville du sud de la France. Un individu ivre leur a foncé dessus et a considérablement abîmé la carrosserie arrière de leur véhicule. Au moment d'établir un constat, Miguel se rend compte que le chauffard est soûl et appelle immédiatement la Police nationale qui tarde à venir. Une fois sur place, ils constatent les dégâts sur la voiture, puis l'un des trois agents s'adresse au couple et lâche « Entre enculés, on s'encule ». Le couple pense que l'agent laisse entendre par là qu'il ne faut pas hésiter à dénoncer des faits

susceptibles d'enfoncer le responsable sur le constat d'accident. Mais avec cette petite phrase, l'agent a davantage blessé le couple que l'accident lui-même... « Et pourtant, on y a perdu notre voiture », note Miguel. Après cet épisode, ils n'ont pas eu le courage d'aller dénoncer cela à la Police par peur de représailles, ce que Samuel trouve incroyable. Pour le couple, peut-être que ces propos sont maladroits, mais ils résonnent toujours aujourd'hui en eux et ils sont persuadés que « l'homophobie passe aussi par des mots qui sont d'autant plus blessants lorsqu'ils sont prononcés par des personnes censées nous protéger ». ▲

DU SEL SUR LA PLAIE

Dans une métropole, **Jérôme**, la trentaine, veut porter plainte suite après des injures publiques et des menaces de mort : « Sale PD », « Toi, le PD je vais te tuer ». Le policier refuse de prendre sa plainte et se contente d'une main courante. L'appelant perçoit que le policier ne manifeste aucun intérêt pour son histoire. Il a également le sentiment que certaines des questions sont biaisées, notamment quand on lui demande s'il n'a pas dragué ou provoqué cet homme. Jérôme, plein de colère et d'incompréhension, reste déterminé à porter plainte.

En Bretagne, **Christopher et Damien** se font tabasser par six personnes à coup de barres en métal en sortant d'une boîte de nuit. Alors que des personnes sur place volent à leur secours pour garder Christopher conscient, Damien appelle le 17 et tombe sur une personne qui se montre totalement inactive et se moque ouvertement de la situation. Exténué après ce double choc, le couple n'envisage plus du tout de porter plainte.

Sandrine a été violée par son médecin généraliste. Mais sa plainte a abouti à un non-lieu, dû selon elle aux attaques de ce médecin, qui l'a dépeinte comme dépressive et l'a outée auprès du tribunal. Sandrine est blessée par cet outing et sent que cela a joué en sa défaveur.

À Paris, **Bogdan** est agressé verbalement dans la rue, sans motif. Alors qu'il se réfugie dans un supermarché, son agresseur continue de l'insulter en hurlant pendant dix minutes. Se rendant par la suite apeuré au commissariat, il est reçu par trois policiers rigolards qui ne cherchent pas à comprendre la situation et se lancent des regards moqueurs. Voyant qu'un d'eux pouffe de rire, Bogdan quitte les lieux très éprouvé. Il trouve cette situation inacceptable. Il a peur de se retrouver de nouveau face à face avec cet individu dans la rue et de ne pas savoir quoi faire.

**"VOUS NE L'AVEZ PAS
UN PEU CHERCHÉ?"**

QUAND LES REPRÉSENTANT-E-S DE L'ÉTAT SE FONT AGRESSEUR-SE-S

Jordan est auditionné dans un commissariat de banlieue parisienne pour un conflit de voisinage. Le gardien de la paix face à lui sourit en coin et lance plusieurs fois sans raison « De toute façon tu n'es pas un homme » et « On le sait bien que tu es sans couilles ». L'homme en uniforme savait très bien que Jordan était gay puisque son compagnon, avec lequel il est pascé, était aussi auditionné, mais séparément.

Ancien commandant de gendarmerie, **Thierry**, la cinquantaine, décide d'ouvrir un sauna dans le sud de la France. À l'ouverture de l'établissement, les gendarmes sont venus lui demander de déclarer... son homosexualité ! Fortement blessé par cette mascarade, il décide de lancer des poursuites afin d'obtenir des excuses.

Cédric, étudiant, a subi un viol par l'un des intervenants de son école de mode. Il s'en remet progressivement. Encouragé par ses proches, il dépose plainte au commissariat, mais l'accueil est glacial. Le policier demande « Mais en tant qu'homme travaillant dans la mode, ce n'est pas ça que vous cherchez ? », et lui conseille même de se tourner vers la religion.

Marc est un homme hétérosexuel d'une cinquantaine d'années habitant à Nice. Alors qu'il a une nouvelle compagne, il présente celle-ci à un couple d'amis homosexuels. Peu après avoir quitté ses amis, Marc retrouve la carrosserie de son véhicule ravagée et maculée d'inscriptions « PD ». Au commissariat, une agente refuse d'abord de prendre la plainte. Elle lui dit que tout est de sa faute et « qu'il n'a pas à avoir des amis homosexuels ». Choqué, il aimerait que justice soit rendue et que l'acte en lui-même soit jugé avec la circonstance aggravante d'homophobie.

Alors que **James** est victime d'insultes homophobes, il se rend à la gendarmerie où il est invité à se comporter « comme un homme ». James se décrit volontairement comme « efféminé » avec les cheveux longs, une mèche et un sac qu'il porte sur l'épaule, et les gendarmes lui conseillent de « se couper les cheveux courts, de prendre une voix de mec et de faire de la musculation » pour éviter ce genre de situation. ▲



L'impunité discutée sur Twitter : discussion signalée à SOS homophobie

DES CHIFFRES PRÉOCCUPANTS

Rencontrant SOS homophobie et d'autres associations le 30 octobre, le ministre de l'Intérieur a fait état d'une progression de 15 % des actes LGBT-phobes de janvier à septembre 2018 par rapport à la même période en 2017. Le ministère avait comptabilisé 1 026 victimes d'infractions à caractère homophobe ou transphobe en 2017, dont 262 actes de violences physiques (contre 1 020 en 2016). Ces chiffres ne constituent pourtant qu'une infime partie des actes LGBTphobes ! Selon l'enquête de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales sur les injures à caractère homophobe (Grand angle N° 42, 2017), seules 4 % des victimes portent plainte. En effet,

certaines personnes LGBT minimisent les faits subis, intériorisent l'homophobie, éprouvent de la lassitude ou ne se fient pas aux autorités. De fait, dans un sondage IFOP réalisé pour la DILCRAH et la Fondation Jean Jaurès et publié le 26 juin 2018, 19 % des personnes LGBT interrogées ont déjà été victimes de discriminations de la part de représentant-e-s des forces de l'ordre (Police, Gendarmerie, douanes...).

Quant à l'aboutissement des rares plaintes, de vastes progrès restent à faire : lors de la réunion du 30 octobre, la ministre de la Justice Nicole Belloubet a évoqué le nombre de condamnations prononcées en 2017 pour des infractions d'atteintes aux personnes aggravées en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre : 25, en tout et pour tout.

POLITIQUE

EN ATTENDANT LA PMA!

S'il ne fallait retenir qu'un sujet au chapitre des événements politiques de cette année 2018, ce serait celui de la PMA (procréation médicalement assistée). Alors que toutes les instances concernées ont été sollicitées et ont donné leur feu vert à l'extension de l'accès à la PMA, **du côté des autorités, pas de précipitation, ou plutôt, pas de volonté de légiférer.** On s'enlise dans des débats qui sont autant d'occasions pour certain-e-s de verser dans les **relents LGBTphobes que nous avons connus lors du mariage pour tou-te-s en 2013.**

LA PMA EN 2018: ÉNIÈME RENDEZ-VOUS MANQUÉ

L'année 2018 aura donc été marquée par les multiples annonces, renoncements et reports de l'élargissement de l'accès à la PMA.

À la suite des différents engagements pris lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2017, l'inscription au calendrier parlementaire d'une loi encadrant la PMA en France avait initialement été conditionnée aux conclusions rendues par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE).

Ce même CCNE a encadré, de janvier à avril, les États généraux de la bioéthique, une consultation organisée lors de réunions locales et sur Internet. Au total, 21 000 personnes ont participé aux rencontres publiques, et 29 000 internautes se sont exprimé-e-s en ligne, entre autres sur les thématiques dites « procréation et société », et notamment sur la PMA. Le 5 juin, le rapport de synthèse de ces États généraux était remis, avec un bilan en demi-teinte concernant le caractère représentatif des résultats : autant les réunions publiques que les votes sur Internet ont été noyautés par des militant-e-s anti-PMA. Partagé par de nombreuses associations, dont SOS homophobie, ce constat renvoie aux limites de ces méthodes de consultation, comme l'a reconnu le médiateur du CCNE : « la nature des États généraux n'est pas référendaire » et « les contribu-

tions sur le site web ne peuvent pas être représentatives de la société française ». Le président du CCNE, Jean-François Delfraissy, a quant à lui fait état d'une « absence de consensus sur la question de la PMA » ; alors que, parallèlement, les enquêtes d'opinion menées par différents instituts de sondage auprès d'échantillons représentatifs (BVA pour L'Obs, Ifop pour La Croix) montraient qu'une nette majorité de Français-es sont favorables à cette ouverture de la PMA.

Indépendamment des États généraux, le CCNE a rendu en septembre son avis n° 129, et, comme en 2017, s'y déclarait « favorable à l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation (AMP) pour les couples de femmes et les femmes seules. »

Le Conseil d'État, quant à lui, par deux avis communiqués en juillet puis en octobre, n'a pas pris position de manière aussi explicite. D'une part, répondant à un couple de femmes dont l'accès à la PMA avait été refusé par un hôpital, les Sages avaient estimé que « la différence de traitement (...) entre les couples formés d'un homme et d'une femme et les couples de personnes de même sexe (...) n'est pas contraire au principe d'égalité ». Mais, d'autre part, interrogé sur les lois sur la bioéthique, cette juridiction a estimé que « le droit ne contraint ni au statu quo ni à l'évolution des conditions d'accès. Ni le principe d'égalité, ni un prétendu "droit à l'enfant" n'impose ainsi l'ouverture de

**"EN TANT QUE PÈRE
ET GRAND-PÈRE,
JE M'IMPOSE DE
PENSER D'ABORD
AUX ENFANTS"**

l'AMP. L'intérêt supérieur de l'enfant est un principe important qui doit inspirer le législateur, mais qui ne lui impose pas de maintenir la législation en l'état et ne l'empêche pas de chercher des solutions autres que celles qui existent actuellement ». Selon cette interprétation de la loi par le Conseil d'État, il n'y a ni obligation, ni interdiction à faire évoluer la législation pour ouvrir la PMA à toutes les femmes.

LE TEMPS DES DÉBATS, LE TEMPS DE LA LOI ?

À la suite des États généraux puis des avis rendus par le CCNE, la présentation au Parlement d'un projet de loi sur l'ouverture de la PMA à toutes les femmes avait été annoncée pour le premier trimestre de l'année 2019 par le porte-parole du Gouvernement, Benjamin Griveaux.

Mais en novembre, Jean-Louis Touraine, député et rapporteur de la mission d'information sur la bioéthique, a officiellement confirmé le report à l'été 2019... soit après les élections européennes : « Il y a un décalage de quatre mois et demi ou cinq mois en raison de l'encombrement du calendrier parlementaire ».

L'année 2019 viendra donc confirmer si ces engagements calendaires sont tenus, et, le cas échéant, si le Gouvernement ose aller au bout des promesses électorales de 2017. Il reste à craindre que les engagements pris restent des effets d'annonce, qui ne sont pas suivis de mesures concrètes. Il est certain que les associations engagées dans ce combat resteront vigilantes.

APRÈS « LES HUMILIÉ-E-S », VOICI LES CONSCIENCES BRUTALISÉES

Selon des propos du président de la République rapportés par le Journal du dimanche en octobre, en amont de la présentation du projet de loi, un groupe de travail parlementaire serait envisagé afin d'assurer un « débat apaisé ». Emmanuel

Macron aurait déclaré : « Sur ces sujets plus intimes, ne comptez pas sur moi pour passer à la hussarde, il n'est pas question de brutaliser les consciences. »

Après avoir estimé en 2017 que les opposant·e·s au mariage pour tou·te·s avaient à l'époque des débats été « humilié·e·s », le président semble donc craindre que les consciences des anti-PMA soient brutalisées par l'évolution de la PMA.

À LA POURSUITE DU POINT GODWIN

Les multiples prises de position politiques auront révélé en 2018 la pertinence du « point Godwin » : ce moment, dans un débat, où une comparaison est faite avec le régime nazi.

Tout d'abord avec Henri Leroy, sénateur des Alpes-Maritimes (Les Républicains), qui n'a pas hésité en novembre à comparer la PMA aux pratiques du régime nazi dans les journaux Valeurs actuelles ou Nice-Matin : « Il faut (...) se souvenir que l'eugénisme a débouché, au siècle dernier, sur des expériences dramatiques, comme celles du professeur Mengele qui voulait manipuler les gènes pour arriver à une race parfaite. Quand on joue avec les gènes, on ouvre la porte à tous les détraqués. » Pour rappel, Josef Mengele était un criminel nazi, médecin notamment dans le camp d'Auschwitz, qui a mené des expériences meurtrières sur ses détenu·e·s.

Mais aussi avec Laurent Wauquiez, président du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et du parti Les Républicains : lors d'un discours en novembre devant des membres du mouvement politique Sens commun, M. Wauquiez a décrit ainsi l'ouverture de la PMA : « Oui, c'est un engrenage. Et cet engrenage mènera nécessairement à la marchandisation des gamètes. Tout ceci a un nom, c'est l'eugénisme ; tout ceci a été fait par un régime, c'est le nazisme » (voir Encadré).

S'ASSUMER ET S'EXPOSER

L'année 2018 ne déroge pas à ce qui semble être une règle du monde politique : dire son homosexualité et l'assumer aux yeux du grand public peut parfois faire de certaines personnalités politiques des cibles de choix.

Luc Carnouvas a été le premier parlementaire français à se marier avec son compagnon en 2015. Ils avaient alors tous deux été victimes d'insultes sur les réseaux sociaux. En 2017, un internaute avait déjà été interpellé et condamné à la suite de menaces de mort qui avaient été proférées à l'encontre du député et de son mari. À nouveau en 2018, un internaute, pensant profiter de son anonymat pour agir impunément, a insulté et menacé le parlementaire à de multiples reprises. Face à ces agressions récurrentes, une plainte a été déposée pour insultes homophobes.

LA GRANDE ROUE DE L'HOMOPHOBIE

Une personne aura fait parler d'elle en 2018 pour ses multiples sorties homophobes, le forain Marcel Campion. Florilège : « Moi, j'ai rien contre les homos, d'habitude, je dis les "PD", mais on m'a dit hier qu'il fallait plus que je dise ça. Donc je ne dis plus les PD, je dis les homos. J'ai rien contre eux, sauf qu'ils sont un peu pervers... ceux qui sont là ». Et à propos de Bruno Julliard, alors premier adjoint à la mairie de Paris : « Comme il était un peu de la jaquette, il a rencontré Delanoë, ils ont fait leur folie ensemble et paf, il est premier adjoint. Et avec Anne Hidalgo, il est super parce qu'en même temps il lui a amené tous les homos de la terre. C'est-à-dire que toute la ville maintenant est gouvernée par des homos. »

Récidive quelque temps plus tard concernant un autre adjoint de la maire de Paris, Ian Brossat, sur un registre associant homosexualité et séropositivité : « Vous êtes un petit gamin, vous ne connaissez

rien. En 1994 je faisais des levées de fonds pour le Sidaction moi... Je vous ai peut-être sauvé la vie à l'époque ! »

PRÉSUMPTION, ACCUSATION?

Au fil des révélations autour de l'affaire « Benalla », des commentaires homophobes sont apparus dans les débats.

Un dessin a été publié, représentant d'une part Alexandre Benalla, responsable de la sécurité du président, debout, en caleçon, et de l'autre Emmanuel Macron, allongé sur lit et dénudé. Ce dessin renvoie aux rumeurs ayant accompagné la campagne présidentielle de 2017 au sujet d'une présomption d'homosexualité d'Emmanuel Macron. Présomption qui, comme très souvent pour les personnalités politiques visées, sonne plutôt comme une accusation. ▲

**"UNE RUMEUR FAIT
DE LUI LE PETIT AMI DE
L'ANCIEN SECRÉTAIRE
DE SON PARTI"**

SENS COMMUN ET LAURENT WAUQUIEZ, UNIS DANS L'HOMOPHOBIE

On connaissait le président de région Auvergne-Rhône-Alpes refusant le renouvellement de subventions à des associations LGBT. On connaissait Sens commun, mouvement créé en 2013, déclinaison politique de la Manif pour tous. L'arrivée de Laurent Wauquiez à la tête des Républicains fin 2017 a permis de renouer les liens brouillés à l'époque de la campagne présidentielle. Côté LR, l'enjeu est de renouer avec un électorat

qui pourrait être tenté par les partis d'extrême-droite ; pour Sens commun, de récupérer une place dans l'organisation du parti qui, en 2015, lui avait ouvert ses rangs lors des élections régionales. Des manœuvres politiciennes dont le meilleur instrument reste l'expression d'une homophobie la plus assumée, et qui correspond aux attentes de son public : « Je suis pragmatique, j'écoute les discours et je regarde les actes de Laurent Wauquiez, pour l'instant, ça va dans le bon sens », s'était réjouie la présidente de Sens commun, Laurence Trochu, à la suite des propos de M. Wauquiez dénigrant la PMA comme un « engrenage ».

RELIGIONS

« QUI SUIS-JE POUR LA JUGER ? »

En 2018, SOS homophobie a enregistré **22 cas** de LGBTphobies dans lesquels la religion joue un rôle central, soit le **double de l'année précédente**. Mais la religion reste une dimension forte dans une trentaine d'autres cas qui relatent des situations se déroulant dans la famille, l'entourage proche, à l'école ou au travail. Il est à noter que le pourcentage de **lesbophobie** déclaré, **45 %**, est très supérieur à ce que l'on rencontre dans les autres contextes.

La majorité des témoignages concerne la **religion catholique**, proportion à mettre en lien avec le fait que celle-ci est majoritaire en France. La plupart de cas signalés font référence à la **presse catholique**, qu'il s'agisse d'articles de magazine ou en ligne. Moins nombreux, des témoignages évoquent des situations problématiques en raison de **convictions musulmanes**. Viennent ensuite des signalements concernant des **chrétiens évangéliques**, puis ceux concernant des **juifs**.

REJETÉ-E-S

Pour les monothéismes, le rejet de l'homosexualité et de la bisexualité a toujours constitué un terrain d'entente interreligieux. Au fondement de cette stigmatisation des personnes LGBT, une vision traditionnelle, patriarcale, hétéronormée de la société. Le rejet des gays et des lesbiennes peut aller jusqu'au refus des sacrements, comme en témoigne cette veuve qui se voit refuser une cérémonie d'obsèques pour sa compagne. Ce rejet violent de l'homosexualité se manifeste également dans les thérapies de conversion et leur volonté de « guérir » d'une sexualité jugée pernicieuse (voir Encadré). Un homme a ainsi reçu dans sa boîte aux lettres ce tract du centre baptiste d'Angers : « C'est la puissance de ces désirs dégradants qu'il s'agit d'affronter. En fait, celui ou celle qui en est esclave doit rechercher sa véritable identité, non pas dans l'homosexualité, mais dans Celui qui l'a créé et qui l'aime : Dieu ». Ou encore, l'Église adventiste du 7^e jour qui propose des soirées, organisées avec Coming Out Ministries, sur le thème « Avant j'étais homo ».

PMA ET LIBÉRATION DE LA PAROLE HOMOPHOBE

Il est probable que la mobilisation de l'Église catholique contre le projet d'élargissement de l'accès à la PMA libère une parole homo-

phobe, en son sein et au-delà, comme cela s'était produit en 2012-2013 lors des débats relatifs au mariage des personnes de même sexe. Les très nombreux pochoirs anti-PMA qui fleurissent sur les trottoirs des villes en sont une expression. Des arguments faux et stigmatisants sont mis en avant par Civitas, Alliance Vita, la Manif pour tous et la vaste nébuleuse des blogs et sites internet « catholiques identitaires ». La Conférence des évêques de France a publié une déclaration contre l'ouverture de la PMA en septembre 2018. Le quotidien La Croix, qui a pourtant diffusé en janvier 2018 un sondage montrant qu'un tiers des catholiques sont favorables à l'ouverture de la PMA, n'a donné la parole qu'à des catholiques aligné·e·s sur la position officielle. Les forums laissent la possibilité aux internautes d'exprimer une homophobie verbale violente sans retenue (voir Encadré).

« LE PROBLÈME, C'EST PAS QUE LES PD »

Il est intéressant de rappeler que les autorités catholiques ne se sont pas exprimées avec la même virulence contre la PMA et la fécondation in vitro lorsque ces techniques concernaient les couples hétérosexuels. Les manifestations actuelles contre l'ouverture de la PMA aux couples de femmes visent avant toute chose à leur dénier le droit à fonder une famille. La démonstration en a été faite,

involontairement, par Jean-Marie Andrès, le président de la Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC), lors de l'université d'été de la Manif pour tous en septembre dernier. Interrogeant les participant·e·s sur leur silence pendant 30 ans vis-à-vis des techniques médicales d'assistance à la procréation il a lancé : « Nous devons être sérieux. Le problème, c'est pas que les PD ». Cette déclaration a fait l'objet d'une plainte de SOS homophobie.

PÉDOPHILIE DANS LE CLERGÉ, SOURCE D'AMALGAME

L'année 2018 a été marquée par une forte résurgence de l'amalgame entre pédophilie et homosexualité, suite à une impressionnante série de révélations d'affaires de pédophilie. Alors que la plupart des affaires d'abus sexuels médiatiques concernaient des clercs connus pour leurs positions conservatrices, l'affaire McCarrick a touché une personnalité progressiste, proche du pape François. Il n'en fallait pas plus pour que des catholiques identitaires opposé·e·s aux tentatives d'ouverture du pape multiplient les déclarations dénonçant la « perversité homosexuelle » et ses « lobbys LGBT » comme étant la source du problème de pédophilie dans l'Église.

QUAND LES RELIGIONS NOURRISSENT LES LGBT PHOBIES

Les témoignages mettent en évidence la prégnance des convictions religieuses dans les discriminations LGBTphobes. Les mineur·e·s sont les premières victimes de ce rejet. Ils ou elles vivent leur orientation dans la honte et la peur de réactions violentes de la part de leurs parents, frères ou sœurs s'ils ou elles venaient à l'apprendre. Certain·e·s vivent une relation amoureuse contrariée, d'autres voudraient « guérir » ou craignent que leur famille leur impose un mariage hétérosexuel. Les propos du pape, interrogé sur ce

que devraient dire des parents à leur fils leur annonçant son intention de vivre avec son compagnon, entérinent l'idée que l'homosexualité est une pathologie : « il y a beaucoup de choses à faire par la psychiatrie quand cette tendance se manifeste dès l'enfance ». Même si le souverain pontife a par la même occasion invité les familles à dialoguer, ces propos légitiment les comportements LGBTphobes, et les témoignages de rejet familial prouvent qu'il n'est pas entendu. SOS homophobie avait réagi vivement à ces paroles par le biais d'un communiqué de presse.

D'autres signalements concernent des propos d'une extrême violence tenus sur Internet : « Rien à foutre. Nous sommes un pays de chrétiens. Dehors les PD » ; « J'ai été témoin de messages d'une extrême violence de la part d'une personne sur YouTube. Cette personne avait notamment dit être pour la lapidation à mort des homosexuels. J'ai vu que YouTube a effacé son commentaire sans bannir ce compte ! »

LES RELIGIONS, MAIS PAS TOU·TE·S LES CROYANT·E·S

Malgré ces agissements affligeants, il faut prendre en considération que l'émergence de revendications LGBT et le militantisme de fidèles homosexuel·le·s, et de leurs allié·e·s, poussent certains mouvements à reconsidérer la vision traditionnelle qu'ont les religions de la sexualité. Mais de telles prises de position restent marginales et très peu médiatisées. Parmi les catholiques, il existe un courant progressiste et féministe, ouvert sur le mariage des personnes de même sexe et la PMA pour toutes. De même, il existe des musulman·e·s qui promeuvent un islam libéral et l'ouverture de mosquées inclusives. ▲

**"LA PMA VALIDE UN MARIAGE
FEMME-FEMME
ET DONC SANS HOMME"**

TÉMOIGNAGES

Bisexuel d'une quarantaine d'années vivant dans la Loire, **Pierre** fait son coming out auprès d'un de ses amis. Celui-ci, catholique traditionaliste, l'insulte et le traite de « pédale ». Il lui fait parvenir un article d'un journal catholique dans lequel l'homosexualité masculine est qualifiée abomination et qui rapporte qu'au XIII^e siècle, les homosexuels étaient poursuivis par l'inquisition et envoyés au bûcher. Cet ami lui certifie que l'homophobie n'existe pas que c'est une invention des lobbys LGBT. Et Pierre de conclure : « C'est grave ces mentalités moyenâgeuses quand même. »

Un jeune homme contacte SOS homophobie comme on jette une bouteille à la mer. Ce Lillois de 25 ans vit aujourd'hui à Marseille car ses parents l'ont rejeté

quand ils ont su qu'il était homosexuel. Les raisons religieuses sont à l'origine de ce rejet : « Depuis je vis dans la crainte et la dépression. Je suis actuellement à l'hôpital où l'on me traite pour cette dépression. Dans une semaine je sors et je n'ai aucun endroit où dormir. Mes frères me menacent et je ne peux remonter dans le Nord si je veux être en sécurité et libre quant à ma sexualité. »

Bien que n'étant pas homosexuel, **Jacques** est le témoin de manifestations homophobes dans le métro parisien et le RER, situation à laquelle personne ne réagit, ni les usager-e-s, ni la RATP. Il se sent agressé par des prédicateurs méthodistes, Bible à la main, qui vocifèrent leur amour de Jésus... et « cassent du PD » au passage avec un vocabulaire particulièrement cru, voire violent. Il nous fait part de son indignation : « Je n'ai pas à être témoin d'un tel délit, encore moins les enfants qui voient et surtout entendent cela. »

Jacqueline, retraitée, contacte SOS homophobie car elle est indignée. Une de ses amies, fervente catholique qui allait à la messe chaque dimanche, est décédée en avril. Âgée de 81 ans, cette femme s'était mariée en 2014 avec sa compagne dont elle était amoureuse depuis 40 ans. Elle avait préparé ses obsèques de longue date.

Le matin de son inhumation, le curé responsable de la paroisse contacte les pompes funèbres pour les informer que la cérémonie, qui devait être conduite par un remplaçant, ne pourra avoir lieu. Jacqueline, venue régler l'achat des fleurs, est incidemment présente lors de l'appel téléphonique. Le conseiller funéraire met alors le haut-parleur pour qu'elle puisse suivre la conversation. Le curé évoque divers prétextes pour ne pas célébrer la cérémonie. Quand le conseiller avance « Je crains qu'il y ait une autre raison à

votre refus. Il s'agit d'une femme, c'était un couple de femmes », la réponse est claire : « Oui, c'est ça ! Je ne peux imposer ça à mon remplaçant ».

La défunte n'a donc pas droit à une bénédiction funéraire à l'église. En toute hâte, Jacqueline et l'épouse de son amie parviennent à obtenir une bénédiction à l'hôpital, dans la morgue. Lors de la cérémonie, à aucun moment le curé n'évoque la défunte, et son sermon est consacré au péché !

L'appelante est très en colère, elle ne peut supporter qu'une croyante lesbienne soit ainsi discriminée jusque dans la mort. Elle souhaite engager des démarches pour que cette discrimination scandaleuse ne soit pas ignorée. Et elle compte prendre appui sur les propos du pape : « Si une personne est homosexuelle, qui suis-je pour la juger ? ». ▲

LA PAROLE HOMOPHOBE LIBÉRÉE DANS LA NÉBULEUSE CATHOLIQUE IDENTITAIRE

Depuis quelques années, on assiste à un foisonnement de blogs et de sites internet catholiques « identitaires », en marge de l'Église institutionnelle, et qui affichent des chiffres de fréquentation assez impressionnants. S'y retrouvent des catholiques traditionalistes, ou royalistes, ou d'extrême droite, sans limite bien nette avec les catholiques conservateurs de droite. À côté des références que sont Le salon beige, Riposte catholique ou le site de Civitas, sont apparus des sites comme Médias-Presse.info ou Liberté politique, ainsi que des sites d'obédience protestante évangélique comme Christianismeactif.fr ou JésusChrist TV / TV1, pour ne citer que ceux qui ont fait l'objet de signalements à SOS homophobie en 2018.

Dans les sites catholiques « identitaires », l'obsession du « lobby LGBT » est souvent associée à celle du « lobby mondialiste », du « lobby sioniste » ou du « lobby franc-maçon ». Ces sites font souvent référence à Réinformation.tv, sorte d'agence de presse spécialisée capable de faire remonter des quatre coins du monde des événements per-

mettant de donner une image négative des personnes et des groupes LGBT. Un site comme Médias-Presse.info produit des dizaines d'articles par an, si ce n'est par mois, où « sodomites », « pervers », « invertis » et « Gaystapo » sont dénoncés comme une menace pour la famille, l'Église et la société.

Les lecteur-ric-e-s de ces sites peuvent y déverser sans modération leurs haines, jusqu'à l'appel au meurtre, comme en témoignent quelques-unes des réactions à une conférence d'Alain Escada, président de Civitas, sur le thème « GPA et PMA étapes du nouvel ordre sexuel mondial vers le transhumanisme », donnée en juin 2018 et mise en ligne sur le site Médias-Presse.info : « Il faut vraiment bien de la détermination et de l'énergie pour exposer et dénoncer toute cette saloperie (GPA, PMA, et tout le reste de LGBTisme et du transhumanisme) » ; « Pour illustrer ce qu'a dit notre ami Alain Escada sur la responsabilité de la juiverie dans ce plan infernal de la synagogue : le cas de l'infâme sodomite [Marc-Olivier] Fogiel qui est allé aux USA acheter deux malheureuses gamines !!! Cette infâme pédale raconte son abomination sur Public Sénat » ; « Des malades... Jacques Attali tu dois crever ainsi que tous les sionistes et francs-maçons ». ▲

Romain est un jeune Parisien de 23 ans, danseur professionnel. Il souhaite avoir des conseils pour faire son coming out. Ses parents et ceux de son compagnon sont de confession musulmane, très croyants. Les deux jeunes hommes, qui habitent chacun chez leurs parents respectifs, envisagent de vivre ensemble et de se pacser. Or, il est inconcevable pour eux de le faire sans l'annoncer à leurs parents, mais ils ont peur d'être rejetés. Après s'être assuré que Romain a pu faire part de toutes ses inquiétudes, l'écoutant lui fournit les coordonnées d'une association qui prône un islam inclusif.

Scolarisée dans une école juive, **Léa**, qui a 16 ans et vit dans le nord-est de Paris, supporte très mal sa scolarité. Ses professeur-e-s enseignent que l'homosexualité est une abomination, que cela est écrit dans la Torah. Léa, qui éprouve des sentiments pour une camarade de sa classe, nous avoue qu'elle a peur, très peur. Elle pleure tout au long de l'appel. Elle chuchote tout le long de l'échange de crainte d'être entendue de ses parents. ▲

COURAGE, FUYONS!

Au début de l'année, les autorités catholiques de Pyrénées-Atlantiques se sont tristement distinguées en invitant l'organisation américaine Courage pour deux réunions programmées à Bayonne et à Pau. En guise d'« accompagnement » des personnes homosexuelles, Courage ne leur offre pour seul horizon que le refoulement et la chasteté totale. Si Courage s'en défend aujourd'hui, des groupes similaires vont jusqu'à promettre une « conversion » à l'hétérosexualité, selon des protocoles dont les effets délétères, voire les dérives sectaires sont bien connues et ont motivé des interdictions dans divers États américains, en Ontario (Canada) ou encore au Brésil. Prenant acte de ces discours discriminants et des risques réels de ces pratiques pour les personnes LGBT vulnérables, le 1^{er} mars 2018, le Parlement de l'UE a invité les pays membres à suivre l'exemple de Malte et du Royaume-Uni et à interdire ces « thérapies de conversion » fallacieuses.

"GUÉRI DE SON HOMOSEXUALITÉ!"

L'initiative du diocèse de Bayonne a heureusement suscité une levée de boucliers : SOS homophobie a signé le communiqué commun d'un collectif de 27 organisations, dont l'association LGBT locale Les Bascos, le Planning familial et le syndicat UNSA. Cultiver l'homophobie intériorisée fait des dégâts, et SOS homophobie recueille depuis des années la parole de victimes : « On connaît les pratiques : on culpabilise la personne. Ça peut donner lieu à un mal-être et conduire à des tentatives de suicide. Nous demandons l'annulation de ces thérapies de conversion ». Fort heureusement, la fronde associative et médiatique a contraint le très traditionaliste évêque Maillet à annuler les deux réunions. Il ne faut pas crier victoire pour autant, et les associations gardent un œil attentif sur les velléités entristes de Courage, déjà signalée à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. En attendant que l'État interdise ces pratiques destructrices. ▲



SANTÉ-MÉDECINE

DES LGBTPHOBIES EN BONNE SANTÉ

Le nombre de témoignages ayant pour thème principal le milieu de la santé reste stable depuis plusieurs années, avec 24 situations signalées à SOS homophobie en 2018. Cependant, on observe une augmentation des appels de femmes lesbiennes victimes de lesbophobie médicale, gynécologique ou liée à une PMA réalisée à l'étranger. Les personnes trans restent également très touchées, avec 25 % des cas. Cette année, la prégnance des outings médicaux frappent particulièrement, le rejet et la discrimination restant préoccupants.

LE MILIEU MÉDICAL TOUJOURS LGBTPHOBE

Alors que les professionnel·le·s de la santé ont une position d'autorité vis-à-vis de leurs patient·e·s, et que dans certaines régions les déserts médicaux limitent le choix de praticien·ne·s, il reste toujours aussi complexe de trouver des médecins qui ne vous jugent pas. Les personnes LGBT sont encore et toujours confrontées à des propos discriminants parfois violents, à des refus de soins, ainsi qu'à de la maltraitance de la part du corps médical. Cela a pour conséquence directe qu'une partie d'entre elles n'ont aujourd'hui plus accès à des services essentiels tels que l'accès à un·e médecin généraliste (obligatoire pour une prise en charge optimale des frais de santé et la coordination du parcours de soin), un·e dentiste ou un·e gynécologue. Un véritable problème de santé publique à l'échelle nationale.

L'OUTING, UNE PRATIQUE COURANTE

La neurologue a-t-elle absolument besoin de savoir que le patient que vous lui adressez est LGBT ?

Dans des circonstances où votre poids, votre taille sont mesurés, vos organes examinés, l'orientation sexuelle des personnes LGBT peut sembler n'être qu'une donnée parmi d'autres. Et elle est trop

souvent inscrite noir sur blanc sur les dossiers médicaux, sans se soucier du fait qu'il appartient aux patient·e·s de la divulguer selon leur choix à des personnes de confiance. Quiconque intervient dans le système de santé est pourtant soumis au secret professionnel. De fait, lorsque ces dossiers sont portés à connaissance des familles, des employeur·se·s ou de la sécurité sociale, de telles mentions peuvent occasionner de graves préjudices.

LES BÉBÉS ET ENFANTS INTERSEXES ENCORE MUTILÉ·E·S

Les personnes intersexes représentent 1,7 % de la population. Il s'agit d'individus qui présentent des caractéristiques sexuelles ne correspondant pas aux définitions binaires typiquement mâle ou typiquement femelle, que ces caractéristiques soient visibles à la naissance ou apparaissent plus tard au cours de la vie, notamment à la puberté. La majorité des variations anatomiques intersexes ne compromettent ni la santé, ni la fertilité des personnes qui les portent. Pourtant, en France, les personnes intersexes sont stigmatisées par le monde médical. Malgré la condamnation par l'ONU, en 2016, de ce qui constitue une violation des droits humains, les protocoles chirurgicaux précoces sont aujourd'hui toujours appliqués. En septembre 2018, le Comité Intersexe et Allié·e·s a lancé sa première campagne pour l'arrêt des mutilations, associée à

une pétition (voir Encadré). Malgré cette campagne, l'intersexuation reste un tabou sociétal, tabou qui affecte la santé de plus d'un million de Français-es.

LE DON DU SANG, UN ACTE CITOYEN

D'après l'Établissement français du sang (EFS), il faudrait 10 000 dons de sang par jour pour couvrir l'ensemble des besoins des malades du pays. Depuis le décret d'application du 11 juillet 2016, les hommes ayant eu des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) ont le droit de donner leur sang après une période d'abstinence d'un an, contre trois mois depuis un nouveau partenaire pour les femmes et les hommes hétérosexuel-le-s. Cette situation est vécue par beaucoup comme une discrimination. L'étude Complidon, menée en partenariat entre l'EFS et le Centre de transfusion sanguine des armées, établit que cette ouverture partielle des dons aux HSH n'a pas augmenté le risque de contamination par transfusion. Des études sont en cours pour envisager une ouverture plus complète aux HSH.

MAINTENANT! C'EST NOTRE PROJET

Promesse du candidat Macron lors de sa campagne électorale, l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules ne cesse d'être repoussée. Autorisée pour les couples hétérosexuels, elle reste aujourd'hui interdite aux femmes célibataires et aux couples de femmes malgré de multiples avis favorables, dont dernièrement le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) le 25 septembre 2018. Un état de la loi discriminant, puisqu'il s'agit de la même procédure médicale (PMA avec don de sperme) aujourd'hui mise à disposition des couples hétérosexuels qui en font la demande. Les femmes exclues du dispositif sont contraintes d'aller à l'étranger (Belgique, Espagne...), ce qui

expose les mères et les enfants à des risques sanitaires accrus et nécessite des ressources importantes inaccessibles à toutes. Par ailleurs, les couples de femmes qui suivent cette démarche peuvent subir des discriminations à toutes les étapes du chemin, avec le corps médical, au travail et auprès de l'administration (voir témoignage « Les embûches de notre parcours PMA »). ▲

TÉMOIGNAGES

CLIMAT LGBTPHOBE

Xavier est un homme gay actuellement en procédure de divorce à Montpellier. La pédopsychiatre qui a été invitée à donner son témoignage pour la décision de garde des enfants affirme qu'il est gay dans le but de blesser son ex-compagne. Elle ajoute « l'amour entre un homme et une femme, c'est beau, sain et naturel, trouvez-vous une femme ».

Étudiante en Bretagne, **Sarah** a 22 ans. Après un malaise vagal, elle consulte son médecin d'enfance. En apprenant qu'elle est lesbienne, celui-ci lui demande si elle est sûre de ne pas vouloir coucher avec des hommes, et lui dit qu'elle ne pourra jamais avoir d'enfants. Quand Sarah veut quitter la consultation, le médecin lui dit de se calmer et de « ne pas faire de débat ».

Fatima a 59 ans et vit en Île-de-France. Elle s'est cassé la cheville, et son chirurgien ainsi que tout le personnel médical l'ont appelée Monsieur durant tout son séjour à l'hôpital, malgré ses papiers féminins et ses protestations.

Amine, 20 ans, est en dépression. Vivant en banlieue parisienne, il va consulter son médecin généraliste pour être conseillé. Celui-ci, apprenant qu'il est gay, se lève et lui demande de quitter immédiatement son cabinet. Amine nous demande si tous les médecins sont homophobes.

Pierre vit en Bretagne et appelle le 15 pour avoir des informations suite à un rapport sexuel à risque. En entendant qu'il est gay, le conseiller du SAMU fait des commentaires sur le travail du sexe et se moque auprès de ses collègues, pensant avoir coupé le micro.

OUTING

En sortant des urgences suite à un accident du travail, **Christopher**, 37 ans, vendeur, voit sur sa feuille de liaison : « facteurs de risque : obésité, partouze et homosexuel ».

Amir vit à Tarbes, il a 60 ans. Au détour d'une procédure administrative, il a accès à son dossier médical de la sécurité sociale. Dedans, il peut lire : « probable homosexualité latente ». Sa femme n'est pas au courant qu'il est bisexuel.

Caroline consulte un chirurgien parisien pour se faire refaire la mâchoire. Elle mentionne qu'elle est trans au rendez-vous préopératoire. Le jour de l'opération, tout le service défile pour venir l'observer : Caroline se sent comme une bête de foire. Le chirurgien avoue l'avoir outée auprès de tout le service.

INTERSEXUATION

Sam est né avec une variation intersexe. Les médecins l'ont opéré plusieurs fois et l'ont assigné femme. Aujourd'hui il vit comme une violence permanente de devoir être confronté à son prénom de naissance. Cela le bloque pour faire les démarches de changement d'état civil auprès de l'administration.

Marc est un homme trans de 45 ans vivant dans la Loire. Lors de sa transition, les médecins lui ont donné un placebo au lieu de lui prescrire de la testostérone. De plus, il se demande s'il n'est pas né avec une variation intersexe opérée dans les premiers mois de sa vie. Sa famille refuse de répondre à ses questions, et le sujet des hospitalisations qu'il a vécues étant bébé est tabou.

SANG

Pierre a subi un grave accident de la route il y a 25 ans, et a survécu grâce à une transfusion. « Je suis hétérosexuel mais aujourd'hui comme il y a 25 ans je ne me suis jamais demandé si le sang reçu était de personnes noires, asiatiques, blanches, hétérosexuelles ou LGBT ». Il nous écrit pour nous soutenir et s'informer des pétitions et actions en cours pour faire évoluer la loi. ▲

LES EMBÛCHES DE NOTRE PARCOURS PMA

Ma compagne et moi avons réalisé une PMA en Espagne. Là-bas tout s'est bien passé, mais en France les choses ont été plus compliquées.

Les premières embûches sont arrivées chez le gynécologue qui devait nous suivre pour la mise en place du traitement de stimulation hormonale et de la surveillance avant le recueil de mes ovocytes. Nous avons fait face à un médecin qui a refusé de nous prendre en charge dans cette procédure. « Je peux être au bloc, en vacances ou en rendez-vous. Je ne m'engage pas dans ce genre de parcours ! »

Nous faisons tout de même le frottis. Pendant l'examen, il nous demande à quand remonte mon dernier rapport sexuel avec un homme. Face à notre incompréhension, puisque nous lui avons bien spécifié que nous étions ensemble et mariées, il nous réplique que « l'un n'empêche pas l'autre ! ». Face à tant de rejet et d'ignorance, nous avons changé de gynécologue. Le premier ayant accepté de nous suivre dans la dignité est à 150 km de chez nous.

Je tombe enceinte de jumeaux. J'ai besoin d'aménager mon poste avec la médecine du travail.

J'explique à la médecin que j'attends deux bébés, que j'ai perdu beaucoup de

poids depuis le début de ma grossesse et que je fais 1 h 30 de voiture pour aller au travail, ce pour quoi je souhaite un aménagement de poste. Quand je lui parle de la PMA avec ma compagne à Barcelone, elle me culpabilise. « Vous avez choisi de faire ce parcours, il y a des couples qui n'ont pas le choix ! Une femme vit en moyenne 86 ans, la grossesse c'est 9 mois, il ne faut pas en faire un drame. » Elle appelle mon responsable pour lui demander si l'aménagement de poste est selon lui nécessaire, ignorant le conflit d'intérêt manifeste, puis rejette ma demande. Pourtant, une de mes collègues hétéros a fait une PMA il y a quelques mois, et cette même médecin lui a accordé un aménagement de poste puis un arrêt de travail.

Six mois plus tard, j'accouche de grands prématurés.

Lorsque ma compagne veut faire la déclaration de naissance de nos enfants à la mairie, nous apprenons que le mariage entre femmes ne permet pas la reconnaissance de ma compagne comme parent. Nous sommes obligées de leur donner mon nom de jeune fille, alors que nous portons toutes les deux le nom de mon épouse. La responsable du service d'état civil nous dit directement « une deuxième mère ça n'existe pas. Vous, vous n'êtes personne ». ▲

Le Collectif Intersexe et Allié-e-s (CIA) a lancé en automne 2018 une campagne d'information auprès du grand public pour lever le tabou sur les variations intersexes et les procédures médicales qui sont appliquées sur les personnes qui en sont porteuses. Le CIA souhaite que la personne intersexe puisse choisir de suivre un traitement ou non, pour elle-même, à un âge où elle peut comprendre les enjeux pour sa santé. SOS homophobie relaie leur pétition.

POUR L'ARRÊT DES MUTILATIONS DES ENFANTS INTERSEXES

Aujourd'hui en France, les enfants intersexes sont toujours soumis-es à des opérations chirurgicales ou/et des traitements hormonaux sans leur consentement éclairé et sans nécessité de santé.

Ces actes constituent des violations des droits humains et ont été condamnés à plusieurs reprises par l'ONU en 2016 (Comité des droits de l'Enfant, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et Comité contre la torture). Des associations internationales de défense des droits humains telles que Human Rights Watch et Amnesty International se sont ouvertement positionnées pour l'arrêt de ces pratiques. En France, la DILCRAH appelle à l'arrêt de ces mutilations. En mai dernier, la Commission nationale consultative des droits de l'homme, et en juillet le Conseil d'État, ont publié des avis dans le même sens.

Pourtant, les protocoles médicaux continuent à recommander ces pratiques, et les équipes médicales à les effectuer. Nous réaffirmons que les variations intersexes sont des variations saines du vivant, et dans leur immense majorité sans danger pour la vie de l'enfant. Elles ne devraient pas conduire à de la stigmatisation et à de la médicalisation inutile et néfaste. À l'instar de l'homosexualité, l'intersexuation n'a pas à être soignée : c'est à la société d'accepter sa propre diversité.

Le soutien psychologique d'un-e enfant et de sa famille doit être librement choisi, et approcher la question de manière non stigmatisante et non pathologique. Le droit des enfants à l'intégrité physique et sexuelle est un droit inaliénable. Pour les enfants intersexes comme pour les autres, cela implique le droit de choisir si, quand, et comment, leur corps sera modifié. Cela implique l'exercice de leur consentement libre et éclairé, à un âge où il est possible de prendre une décision mature qui aura des conséquences importantes, et avec des informations provenant de sources variées, notamment d'autres personnes intersexes.

Il n'y a aucune urgence à agir médicalement sur un corps sain d'enfant. Il n'est pas du ressort des médecins ou des parents de décider d'attenter à l'intégrité physique d'un-e mineur-e sans nécessité vitale. Une circulaire de rappel à la loi s'impose. C'est à l'enfant intersexe lui/elle-même de décider. Changer son corps ou non, ce sera son choix.

Collectif Intersexe et Allié-e-s

SPORT

LGBTPHOBES: FOOOTEZ LE CAMP!

L'année 2018 fut riche d'événements sportifs, au premier rang desquels les **Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang** et la **Coupe du monde de football en Russie**. Ces manifestations, dont l'impact sur la communauté LGBT+ est analysé dans des encarts spécifiques, ont médiatiquement supplanté la 10^e édition des **Gay Games**, accueillie à Paris du 4 au 12 août 2018. Durant une dizaine de jours, plus de **10 000 sportif-ve-s** – LGBT ou non – ont pris part à la compétition devant **300 000 spectateurs et spectatrices**. Loin de signifier la régression de l'homophobie dans le sport hexagonal, ces chiffres rappellent la **difficulté des LGBT à pratiquer sereinement dans un contexte plus ordinaire**. Les **Gay Games** eux-mêmes n'ont pas échappé à certaines critiques, concernant l'inclusion des associations et des personnes trans et la prise en compte de la non-binarité. À la question « pourquoi les personnes LGBT organisent-elles leurs propres événements sportifs ? », fréquemment posée par le grand public, le sociologue du sport Philippe Liotard répond que **« l'expérience de l'homophobie vécue au sein du milieu sportif ordinaire a conduit ces personnes à s'organiser pour pratiquer entre elles, dans des espaces bienveillants, sans subir d'insultes et de comportements homophobes »**¹. Autrement dit, les **Gay Games**, et le sport gay et lesbien d'une manière générale, existent en réaction aux discriminations dont sont victimes les sportif-ve-s LGBT. Discriminations illustrées par **11 cas** reçus par **SOS homophobie** en 2018, soit une hausse par rapport à 2017. Malgré cette augmentation, on peut interpréter la faiblesse du nombre de cas signalés comme la marque d'une banalisation des manifestations **LGBTphobes** dans le sport, tellement enracinées qu'elles restent peu dénoncées.

LE SPORT, BASTION DE LGBTPHOBIES

Dans des études menées auprès de clubs masculins, 0 à 1 % des sportifs se déclarent gays. Ces chiffres, vraisemblablement sous-estimés, suggèrent que les gays sont contraints de se cacher au sein des clubs, ou qu'ils ne les ont jamais rejoints, découragés par leur réputation homophobe. De fait, le sport demeure un bastion de **LGBTphobies**. Pour expliquer ce constat, on invoque la tradition masculine de virilité, aux origines mêmes du sport, qui exclut toute référence à l'homosexualité. Imposée comme norme, la suprématie hétérosexuelle se traduit alors par des phrases insidieuses prononcées par l'entraîneur, les coéquipiers ou les supporters en guise de motivation.

LES TÉMOIGNAGES REÇUS PAR SOS HOMOPHOBIE ACCRÉDITENT CE CONSTAT

Ainsi, un éducateur sportif âgé de 52 ans, s'occupant d'adolescents en Île-de-France, nous rapporte que chaque rencontre de football est rythmée par : « C'est des PD, c'est des PD, c'est des PD ! ». Un autre appelant se désole qu'« insulter quelqu'un de PD soit passé dans le langage commun », suite aux propos de Mourad Boudjellal, président du RC Toulon où évolue l'international de rugby Mathieu Bastareaud. Ce dernier avait qualifié son adversaire de « PD » à l'occasion d'un match de Coupe d'Europe, insulte dont M. Boudjellal et bien d'autres ont nié le caractère gayphobe.

Le 17 mai 2018 ont été publiés les résultats du sondage « Homosexualité dans le football : perceptions des Français »². Cette enquête révèle que 23 % des personnes qui pratiquent le football jugent l'homosexualité inacceptable, soit 5 points de plus que la moyenne nationale (18 %). Plus alarmant encore, 1 Français-e sur 4 et 1 spectateur-riche de foot sur 3 admettent tenir des propos gayphobes tels que « PD », « tarlouze » ou « tapette » devant un match, une proportion qui bondit même à 58 % chez les personnes pratiquant le football ! Constat amer, face auquel la nécessité de contrer l'homophobie dans le foot et le sport en général prend toute son importance.

Par ailleurs, le sondage révèle que 79 % des Français-es estiment qu'il est difficile d'être gay dans le milieu du football professionnel, un avis qui chute à 61 % dans le cas des lesbiennes. La perception de la gayphobie est donc de 18 points supérieure à celle de la lesbophobie dans le milieu du football professionnel. Un écart en phase avec l'écrasante prédominance des cas de gayphobie dans le sport signalés à SOS homophobie en 2018, et qu'il est intéressant d'analyser à l'aune des valeurs virilistes portées par le football et des clichés gayphobes et lesbophobes couramment véhiculés. Une lesbienne est forcément masculine, donc tolérable dans un sport tel que le football ; un gay est forcément efféminé, donc moins tolérable dans ce même sport...

DES REMÈDES ?

Pour tenter de remédier aux LGBTphobies, les instances sportives (institutionnelles ou associatives) ont tenté en 2018 d'actionner divers leviers, dont la presse s'est parfois fait l'écho.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

La communication contre l'homophobie a fait l'objet de la campagne Ex Æquo menée en mars 2018 par le ministère des Sports. Dans le sillage de cette campagne,

un colloque intitulé « Sport et homophobie : parfois, l'égalité est une victoire » s'est tenu le 17 mai 2018 afin d'informer et de sensibiliser les personnes qui accompagnent de jeunes sportif-ve-s (entraîneur-se-s, éducateur-riche-s...) sur les thématiques LGBT. À cette occasion, une participante a eu la stupéfaction d'entendre les propos suivants : « Chez nous, des boxeurs refusent de combattre contre des sportifs homosexuels parce qu'ils ont peur d'être contaminés à l'hépatite B. » Voilà qui illustre parfaitement comment la méconnaissance engendre des craintes infondées et des réactions homophobes.

QUE JUSTICE SOIT FAITE!

Un deuxième levier est le combat, par voie judiciaire, contre tous les actes LGBTphobes. Pour cela, la nécessité d'un organe de recensement est une évidence que les institutions rechignent à admettre. C'est ce que dénonce le collectif Rouge Direct, lanceur d'alerte qui s'attaque aux LGBTphobies dans le sport. Fustigeant l'immobilisme institutionnel, Rouge Direct a appelé en février 2018 à la création d'un observatoire des discriminations dans le football en France qui recense les actes homophobes afin de mieux les combattre. Ce collectif émanant du Paris Foot Gay (association dissoute en 2015) a également dénoncé l'absence de réaction du ministère des Sports, de la Fédération française de football et de la Ligue de football professionnel face à la recrudescence des actes et propos haineux dans les stades. Ainsi, le 17 mai 2018, Rouge Direct a fait part de sa volonté d'intenter une action en justice contre la Ligue de football professionnel pour mettre fin à un « laisser-faire » qui autorise tous les débordements.

1. « Gay friendly, le sport ? », dossier paru dans *En jeu*, revue de l'Ufolep, juin 2018

2. « Homosexualité dans le football : perception des Français », Ipsos, mai 2018. Sondage réalisé au profit de l'association Foot Ensemble, présidée par Yoann Lemaire. Cet ancien footballeur est le premier Français à avoir révélé publiquement son homosexualité, en 2004. Après avoir été mis au placard par les dirigeants de son club, Y. Lemaire en sera finalement évincé.

COMING-OUT DES CÉLÉBRITÉS SPORTIVES LGBT

Enfin, le coming-out des célébrités sportives LGBT apparaît comme un puissant outil d'évolution des mentalités. Dans la revue de l'Ufolep, Philippe Liotard expliquait en juin « Quand en 2009, Gareth Thomas, capitaine de l'équipe de rugby du Pays de Galles, a fait son coming-out et que le magazine L'Équipe lui a consacré un dossier entier, on a fait un pas immense. En s'exposant, cet arrière hyper-viril dans son jeu a contribué à déconstruire certains préjugés tenaces sur l'homosexuel. Des gamins et des adultes ont compris qu'un sportif homosexuel n'est pas forcément efféminé, que tout un chacun peut en côtoyer sans même le savoir et que cela ne pose finalement aucun problème ».

En mai 2018, l'ancienne internationale de football Marinette Pichon, l'une des rares sportives de haut niveau à assumer publiquement son homosexualité, expliquait dans le Huffington Post³ que le coming out de sportif-ve-s à forte notoriété est compliqué par le poids économique des contrats de sponsoring. Outre les moyens de subsistance des sportif-ve-s LGBT, la perte d'un sponsor peut compromettre la pérennité économique d'un club. Ce risque maintient les joueur-se-s dans le silence, parfois plusieurs années après la fin de leur carrière. Après quoi il est difficile, pour une personnalité publique, de revenir sur l'image qu'elle s'est façonnée. ▲

3. Marinette Pichon, « Face à l'homophobie dans le football, de nombreux joueurs s'inventent une vie », Huffington Post, 17 mai 2018

JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2018 DE PYEONGCHANG

Un record a bien été battu lors de cette édition des JO, avec 15 athlètes ouvertement LGBT en lice. On y retrouvait la Néerlandaise Ireen Wüst, l'une des plus titrées de sa discipline, dont la bisexualité est connue depuis plusieurs années. En revanche, le patineur artistique belge Jorik Hendrickx a fait son coming out en conférence de presse, la veille de son entrée en compétition. « Je le fais par honnêteté et ouverture, et aussi pour être un exemple et aider les gens » a-t-il déclaré, en souhaitant pouvoir désormais se concentrer sur ses performances sans plus avoir à se préoccuper des rumeurs.

Gay également, son homologue américain Adam Rippon a annoncé qu'il refuserait par avance toute invitation à la Maison-Blanche pour célébrer sa médaille de bronze par équipe, afin de protester contre les postures LGBT-phobes du vice-président Mike Pence, chef de la délégation américaine à Pyeongchang.

Mais l'image qui restera est celle du skieur acrobatique Gus Kenworthy embrassant son compagnon à l'issue de sa prestation. « Je ne savais pas que ce moment était filmé, mais je suis content qu'il l'ait été. Enfant, je n'aurais même pas caressé l'espoir de voir un baiser gay à la télé aux JO », a confié le champion au quotidien britannique The Guardian. Avant d'ajouter : « Je pense que la seule façon de vraiment changer les perceptions, d'éradiquer l'homophobie et de surmonter les obstacles passe par la représentation. »

On peut se réjouir du fait que ce geste naturel et spontané, immortalisé par les médias, ancre l'homosexualité dans la normalité. Il faudra pour cela faire abstraction du harcèlement subi par Gus Kenworthy depuis ce baiser public. « Pédale », « Va mourir du sida », « Avec un peu de chance, tu vas mourir dans d'atroces souffrances » : une haine exprimée notamment dans les commentaires des vidéos YouTube relatant l'événement. ▲



LA PAROLE À...

LAURENT-ALFONSO LO MONACO

Président de Paris Lutte

Pratiquer dans un club LGBT, ça veut dire quoi ?

Historiquement, ces clubs ont constitué un lieu safe pour pratiquer le sport à une époque où l'épidémie de sida et l'homophobie ambiante marginalisaient les homos. Aujourd'hui, leur rôle a évolué et la population de ces associations est plus diversifiée. Même si la Fédération sportive gaie et lesbienne (FSGL) ne dispose pas de statistiques, ses membres accueillent clairement des populations souvent marginalisées dans le sport, grâce à des valeurs de respect et d'inclusion. Outre les LGBT+, il peut s'agir de femmes hétéros qui fuient la pression des sollicitations masculines, de personnes dont le corps ne convient pas aux normes du sport (beaucoup ont souffert de grossophobie) et de personnes immigrées, en rupture de lien social, handicapées, sans papiers, etc. Pratiquer dans une association LGBT+, c'est avant tout tisser du lien social dans le sport et s'engager à lutter contre toutes les discriminations.

Les espaces LGBT n'ont-ils pas tendance à être dominés par les gays ?

La domination masculine est une tendance qui ne concerne pas seulement nos associations, mais tout le système associatif sportif français. Chaque année, les fédérations et les mairies lancent des appels à projets sportifs ciblant les femmes et des populations à moindre revenu. Mais les visions genrées du sport et les inégalités de revenus pèsent sur les choix et l'accès à la pratique. De plus, les moments de convivialité entre membres LGBT sont contraints par une offre de lieux et de soirées majoritairement gays. Comme en réponse à ce phénomène, le tissu associatif s'enrichit de clubs destinés à des groupes spécifiques comme les lesbiennes, les personnes trans, bies, queers, etc.

Des stratégies existent cependant pour augmenter le sentiment d'inclusion et tendre vers la plus grande mixité possible au sein des associations : travailler sur les formulaires d'inscription (en finir avec la case « sexe » imposée), privilégier l'écriture inclusive et veiller à la diversité de la communication écrite et visuelle, organiser des entraînements spécifiques pour certains groupes (femmes, trans, bi-e-s, etc.), faire des stages pour débutant-e-s, diversifier les équipes (encadrement sportif, gestion) et promouvoir la formation et les candidatures de tou-te-s... La règle ultime reste évidemment la bienveillance du groupe et des cadres. Une personne bien accueillie est davantage apte à tisser du lien et donc à se fédérer dans une association sportive.

Quel souvenir gardez-vous des Gay Games à Paris ?

Je crois que cet événement a transformé l'ensemble des participant-e-s et des relations partenariales des associations LGBT. Concernant la lutte libre, nous avons réussi à être créatif-ve-s, à montrer à notre fédération que le règlement international n'est pas toujours juste, et que l'on peut passer outre les catégories de poids, de genre et de handicap pour favoriser la participation de tou-te-s. Mon plus beau souvenir est d'ailleurs d'avoir pu voir un même podium partagé par un homme, une femme et un homme malvoyant.

Un autre point fort a été l'instauration d'un dialogue avec nos fédérations, qui ont constaté concrètement quels étaient les objets de nos luttes. Nous leur avons montré que la discrimination se retrouve tout autour du globe, que nous ne sommes pas seul-e-s et que nous ne sommes pas non plus si différent-e-s dans nos pratiques sportives de compétition ou de loisir. ▲

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2018 EN RUSSIE

La Coupe du monde de football s'est déroulée du 14 juin au 15 juillet 2018 en Russie, État où l'homosexualité était considérée comme un crime jusqu'en 1993 et comme une maladie mentale jusqu'en 1999. Une loi punissant d'amendes et de peines de prison la « propagande homosexuelle » auprès des mineur-e-s a été votée en 2013. En 2017, le monde a découvert avec horreur les persécutions subies par les LGBT en Tchétchénie.

Pour autant, l'attribution de la Coupe du monde à un pays dont le gouvernement alimente activement la haine envers ces communautés à travers sa rhétorique et sa législation n'a pas semblé émouvoir les instances footballistiques.

Dès lors, on comprend l'inquiétude des LGBT souhaitant assister à la compétition. Car si les agressions physiques et les bannières néonazies ont quasiment disparu, elles ont laissé la place aux chants racistes et actes homophobes. Pride in Football, une association sportive anglaise, a manifesté publiquement son intention d'assister à la compétition. Elle a alors reçu des menaces de

hooligans promettant de « traquer » et « poignarder » les supporters LGBT se rendant en Russie.

À la question « Les supporters homosexuels seront-ils bien accueillis ? » posée en janvier 2018 par Le Parisien au chef des supporters russes Alexander Shprygin (ancien hooligan assumé, aujourd'hui attaché parlementaire d'un député d'extrême droite), celui-ci répondait : « Les gays doivent respecter la culture du pays qu'ils visitent. Tu peux venir avec ton ami, prendre la même chambre, mais il ne faut pas s'embrasser ou se tenir la main sur la place Rouge. »

Dans ce contexte anxiogène, des associations comme la Football Supporters' Federation (FSF) ou Fare (Football Against Racism in Europe) se sont fendues de conseils aux voyageur-se-s LGBT pour que leur séjour en Russie se passe au mieux. Florilège : « Ne pas exposer publiquement sa sexualité », invitation faite aux personnes trans d'utiliser les toilettes réservées aux handicapé-e-s, ou encore « Si vous rencontrez quelqu'un, informez toujours vos amis de votre destination ». Ou comment les personnes LGBT sont acculées à des précautions d'un autre temps pour assister à une manifestation sportive. ▲

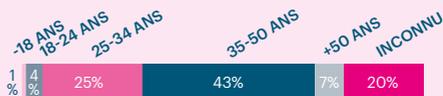
TRAVAIL

OUT OU NE PAS OUT, TELLE EST LA QUESTION

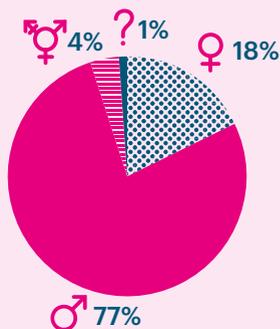
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

182 (11%)

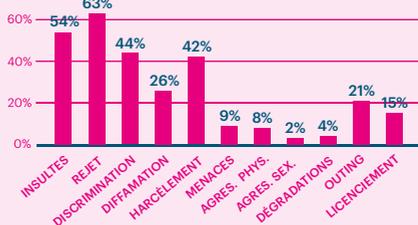
ÂGE DES VICTIMES



GENRE DES VICTIMES



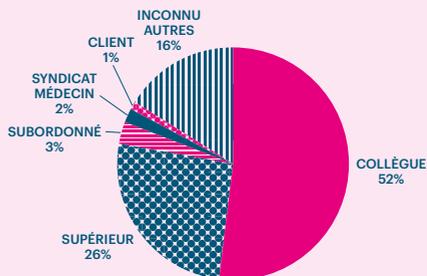
MANIFESTATION



% DU CONTEXTE PAR GENRE



ORIGINE DES AGRESSIONS



En 2018, seulement 52 % des personnes LGBT sont out au travail et 24 % se disent mal à l'aise à l'idée de révéler leur identité ou leur orientation sexuelle. Ce sont les chiffres que rapporte le *Boston Consulting Group* (BCG) dans son baromètre *Out@Work*, où l'on apprend aussi que 30 % des LGBT en France considèrent qu'être out est risqué, alors que 24 % pensent que cela pourrait représenter une force dans leur carrière.

Thomas est animateur dans un centre pour enfants en Île-de-France. Bien qu'assumant très bien son homosexualité, il préfère la « dissimuler au travail afin de ne pas mettre en péril sa titularisation ». Loin d'être isolé, le cas de Thomas est révélateur de ce que vivent les LGBT dans le milieu professionnel : **cachez ce qu'elles ou ils sont vraiment**. Dans le monde du travail, dissimuler son orientation revient souvent à complètement taire sa vie privée. Dans les témoignages reçus par SOS homophobie, certaines personnes LGBT ne peuvent dire qui elles sont à leurs collègues hétérosexuel-le-s, qui jugent cette information déplacée au travail. Pourtant, ces mêmes collègues ne se privent pas d'évoquer vacances en couple, projets de mariage ou activités en famille. Ainsi, trois choix s'offrent à une personne LGBT : être out, ne pas dissimuler ce qu'elle est sans pour autant en parler ou vivre cachée. Malheureusement, aucune de ces stratégies ne protège des LGBTphobies.

UN POIDS QUOTIDIEN

Quand elles commencent un nouvel emploi, les personnes LGBT vont vite identifier les risques encourus en cas de coming out, ainsi que les obstacles potentiels que cela pourrait créer sur le plan professionnel. Ceci leur permettra de savoir quelle stratégie adopter parmi celles mentionnées précédemment. C'est vrai dès la période d'essai, où faire profil bas semble de mise. Cette analyse des risques continue ensuite, les LGBT n'hésitant pas à taire leur vie privée pour ne pas compromettre une promotion ou une augmentation : les minorités ont vite fait d'atteindre un plafond de verre.

Le caractère quotidien du travail et le fait qu'on y fréquente toujours les mêmes personnes favorisent le passage de la simple insulte à un véritable harcèlement. Ainsi, dans les cas signalés à SOS homophobie, 52 % des manifestations de LGBTphobie sont le fait de collègues. Elles se traduisent majoritairement par du rejet (63 %), des insultes (54 %) et du harcèlement (42 %).

Finalement, les LGBTphobies dans le monde professionnel revêtent un caractère pernicieux. Le microcosme de l'entreprise accentue les risques d'outing, qui constitue 21 % des cas recensés, le taux plus élevé de toutes les catégories présentées dans ce rapport.

D'UN PLACARD À L'AUTRE

Lorsque la hiérarchie veut éviter les accusations de LGBTphobies ou préserver un-e employé-e homophobe pour diverses raisons (performances, ancienneté, salarié-e protégé-e), elle n'hésite pas à mettre au placard celles et ceux qui en sont sortis. L'isolement peut aussi être psychologique : certain-e-s collègues s'éloignent des victimes pour ne pas se faire mal voir de la direction ou refuseront de témoigner en leur faveur. Outre cette placardisation, la direction couvre parfois les auteur-ric-e-s d'agression. Nombre de

victimes dénoncent l'inaction de leur hiérarchie. Il arrive même que la victime soit sanctionnée alors que la personne qui l'a agressée, peu inquiétée, ne reçoit même pas d'avertissement.

LE TRAVAIL, TREMPLIN VERS LA PRÉCARITÉ

Les problèmes au travail se répercutent toujours sur la vie privée, avec des conséquences parfois très graves sur le plan matériel. Qui dit travail dit salaire, et qui dit perte d'emploi dit précarité. Pas moins de 15 % des cas font état de licenciements motivés par des LGBTphobies, avec des retombées non seulement sur les victimes, mais aussi leurs familles, réalité souvent ignorée par les pouvoirs publics. Le risque de précarité est d'autant plus élevé que l'âge est avancé, sachant qu'il est difficile de retrouver un emploi après 50 ans.

UN MAL QUI TOUCHE AUSSI LE SECTEUR PUBLIC

L'État français condamne l'homophobie et la transphobie, et la totalité de ses agent-e-s devraient souscrire à ces valeurs. Néanmoins, les LGBTphobies s'expriment aussi dans le secteur public, des comportements contre lesquels diverses instances de tutelle s'engagent régulièrement. En 2018, 32 % des situations signalées provenaient de personnes employées dans le public (43 % dans le privé, et 25 % indéterminés), avec de nombreux cas de LGBT travaillant en contact avec les enfants (professeur-e-s, éducateur-trice-s) parfois accusé-e-s de pédophilie. Vient ensuite un nombre non négligeable de témoignages dans le secteur de la santé. Cela peut surprendre, mais ces métiers n'échappent pas à des LGBTphobies qui peuvent viser des collègues aussi bien que des patient-e-s (voir chapitre Santé).

LE TRAVAIL, MIROIR DE LA SOCIÉTÉ

Véritable miroir tendu sur notre société et ses travers, le travail représente un microcosme où tout cas de LGBTphobie peut être amplifié. De plus, bien que protégé-e-s par le droit, les travailleurs et travailleuses

LGBT ont encore des réticences à être out ou hésitent à se défendre, par peur des conséquences. Pour chaque victime ayant contacté SOS homophobie, beaucoup d'autres gardent le silence, et bien d'autres encore, par crainte pour l'avenir, décident de rester dans le placard. ▲

TÉMOIGNAGES

Jeune actif dans le secteur bancaire, **Sylvain** vient d'être embauché. Il nous appelle pour faire part d'une agression verbale. En effet, le jour de la signature de son contrat, il se fait interpeler par son patron : « Hé tarlouze ! » C'est la première fois qu'il se fait humilier de la sorte. Surtout, la responsable des ressources humaines ne relève pas l'insulte, dont elle est témoin. Bien que blessé, il décide de cacher ses émotions et son mécontentement : « Je suis toujours en période d'essai, je ne peux malheureusement pas me permettre de foutre en l'air ma carrière. » Après trois mois, l'épisode hante toujours Sylvain, alors qu'il continue de découvrir l'ambiance LGBTphobe de son entreprise. Il décide de ne plus participer aux événements internes afin d'éviter d'entendre des remarques homophobes.

Fonctionnaire en mairie, **Louise**, la quarantaine, est victime depuis quelques années de propos non seulement misogynes mais aussi lesbophobes. Trois chefs de services successifs ont tous eu ce comportement envers elle. Afin de devenir cadre, elle passe un concours, qu'elle obtient, mais qui n'est toujours pas pris en compte dans le calcul de son salaire. Elle en fait part à ses supérieurs directs qui lui répondent qu'ils lui barreront la route dans sa carrière car c'est une femme et qu'elle est lesbienne. Les syndicats ne la

soutiennent pas et son avocat lui explique que son dossier est peu solide. Elle se dit dépassée par la situation. SOS homophobie lui propose d'envoyer un rappel à la loi à son employeur.

Jacques est agent de production dans une usine du secteur de l'agro-alimentaire. Lorsqu'il contacte SOS homophobie, cela fait 8 mois qu'il est victime de harcèlement de la part de ses collègues. Les insultes fusent quotidiennement : « sale PD, va te faire enculer... », « tu vas la sucer cette saucisse, tu aimes les grosses ». Son casier est recouvert d'insultes et sa voiture est rayée sur le parking de l'entreprise. Sa demande de changement de service a été refusée par le département des RH. Jacques a accumulé des preuves, la médecine du travail est de son côté. Il a demandé à deux de ses collègues de témoigner pour lui mais ils ont refusé, étant encore en période d'essai. Il n'a pas porté plainte par peur de la réaction des gendarmes. SOS homophobie lui parle de l'association des forces de l'ordre LGBT FLAG ! pour l'inciter à le faire et lui fournit les coordonnées pour contacter la commission Soutien.

Fabien appelle SOS homophobie suite à un outing à grande échelle sur son lieu de travail, qui a entraîné moqueries et humiliations. Les faits se sont déroulés quelques mois avant son appel. Le jour de son anniversaire, son manager a envoyé aux 500 employé-e-s de l'entreprise un courriel contenant la photo de deux hommes

Delphine travaille dans un EHPAD dont la directrice, Marie, est sa compagne. Ensemble depuis sept ans, elles n'ont pas dévoilé qu'elles étaient en couple au reste du personnel de l'établissement. Après avoir passé plusieurs années à redorer l'image de ce centre, elles voient tout basculer en 2016 suite à une série d'événements lesbophobes. Lorsque Delphine nous contacte, Marie a perdu son emploi et elle est elle-même convoquée à un entretien en vue d'un licenciement. Un matin du printemps 2016 donc, Delphine et Marie retrouvent leurs deux motos et leur voiture dégradées : 21 coups de couteau sur l'une des deux selles, et des tags « Les gouines », « La pute ». Elles décident de ne pas faire grand bruit de cet épisode extrêmement choquant, mais en parlent à un des agents de l'EHPAD.

En été, elles apprennent grâce à ce dernier que les faits auraient été commis par deux employé·e·s de l'établissement, dont une veut explicitement faire tomber la directrice : « On aura sa peau ». Ces employé·e·s ont même payé quelqu'un pour suivre le couple et savoir où il habite.

Delphine et Marie décident de porter plainte, mais malheureusement, elles n'arrivent pas à obtenir le témoignage de l'employé qui les a aidées à identifier les coupables supposé·e·s.

Lors de l'audition, l'une des deux employé·e·s va complètement nier les accusations, et l'autre ne se présentera même pas. La culpabilité arrive à être établie par l'avocate des plaignantes.

Peu de temps après, le groupe qui détient l'EHPAD convoque Marie au siège social. Pendant ce déplacement, sa boîte électronique est bloquée et la serrure de son bureau changée, ce qu'elle découvre à son retour. Elle reçoit alors une notification d'interdiction de revenir sur son lieu de travail. Aux dernières nouvelles, elle est toujours en action aux prud'hommes. Delphine reçoit ensuite sa lettre de convocation pour un entretien préalable au licenciement. Alors qu'elles ont plus de cinquante ans, les deux femmes risquent de tout perdre à cause d'une employée qui a décidé de s'attaquer à elles, simplement car elles étaient lesbiennes. ▲

nus, le sexe caché par un cadeau, avec la mention : « Joyeux anniversaire Fabien ». N'ayant pas fait de lui-même son coming out, il s'est senti piégé et humilié. Ce courriel a donné suite à des nombreuses moqueries de la part de ses collègues. Il a obtenu un arrêt de travail de trois mois pour dépression, sans pour autant expliquer les causes exactes au médecin. Son retour en entreprise a lui aussi été tumultueux. On l'a accusé d'avoir obtenu un arrêt de complaisance, et il ne veut pas repartir en arrêt de travail. Lorsqu'il contacte la ligne d'écoute, Fabien doit rencontrer son manager pour discuter d'une possible rupture conventionnelle, concédant « je ne le sens pas bien ». Il est soutenu par la médecine du travail (à laquelle il a finalement expliqué sa situation), son syndicat et ses amis.

En Gironde, **Kader** est victime d'outing via les réseaux sociaux, de mise à l'écart de la part de sa direction et n'est pas soutenu par ses collègues. Son cas cristallise beaucoup des problèmes signalés à SOS homophobie. Kader est adjoint de direction au sein d'un réseau de boutiques. Tout se passait bien au début de son CDD. Cependant, un de ses collègues a découvert son compte Facebook, qui ne laisse aucun doute sur son orientation. Interrogé, Kader a confirmé son homosexualité auprès de ses collègues, mais a remarqué depuis un changement d'attitude de la direction à son égard. Comme si elle cherchait à s'en débarrasser de manière indirecte, elle le mute sans justification vers une boutique difficile d'accès, faute de transports. Il parle de « placardisation » et de « moyen de le décourager ». Ni ses collègues, ni sa supérieure directe ne veulent témoigner

en sa faveur. Il contacte SOS homophobie pour connaître le nom d'avocat-e-s bienveillant-e-s vis-à-vis des personnes LGBT. L'association lui conseille aussi de se rapprocher des RH et des syndicats.

Xavier est enseignant dans un établissement scolaire en Île-de-France. Après une première année où il donne entière satisfaction, son contrat est renouvelé. Pendant l'été, il épouse son compagnon et décide d'adopter son nom de famille. Il informe la direction de l'établissement de cette procédure, qui en prend note. Cependant, lors de la réunion de pré-rentrée, on lui demande de garder son nom de naissance. La direction évoque maladroitement l'antécédent d'une professeure qui s'est remariée, ce qui avait « perturbé » les élèves. Xavier refuse. La principale lui écrit : « Je ne souhaite pas que les vies de chacun soient exposées à nos élèves. Je crois qu'il est nécessaire de séparer nos vies professionnelles de nos vies privées et que cela doit se faire dans le respect de chacun ». Xavier a l'impression que la direction se sert des enfants comme excuse pour se dédouaner de son malaise face à cette situation.

Isabelle travaille dans le secteur aéronautique dans la région toulousaine. Lors d'une de ses rondes, elle aperçoit un collègue faisant un geste à caractère lesbophobe. Personne n'est témoin de la scène. Isabelle signale l'incident à sa cheffe de poste, et il semble que l'information remonte jusqu'au chef de service. Quand elle nous contacte, Isabelle a déjà reçu un avertissement formel et vient de recevoir une convocation pour un entretien préalable au licenciement. Elle pense que l'employeur préfère l'évincer de crainte que cette histoire ne fasse du bruit. Elle sera accompagnée lors de l'entretien de son représentant syndical qui lui a dit : « ce n'est pas étonnant vu le milieu dans lequel tu travailles. »

Georges a 59 ans et vit en Rhône-Alpes. Cuisinier dans un établissement scolaire, il a été contraint à la pré-retraite à 50 ans par son administration, qui arguait d'un « dédoublement de personnalité ». Cependant, il a depuis consulté plusieurs médecins qui ont constaté l'absence d'une telle pathologie. Quelques années plus tard, Georges accède à son dossier administratif, qui porte les mentions « homosexuel » et « séropositif ». À mesure qu'il raconte son histoire, on comprend que cette pré-retraite forcée a eu lieu peu de temps après qu'un collègue l'a outé. Il pense être victime d'homophobie et de sérophobie et souhaite être dédommagé pour les 9 années pendant lesquelles il n'a pas pu travailler. Cette épreuve a été très dure pour lui car il s'est retrouvé un certain temps à la rue. Il aurait aussi entendu parler de trois cas de mutations forcées après sa mise à l'écart, pour des raisons proches. SOS homophobie lui conseille de rassembler toutes les preuves et de contacter la commission Soutien de l'association.

Mélanie enseigne depuis 18 mois à l'université quand elle entame sa transition. Jusqu'alors bien vue par son entourage professionnel, elle n'a jamais été inquiétée de quoi que ce soit. Mais au fur et à mesure de sa transition, la voici victime d'insultes transphobes et de moqueries. Après six mois, Mélanie est renvoyée. Elle choisit alors d'inverser sa transition car elle pense que « cela sera plus facile de trouver un emploi ». ▲

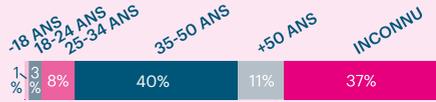
VOISINAGE

MON VOISIN, CE HARCELEUR!

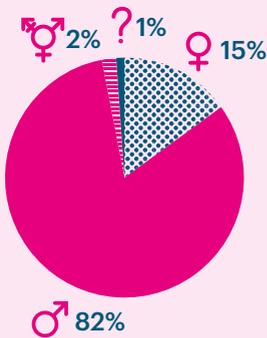
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

143
(9%)

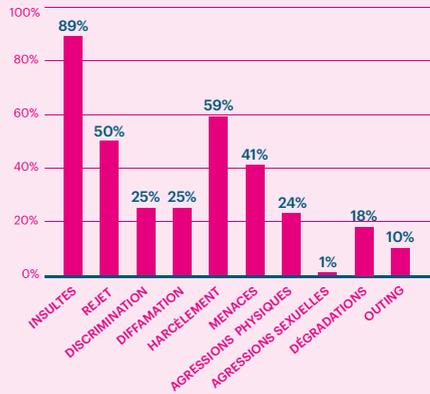
ÂGE DES VICTIMES



GENRE DES VICTIMES



MANIFESTATION



% DU CONTEXTE PAR GENRE



SOS homophobie a recensé en 2018 142 situations de LGBTphobies dans le voisinage, soit 9% du total. Après l'augmentation très significative du nombre de cas entre 2016 et 2017, on enregistre une très faible baisse de ces signalements. Mais l'analyse des témoignages met en évidence que les manifestations de ces LGBTphobies se durcissent. En effet, les victimes subissent des faits de harcèlement dans près de 60% des cas, contre 48% en 2017. Plus inquiétant encore, la part des agressions physiques a augmenté de 6 points : elles sont dorénavant présentes dans près d'un cas sur quatre.

Une affaire médiatisée dans le sud de la France illustre ce climat. Fabrice et Jérémy connaissaient depuis des mois des difficultés relationnelles avec leur voisin qui était aussi le propriétaire de l'appartement où ils résidaient. Depuis que ce dernier avait compris que les deux jeunes hommes étaient en couple, il n'avait cessé de les importuner. Cette triste histoire a fini par une violente agression physique, le propriétaire frappant l'un des deux jeunes hommes à coups de pelle. Le bilan est lourd pour la victime : un bras cassé, soixante jours d'interruption temporaire de travail (ITT), et des mots qui resteront longtemps dans sa mémoire : « Moi, les pédales, je les brûle sur la place du village ». À l'occasion du procès fin 2018, le procureur de la République a bien résumé le sentiment de nombreuses personnes LGBT : « Ce dossier, c'est la chronique de l'homophobie ordinaire. C'est malheureusement ce que subissent de nombreux homosexuels, en France, en 2018 »¹. Tristement banales, les insultes sont quasiment tout le temps présentes dans les LGBTphobies de voisinage (près de 90 % des cas). Elles sont communiquées le plus souvent oralement, mais peuvent aussi prendre des formes plus sournoises, greffées à des dégradations de portes, de boîtes aux lettres ou encore de voitures des victimes.

Il est important de rappeler que les LGBTphobies du voisinage représentent un contexte particulier où les victimes, du fait de leur proximité immédiate et régulière avec leur-s agresseur-se-s, ne subissent généralement pas un acte isolé, mais une succession d'agressions, parfois sur de nombreuses années. Leur foyer n'est plus leur « cocon », mais devient un espace de stress chronique dans l'inquiétude d'un prochain agissement. Les études médicales s'accordent sur l'impact négatif d'un stress prolongé sur la santé des personnes concernées. Adeline et Samira ont exprimé ce mal-être à SOS homophobie. Harcelées depuis des mois, elles se sentent affaiblies, en insécurité, et elles ne se baladent plus sereinement dans leur quartier.

Samira a sollicité l'aide d'un psychiatre pour l'aider dans cette épreuve. C'est aussi le cas de Jean-Michel, qui a « une boule au ventre » dès qu'il rentre chez lui et a des difficultés à trouver le sommeil.

L'analyse des témoignages montre que beaucoup de victimes envisagent de déménager, tant la situation leur paraît irrémédiable et dangereuse.

L'enquête sur l'homophobie réalisée par la Fondation Jean-Jaurès pour la Délégation interministérielle de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et publiée en juin 2018 fait un constat accablant : pour prévenir le risque d'agression, environ trois personnes LGBT sur dix ont déjà évité de se montrer avec un partenaire du même sexe devant leurs voisin-e-s. Plus généralement, près de six sur dix déclarent adopter des comportements visant à éviter des injures ou des agressions homophobes. Cela laisse songeur sur le climat d'acceptation et de bienveillance dans lequel se sentent les personnes LGBT dans leur environnement quotidien. ▲

1. L'Indépendant, 18 octobre 2018

**"24 % DES VICTIMES
DE LGBTPHOBIES
DANS LE VOISINAGE
SONT AGRÉSSÉES
PHYSIQUEMENT!"**

TÉMOIGNAGES

Jean, 62 ans, habite dans le nord de la France. Il subit des insultes homophobes depuis deux ans de la part de ses voisins. Au mois de mars 2018, la violence est montée d'un cran. Jean rentrait chez lui tranquillement quand il a été interpellé par ses voisins. Cette fois-là, ils ne sont pas contents de l'insulter, mais l'ont poussé à terre. L'institut médico-judiciaire a constaté un jour d'ITT. Jean, résigné, souhaite déménager.

Alain et Antoine sont mariés et vivent dans l'est de la France. Depuis plusieurs mois, ils subissent des injures répétées de la part de leurs voisins. La situation tend à dégénérer : l'un des époux a manqué de se faire écraser par un véhicule conduit par un des voisins, qui a accéléré à sa vue ; l'autre époux a été explicitement menacé : « Toi l'espèce de PD, on va s'occuper de toi ! ».

Le voisin d'**Elsa et Béatrice** leur lance des injures lesbophobes. Dernièrement, sa malveillance est montée de plusieurs crans, puisqu'il s'est introduit dans leur jardin et a tenté de déclencher un incendie. Martine s'est fait traiter de « sale gouine » par la fille de sa voisine. La famille de cette dernière n'a pas réagi.

Adrien et Malik, en couple depuis plus de vingt ans, n'ont qu'un souhait : « celui de vivre comme tout le monde ». Mais leurs voisins en ont décidé autrement, leur réservant un traitement particulier : insultes, menaces, harcèlement, et ce depuis des mois. Aujourd'hui, dévastés par cette situation, ils ont décidé de vendre leur maison et de s'installer ailleurs.

Paul et Flavio vivent dans un logement à loyer modéré dans le sud de Paris depuis

2007. Ils y étaient très heureux jusqu'en 2010, année où un voisin homophobe a emménagé dans l'immeuble. Au moindre bruit, il les insulte, « tarlouzes » étant son qualificatif préféré. Paul et Flavio, apeurés, évitent de faire le moindre bruit dans leur appartement. Ils n'écoutent notamment plus de musique.

Gérard, la cinquantaine, vit dans le sud de la France. Une voisine lui fait vivre un enfer : elle le qualifie régulièrement de « PD » et de « pédophile ». Gérard n'a pas réussi à déposer plainte, la brigade de gendarmerie ne l'acceptant pas.

Claire est étudiante et vit en résidence universitaire en Île-de-France. Après une première année, elle a décidé de faire son coming out auprès des autres étudiant·e·s qu'elle fréquente à la résidence. Elle a été surprise par la réaction de certain·e·s, qui lui ont présenté, de manière très sérieuse, des causes à sa « maladie ». Encore plus scandaleux, certains garçons lui ont proposé de la « soigner » en ayant une relation sexuelle avec elle.

Thomas a voulu déposer plainte à l'encontre de son voisin à la suite de nombreuses insultes homophobes. Le policier qui l'a reçu lui a demandé de plutôt déposer une main courante, car « des insultes comme ça c'est monnaie courante ». Donc on laisse faire ?

Animateur commercial, **Jean-François** réside dans les Bouches-du-Rhône. Il a fait part à SOS homophobie du harcèlement qu'il subit de la part de sa voisine depuis plusieurs mois. Elle l'insulte fréquemment et lui a envoyé une lettre de menaces. Il la soupçonne également fortement d'avoir dégradé son véhicule. Jean-François a encore bien en tête ses derniers mots à son intention : « T'es qu'un PD, t'aimes le cul et la bite, tu n'as rien d'un homme ». Il a déposé plainte pour ces agissements, mais plusieurs mois se sont écoulés, et elle n'a

toujours pas été convoquée. Malgré tout, il tient à garder son calme face à cette voisine et à rester irréprochable.

Judith et Béatrice vivent depuis trois ans dans un quartier d'une ville moyenne du centre de la France. Avant fin 2018, elles n'avaient jamais eu de souci de voisinage. Cependant mi-décembre dernier, elles ont reçu une lettre contenant un message : « On n'aime pas les gouinasses, elles n'ont rien à faire ici, ni dans la vie, ni dans le travail et encore moins dans le quartier ». Elles en sont extrêmement choquées.

Hervé est un homme gay d'une quarantaine d'années souffrant de fibromyalgie. Il réside avec son compagnon depuis trois ans dans un petit hameau de quelques maisons au bord de l'Atlantique. Tout se passait bien jusqu'à ce qu'un voisin vienne s'y installer. Depuis, insultes, intrusions dans leur jardin et dégradation sont au rendez-vous. Ils ont décidé d'entamer des poursuites.

Grégoire est un Lyonnais de 52 ans. Il est homosexuel et séropositif, et ne souhaite pas s'en cacher. Il est aussi bénéficiaire d'une pension d'invalidité, et n'est plus autonome. Quelques ami·e·s l'entourent, mais pas sa famille. Dans sa vie, il a déjà été plusieurs fois victime d'homophobie et de sérophobie. Il y a un an, il a déménagé pour enfin vivre au calme. Cependant, sa nouvelle voisine se montre virulente à son encontre. Elle l'a notamment traité de « sale PD ». Grégoire est complètement chamboulé et souhaite déposer plainte. ▲

"LGBTPHOBIES DANS LE VOISINAGE: UNE AVENTURE AU QUOTIDIEN"

Benoît, la cinquantaine, s'est installé depuis 2011 dans l'Est parisien. Depuis son arrivée, il est la cible d'agressions homophobes répétées de la part des autres habitant·e·s de l'immeuble. Tout le voisinage semble s'être ligué contre lui, et la situation s'aggrave au fil du temps. D'abord, on lui adresse des « Ah bonjour... » méprisants, d'un ton ostensiblement efféminé. Puis, sur sa boîte aux lettres, son nom est féminisé. Le gardien lui fait des remarques insultantes. Dans l'ascenseur, on dit à Benoît : « Qu'est-ce que tu fais dans notre immeuble sale PD ? » avant de lui décocher des coups de pied. Le gardien de l'immeuble voisin, qui ne souhaite pas intervenir, lui rapporte ce qui se dit dans son dos, et il apparaît que le voisinage prête tous les « vices » à Benoît : prostitution, orgie...

Ce harcèlement pèse énormément sur Benoît, et quand une agression lui vaut 15 jours d'ITT, il porte plainte. Mais c'est parole contre parole, et l'affaire est classée sans suite. Le harcèlement se fait depuis plus insidieux : les voisin·e·s envoient des courriers diffamants au bailleur. Quand une voisine insinue partout que Benoît constitue une menace pédophile pour les enfants dont elle a la garde, il porte plainte à nouveau.

Benoît a tenté une médiation, sans succès. L'ambiance est tellement homophobe qu'il s'est renfermé et n'invite plus d'ami·e·s. Les plaintes n'avancent pas. Il est suivi par un psychologue pour l'aider dans cette épreuve. « Je me suis toujours battu pour mon homosexualité et là je me retrouve piégé par de fausses déclarations. Je suis comme un animal à vif. » Victoire pour les homophobes : Benoît a entamé des démarches pour être relogé. ▲

DE LA DIFFICULTÉ DE VIVRE OUVERTEMENT SON HOMOSEXUALITÉ DANS CERTAINS QUARTIERS

Près de dix ans après la publication du livre de Brahim Naït-Balk *Un homo dans la cité*, la situation ne semble avoir guère changé dans certains quartiers dits « difficiles ».

L'histoire de Lyes Alouane a marqué les médias dès le printemps 2018. Ce jeune habitant de Gennevilliers y a raconté les violences subies depuis son adolescence, et qui ont empiré après son coming out : insultes et menaces quotidiennes, agressions physiques régulières. S'y ajoutent les jets de pierres ou de bouteilles, des rendez-vous qui sont en fait des traquenards... Au total, il a déposé une quinzaine de plaintes en grande partie classées sans suite, si bien que Lyes ne compte plus sur les autorités, n'hésitant pas à parler de zones de non-droit. Il a raconté au *Parisien*¹ le calvaire de ses trajets dans son voisinage : « Le même groupe est toujours là. Je refuse de faire un détour, alors ce sont les injures systématiques ». Il souligne bien qu'il s'agit là d'une lutte territoriale, qu'on lui rappelle constamment qu'en tant que gay, il n'a pas le droit de circuler dans le quartier.

Ses initiatives et son histoire jettent une lumière crue sur les persécutions et le vif sentiment d'abandon des habitant-e-s LGBT de certains quartiers. L'Express voit en Lyes « un des visages emblématiques de la lutte contre l'homophobie en banlieue »². Les caméras de France 2 comme de TF1 captent l'extrême virulence de l'homophobie adressée au jeune homme. Fin novembre, alors qu'il distribue des brochures dans sa ville en présence d'un journaliste et de deux militants de Stop Homophobie, Lyes est la cible d'une dizaine d'individus, avec

"POUR VIVRE HEUREUX, DEVONS-NOUS VIVRE CACHÉ-E-S?!"

les menaces et insultes habituelles : « Casse-toi de là sale PD, sale tapette ». Peu après, une agression physique de plus l'envoie à l'hôpital : Lyes renonce à retourner dans le quartier de son enfance. Mais il continue de se battre pour que les personnes LGBT puissent être elles-mêmes dans leur espace quotidien, quel que soit leur quartier. ▲

1. « Lyes, 22 ans, homo à Gennevilliers », *Le Parisien*, 16 mai 2018.

2. « Lyes Alouane victime d'une nouvelle agression homophobe », *L'Express*, 23 novembre 2018



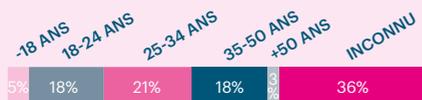
INTERNATIONAL

LES LGBTPHOBIES BIEN AU-DELÀ DE LA FRANCE

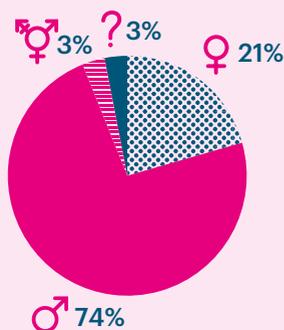
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

39 (2%)

ÂGE DES VICTIMES



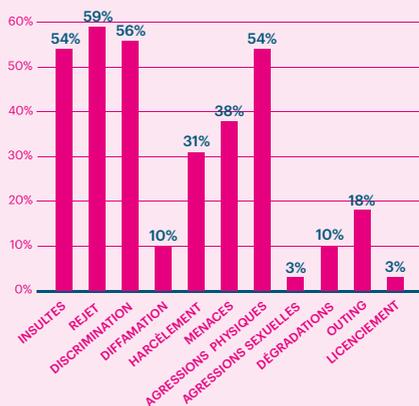
GENRE DES VICTIMES



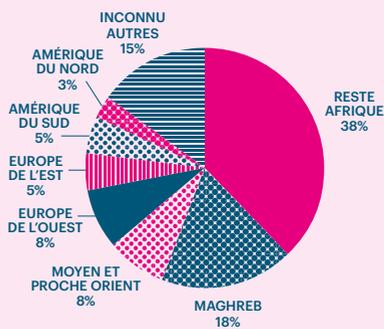
% DU CONTEXTE PAR GENRE



MANIFESTATION



ORIGINE DES VICTIMES



Les témoignages pouvant permettre de porter un regard sur les LGBTphobies à l'international ne représentent **que 2% du total reçu** en 2018 par SOS homophobie. Cela étant, les cas rapportés et les caractéristiques des témoins permettent d'identifier quelques tendances : il s'agit en grande majorité d'hommes qui font part de situations de rejet, de discriminations, mais aussi d'insultes et d'agressions physiques. La nécessité de témoigner en français conduit sans doute à une surreprésentation des pays du Maghreb et d'Afrique francophone.

L'ACQUISITION DE DROITS: UN PARCOURS EN VA-ET-VIENT

Au niveau mondial, nous pouvons considérer que les mentalités et les législations évoluent positivement dans différents pays. Pourtant, le parcours d'acquisition de droits pour les personnes LGBT n'est que très rarement facile et linéaire. À Taïwan, par exemple, la Cour constitutionnelle avait rendu en mai 2017 un arrêt favorable au mariage entre personnes du même sexe et donné deux ans au gouvernement pour le mettre en œuvre, ce qui aurait fait de l'île le premier pays d'Asie à ouvrir le mariage aux couples de même sexe. Malheureusement, cela n'a pas été le cas car, en novembre dernier, les Taïwanais-es se sont en majorité prononcé-e-s contre cette ouverture lors de deux référendums concurrents.

Au Liban, où la première Marche des fiertés du monde arabe s'était déroulée en 2017 dans une relative discrétion, l'édition 2018 a été annulée en raison de risques de violences islamistes. Toutefois, un pas important vers la dépénalisation de l'homosexualité a été franchi en juillet dernier. La Cour d'appel pénale du Mont-Liban a en effet rendu un verdict dans lequel elle a acquitté deux personnes accusées d'homosexualité, alimentant ainsi la tendance à ne plus incriminer les personnes entretenant des relations avec des individus de même sexe.

En Asie, une décision historique a vu le jour dans la deuxième nation la plus peuplée de la planète. Autorisée en 2009, puis à nouveau interdite en 2013, l'homosexualité a enfin été dépénalisée en Inde le 6 septembre 2018. Les juges de la Cour suprême de Delhi ont déclaré illégal l'article 377 du Code pénal, datant de l'ère coloniale britannique, condamnant les relations sexuelles entre personnes de même sexe, qualifiées de « sexe contre nature ».

LES DROITS HUMAINS VIOLÉS TOUS LES JOURS

Au-delà des quelques belles réussites accomplies par les militant-e-s LGBT dans le monde, la situation continue d'être dramatique dans un nombre trop élevé de pays. La grande majorité des témoignages reçus par SOS homophobie attestent des atrocités, des humiliations, des agressions, des discriminations vécues par les personnes LGBT. Dans le Proche et Moyen-Orient, nous pouvons citer un cas de rejet et harcèlement en Azerbaïdjan, le meurtre d'un adolescent soupçonné d'être gay en Irak, la dépression et la demande d'asile d'un pharmacien égyptien, sans oublier la situation des camps et des persécutions en Tchétchénie qui, après avoir fait la une des journaux en 2017, est loin d'être résolue (voir « La parole à Rémy Bonny »).

En Afrique, les témoignages proviennent de Tanzanie, où le gouverneur de la province de Dar es-Salaam a lancé en octobre une campagne contre l'homosexualité appelant ses administré-e-s à dénoncer les homosexuel-le-s, mais aussi du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, d'Algérie, de Tunisie, du Tchad, d'Ouganda, du Congo... Une liste qui semble malheureusement presque sans fin. Dans ces pays, l'homosexualité est souvent illégale, ce qui entraîne sa criminalisation : amendes, emprisonnement, peine de mort sont à l'ordre du jour. Beaucoup de personnes désespérées contactent SOS homophobie pour demander de l'aide afin de fuir ces pays.

LES LGBTPHOBIES EN OCCIDENT, ENTRE AVANCÉES ET RECU

Les pays occidentaux, même s'ils sont globalement plus respectueux des droits LGBT, ne sont pas épargnés par les LGBT-phobies. La sœur d'un jeune Français

"JE NE SUPPORTE PLUS DE VIVRE AINSI"

homosexuel raconte la brutale agression vécue par son frère en Suisse : « J'ai bien conscience qu'il ne vit pas en France actuellement mais les faits sont tellement choquants que je ne peux pas ne pas vous en faire part ». Un autre témoignage fait état du mal-être de Keith, homme trans habitant aux États-Unis, et qui rencontre de gros problèmes avec sa famille. Celle-ci le déteste pour ce qu'il est et lui rend la vie misérable. Keith est en pleine dépression, semble au bord du suicide, se sent coincé et aimerait pouvoir fuir. Il a cherché de l'aide, mais n'a pas vraiment eu de soutien ni d'options.

De plus, force est de constater que rien n'est définitivement acquis : le recul des droits et des conditions de vie des personnes lesbiennes, gays, bies et trans est malheureusement récurrent. Aux États-Unis, le président Trump remet en question des droits acquis tels que la reconnaissance officielle des personnes trans. Au Brésil, alors que le meurtre de l'activiste, féministe et lesbienne, Marielle Franco au mois de mars a touché fortement les communautés LGBT du pays sud-américain, l'élection à la présidence de Jair Bolsonaro, ouvertement raciste, misogyne et homophobe, a encore plus éloigné les espoirs de voir la question des droits des LGBT mise à l'agenda. ▲

MIGRER EN FRANCE: LES CONDITIONS QUI POUSSENT À PARTIR (ET LES DIFFICULTÉS À L'ARRIVÉE)

L'année 2018 a encore vu de nombreuses personnes des quatre coins du monde contraintes de fuir leur pays en raison des LGBTphobies dont elles ont été victimes. Ces départs peuvent notamment résulter de la pénalisation des pratiques (passibles de peine de mort dans certains pays !), de la réprobation religieuse, du rejet des familles d'origine, de la ségrégation sociale, du chômage ou de la perte d'un emploi, de violences (pouvant aller jusqu'à la tentative d'homicide), d'un harcèlement moral ou physique...

Les témoignages reçus concernent parfois des migrant-e-s livrant à SOS homophobie le contexte et les raisons qui les ont amené-e-s à quitter leur pays de naissance. Les personnes nous ayant fait part de leur vécu en 2018 sont originaires de nombreux pays, principalement des continents africain et européen. Les âges et les sexes sont variables, mais de multiples facteurs empêchent les femmes de partir et de

s'exprimer autant que les hommes. C'est pourquoi on note une majorité de cas de gayphobie, suivie de la transphobie et de la lesbophobie.

Les circonstances des départs sont également très variables : il peut s'agir, dans les meilleurs des cas, d'un départ accompagné par une association locale et, dans les pires des cas, d'une fuite soudaine dont la destination finale est inconnue. Beaucoup de ces personnes en quête d'un refuge se heurtent aux complexités des démarches administratives pour obtenir l'asile en France, le processus s'apparentant trop souvent à un véritable parcours du combattant, sans garantie aucune d'obtenir satisfaction.

À l'arrivée, dans l'attente d'une régularisation (hypothétique et toujours lente) de la situation administrative, la prise en charge se cumule souvent avec d'autres problèmes, tels que le rejet des migrant-e-s par leurs familles ou leurs ami-e-s sur place en raison de leur orientation sexuelle connue ou supposée, des violences ou harcèlements en foyer d'accueil, le barrage de la langue, les trop maigres ressources et, parfois, la vie dans la rue. ▲

TÉMOIGNAGES

Un ami d'un jeune gay en Côte d'Ivoire relate que ce dernier, orphelin et recueilli par sa tante qui ne l'aime guère, est traité comme un esclave, contraint d'effectuer toutes les corvées domestiques, et ce pour toute la famille. Si cette tante venait à apprendre son homosexualité, elle le jetterait certainement dehors.

Idriss, étudiant sénégalais de 30 ans, a été dénoncé comme homosexuel à la police dans son pays. Il a fait l'objet d'une garde à vue. Pour éviter les suites de la procédure et le rejet de sa famille, il a décidé de quitter le pays avec l'aide d'une de ses sœurs qui travaille dans une branche de l'ONU. Arrivé en France, il a été hébergé pendant un mois par un ami à Montpellier. Il a préféré ne pas raconter son histoire à cet ami de peur de sa réaction. Aujourd'hui, il vit dans la rue à Paris.

Koffi est un jeune Ivoirien de 21 ans. Dans son pays, au lycée français, il a subi des insultes, des vols, des crachats, des humiliations. Renvoyé par le proviseur, il a raté son bac. Aujourd'hui, il habite chez sa tante à Vitry-sur-Seine. Il n'a pas envie de retourner en Côte d'Ivoire, il a un visa mais n'a pas entamé de démarches pour demander l'asile, et dit avoir conscience que le parcours pour cela est difficile. « J'ai envie de me flinguer » dit-il au détour d'un échange.

Moussa est un jeune Malien qui vit aujourd'hui en Côte d'Ivoire. « Travesti et homosexuel », comme il se définit, il a été la cible d'une attaque d'un Malien basé au Canada habitué du buzz sur les réseaux sociaux. En postant sur Facebook

une photo de Moussa habillé en femme, cette personne a appelé les internautes à mener une enquête pour le retrouver. Les effets ont été terribles : d'autres internautes ont posté des vidéos renseignant des informations personnelles sur la vie de Moussa : son lieu d'habitation, les lieux qu'il fréquente, sa manière de s'habiller, et proposant un million de francs CFA (environ 1 500 €) à qui le retrouverait. Moussa a réagi avec une autre vidéo « pour ne pas être condamné à vivre dans la peur ».

À la suite d'une dispute, le copain d'**Ousmane** s'est vengé en l'outant auprès de la police sénégalaise. L'homosexualité étant punie dans ce pays, Ousmane a été condamné à un an de prison ferme.

"C'EST FOU TOUT CE QUE J'AI VÉCU. JE NE PEUX PAS VOUS L'ÉCRIRE"

Pendant cette période il a « subi toute sorte de violences de la part des gardes et des autres détenus ». Les gardes le laissaient se faire tabasser par les autres détenus, lui interdisaient de voir l'assistant social, alors que parmi les détenus « certains étaient compréhensifs, d'autres violents, fous de colère en me voyant me promener dans la cour et aussi d'autres me faisaient des attouchements dans les toilettes ». Pendant 10 mois il n'a reçu aucune visite, ni de sa famille, ni d'associations défendant les droits LGBT qu'il avait sollicitées. En ce moment il habite chez sa grand-mère, la seule à l'avoir accueilli, mais il se sent déprimé et rencontre de grosses difficultés pour sa réinsertion. Il cherche d'autres associations qui pourraient le soutenir.

Dans un pays d'Europe occidentale, **Vera** se balade dans la rue en tenant la main de sa copine. Soudainement, un groupe de jeunes les approche et commence à leur hurler dessus. Les deux femmes, choquées et effrayées, lâchent leurs mains et s'écartent l'une de l'autre.

Hassan est un jeune Tchadien de 21 ans. Il raconte l'enfer qu'il a vécu dans son pays. Au Tchad, l'homosexualité est pénalisée et avec sa famille cela se passe très mal : pour elle, c'est comme s'il avait commis un crime, comme s'il ne les avait pas respecté·e·s.

Quand sa famille a appris son orientation sexuelle, son beau-père est allé jusqu'à le renverser avec sa voiture et lui rouler dessus, lui occasionnant treize jours de coma. Sa mère est venue le voir en cachette à l'hôpital en lui disant qu'elle ne pouvait rien faire pour lui, sauf lui donner un peu d'argent et l'adresse d'un ami au Cameroun où il pouvait se réfugier, chose qu'il a faite pendant un an et demi.

Au Tchad, où il était retourné en cachette pour refaire des papiers d'identité, il a rencontré son beau-père, qui s'en est pris à lui encore une fois en le battant avec

un bâton. Sa mère lui a donné toute son épargne, un collier en or et l'a incité à partir loin. Il est retourné au Cameroun le lendemain.

Là, il est resté seulement un mois : sa mère l'a informé que son beau-père était parti à sa recherche. Ayant réussi à se procurer un visa d'un mois, Hassan est arrivé en France en décembre 2017.

Aujourd'hui, il attend sa régularisation en Lorraine, où il est hébergé dans un Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA). Il s'entend bien avec les autres réfugié·e·s, mais il ne peut pas parler de son homosexualité, il a peur d'être à nouveau rejeté. Il dit qu'il tremble quand il repense à ce qu'il a vécu, qu'il a comme de la fièvre. Quand il appelle SOS homophobie, c'est la première fois qu'il confie son histoire à quelqu'un. ▲

Alain, éducateur spécialisé dans le sud-est de la France, nous demande du soutien concernant un homme d'origine géorgienne qu'il accompagne dans le cadre de ses missions. Se déclarant victime de violences et discriminations dans son pays d'origine en raison de son orientation sexuelle, l'homme a déposé une demande d'asile aux Pays-Bas qui n'a pas trouvé d'issue favorable. Aujourd'hui, il dépose une nouvelle demande d'asile en France, au même titre.

Mark est désespéré, sa vie et celle de son compagnon sont devenues insupportables depuis qu'ils habitent dans une cité de Douala, au Cameroun. Ils subissent des insultes et des menaces tous les jours de la part de leurs voisins n'acceptant pas leur homosexualité. Leur rêve serait de déménager, sauf que personne ne les soutient, ni leurs familles, ni des associations locales. De plus, ils n'ont aucune source de revenus : son compagnon étant séropositif, Mark a dû quitter son emploi pour

"JE ME SENS MENACÉ ET J'AI TELLEMENT PEUR QUE ÇA SE FINISSE MAL POUR MOI"

s'occuper de lui. Ils vivent des économies de Mark qui ne sont pas suffisantes pour imaginer une vie ailleurs.

Abdel est un pharmacien égyptien et musulman de 29 ans. Il n'a pas d'ami·e·s car l'homosexualité est illégale dans son pays. Sa famille et ses collègues se questionnent car, bien qu'il gagne bien sa vie, il n'est pas encore marié. Il n'arrive à faire confiance à personne, il souffre de dépression et il a peur que cette douleur lui fasse prendre un mauvais chemin. Il y a quelques mois, il a contacté des organisations LGBT afin qu'elles l'aident pour une demande d'asile.

Mohamed est un étudiant algérien. Il parle de son homosexualité comme « d'une tare, d'une malédiction dans un pays où être homosexuel est poursuivi par la loi et banni par l'islam ». Il a à maintes reprises essayé de déménager, mais à chaque fois les rumeurs l'ont précédé. À l'université, il a des notes catastrophiques car quelques

enseignants le jugent instable et mal vu. Il a été insulté et tabassé par une bande de jeunes. Au commissariat où il s'est rendu, la plainte de Mohamed a non seulement été refusée, mais il a encore été violenté : insulté, menacé, tabassé jusqu'à la tentative de viol. Aujourd'hui il affirme : « je sens que je vais mourir, ma vie est devenue un enfer ».

Safi, institutrice lesbienne, a dû quitter le Sénégal après avoir été outée et battue par son mari, mais aussi insultée et humiliée par ses élèves, son époux ayant informé l'ensemble de son cercle de relations familiales et professionnelles. Elle a fui en France.

Malik et Ali sont en couple depuis un an. Tout se passait bien entre eux malgré la distance, Malik étant Algérien et Ali Libyen. Pour fêter leurs fiançailles, ils ont organisé une petite fête à Tunis à l'abri du regard des autorités. Invités à partager leur bonheur, quelques amis de Malik l'ont pourtant outé, en envoyant des vidéos et des photos à des personnes du quartier d'Alger où il habite avec sa famille. Un jour, en rentrant chez lui du sport, Malik s'est fait agresser par trois hommes qui l'ont humilié par des crachats et battu jusqu'à lui fracturer une main. « Je ne vous cache pas que je pensais que j'allais mourir à ce

moment ». L'homosexualité étant illégale en Algérie et risquant pour cela l'emprisonnement, Malik n'a même pas pu envisager de porter plainte. Aujourd'hui il passe son temps enfermé chez lui, désespéré, en ayant peur à la seule idée de sortir.

Une jeune femme trans du Cameroun témoigne concernant le vécu d'une amie d'enfance qui affiche sa transidentité haut et fort dans son quartier. Elle relate les insultes au quotidien, les coups les plus violents, les pressions de toutes parts pour faire cesser leur relation, la violence de son père qui fait régner la terreur sur la famille et sur sa mère en particulier. Elle rêve de partir au loin pour pouvoir épanouir sa personnalité. ▲

**"JE SOUFFRE LE MARTYRE:
HARCELÉ, PERSÉCUTÉ,
FRAPPÉ ET INSULTÉ
À CAUSE DE MON
ORIENTATION SEXUELLE"**

LA PAROLE À... RÉMY BONNY

Chercheur en sciences politiques

Mes recherches sur l'Europe de l'Est et l'Europe centrale ont fait ressortir de nombreux témoignages d'espoir et de peur.

En Europe de l'Ouest, nous pensons que la situation s'est améliorée dans cette partie du monde, mais ce n'est pas le cas pour une large part de la communauté LGBT+. Depuis 2017, de nombreux cas d'horreur et de brutalité ont été dévoilés. Les Gouvernements tchéchène et azéri ont persécuté quotidiennement les personnes LGBT+. En début d'année, j'ai reçu deux témoignages montrant que la persécution des homosexuel-le-s continue en Tchétchénie, et a peut-être même augmenté.

En 2017, l'opinion publique internationale, indignée, a demandé aux autorités de la Fédération de Russie de mener une enquête. L'administration de Vladimir Poutine a conclu qu'il ne se passait rien en Tchétchénie. À ce moment-là, les Gouvernements d'Europe de l'Ouest sont restés plutôt silencieux. Heureusement, l'OSCE a lancé une procédure contre la Russie à ce sujet.

Les rapports d'Amnesty International et de Human Rights Watch sur les terribles conditions de vie des personnes LGBT+ en Russie se multiplient. En 2016, Equal Rights Trust a comptabilisé plus de 200 actions en justice pour homophobie en Russie : aucune d'entre elles n'a débouché sur une condamnation.

L'homophobie de la Russie ne s'arrête pas à ses frontières. Elle affecte toutes les anciennes républiques soviétiques. Dans la majorité des républiques post-soviétiques, il y a eu des tentatives pour introduire des lois dites « anti-propagande LGBT » similaires à celle de la Russie. La Biélorussie, le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan

mettent presque chaque jour des militant-e-s LGBT+ en prison. Selon un rapport d'Amnesty International, c'est la Russie qui a clairement le plus d'influence sur l'homophobie dans toute cette région.

Les Européen-ne-s de l'Ouest ne doivent pas tomber dans le colonialisme, et disposent de peu de leviers d'action directe. Le seul conseil qu'on puisse leur donner, c'est de voter pour des personnes qui osent s'engager en faveur des droits LGBT+, et de montrer autant que possible toute leur fierté LGBT+ sur Internet, car ce que nous faisons en ligne parvient aussi aux LGBT+ de Russie.

Heureusement, la situation n'empire pas partout. Dans les États membres de l'Union européenne, et dans les pays qui veulent rejoindre l'UE, la situation s'améliore peu à peu. En juin 2018, le gouvernement tchèque a annoncé qu'il soutiendrait un projet de loi pour instaurer le mariage pour tou-te-s. L'un des principaux chefs de file de l'opposition polonaise est ouvertement gay. Un sondage de 2017 montre que 64 % des Hongrois-es veulent l'égalité des droits pour les citoyens LGBT+. Et après l'échec d'un référendum lancé en Roumanie contre le mariage pour tou-te-s, des membres importants du gouvernement se sont déclarés favorables à l'union civile pour les couples de même sexe.

L'Union européenne peut aussi avoir une grande influence sur les politiques menées à l'égard des personnes LGBT+ au sein des États membres, mais aussi dans les pays frontaliers. Après la révolution EuroMaidan en Ukraine, l'UE a conclu plusieurs conventions avec cette république post-soviétique. Elles ont conduit à la mise en place de dispositions contre les discriminations LGBT dans le Code du travail ukrainien.

Rémy Bonny est chercheur en sciences politiques à l'European Inter-University Centre for Human Rights and Democratisation, spécialisé dans les droits LGBT en Europe de l'Est. ▲

DISCRIMINATIONS CROISÉES

PLUSIEURS CIBLES DANS LE DOS

Roxane est aux abois. L'administration fiscale tarde à prendre en compte son nouvel état civil, arguant qu'il s'agit d'un délai « normal » pour une femme trans racisée. Or, sans feuilles d'impôts conformes, pas de logement possible. Comme elle est aussi invalide, Roxane ne travaille pas. Allée plaider son cas à l'administration, elle est mal reçue par une agente qui s'adresse à elle au masculin. Elle n'est pas mieux accueillie par la police, qui juge également « normal » qu'elle ait été agressée. Belle normalité !

À 34 ans, **Wassim** erre de ville en ville sur le pourtour méditerranéen. Homosexuel, d'origine maghrébine et travesti à ses heures, il a dû quitter son logement et vit dans sa voiture. Déjà battu et agressé sexuellement, Wassim est constamment insulté et harcelé. La police se moque de lui, tout comme les agents de sécurité des centres d'hébergement, d'où il est chassé. Ses 14 plaintes sont restées lettre morte.

Minorités parmi les minorités, Roxane et Wassim ont bien compris le message que leur renvoient la société et les autorités : vous ne valez pas grand-chose. La communauté LGBT+ se doit donc de soutenir ses membres les plus vulnérables et de les rendre plus visibles.

MIEUX FAIRE PARLER LES TÉMOIGNAGES

Cela fait plus de vingt ans que SOS homophobie publie son rapport, recueillant toujours plus de témoignages de victimes d'actes LGBTphobes. L'analyse est déclinée selon une vingtaine de thèmes

transversaux. Toutefois, force est de constater que certaines dimensions sous-jacentes dans les situations rapportées restent dans l'ombre, dimensions liées par exemple à l'âge, au physique, à l'expression de genre, à l'origine réelle ou présumée, etc. (voir chapitres Sérophobie et LGBT racisé·e·s). En effet, le traitement technique et la catégorisation des témoignages imposent parfois des choix réducteurs et aboutissent à un portrait partiel et insuffisamment contextualisé des LGBTphobies.

Certes, nous savons que nos données n'offrent qu'un écho limité des réalités vécues : chaque témoignage rend compte d'une réalité bien plus vaste et illustre des problèmes de LGBTphobies systémiques. Néanmoins, nous nous devons d'améliorer et d'affiner l'analyse des témoignages que nous recevons ; ce chapitre est une première tentative pour rendre compte de la complexité des réalités et des agressions.

APPORTER DE NOUVEAUX ÉCLAIRAGES

Il faut pour cela mettre en lumière d'autres aspects des LGBTphobies, en modifiant et en enrichissant notre grille de lecture. Ces discriminations sont corrélées à d'autres réalités, comme le revenu ou la santé mentale et physique, avec des effets d'amplification mutuelle. La conjugaison de plusieurs dynamiques au détriment de certains groupes est désormais reconnue : on parle d'intersectionnalité. Cette notion irrigue aujourd'hui les sciences humaines, les discours politiques et le monde militant (voir Un regard sur les LGBT racisé·e·s). Comme tout un chacun, les personnes LGBT sont plurielles. Impossible aujourd'hui de ne pas tenir compte des

multiples dimensions qui les traversent et peuvent engendrer des difficultés spécifiques. Pour les individus associés à plusieurs minorités, le déséquilibre des relations de pouvoir peut avoir l'effet d'une double peine – voire triple ou quadruple ! C'est pourquoi diverses associations spécialisées se sont emparées de questions intersectionnelles, comme Handi-Queer, Gras politique, GreyPRIDE ou Shams France. Au sein des expressions homophobes, distinguer la lesbophobie a été un premier pas, car être femme ET homosexuelle expose à des risques spécifiques (voir chapitre Lesbophobie). Les faits montrent qu'être une femme racisée, migrante, trans et travailleuse du sexe est à l'intersection de catégories fortement discriminées dont la société fait peu de cas, comme l'a montré l'exemple du meurtre de Vanessa Campos en 2018. Reconnaître ces phénomènes, c'est aussi reconnaître les différences de privilèges¹ au sein de la vaste communauté LGBT, et donc agir pour rééquilibrer les pouvoirs en termes de représentation, d'accès à la parole, de définition des revendications.

Le Rapport de SOS homophobie, dans les limites qui sont les siennes, entend porter ces thèmes et ces voix. Ainsi, les dernières éditions se sont ouvertes à des expert·e·s ainsi qu'à d'autres questions, dans les sections « La parole à... » et « Un regard sur... » (par exemple sur les senior·e·s LGBT et la situation dans les Outre-mer). Aborder ces thèmes, c'est aussi battre en brèche certains stéréotypes car non, la communauté LGBT ne réduit pas à de jeunes gays blancs, riches et citadins. Ce sont aussi ce maire âgé visé par une agression gayphobe dans sa commune rurale, cet homme bi et handicapé, discriminé par sa famille et victime de viol, cette lesbienne à mobilité réduite harcelée par sa voisine, ce conducteur traité de « sale nègre, sale pédéraste de merde », ces femmes trans migrantes vivant dans la précarité...

LGBT ET PRÉCARITÉ, UN CERCLE VICIEUX

Avoir peu ou pas de revenus, c'est être vulnérable. C'est vrai pour les jeunes LGBT, parfois jeté·e·s dehors par leur famille ou éloigné·e·s du système scolaire par des violences ou un mal de vivre. Les retombées sont immenses en termes d'insertion sociale et professionnelle. Être soi-même peut coûter cher : une jeune femme trans nous écrit qu'elle est à la rue depuis l'âge de 14 ans ! De plus, les discriminations à l'embauche perdurent, surtout lorsqu'on est femme, trans, ronde, racisée... Quand beaucoup de précaires se demandent comment joindre les deux bouts, l'inquiétude est plus forte encore pour les personnes LGBT. Outs ou victimes d'outing, elles sont à la merci de propriétaires hostiles pouvant les jeter dehors, de discriminations à l'embauche ou de licenciements abusifs qui les privent de revenus, et de services publics qui leur refusent des aides (voir chapitres Travail et Commerce). Enfin, la précarité, conjuguée à la faible estime de soi que peut engendrer l'homophobie, conduit certaines personnes à adopter des comportements à risque.

Sam est travailleur saisonnier en Occitanie. Un nouveau collègue, apprenant son homosexualité, l'a menacé de mort avec des gestes et propos gayphobes et antisémites. Sam a porté plainte, mais l'affaire s'étant ébruitée, aucun employeur du coin ne veut plus de lui. Il vit dans une petite ville, n'a plus de vraiment de contacts avec sa famille et, privé de revenus, ne peut plus guère se déplacer ni envisager l'aide d'un·e psy.

Romain a 19 ans et nous appelle dans une profonde détresse. Il n'a plus aucun contact avec sa famille, aucun ami ni soutien. Désespérément seul et à la rue après

1. Outil de réflexion sociologique et politique, la notion de privilège tient compte des différences de statut systémiques fondées sur diverses catégorisations comme la couleur de la peau, le genre, la classe sociale, etc. Les privilèges, invisibles ou explicites, se traduisent par des inégalités allant du plus symbolique au plus concret.

avoir été expulsé de chez lui, il a accepté de suivre à son domicile un homme plus âgé qu'il connaissait. Là, drogué et attaché à une chaise, Romain a été violé par trois hommes. Aujourd'hui, il est hébergé par Le Refuge, mais il lui faudra du temps pour se reconstruire.

En termes de précarité, certaines catégories sont particulièrement exposées. Les travailleur·se·s sexuel·le·s notamment, que la législation a placé·e·s dans une situation plus difficile encore (voir La parole à Acceptess-T, chapitre Transphobie), mais aussi les migrant·e·s, qui voient s'ajouter au rejet subi dans leur pays d'origine un refus d'intégration ou des discriminations en France, dans des situations matérielles et morales dramatiques.

Marc, 46 ans, est travailleur du sexe dans une grande ville de l'Ouest. Une nuit, il subit deux agressions physiques. Retrouvant les agresseurs le lendemain, il alerte la police. Une confrontation a lieu, mais en dépit des qualificatifs employés devant les policier·e·s et le juge (« sale PD », « homo »), le caractère homophobe n'est pas retenu. Même si ses agresseurs ont été condamnés, Marc voudrait que cette dimension soit reconnue.

Katia se sent dans une impasse. Elle se prostitue pour avoir des revenus, mais son compagnon dépense ce qu'elle gagne. Pour payer son loyer, elle enchaîne les passes, avec des conséquences néfastes sur sa santé. Très méfiante à l'égard du monde médical, elle est peu suivie, mais rêve d'une opération lui permettant de poursuivre sa transition.

En Algérie, **Houda** décide de faire son coming out auprès de sa famille après le décès de sa compagne. La réaction est terrible : elle est mise à la rue et menacée de mort. Réfugiée en France, Houda vit désormais en situation illégale, mais est terrorisée à l'idée de retrouver son pays

d'origine et la violente homophobie qui y règne. Pour l'heure, elle loge parfois chez des ami·e·s, parfois dans la rue.

Kirill et son conjoint sont originaires d'Asie centrale et ne parlent pas français. Dans le foyer de l'Afpa où il réside, le couple est victime d'homophobie de la part d'un travailleur social, qui refuse par exemple d'appeler un médecin quand l'un d'eux est malade. Les menaces sont quotidiennes. D'autres incidents ont lieu ailleurs, notamment parce que Kirill porte du vernis à ongle. Appelée lors d'une altercation, la police se moque du couple et multiplie les humiliations, et le recours à une traductrice homophobe aggrave la situation : elle les traite de « cochons » et les diffame devant la police. À la suite de fausses accusations, Kirill et son ami sont finalement expulsés du foyer sans ménagement, malgré la trêve hivernale, et restent deux mois sans toit.

ÂGE OU HANDICAP : DES VULNÉRABILITÉS PARTICULIÈRES

Même si ce n'est heureusement pas toujours le cas, les personnes âgées ou handicapées souffrent parfois de solitude ou présentent un déficit d'autonomie, qui peuvent en faire des cibles « faciles ». Ainsi, Jean-François, 70 ans, nous raconte qu'il a subi des brimades dans une résidence médicalisée, où une médecin l'a même qualifié de « PD ». Un couple de femmes âgées, dont une handicapée, fait l'objet d'odieuses tentatives d'expulsion – y compris avec un faux huissier ! – de la part de leur propriétaire depuis que celle-ci a compris qu'elles sont lesbiennes.

Handicap physique et troubles de la santé mentale ont également des répercussions en termes de précarité, avec des difficultés d'accès à l'emploi et au logement que renforce une identité LGBT. À l'inverse, les situations de dépendance exposent aux discriminations, et plusieurs témoignages

évoquent les souffrances de personnes sous tutelle ou curatelle.

Bernard est désemparé : son compagnon septuagénaire reste enfermé dans une maison de convalescence alors qu'il va mieux et que toutes les dispositions ont été prises pour un retour au foyer. Pour Bernard, l'homophobie ne fait pas de doute ; mais une santé fragile, sa séropositivité et un léger handicap sont pour lui autant d'obstacles supplémentaires pour lutter. Il dit envisager une grève de la faim pour retrouver son ami.

Yves et Didier sont tous deux handicapés, et en couple depuis trois ans. Six mois dans l'année, Didier, 65 ans, vit chez sa sœur qui s'occupe de lui, mais juge son partenaire « indésirable ». De fait, quand Didier meurt d'une crise cardiaque, elle tarde à en informer Yves. Ni marié, ni pacsé, ce dernier craint de ne pas pouvoir récupérer les biens et les souvenirs accumulés avec son ancien compagnon en raison de l'homophobie de sa belle-sœur.

Marie est une femme de 48 ans, atteinte du syndrome d'Asperger. Elle est tombée amoureuse d'Emma, jeune aveugle âgée de 20 ans. Mais la mère d'Emma empêche sa fille de côtoyer Marie par peur que celle-ci ne la « pervertisse ». La famille de Marie n'accepte pas son homosexualité et beaucoup de ses proches rejettent cette relation en raison de l'écart d'âge. Marie ne sait pas si Emma, légalement majeure, est sous la tutelle de sa mère. Elle souhaite connaître les différents recours possibles pour que toutes deux puissent vivre leur histoire d'amour.

Cyril a un lourd passé, marqué par de graves agressions à son adolescence. Il en porte aujourd'hui les séquelles psychologiques, auxquelles s'ajoutent d'autres troubles. À 35 ans, il vit toujours chez ses parents. Récemment, il a fait son coming out, mais son père refuse catégoriquement

qu'il reçoive des partenaires et l'empêche de sortir le soir. Fragile mais autonome, Cyril se laisse infantiliser tout en souffrant de la situation.

CORPS OU GENRE «NON CONFORMES»

Globalement, l'hostilité exprimée à l'égard des personnes LGBT découle d'un procès en « non-conformité », à l'égard des structures binaires et hiérarchisées du désir et du genre, mais aussi de l'apparence, qu'il s'agisse du corps et du style. À cet égard, l'apparence est comme une circonstance aggravante qui place certaines personnes à l'intersection de multiples discriminations. C'est le cas de Florence, près de Marseille, victime d'une lesbophobie qu'aggrave sa grande taille : elle est régulièrement qualifiée d'homme. Il peut aussi s'agir de grossophobie, comme cet adolescent qui essuie des remarques constantes sur son poids en plus d'insultes gayphobes, ou cette habitante du Nord dont la voisine assortit « sale lesbienne » d'un « grosse truie ».

Trop féminins, trop masculins, trop ceci ou cela : la police du genre est prompt à juger le style de chacun·e, qu'il s'agisse de proches ou de parfait·e·s inconnu·e·s, qui se permettent conseils, remarques ou violences verbales et physiques. Tout ça pour ça, constate ce Bourguignon traité de « gros PD, pédale, travelo » par un conducteur simplement parce qu'il a les cheveux longs, ou ce jeune homme harcelé, filmé et insulté parce qu'il porte un pantalon près du corps et des sandales, en banlieue parisienne : « Pourquoi tu t'habilles comme une nana ? ». « Il est trop efféminé, c'est un homo, ça va pas le faire », entend Sonia, lesbienne travaillant dans une agence de recrutement, protégée pour l'heure car elle « passe pour hétéro ». Cette expression évoque l'impératif du « passing », qui renvoie souvent à une très réelle question de sécurité pour les trans. Quant aux personnes qui s'épanouissent dans une identité ou une expression de

genre non binaire, elles sont particulièrement exposées.

Lilian, 17 ans, a été agressé avec son ami gay, qu'il décrit comme efféminé. Une nuit de juillet, un groupe de sept hommes leur a infligé des blessures, parce que cet ami portait un crop top et un short court. Les gendarmes ont renchéri : « Vous avez vu comment vous êtes habillé ? C'est un peu de votre faute ».

En couple, **Anaïs** organise une rencontre pour présenter sa copine à sa sœur. Une fois la copine partie, la sœur d'Anaïs commente : « Non mais ça va toi t'es féminine, mais franchement les butchs je peux pas ! »

L'employé d'un établissement culturel nous écrit. Le directeur a décidé d'interdire spécifiquement aux hommes de porter des boucles d'oreille. Quand une responsable souligne le caractère discriminatoire de la mesure, il lui répond : « Vous n'avez qu'à arrêter d'embaucher des PD ».

Un-e **jeune Francilien-ne** de 19 ans nous explique les difficultés rencontrées avec sa famille, qui refuse le prénom qu'iel s'est choisi. « Je suis ce qui s'appelle genderfluid, je ne me sens ni totalement homme ni totalement femme, que ce soit dans mes habitudes, mes goûts ou mon caractère. Il y a des jours où je me sens femme, d'autres jours où je me sens androgyne également.

Ma famille m'appelle constamment par mon dead name [nom de naissance], même si cela m'atteint. Je leur explique calmement les choses et ils partent au quart de tour, par exemple ils me font du chantage pour que je garde mon dead name. Mon père a même dit qu'il trouvait que le genre non binaire c'est du "n'importe quoi". J'aimerais de l'aide, je ne me sens plus à ma place dans cette famille. »

Fin mai, lors d'une belle matinée printanière, **Laurent-Lara**, la soixantaine, s'apprête à traverser la rue. Une femme lui fait face et, à deux mètres, s'exclame : « Hé ! C'est un être humain ça ? ». Laurent-Lara s'identifie comme non binaire et a déjà essuyé des remarques déshumanisantes. ▲

UN REGARD SUR...

LES LGBT RACISÉ-E-S

LE GROUPE RACISME ET DIVERSITÉ ETHNIQUE

Le groupe Racisme et Diversité ethnique, créé en 2016, s'est donné pour mission de travailler à une plus grande diversité des publics visés par les actions de SOS homophobie et à une meilleure représentation de la diversité ethnique au sein de l'association. Le groupe a pour vocation la lutte contre le racisme dans la communauté LGBT+, les doubles discriminations racisme/LGBTphobies (liées à l'orientation sexuelle et/ou à l'identité de genre, réelle ou supposée) et de sensibiliser sur ces questions.

DES ACTIONS

Depuis sa création, le groupe Racisme et Diversité ethnique a mis en œuvre un certain nombre d'actions et notamment une enquête sur le vécu des LGBT racisé-e-s en France. Du 21 mars au 31 décembre 2017, le groupe a ainsi interrogé près de 700 personnes sur le thème des doubles discriminations. L'analyse des témoignages est en cours. Cette étude permettra de dresser un état des lieux, partiel mais néanmoins concret et significatif, de la situation des personnes LGBT+ racisées en France. Notre objectif est la publication, en 2019, d'un livre blanc, document inédit en France sur un sujet encore trop peu exploré.

Durant l'année 2018, SOS homophobie et Estelle Prudent ont réalisé, dans le cadre d'une collaboration artistique, six affiches représentant la diversité des personnes LGBT+ racisées. Cette campagne d'affichage #QueerSuperPower vise à dénoncer les doubles discriminations : le racisme dans la communauté LGBT+ et l'invisibilisation des LGBT+ racisé-e-s.

Le groupe s'est aussi pleinement investi dans la promotion du film *Rafiki* de

Wanuri Kahiu, qui participe à la visibilité des personnes LGBT+ racisées. Cette œuvre, primée à Cannes, présente une histoire d'amour lesbienne dans un Kenya LGBTphobe. Le groupe a participé à l'avant-première en présence de la réalisatrice et contribué à la promotion du film. Le 13 octobre 2018 a eu lieu, à Saint-Denis, la première journée de lutte contre les discriminations LGBT+. Lors de cet événement majeur de SOS homophobie en banlieue, les membres du groupe Racisme et Diversité ethnique ont pu échanger avec des Dionysien-ne-s fortement intéressé-e-s par la lutte contre les discriminations LGBT+. Grâce à cette manifestation, nous avons noué des contacts avec l'association Saint-Denis Ville au Cœur qui organisera la première Marche des fiertés en banlieue parisienne, le 9 juin 2019. SOS homophobie se joint aux associations dionysiennes pour lutter contre les LGBT-phobies.

DES TÉMOIGNAGES : L'INTERSECTIONNALITÉ AU QUOTIDIEN

En 2018, une vingtaine de cas signalés à SOS homophobie comportaient une dimension raciste, illustrée par les témoignages de Younès et de Félix.

Younès est Marocain et réside en France depuis un an et demi. Il est assis à la terrasse bondée d'un café avec son conjoint quand une femme vient jusqu'à leur table. Elle commence à hurler et à les injurier : « Ton copain et toi devez avoir honte d'être PD ! ». Puis elle lance à Younès « Retourne dans ton pays !! ». Depuis quelques jours, il vit très mal l'agression. « Je complexe et déprime même devant un tel manque de respect, un acte dégradant et humiliant. Surtout, il s'agissait du lieu de travail de mon conjoint qui s'est senti

gêné devant ses clients. Après avoir porté plainte, je n'arrivais pas à passer au-dessus. Je suis allé voir mon médecin traitant qui m'a recommandé d'aller voir un psychologue. »

Un matin, **Félix** et quelques amis se rendent au parc des Buttes-Chaumont à Paris pour pique-niquer. Ils s'arrêtent devant un bar pendant que trois d'entre eux vont acheter des cigarettes. Félix s'assoit à une table. Quand le serveur vient lui demander ce qu'il veut, Félix répond qu'il ne prendra rien car il attend juste des amis. Le serveur lui demande de partir. Félix se lève et le serveur commence à lui lancer une salve d'insultes homophobes et racistes : la situation tourne à la bagarre. Deux hommes sortent alors du bar et viennent aider le serveur à tabasser Félix. Ils miment des singes, volent son sac et lui brisent un verre sur la nuque. La police et les pompiers arrivent. Finalement, Félix et ses amis accompagnent les policier·e·s au commissariat pour faire leurs dépositions. Au lieu de cela, ils passent neuf heures assis par terre face à d'autres gens menottés à des chaises, puis menottés eux-mêmes, à subir diverses humiliations (insultés et photographiés comme des bêtes de foire, se faisant souvent refuser à boire). Finalement, les policiers ne les entendent même pas : les agresseurs sont venus porter plainte contre Félix et ses amis, désormais convoqués pour dégradation et violence volontaires. Félix est noir, gay, et portait une jupe ce jour-là.

Le groupe a également sélectionné quelques témoignages issus de l'enquête sur le vécu des personnes LGBT+ racisées en France, afin d'illustrer la double discrimination, le racisme au sein de la communauté LGBT+, l'invisibilisation et l'exotisation.

LA DOUBLE DISCRIMINATION

Par discrimination multiple, il faut entendre le traitement différencié d'une personne en raison de deux, ou plusieurs, critères

cumulés : par exemple être une personne racisée, musulmane et lesbienne / bie. Les témoignages de Khadija et Awa illustrent clairement cette problématique.

Khadija, jeune bisexuelle de 25 ans, a déjà bien connu le rejet. Issue d'une famille noire musulmane, elle est chassée de la maison à 16 ans parce qu'on l'a surprise en train d'embrasser sa première petite amie. Depuis, elle n'a plus jamais revu son père. Ensuite, lors de sa formation de monitrice éducatrice, elle entend de nombreuses phrases insultantes par rapport à sa bisexualité. Des « ami·e·s » ont arrêté de lui adresser la parole parce qu'elle fait « honte aux Noirs » et que « l'homosexualité c'est un truc de Blanc ». Lors d'un repas entre collègues, une nouvelle membre de son équipe refuse de s'asseoir à côté d'elle, craignant un geste déplacé.

Awa, jeune femme lesbienne et intersexe, confie qu'elle et sa copine ont été agressées. Mais les agresseurs ne s'en sont pris qu'à elle, noire et musulmane. Elle se réjouit qu'il ne soit rien arrivé à sa petite amie, mais voit clairement dans ce choix une dimension raciste : « J'en suis encore traumatisée ».

LE RACISME DANS LA COMMUNAUTÉ LGBT+

La communauté LGBT+ n'est pas à l'abri des discriminations racistes, comme en attestent les exemples suivants.

Benjamin, gay de 31 ans, subit des discriminations racistes qui prennent la forme d'un harcèlement à son travail. L'agresseuse est une femme blanche et lesbienne, qui déclare par exemple à son sujet : « Ne lui dis pas la valeur de ce qu'il transporte. Il ne faut pas le dire aux gens comme lui. Il va les voler ». Benjamin est offensé par ces remarques.

ÊTRE LGBT DANS LES OUTRE-MER

L'année 2018 a été importante pour la communauté LGBT+ ultramarine avec des initiatives importantes comme le blog réalisé par des lycéens sur les difficultés d'intégration des lesbiennes, bi-e-s, gays et trans dans la société antillaise, la condamnation des meurtriers homophobes de Patrice Gélabale, la parution du rapport parlementaire sur les LGBTphobies en Outre-mer et la signature du plan d'action contre les LGBTphobies par le Rectorat de la Martinique.

EN GUADELOUPE

Un blog pour informer sur une communauté LGBT ultramarine invisibilisée et ostracisée

Au mois d'avril 2018, trois élèves de 1reES d'un lycée de Guadeloupe (dont l'anonymat a été assuré) ont créé un blog sur la communauté LGBT aux Antilles (<http://tpelgbtses.simplesite.com>) dans le cadre d'un travail personnel encadré (TPE). Cette étude permet de révéler les discriminations dont peuvent être victimes les personnes LGBT dans la société antillaise. Cet outil participe pleinement à la visibilité de la communauté LGBT+ racisée.

Vingt ans de réclusion pour les meurtriers homophobes de Patrice Gélabale

Le 4 octobre 2018, la cour d'assises de Basse-Terre a condamné Ludovic Zircon et Léo Deluge à 20 ans de prison pour le meurtre de Patrice Gélabale, le 15 août 2015, au cours d'une soirée. Juges et juré-e-s ont reconnu le caractère homophobe de l'assassinat violent de Patrice. La barbarie de ses bourreaux a été rapportée par le ministère public : la victime « présentait une trentaine de plaies, dont six au niveau du cou, a eu une dent arrachée à cause des coups portés et

affichait une fracture au niveau de la mâchoire ». Ce procès a été le révélateur des effets destructeurs de l'invisibilisation de la communauté LGBT+ en Guadeloupe.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Un rapport parlementaire sur les LGBTphobies en Outre-mer

Le 19 juin 2018, les député-e-s Laurence Vanceunebrock-Mialon, Gabriel Serville et Raphaël Gérard ont publié un rapport d'information sur la lutte contre les discriminations anti-LGBT dans les Outre-mer (<http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i1090.asp>). Cette étude a permis la rencontre des associations LGBT et des chercheuses avec les parlementaires, afin de révéler le poids des stéréotypes de genre ainsi que les violences et discriminations subies par les personnes LGBT+. Ce document formule 29 recommandations dont une a trouvé sa concrétisation dans la signature du plan d'action contre les LGBTphobies à l'école et dans le supérieur en Martinique.

MARTINIQUE

Le Rectorat se dote d'un plan d'actions contre les LGBTphobies

Le 27 novembre 2018, le Rectorat de la Martinique, la DILCRAH et le Défenseur des droits ont signé un plan d'action contre les LGBTphobies à l'école et dans le supérieur. Ce plan, qui constitue une première pour un rectorat, repose sur quatre axes dont l'information et la sensibilisation des élèves et étudiant-e-s, ainsi que le soutien aux associations LGBT. Notre contact, l'association KAP Caraïbe, participe pleinement à ce plan, en travaillant sur la mise en place d'une ligne d'écoute pour les victimes de LGBTphobies. ▲

Lors d'une pride, avant d'aller à une soirée lesbienne, **Jessica** entend une fille dire « y a plein de Noir-e-s, ça va puer à cette soirée ». D'autres personnes LGBT+ ont aussi essayé de lui expliquer que les Noir-e-s, les Arabes et les Asiatiques ne peuvent pas vraiment « comprendre l'homosexualité de France du fait de leurs origines et parce qu'ils ont une éducation "particulière" ».

L'INVISIBILISATION

L'invisibilisation est un ensemble de procédés qui aboutissent au manque de représentation d'une catégorie de personnes dans des espaces médiatiques, politiques et associatifs.

Ce phénomène est illustré par le constat de **Maxime**, gay de 23 ans : « Il est encore très dur, voire quasiment impossible de trouver des exemples de représentations de LGBTI racisé-e-s dans les espaces publics, politiques, culturels et médiatiques français. Il est de fait extrêmement difficile de se construire dans une société où votre image n'apparaît nulle part, où aucun modèle vous ressemblant et auquel vous pouvez vous identifier n'existe. Et quand bien même représentation il y a, c'est avec une proportion forte de racisme et de stéréotypes. À tel point que plus jeune, il m'est arrivé de me poser la question "suis-je vraiment supposé exister puisque je suis tout seul ? Puisque ma famille me répétait que l'homosexualité est une tare ?" Quand je voyais d'autres gays ici ou là, à la télévision, ils étaient tous blancs. »

L'EXOTISATION

Par exotisation, il faut entendre le processus par lequel une personne racisée est forcément ramenée à sa race et/ou ses origines. L'exotisation s'applique essentiellement dans le cadre des rencontres amoureuses : Loïc, contributeur du Bondy Blog, a par exemple créé le compte Instagram Per-

sonnes racisées vs Grindr pour illustrer cette réalité et recenser les propos racistes.

Ce phénomène est parfaitement illustré dans les expériences de **Fabrice**, jeune trentenaire homosexuel. Sur les applications de rencontre, il a reçu toutes sortes de propositions bizarres et offensantes liées à la couleur de sa peau. Il y a par exemple l'obsession de beaucoup pour la taille de son pénis, des remarques du genre « Je n'ai jamais couché avec un Noir », qui le réduisent à une expérience, et diverses remarques stéréotypées du type : « Vous les Noirs, vous êtes tous bien foutus ». Quand il répond qu'il n'est pas intéressé, il s'entend dire « De toute façon t'es moche » ou « Tu pourrais faire un effort, moi tu me plais » : certains hommes blancs prennent très mal le fait d'être rejetés par un homme noir, parce qu'ils le considèrent comme inférieur. « J'ai également eu des demandes de plans sexuels où l'on me traiterait comme un esclave. » ▲

LA PAROLE À... DOUCE DIBONDO

Femme queer, journaliste et activiste

Le Groupe Racisme et Diversité ethnique a proposé à Douce Dibondo de développer le concept d'intersectionnalité.

L'intersectionnalité est l'outil académique conceptualisé par la juriste américaine Kimberlé Crenshaw en 1989. Elle a mis en lumière les oppressions que vivaient les femmes noires de quartiers populaires aux États-Unis. Par son étude, la chercheuse montre que les oppressions que vivent les femmes noires et racisées en général sont spécifiques. Elles subissent des oppressions bien particulières, à l'intersection du sexisme, du racisme et du classisme*. Ces oppressions ne sont pas une addition de discriminations mais bien une imbrication. L'intersectionnalité comme grille d'analyse permet de saisir comment différentes dynamiques de domination se manifestent et se combinent chez les personnes qui subissent des oppressions systémiques.

Le féminisme intersectionnel affirme que le groupe social « femmes » induit des vécus totalement différents dans la manière d'être une femme. Du fait de leur classe, de leur race sociale, de leur orientation sexuelle ou de conditions physiques ou mentales, les femmes racisées, trans, lesbiennes ou en situation de handicap ne partagent pas la même approche empirique de leur lutte féministe et du sexisme en général. D'autres luttes se greffent à la lutte contre le patriarcat. Des luttes qu'il faut dénoncer dans le même agenda politique. C'est-à-dire toute une série d'oppressions dont elles jugent la dénonciation aussi urgente que celle du sexisme (racisme, LGBTphobies, validisme*, islamophobie, mysogynoir*, grossophobie...). En cela les luttes LGBT+ racisées trouvent une base d'expériences communes aux luttes féministes intersectionnelles. Les femmes lesbiennes racisées font face à de la lesbophobie ET de la fétichisation, les hommes gays racisés vont être assignés à

une masculinité sauvage, brutale ou docile, les personnes bisexuelles subissent une biphobie genrée, les personnes trans racisées sont invisibilisées. Elles sont pourtant les plus précaires, fétichisées, subissant un harcèlement et une transphobie violente.

Si le concept d'intersectionnalité a trouvé écho dans la sphère militante, il n'est guère mis en avant dans les espaces académiques et médiatiques français. Car le concept d'intersectionnalité a pour base commune un facteur essentiel qui explique son impopularité en France : celui de la race (sociale, construite historiquement et socialement, tout comme le genre). Aux États-Unis, l'intersectionnalité a permis de comprendre de manière très objective et scientifique que la majorité des femmes noires de quartiers populaires ont par exemple moins de revenus que les hommes noirs et encore moins que les femmes blanches. Cet outil a pu être pensé grâce à l'existence de statistiques raciales. Seulement, en France, elles sont interdites. Une interdiction qui va dans le sens de la suppression du mot race de la constitution par l'Assemblée nationale : j'estime que cette initiative fait partie des problèmes intrinsèques du racisme en France et démontre comment la société française ne parvient pas à saisir et comprendre le racisme. Il n'est ni un ressenti, doublé de qualités immorales ou vertueuses, ni un épisode d'un passé sombre et obscurantiste révolu : le racisme est présent dans chaque strate de la société française, hérité d'une France impérialiste et coloniale. Il est à la source des violences policières que subissent les hommes racisés et les femmes trans racisées, ainsi que des inégalités à l'école et dans l'accès à la culture et au logement, etc. Il est construit de sorte à justifier les clichés, les comportements, les actes inconscients ou non, répréhensibles, de personnes dominantes qui, en étant épargnées du racisme, en bénéficient.

Ainsi, ces luttes intersectionnelles sont porteuses d'espaces et d'ambitions où la parole et le vécu des personnes concernées sont pris en compte. Où les

manifestations et les actions tiennent compte de la particularité et dénoncent sur le même plan toutes les oppressions imbriquées dont les personnes LGBT+ racisées souffrent. Il ne s'agit plus de créer une dichotomie entre un « vécu queer » et un autre « racisé ». Il s'agit d'exister politiquement, avec les moyens de se faire entendre. Car depuis toujours, leur existence est politique et insécable. ▲

LEXIQUE

Classisme

Forme de discrimination fondée sur la stratification sociale, vision selon laquelle la société consiste en un ensemble de classes sociales différenciées et hiérarchisées.

Mysogynoir

Forme de misogynie envers les femmes noires dans laquelle la race et le genre jouent un rôle concomitant. Le concept a été créé par Moya Bailey, chercheuse et militante queer noire et féministe

Race

Dans le sens sociologique du terme. Bien que les races n'aient aucune réalité scientifique, elles continuent d'organiser la perception de la réalité chez les acteurs sociaux. Les acteurs utilisent

des désignations qui fonctionnent comme des catégories raciales : « Arabes » ou encore de « type maghrébin » ou « de type méditerranéen », Noirs, juifs, Roms ou Gitan, asiatique... Ce sont des catégories du sens commun, peu rigoureuses, qui reposent sur des caractéristiques à la fois phénotypiques et sociales.

Racisé·e

Qui est victime de racisation, c'est-à-dire qui est assigné·e à une race du fait de certaines caractéristiques subjectives et qui subit les oppressions qui viennent avec ces caractéristiques

Validisme

Forme de discrimination, de préjugé ou de traitement défavorable contre les personnes vivant un handicap. ▲

UN REGARD SUR... LA SÉROPHOBIE

En France, près de 170 000 personnes vivent aujourd'hui avec le VIH. Si, au sein de la communauté LGBT, les femmes ne sont pas épargnées par la maladie, en particulier dans la communauté trans où la prévalence et les risques sont élevés, ce sont bien les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes qui sont les premiers concernés : ils comptent pour près de la moitié de ce chiffre. Selon l'étude Prévagay (2015), 14 % de gays sont séropositifs en France et dans certaines villes comme Paris, Nice ou Montpellier, ce chiffre monte jusqu'à 17 %, voire plus. Un gay a aujourd'hui 120 fois plus de risque d'être contaminé au VIH qu'un hétéro. Autrement dit, le virus s'attaque particulièrement aux hommes gays et bis. Près d'un tiers des nouvelles contaminations concernent les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne dont entre 35 % et 49 % sont contaminés après leur arrivée en France, au moment où ils se trouvent dans une situation de grande précarité. Et pourtant, depuis quelques années, les séropos ont disparu de l'espace public et des débats au sein de notre communauté.

UNE COMMUNAUTÉ INVISIBLE

Cette disparition est sans doute en partie la conséquence des traitements antirétroviraux, devenus efficaces, faciles à prendre et quasiment dénués d'effets secondaires visibles à l'œil nu. C'est une véritable transformation, et il faut s'en féliciter. Mais cette évolution est à double tranchant. D'abord, en permettant aux personnes séropositives de devenir invisibles, elle rend par la même occasion invisible la séropositivité et donc la sérophobie ! Ensuite, en mettant l'accent sur le dépistage, elle délaisse en partie l'information sur le VIH lui-même, ses modes de transmission et son impact sur la vie des personnes concernées...

La sonnette d'alarme a été déclenchée au printemps 2018, lorsqu'une enquête de Sidaction a révélé qu'un-e jeune sur cinq pense qu'on peut attraper le sida en embrassant un-e séropositif-ve (+ 6 points par rapport à 2015) ou par la transpiration (+ 8 points) et 19 % pensent que la pilule contraceptive d'urgence peut empêcher la transmission du virus (+ 9 points). Enfin, cette évolution rend plus difficile la lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes séropositives, car elle n'encourage pas l'organisation et la structuration de cette communauté pour se défendre.

Tout cela contribue à alimenter la spirale de la peur du rejet et des discriminations, amenant de nombreux et nombreuses séropos à taire leur situation. Ainsi, 31 % des personnes ne parlent de leur statut qu'à trois personnes de leur entourage et 43 % mentent (enquête Ipsos pour Gilead, 2018). Le secret s'introduit même dans l'intimité : en 2012, 49 % ne révèlent pas leur statut à leur partenaire occasionnel et 33 % le font seulement parfois (5^e enquête sur les discriminations à l'encontre des personnes vivant avec le VIH, SIS, 2012). En conséquence, 38 % de personnes séropositives ne se sentent que peu, voire pas du tout soutenues par leur entourage. Ce ressenti est encore plus intense chez les femmes (+ 6 points) et les personnes vivant seules (+ 11 points) (*Vivre avec un traitement contre le VIH en 2014*, SIS Observatoire).

LA «SÉROPHOBIE ORDINAIRE»

Le silence qui entoure le VIH est le terreau propice aux préjugés issus de la méconnaissance, une des principales sources de discriminations : dans l'enquête KAPB DFA (2011-2012), 88 % des jeunes francilien-ne-s déclarent qu'ils ou elles

«INDÉTECTABLE = INTRANSMISSIBLE»

Les médicaments antirétroviraux permettent aujourd'hui de réduire la présence du virus du VIH dans le sang et les fluides corporels, y compris le sperme, à un niveau tellement bas qu'il devient indétectable et de fait intransmissible. Autrement dit, une personne séropositive qui prend son traitement ne peut pas transmettre le virus : en France, c'est le cas de 97 % des personnes prises en charge. Cette information est scientifiquement prouvée au moins depuis 2008 (Rapport Hirschel) et elle a été confirmée par plusieurs études dont l'étude Partner (2016). Tout cela permet aujourd'hui aux personnes concernées de ne plus avoir peur de contaminer leurs partenaires et à chacun·e de

nous de faire évoluer les stratégies de lutte contre le VIH : de fait, seules les personnes qui ne connaissent pas leur statut sérologique continuent à transmettre le virus ; elles sont 27 000 aujourd'hui en France. L'enjeu est donc de connaître son statut sérologique et, lorsqu'on se découvre séropositif·ve, de prendre un traitement immédiatement qui empêche la transmission du virus et améliore le pronostic à moyen et long terme, ou, quand on est séronégatif, de prendre un traitement préventif (PrEP) – et de mettre ainsi fin à l'épidémie.



refuseraient d'avoir des rapports sexuels, même protégés par un préservatif, avec une personne séropositive. Près d'un cinquième des discriminations dénoncées par les personnes séropositives se font au travail (*Discriminations des personnes vivant avec le VIH*, enquête Sida Info Service, 2009).

Le rejet social et affectif est à l'origine d'une précarisation plus importante des personnes séropositives. Plus de la moitié d'entre elles sont célibataires et 40 % vivent seules. Ce taux est même de 55 % chez les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes. La « pauvreté en conditions de vie » touche près du tiers de personnes séropositives, contre 13 % de la population générale. De plus, 57 % de séropos ont un emploi, contre 64 % pour la population non concernée par le VIH (enquête ANRS-Vespa2, 2013). Cette situation est source de dépressions et de comportements à risque : près de 13 % de personnes concernées par le VIH ont connu, dans l'année, un épisode dépressif et cette prévalence est encore plus élevée chez les hommes ayant des

rapports sexuels avec d'autres hommes (16,1 %). Les hommes séropositifs sont deux fois plus susceptibles de mourir de suicide que la population générale.

L'ACCÈS AU PRÊT IMMOBILIER ET À L'ASSURANCE

Au manque d'information, source de « sérophobie ordinaire » s'ajoute un paradoxe. On ne cesse de dire que les personnes séropositives sous traitement et indétectables ont une espérance de vie comparable aux personnes séronégatives. Or, lorsqu'elles vont à la banque pour souscrire un prêt ou une assurance ou chez un médecin pour une consultation, une autre réalité apparaît...

Un quart de personnes séropositives rapportent une discrimination liée à l'accès à l'assurance et au prêt immobilier (5^e enquête sur les discriminations à l'encontre des personnes vivant avec le VIH, SIS, 2012). En effet, l'octroi d'un crédit à

la consommation, d'un crédit immobilier ou d'un crédit professionnel est, dans la plupart des cas, conditionné par la souscription d'une assurance emprunteur. Or, les personnes avec des affections de longue durée comme le VIH peuvent se voir imposer des majorations allant jusqu'à 300 % par rapport aux taux d'usage, ce qui dans la pratique compromet la réalisation de l'emprunt.

En 2007 est mis en place un dispositif permettant d'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé (convention Areas). Il oblige une compagnie d'assurance d'étudier le dossier, en plafonnant toutefois le prêt à 320 000 € et en imposant son remboursement avant 71 ans. Or, dans la pratique, l'obligation d'étudier le dossier ne signifie pas l'octroi du prêt. Après un examen du profil d'un-e candidat-e jugé-e « à risque », la banque peut exiger une évaluation médicale plus poussée qui peut aboutir à la proposition d'une assurance dite « risque très aggravé ». Autrement dit, la convention Areas oblige d'étudier le dossier, mais n'instaure en aucune manière un droit à l'assurance.

C'est même pire : si une personne séropositive annonce son statut à l'assurance, par exemple au moment de remplir le questionnaire de santé, ou passe par la procédure d'évaluation médicale et que celle-ci mène à la découverte de la séropositivité, elle se retrouve inscrite au fichier des personnes « à risque » et pratiquement certaine de ne plus pouvoir obtenir un prêt dans l'avenir, ou de se voir proposer une surprime d'assurance ou une exclusion de certaines garanties.

Les personnes concernées par certaines maladies de longue durée désormais guéries, dont certains types de cancer (testicules, thyroïde, seins, peau, utérus), ont la possibilité, passé un délai, d'exercer leur « droit à l'oubli » et de ne pas déclarer leur ancienne pathologie lors de la souscription d'un contrat d'assurance emprunteur et, en conséquence, de ne plus se voir appliquer une exclusion de garantie ou une surprime. Depuis 2016, l'hépatite C guérie est intégrée à la liste de ces affections autorisant le « droit à l'oubli ». En

revanche, le VIH en est toujours exclu. Entre prendre le risque d'être honnête ou mentir sur son statut sérologique, de nombreuses personnes séropositives renoncent au projet de devenir propriétaire ou de faire un emprunt. La proportion de propriétaires de logement parmi les personnes séropositives est très inférieure à celle rapportée en population générale : 32 % contre 58 % (*Rapport Morlat sur la prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH*, 2013).

LE REFUS DE SOINS

Au total, 43,3 % des médecins généralistes et un tiers des chirurgiens-dentistes, sans compter les gynécologues, les dermatologues et autres médecins spécialistes ainsi que les podologues, refusent de soigner les personnes séropositives aux mêmes conditions que la population générale. En annonçant leur statut au médecin, les personnes séropositives se voient proposer des consultations avec des dépassements d'honoraires non justifiés, des rendez-vous en fin de journée, pour passer les outils au « kärcher » après cette « dernière visite », ou se faire renvoyer vers d'autres confrères et consoeurs qui auraient du « matériel adapté » (*La face cachée des discriminations, rapport AIDES*, 2016). Cette situation ubuesque est, encore une fois, complètement en décalage avec la réalité. D'abord, dans le doute, un-e médecin devrait se protéger au contact de chaque patient-e de la même façon : il n'y a donc aucune raison valable pour réserver un traitement différent aux un-e-s et aux autres. Mais surtout, une personne séropositive qui prend son traitement ne peut pas transmettre le virus : par conséquent, il est même plus « sécurisé » de la soigner elle, que quelqu'un qui ne connaît pas son statut !

QUE FAIRE ?

La première chose pour pouvoir améliorer les choses est de dire ce qui ne fonctionne pas, en faire un diagnostic et, à partir de

là, réfléchir sur les stratégies à mettre en place. C'est sur ce point que SOS homophobie joue un rôle essentiel, car son action permet de faire ressortir, à partir de l'expérience des personnes concernées, les différentes formes de discrimination dont elles sont victimes, permettant ainsi à d'autres de s'en saisir pour faire avancer le combat pour l'égalité des droits.

Or, les discriminations selon le statut sérologique posent la question de l'articulation de notre discours communautaire sur les droits des personnes LGBT+. Certes, les discriminations dont sont victimes les personnes séropositives ne se font pas selon un critère lié à l'orientation sexuelle ou au genre. Est-ce pour autant qu'elles ne devraient pas être un sujet de préoccupation pour la communauté LGBT+ ? Nous ne le pensons pas. D'abord, parce que la prévalence du virus dans la communauté en fait un sujet qui nous concerne tou-te-s. Ensuite, parce que les discriminations selon le statut sérologique s'ajoutent souvent à d'autres formes de discriminations liées aux personnes LGBT+, résumées de manière emblématique par le sobriquet « cancer gay » par lequel on qualifiait le sida aux débuts de l'épidémie. Autrement dit, cumuler plusieurs statuts minoritaires revient à démultiplier les facteurs de discrimination où une situation minoritaire en renforce une autre (voir Discriminations croisées). Enfin, être séropositif-ve aujourd'hui, c'est n'appartenir à aucune minorité structurée, ce qui rend d'autant plus difficile le combat contre les discriminations – et souligne l'importance du soutien que peut apporter à ses membres caché-e-s toute la communauté LGBT+.

La seconde démarche, peut-être aussi importante que la première, se joue sur le plan plus personnel. Elle consiste à s'appropriier la séropositivité comme une réalité parmi d'autres, car elle fait partie de ce que nous sommes, et à lui trouver une place dans sa vie et au sein des communautés auxquelles nous appartenons. Cela suppose d'abord d'en parler et de la rendre davantage visible au sein de notre communauté, car toute forme de discrimination commence par rendre les rejets et violences qu'elle commet invisibles, en paroles ou en actes.

Sous cet angle, SOS homophobie joue un rôle essentiel, car son action de veille donne une visibilité aux personnes séropositives et permet de mettre les mots sur les injustices. Mais son travail ne peut être efficace qu'à condition que la communauté LGBT+ dans son ensemble s'approprie une démarche de séroinclusion, car elle s'adresse à une partie non négligeable de ses membres. ▲

Romain Colson,
président des ActupienNEs

Radia Djebbar,
coordinatrice médicale,
Sida Info Service

Roman Krakovsky,
président des Séropotes

TÉMOIGNAGES

UNE ACCUMULATION DE HAINE

Le VIH-sida reste, en 2018, une marque d'opprobre pour de nombreuses personnes gayphobes. Les témoignages reçus par SOS homophobie confirment le solide ancrage de la sérophobie. Il s'agit d'attaques personnelles, aux insultes souvent « créatives », qui cherchent à humilier, rabaisser et nuire (révéler le statut sérologique peut avoir de vraies conséquences). Elles ont visé Jean-Luc Roméro au moment où celui-ci perdait son compagnon : pour le site d'ultradroite Démocratie participative, M. Romero est un « militant homo sidaïque ». Un autre site du même bord profite du cas d'un violeur en série américain désigné « nègre pédéraste et sidaïque » pour asséner « Pourquoi tenter sciemment de transmettre le SIDA à autrui était-il illégal ? Parce que les tarlouzes sont des sociopathes tarés qui adorent ça ». De fait, les discours sérophobes s'accompagnent souvent de propos homophobes, racistes ou antisémites.

Philippe a la quarantaine et travaille pour la mairie d'une grande ville. Un de ses supérieurs, soutenu par un groupe de collègues, lui fait subir un harcèlement conjuguant homophobie, sérophobie et antisémitisme, le qualifiant de « PD, boulimique du cul » et « sidaïque, rescapé d'Auschwitz ». De fausses accusations ont été proférées contre Philippe.

En PACA, **Amine** est harcelé par SMS par une connaissance du quartier, qui lui envoie des messages gayphobes mais aussi liés à son statut sérologique, le qualifiant de « petit sidateux » (sic).

À la sortie d'une boîte de nuit, **Jérôme et son ami**, la cinquantaine, font l'objet

d'une arrestation abusive et de violence injustifiée de la part de la police. Après avoir précisé qu'il est séropositif, Jérôme entend une policière dire à ses collègues « Attention qu'il ne vous crache pas à la gueule ». Embarqué au poste pour la nuit, Jérôme est aussi témoin de propos racistes. Quand il indique qu'il va manquer sa prise de traitement, l'agent lui rétorque « qu'elle s'en fiche et qu'il aurait dû y penser avant, que c'est pas son problème ».

Oscar a 24 ans et vit dans le Gard. Sans domicile, il est logé par un ami. Mais ce dernier est en conflit avec son ex-femme et sa fille : lors d'une dispute, elles adressent des reproches à Oscar, qui essuie des insultes racistes ainsi que « sale PD » et « sale sidaïque » (sic). On l'accuse d'avoir couché avec son ami, si bien qu'il reçoit depuis des flots de haine. Obligé de quitter les lieux, Oscar n'a nulle part où aller.

PROFESSIONNEL·LE·S DE LA SANTÉ, VRAIMENT ?

Les exemples de mauvaise pratique abondent parmi celles et ceux qui devraient pourtant assurer le suivi des personnes vulnérables. Ainsi, en Occitanie, un homme va voir sa généraliste après un rapport sexuel à risque, mais celle-ci, visiblement mal informée, ne lui propose pas de traitement post-exposition. D'autres appels pointent des difficultés d'accès à la PrEP dans certaines pharmacies, avec du personnel mal informé, voire désagréable, et des traitements indisponibles. En Touraine, un appelant se rend compte que la pharmacienne à qui il demande la PrEP le croit séropositif, ce qui trahit une grave méconnaissance du sujet. Le livre du professeur Henri Joyeux a fait l'objet de plusieurs signalements. Celui qui fut radié de l'Ordre des médecins en 2016 y fustige les relations « contre-nature », arguant que « La perversion sexuelle amène au manque d'hygiène qui peut être à l'origine de maladies graves comme le SIDA par exemple ».

ENTRE IGNORANCE, PEUR ET REJET

Un jeune trentenaire est en questionnement sur son orientation sexuelle, son désir pour les hommes devenant de plus en plus évident. Mais une homophobie intériorisée entrave cette exploration de soi. Il a fait part de son trouble à sa mère qui a aussitôt eu peur qu'il ait le sida.

Commentaire édifiant laissé sur Facebook concernant l'affaire d'un présentateur sportif utilisant l'insulte « PD » : « Si les homos se faisaient plus discrets ceci n'arriverait pas, mais de nos jours toutes les aberrations se montrent au grand jour alors continuez à vous transmettre le SIDA et cachez-vous ».

Dans le Nord-Est, **Franck** préside une association d'aide aux SDF et personnes en précarité. Depuis plus de 6 mois, il est victime de propos homophobes et sérophobes de la part de la salariée d'une association évoluant dans le même domaine. À plusieurs reprises, celle-ci a déclaré publiquement que « les personnes venant manger à la distribution du PD allaient attraper le sida ». Franck a déposé plainte et pris un avocat.

Victime d'usurpation d'identité sur un site de discussion, **Rosa** voit toute son intimité dévoilée par quelqu'un qui veut lui nuire, notamment sa séropositivité. Résultat, plusieurs des personnes qui lui parlaient auparavant ont depuis pris leurs distances. La modération du site n'a pas répondu à ses messages. ▲

LE DROIT FRANÇAIS FACE AUX LGBTPHOBIES

AGRESSION - LGBTPHOBIE, UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE

Au début des années 2000, plusieurs textes sont votés ou amendés par le Parlement inscrivant dans la loi la lutte contre la violence perpétrée envers des individus en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée : c'est l'intention de l'agresseur qui compte, en l'occurrence son mobile LGBTphobe assimilé à un mobile raciste.

L'homophobie peut être une circonstance aggravante de certaines infractions, c'est-à-dire qu'elle peut alourdir la peine encourue. L'article 132-77 du Code pénal exige des manifestations extérieures d'homophobie concomitantes à l'infraction : « l'infraction est précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, utilisation d'images ou d'objets ou actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur orientation sexuelle vraie ou supposée ».

Meurtre à caractère homophobe ou transphobe [ART. 221-4 7° CP] : Réclusion criminelle à perpétuité.

Tortures et actes de barbarie à caractère homophobe ou transphobe [ART. 222-3 5° TER CP] : 20 ans de réclusion criminelle ; le caractère aggravant est désormais prévu par l'article 132-77.

Violences à caractère homophobe ou transphobe ayant entraîné la mort sans intention de la donner [ART. 222-8 5° TER CP] : 20 ans de réclusion criminelle.

Violences à caractère homophobe ou transphobe ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente [ART. 222-10 5° TER CP] : 15 ans de réclusion criminelle ; le caractère aggravant est désormais prévu par l'article 132-77.

Violences à caractère homophobe ou transphobe ayant entraîné une incapacité de travail totale pendant plus de 8 jours [ART. 222-12 5° TER CP] : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende ; le caractère aggravant est désormais prévu par l'article 132-77.

Violences à caractère homophobe ou transphobe ayant entraîné une incapacité de travail totale inférieure ou égale à 8 jours [ART. 222-13 5° TER CP] : 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Viol à caractère homophobe ou transphobe [ART. 222-24 9° CP] : 20 ans de réclusion criminelle ; le caractère aggravant est désormais prévu par l'article 132-77.

Agressions sexuelles autres que le viol présentant un caractère homophobe ou transphobe [ART. 222-30 6° CP] : 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende ; le caractère aggravant est désormais prévu par l'article 132-77.

Vol à caractère homophobe ou transphobe [ART. 311-4 9° CP] : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende ; le caractère aggravant est désormais prévu par l'article 132-77.

Extorsion à caractère homophobe ou transphobe [ART. 312-2 3° CP] : 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende ; le caractère aggravant est désormais prévu par l'article 132-77.

Menaces à caractère homophobe ou transphobe de commettre un crime ou un délit [ART. 222-18-1 CP] : 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Menaces à caractère homophobe ou transphobe de commettre un crime ou délit avec l'ordre de remplir une condition [ART. 222-18-1 CP] : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Menace de mort avec l'ordre de remplir une condition [ART. 222-18-1 CP] : 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

Injure homophobe ou transphobe non publique [ART. R. 624-4 CP] : 750 euros d'amende.

Diffamation homophobe ou transphobe non publique [ART. R. 624-3 CP] : 750 euros d'amende.

Injure homophobe ou transphobe publique [ART. 33 AL. 4 LOI 29 JUILLET 1881] : 6 mois d'emprisonnement et 22 500 euros d'amende.

Diffamation homophobe ou transphobe publique [ART. 32 AL. 3 LOI 29 JUILLET 1881] : 1 an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

L'homophobie et la transphobie peuvent également être réprimées en tant qu'infractions spécifiques. Ainsi, la provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle est punie d'1 an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (Art. 24 al. 9 LOI 29 JUILLET 1881).

DISCRIMINATION

Constitue une discrimination homophobe ou transphobe toute distinction opérée entre des personnes physiques en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité sexuelle, réelle ou supposée. La discrimination est envisagée aux articles 225-1 à 225-4 du Code pénal.

L'article 225-2 précise que la discrimination n'est sanctionnée que dans certains cas limitativement énumérés :

- Le refus de fournir un bien ou un service :
Exemples :

le cas du propriétaire d'un appartement qui, ayant appris que son locataire est trans, lui impose des garanties supplémentaires

exorbitantes ;

le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ; ou encore celui d'un hôtelier refusant une chambre à un couple homosexuel.

- L'entrave à l'exercice d'une activité économique : sans viser des agissements précis, cette forme de discrimination vise tous moyens exercés par une personne (pression, dénigrement, boycott) à l'encontre d'une autre personne afin de rendre l'exercice de son activité plus difficile ;

- La discrimination à l'embauche, c'est-à-dire dans l'accès à un emploi ;

- La discrimination au travail : refus d'un avantage, sanction disciplinaire ou licenciement d'un salarié.

Ces discriminations, commises par des personnes privées, sont punies par 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amendes. La peine encourue est aggravée (5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende) lorsque la discrimination se déroule dans un lieu accueillant du public ou consiste à interdire l'accès à un tel lieu. Les discriminations peuvent être commises par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission et avoir pour effet :

- le refus du bénéfice d'un droit reconnu par la loi ;

- l'entrave à l'exercice d'une activité économique qui peut se manifester par un retard manifeste et délibéré dans la façon de traiter une demande (exiger des formalités inutiles...).

La répression est alors aggravée : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende (Art. 432-7 CP).

Pour venir en aide aux victimes, la loi du 31 mars 2006 a introduit une disposition autorisant le « testing » en vue de faciliter la charge de la preuve. L'article 225-3-1 du Code pénal a ainsi consacré la légalité de ce mode de preuve.

À noter : Au-delà des actes discriminatoires, le droit sanctionne également les

provocations à la discrimination.
Ces informations sont extraites du Guide pratique contre les LGBTphobies édité par SOS homophobie. La version complète de ce guide est téléchargeable sur le site de l'association. ▲

REMERCIEMENTS

SOS homophobie tient tout particulièrement à remercier :

La Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT et son délégué Frédéric Potier

La mairie de Paris, les mairies d'arrondissements et les maisons des associations, les collectivités territoriales, municipalités, conseils généraux, conseils régionaux, de leur soutien et leur collaboration

L'ensemble des centres LGBT de France qui collaborent avec les délégations territoriales de SOS homophobie

La MGEN et son vice-président Eric Chenut
TBWA Corporate
Les Funambules et Stéphane Corbin
Jack T. et Victor, organisateurs des Follivores/Crazyvores
Podium
Les Caramels Fous
Garçon magazine
Iconovox
Bliss Comics
Le cabaret La Bonbonnière de Lille

L'ensemble des commerces, entreprises et professionnel-le-s qui soutiennent nos actions ainsi que l'ensemble des médias qui les relaient

Les associations et personnes extérieures à SOS homophobie qui ont participé à ce rapport et tout particulièrement :
Acceptess-T, Benoît Arnulf,
Rémy Bonny, Marianne Blidon,
Romain Colson (Les ActupienNEs),
Isabelle Defoly, Douce Dibondo,

Radia Djebbar (Sida Info Service),
Gaëlle Dubois, Amandine Fabrègue,
Roman Krakovsky (Les Séropotes),
Maëlle Le Corre, Stéphan Lert,
Laurent-Alfonso Lo Monaco
et Irene Zeiliger

Et :
Les établissements scolaires qui ont accueilli les intervenant-e-s de SOS homophobie

L'ensemble de nos partenaires associatifs

Les organisateur-ric-e-s de salons, conférences et événements auxquels SOS homophobie a participé

Tou-te-s les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que les donateur-ric-e-s et sympathisant-e-s de l'association

Toutes les victimes et tou-te-s les témoins pour la confiance qu'elles et ils nous montrent en nous transmettant leurs témoignages qui permettent d'alimenter ce Rapport annuel.

SOS homophobie

14, rue Abel
75012 Paris

Directeur-ric-e-s de la publication

Joël Deumier et Véronique Godet,
coprésident-e-s de SOS homophobie

Directeur-ric-e-s de la rédaction

Clément Demeure
Joce Le Breton

Rédaction

Adeline Sublet
Alexis Lemaire
Auréliane T.
Claire Lavalette
Claudio Brozzoli
David Raynaud
Didier Rennala
Félicie Reby
Graziana Lucarelli
Hugo Caesar
Laurent Gonzalez
Loïc Tanguy
Lucile J.
Maxime Gautaux
Michel Combes-Rey
Michel Magniez
Nicolas Certes
Nicolas Simon
Pascal M.
Vincent Marcantognini
Stéphane Esquerré
Sylvain Seyrig
Xavier Abaul

Maquette

Erwan Coutellier

Couverture

Jérémy Guetté et Jérémy Falédam

Impression

VEOPRINT
41, Avenue Gambetta - 92400 Courbevoie

Distribution-diffusion

KTM éditions
15, rue Claude Tillier - 75012 Paris

ISBN : 978-2-917010-30-3

EAN : 9782917010303



Dépôt légal à parution
Publication de SOS homophobie,
association loi 1901
Parution : Mai 2019
© SOS homophobie
Tous droits réservés
Création maquette © Erwan Coutellier

RAPPORT SUR L'HOMOPHOBIE 2019

L'année 2019 voit paraître la 23^e édition du Rapport annuel sur l'homophobie et marque les 25 ans de SOS homophobie. Ce quart de siècle de militantisme pour l'égalité des droits n'a pas permis d'éradiquer les violences envers les lesbiennes, gays, bi-e-s, trans et intersexes. Une fois de plus, ce rapport se fait l'écho de l'intolérance, du rejet et de la haine envers les personnes LGBT+.

2018 a été une année noire.

SOS homophobie a recueilli 1 905 témoignages, soit une augmentation de 15 % par rapport aux données de 2017. L'accroissement du nombre d'actes LGBTphobes signalés à notre association s'accompagne d'une hausse alarmante du nombre d'agressions physiques. Ces signalements ont dramatiquement progressé au dernier trimestre de l'année 2018, allant jusqu'à atteindre une agression physique par jour. Ces chiffres confirment la réalité des violences dont sont victimes les personnes LGBT+.

Autre fait marquant de cette année 2018 : l'augmentation spectaculaire des signalements d'actes lesbophobes. Les témoignages recueillis mettent en évidence les diverses formes d'agressions dont sont victimes les lesbiennes.

Nous saluons le courage des victimes, qui désormais, brisent la loi du silence et osent témoigner.

SOS homophobie reste plus que jamais mobilisée contre toutes les discriminations et violences LGBTphobes.

SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ

www.sos-homophobie.org



NOUS CONTACTER

sos@sos-homophobie.org

LIGNE D'ÉCOUTE

01 48 06 42 41

SOS homophobie
14, rue Abel
75012 PARIS

10 €



SOShomophobie